



Études économiques de l'OCDE

TUNISIE

ÉVALUATION ÉCONOMIQUE

MARS 2018



Études économiques de l'OCDE : Tunisie 2018

ÉVALUATION ÉCONOMIQUE

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2018), *Études économiques de l'OCDE : Tunisie 2018*, Éditions OCDE, Paris.
http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-tun-2018-fr

ISBN 978-92-64-20155-2 (imprimé)
ISBN 978-92-64-20156-9 (PDF)
ISBN 978-92-64-28132-5 (epub)

Série : Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédit photo : © Leonid Andronov/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2017

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Table des matières

Statistiques de base de la Tunisie, 2016	8
Acronymes et abréviations	9
Résumé	11
Évaluation et recommandations	15
Des fortes avancées dans les domaines politique, social et économique sur plusieurs décennies	16
La croissance va se renforcer mais les tensions inflationnistes et les déficits jumeaux persistent	22
Politiques pour rétablir les équilibres macroéconomiques sans freiner la croissance	26
Remettre la Tunisie sur un chemin de croissance inclusive et forte	39
Bibliographie	55

Chapitres thématiques

Chapitre 1. Relancer l'investissement	61
Introduction et conclusions principales	62
Le taux d'investissement a baissé	62
Productivité : un niveau honorable mais les gains s'amenuisent	68
Améliorer le climat des affaires pour augmenter la productivité et le retour sur investissement	71
Améliorer la qualité des infrastructures	83
Lever les contraintes au financement de l'investissement	87
Bibliographie	94
Chapitre 2. Vers une croissance plus inclusive : réduire les inégalités par la création d'emplois de qualité.	97
Introduction et conclusions principales	98
Promouvoir la création d'emplois de qualité	99
Vers une nouvelle politique de développement régional	119
Bibliographie	132

Encadrés

1. Loi de finance pour 2018	36
2. L'expérience de l'Inde pour la réforme des subventions	38
3. Réforme des réglementations : impact sur la croissance et la soutenabilité de la dette	43

1.1. Entreprises totalement exportatrices et régime « offshore »	77
1.2. La nouvelle loi sur l'investissement	80
1.3. Renforcer la sécurité de l'eau en Tunisie	86
1.4. Résumé des recommandations pour relancer l'investissement	93
2.1. Une stratégie régionale basée sur la discrimination positive	125
2.2. Résumé des recommandations pour stimuler la création d'emplois et le développement régional.	131

Tableaux

1. Développements récents et prévisions.	26
2. Évènements qui pourraient altérer la performance économique.	26
3. Résultats budgétaires : données principales	30
4. Gains économiques découlant de la réduction des obstacles à la concurrence . .	44
1.1. Contraintes perçues par les firmes concernant les infrastructures	66
1.2. Évolution de la formation brute de capital fixe par agent et secteur	67
1.3. Climat des affaires : contraintes les plus fortes selon les chefs d'entreprises . .	72

Graphiques

1. Transition politique : des progrès considérables pour la démocratie	16
2. Les indicateurs de bien-être sont plutôt élevés hormis l'emploi et les revenus . .	18
3. Le taux de pauvreté a diminué	19
4. Le processus de convergence économique a été graduel	20
5. L'économie tunisienne a été résiliente	20
6. Perspectives de croissance à moyen terme sous le prisme de la complexité de l'économie	22
7. Indicateurs macroéconomiques	23
8. Les salaires réels ont augmenté plus vite que la productivité	24
9. La dépréciation du dinar ne s'est pas encore traduite par une réduction du déficit courant.	25
10. Rentabilité bancaire en comparaison internationale	28
11. Le taux de crédit a augmenté mais reste faible	28
12. Les créances douteuses sont importantes	29
13. La Tunisie doit remettre ses finances publiques sur un chemin plus soutenable	31
14. Le régime de retraite est généreux mais pas soutenable	32
15. Les recettes fiscales sont relativement élevées par rapport aux autres pays émergents	34
16. Sources de la croissance	39
17. Les réglementations sur le marché des produits sont particulièrement contraignantes	41
18. Impact sur le niveau du PIB de différents scénarios de réformes	44
19. Évolution du ratio dette publique au PIB : historique et scénarios	45
20. La position de la Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales a progressé . .	47
21. La performance logistique s'est détériorée	48
22. Les échanges commerciaux pourraient être facilités	49
23. L'emploi informel est répandu	50
24. Les cotisations sociales pèsent sur l'emploi formel	51

25. Le taux de chômage est très différent entre les régions	54
1.1. Le taux d'investissement a baissé depuis le début des années 2000	63
1.2. L'investissement est dominé par les ménages et les administrations publiques.....	64
1.3. Un nombre élevé de tunisiens sont propriétaires de leur logement	64
1.4. Les dépenses d'investissement public sont restées relativement élevées	66
1.5. Les flux et stocks d'investissements directs étrangers sont plutôt élevés	68
1.6. Productivité, investissement et croissance potentielle	69
1.7. Productivité : de fortes différences entre secteurs mais une faible réallocation des ressources	70
1.8. Les entreprises tunisiennes restent de petite taille	71
1.9. Le taux de création d'entreprises reste faible	72
1.10. Les obstacles à l'entrepreneuriat sont élevés.	73
1.11. Les réglementations sont restrictives pour le commerce de détail	74
1.12. Contrôle de l'état sur les entreprises : résultats des indicateurs de réglementation des marchés de produits	74
1.13. Facilitation des échanges : des gains de compétitivité à saisir	76
1.14. Contribution des entreprises offshore aux exportations et à la création d'emplois formels	78
1.15. Taux statutaire de l'impôt sur les sociétés.....	79
1.16. Les restrictions aux IDE ont baissé mais restent élevées dans certains secteurs	82
1.17. Déperditions du réseau électrique	84
1.18. Il existe des marges d'amélioration de la performance logistique.....	85
1.19. Contraintes de financement selon la taille des entreprises	87
1.20. L'autofinancement joue un rôle important mais en déclin	88
1.21. Le crédit bancaire reste faible et l'augmentation récente a profité davantage aux ménages	89
1.22. Les systèmes d'information sur le crédit sont peu développés	89
1.23. Les garanties exigées par les banques sont élevées	90
1.24. Performances du marché boursier	91
1.25. Le capital investissement est peu développé et bénéficie peu aux nouvelles entreprises.....	92
2.1. Le PIB par habitant a augmenté mais reste en deçà de celui des pays de l'OCDE.	99
2.2. Le taux de pauvreté a diminué	100
2.3. Les inégalités de niveau de vie ont diminué	101
2.4. Contribution de l'emploi et du chômage à la croissance de la population active	102
2.5. Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activité	102
2.6. Le taux d'emploi est faible en particulier pour les femmes	103
2.7. Une large part des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont déscolarisés et sans emploi	105
2.8. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevé chez les femmes	105
2.9. L'emploi informel est répandu.....	108
2.10. Les cotisations sociales pèsent sur l'emploi formel	110

2.11. La législation sur la protection de l'emploi est stricte pour les contrats à durée indéterminée	112
2.12. L'inclusion financière est encore faible.	115
2.13. L'offre de services bancaires pourrait être développée.	115
2.14. Le niveau d'éducation reste assez faible	117
2.15. Le taux de chômage est très différent entre les régions	119
2.16. Le taux de pauvreté a baissé dans toutes les régions.	120
2.17. L'indice de développement régional montre une disparité entre les gouvernorats.	121
2.18. Les entreprises privées sont concentrées dans quelques régions	122
2.19. La dispersion des taux de chômage est importante.	123
2.20. La dispersion du niveau d'éducation est plus prononcée que dans les pays de l'OCDE	123
2.21. Le nombre de ménages ayant accès à Internet varie selon les régions	128
2.22. Organisation territoriale	129

Cette Étude a été préparée au sein du Département des affaires économiques par Isabelle Joumard et Christine de La Maisonneuve sous la direction de Piritta Sorsa. Le projet d'Étude a bénéficié des contributions substantielles de Manuel Betin, Alain de Serres, Souad Dhaoui, Raja Dridi, Jean-Marc Fournier, Saïd Kechida, Hedi Larbi et Paul O'Brien. La recherche statistique a été effectuée par Hermes Morgavi. Assa Fofana a effectué la préparation et la mise en page du rapport.

L'Étude économique de la Tunisie a été examinée par le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement le 15 janvier 2018, avec la participation des représentants du gouvernement tunisien.

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Cette Étude est la première consacrée à la Tunisie.

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

STATISTIQUES DE BASE DE LA TUNISIE, 2016

(Les chiffres entre parenthèses indiquent la moyenne de l'OCDE)*

LE PAYS, LA POPULATION ET LE CYCLE ÉLECTORAL

Population (millions)	11.3	Densité de la population par km ²	69.1	(37.2)
Moins de 15 ans (%)	24.4 (17.9)	Espérance de vie (années, 2015)	75.1	(80.5)
Plus de 65 ans (%)	8.2 (16.6)	Hommes	74.5	(77.9)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	1.2 (0.6)	Femmes	77.8	(83.1)
		Dernière élection générale	Octobre 2014	

L'ÉCONOMIE

Produit intérieur brut (PIB)		Part dans la valeur ajoutée (%)		
En prix courants (milliards USD)	42.1	Secteur primaire	9.0	(2.5)
En prix courants (milliards TND)	90.4	Industrie y compris construction	26.4	(26.7)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	2.4 (1.9)	Services	64.6	(70.8)
Par habitant (milliers USD PPA)	4.3 (42.1)			

LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES¹

En pourcentage du PIB

Dépenses	32.4 (41.6)	Taux d'endettement public	61.9	(100.1)
Recettes	20.7 (38.7)			

LE COMPTE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Taux de change (TND par USD)	2.339	Principales exportations (% du total des exportations de marchandises)		
Taux de change PPA (USA = 1)	0.689	Industries mécaniques et électriques	39.3	
En pourcentage du PIB		Textile	26.5	
Exportations de biens et services	39.6 (53.6)	Pétrole brut et raffiné	8.0	
Importations de biens et services	50.4 (49.3)	Principales importations (% du total des importations de marchandises)		
Solde de la balance courante	-8.8 (0.2)	Industries électriques	18.4	
Position d'investissements internationaux nette (2014)	-120.3	Industries mécaniques	14.2	
		Pétrole brut et raffiné	13.3	

LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LES QUALIFICATIONS ET L'INNOVATION

Taux d'emploi ² (%)	39.8 (66.9)	Taux de chômage, Enquête sur la population active (15 ans et plus, %)	15.5	(6.3)
Hommes	59.8 (74.7)	Chômage des jeunes (15 à 24 ans, %)	37.6	(13.0)
Femmes	20.5 (59.3)	Chômage de longue durée (1 an et plus, %)	44.6	(2.0)
Taux d'activité des 15-64 ans ² (%)	47.1 (71.7)	Niveau d'instruction supérieure des 25-64 ans (%)	12.3	
		Dépenses intérieures brutes en R-D (% du PIB, 2015)	0.6	(2.4)

L'ENVIRONNEMENT

Offre d'énergie primaire par habitant (tep, 2015)	0.9 (4.1)	Émissions de CO ₂ par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2014)	2.3	(9.2)
Énergies renouvelables (% , 2015)	11.1 (9.6)			
Exposition à la pollution de l'air (plus de 10 µg/m ³ de PM _{2.5} , % de la pop., 2015)	99.9 (75.2)			

LA SOCIÉTÉ

Inégalités (coefficient de Gini ³ , 2015)	0.358 (0.311)	Résultats de l'éducation (score PISA, 2015)		
Taux de pauvreté relative ³ (% , 2015)	15.2 (11.3)	Compréhension de l'écrit	361	(493)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)		Mathématiques	367	(490)
Soins de santé	7.0 (9.0)	Sciences	386	(493)
		Part des femmes au parlement (%)	31.3	(28.7)
		Aide officielle nette au développement (% du RNN) ⁴	-1.13	(0.39)

Indicateur du vivre mieux : www.oecdbetterlifeindex.org/fr/

* Lorsque l'agrégat OCDE n'existe pas dans la base de données d'origine, une moyenne simple a été calculée des dernières données disponibles si des données existent pour au moins 29 pays membres.

1. Les données de la Tunisie se réfèrent au gouvernement central et collectivités locales.
2. Âgée de 15 ans et plus pour la Tunisie et âgée de 15-64 ans pour les pays de l'OCDE.
3. L'indice de Gini pour la Tunisie est basé sur la consommation et n'est pas strictement comparable à la moyenne des pays de l'OCDE basée sur les inégalités des revenus.
4. La Tunisie est un bénéficiaire net d'aide au développement.

Source : Calculs à partir des données extraites des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence Internationale de l'Énergie, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Union interparlementaire.

Acronymes et abréviations

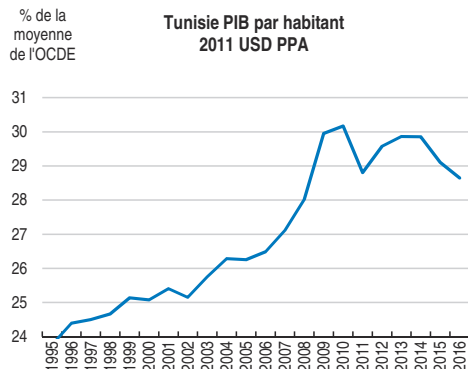
ALECA	Accord de libre-échange complet et approfondi
APII	Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation
ARP	Assemblée des représentants du peuple
ATIC	Association Tunisienne des investisseurs en capital
BAD	Banque africaine de développement
BCT	Banque Centrale de Tunisie
BFPME	Banque de financement des petites et moyennes entreprises
BTS	Banque Tunisienne de solidarité
BVMT	Bourse des valeurs mobilières de Tunis
CAWTAR	Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche
CDMT	Cadres de dépense à moyen terme
CEPEX	Centre de promotion des exportations de la Tunisie
CRES	Centre de recherches et d'études sociales
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
EFP	Enseignement et formation professionnels
FCPR	Fonds commun de placement à risque
FIPA	Agence de promotion de l'investissement étranger
FMI	Fonds monétaire international
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
IACE	Institut arabe des chefs d'entreprises
IDE	Investissements directs étrangers
INS	Institut national des statistiques
ITCEQ	Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives
MENA	Moyen-Orient et Afrique du nord
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONTT	Office national du tourisme tunisien
PAMT	Politiques actives du marché du travail
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariats publics privés
SGA	Société de gestion d'actifs
SICAR	Sociétés d'investissement à capital risque
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SONEDE	Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux de Tunisie

SOTUGAR	Société tunisienne de garantie
STAM	Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UGTT	Union Générale des Travailleurs Tunisiens
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Résumé

- *Il faut rééquilibrer les moteurs de la croissance inclusive*
- *La reprise de l'investissement des entreprises est essentielle pour relancer le processus de convergence*
- *La création d'emplois de qualité permettra de réduire les disparités de niveau de vie*

Il faut rééquilibrer les moteurs de la croissance inclusive

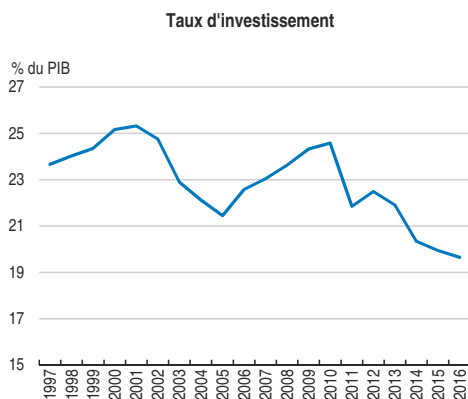


Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694137>

Le processus de convergence économique a ralenti après 2010, reflétant des facteurs spécifiques et l'exacerbation des contraintes structurelles. Le tourisme et les activités minières ont souffert de la détérioration de la sécurité et du climat social. La forte hausse de l'emploi et des salaires publics a soutenu la consommation privée mais l'activité économique et les créations d'emplois dans le secteur privé sont restées faibles. La hausse de la demande a généré des tensions sur les prix et le compte courant. Les ratios des dettes publique et externe au PIB ont fortement augmenté. Pour remettre la dette publique sur une trajectoire soutenable sans freiner la croissance, il faut inscrire l'assainissement des finances publiques sur un horizon de moyen-terme et l'accompagner de réformes structurelles qui relanceront l'activité et les créations d'emploi dans le secteur privé. Il faut aussi réorienter les dépenses publiques au profit des populations défavorisées et de la croissance inclusive.

La reprise de l'investissement des entreprises est essentielle pour relancer le processus de convergence

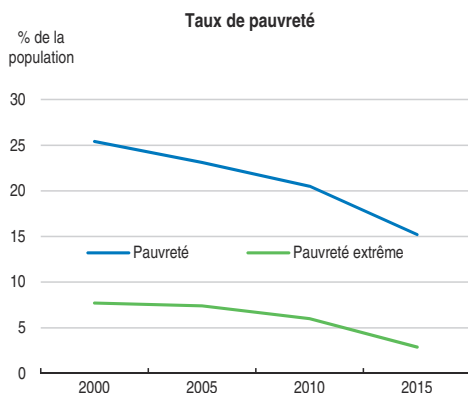


Source : INS.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694156>

Le taux d'investissement a fléchi depuis le début des années 2000 et son niveau est faible. L'investissement public a été jusqu'à présent largement préservé. *A contrario*, l'investissement des entreprises a souffert des réglementations excessives sur le marché des produits, associées à des procédures administratives complexes qui peuvent générer de la corruption, d'une fiscalité peu prévisible, des difficultés croissantes pour le passage des biens en douane et leur transport maritime et d'un système financier peu favorable aux jeunes entreprises et à celles en croissance. La levée de ces contraintes est essentielle pour relancer l'investissement des entreprises, et avec lui, la productivité, les créations d'emplois et le pouvoir d'achat de tous les tunisiens. L'investissement logement a été soutenu par des incitations financières et fiscales qui détournent l'épargne des placements plus productifs. L'élan de réformes, engagé avec la nouvelle loi sur l'investissement, devra être poursuivi.

La création d'emplois de qualité permettra de réduire les disparités de niveau de vie



Source : INS.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694175>

Le niveau de vie moyen des tunisiens a progressé depuis plusieurs décennies tandis que la pauvreté diminuait largement. Néanmoins, de fortes inégalités subsistent sur le marché du travail. Le taux de chômage est élevé surtout pour les jeunes diplômés, le travail informel est répandu et de nombreux tunisiens ont des conditions de travail précaires. Les disparités hommes-femmes sont moins importantes que dans les autres pays MENA mais le taux d'emploi est bien plus faible pour les femmes que pour les hommes et les femmes occupent souvent des emplois moins qualifiés. De larges disparités régionales existent en termes de niveau de vie et d'emploi. Une nouvelle politique de développement régional pour valoriser les atouts spécifiques de chaque région est nécessaire.

PRINCIPAUX RESULTATS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
Améliorer les politiques macro-économiques	
Le déficit budgétaire et la dette publique ont fortement augmenté.	Accompagner l'ajustement budgétaire par des réformes structurelles afin d'inscrire le ratio de la dette publique au PIB sur une trajectoire de baisse sur le moyen-terme. Faire des études approfondies de l'utilité des programmes publics, y compris des projets d'infrastructures pour prioriser la dépense publique.
Les impôts sont déjà élevés et pèsent particulièrement sur la création d'emplois dans le secteur formel et l'initiative privée. Les incitations fiscales entament les recettes fiscales et sont peu efficaces.	Rétablir la justice fiscale en facilitant le recoupement des informations et en augmentant les contrôles fiscaux pour mieux lutter contre l'évasion et la fraude fiscale. Évaluer systématiquement les impacts, coûts et bénéficiaires, des incitations fiscales, notamment pour l'acquisition d'un logement et l'investissement des entreprises.
L'emploi public a fortement augmenté ; le paiement des salaires des fonctionnaires absorbe la moitié des dépenses publiques.	Réduire graduellement l'emploi dans l'administration en maintenant la règle de remplacement partiel des départs à la retraite.
Le régime de retraite n'est pas soutenable, notamment en raison de l'allongement de l'espérance de vie.	Augmenter de façon progressive l'âge de départ à la retraite et engager des réformes pour garantir la pérennité financière des régimes de retraite.
Les subventions bénéficient davantage aux ménages les plus riches. Elles encouragent une consommation excessive et des fraudes et nuisent à l'environnement	Réformer les subventions en mettant en place la règle d'ajustement automatique des prix pour les produits pétroliers et, pour les autres produits, les remplacer par des transferts monétaires aux ménages.
Les créances douteuses sont élevées, notamment dans les banques publiques.	Accélérer l'introduction des changements législatifs permettant aux banques de réduire le niveau des créances douteuses. Poursuivre le désengagement de l'État dans les banques publiques et mixtes.
Relancer l'investissement des entreprises	
La baisse du taux d'investissement des entreprises s'est accélérée après 2010. Les restrictions sectorielles, réglementaires et administratives brident l'initiative privée. La nouvelle loi sur l'investissement instaure la liberté d'investissement avec une liste négative qui sera mise en application graduellement.	Accélérer le processus de réduction des autorisations d'exercice et administratives, et des licences et permis. Réduire davantage les restrictions relatives à la présence de cadres étrangers.
Le classement de la Tunisie en matière de logistique et de facilitation du commerce s'est dégradé.	Simplifier les procédures administratives et douanières lors du passage des biens à la frontière. Améliorer la gestion des infrastructures portuaires, éventuellement via des partenariats public-privé.
De nombreux secteurs d'activité sont dominés par des entreprises publiques. Leur situation financière est précaire car l'emploi a fortement cru depuis 2011 alors que l'ajustement des prix et tarifs était limité.	Renforcer la gouvernance des entreprises publiques, avec un meilleur respect des contrats de performance et des règles du jeu équitable entre entreprises publiques et privées.
L'accès au financement est difficile pour les nouvelles entreprises et celles en forte croissance.	Autoriser les banques à tarifier les risques en reconsidérant le plafonnement des taux d'intérêt débiteurs. Accélérer l'adoption et l'application du nouveau code des fonds de placement commun.
Réduire les inégalités relatives à l'emploi entre les individus et les régions	
Le chômage est élevé, en particulier chez les jeunes diplômés.	Assurer l'adéquation entre les systèmes d'éducation, d'apprentissage et de formation, et les besoins des entreprises.
Les créations d'emplois sont faibles. Les cotisations, relativement élevées, encouragent le passage au secteur informel.	Diversifier les sources de financement de la sécurité sociale.
Des disparités entre les hommes et les femmes existent sur le marché du travail.	Favoriser le recrutement des femmes par des campagnes de sensibilisation sur les conséquences des choix éducatifs et de la formation sur les possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat, l'évolution de carrière et les salaires.
Les petites entreprises et les ménages modestes utilisent peu les services financiers.	Accélérer la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière.
Les disparités régionales de niveau de vie et d'emploi sont marquées.	Moderniser les structures et institutions régionales pour mieux exploiter les opportunités d'investissement et accompagner les investisseurs dans les régions.

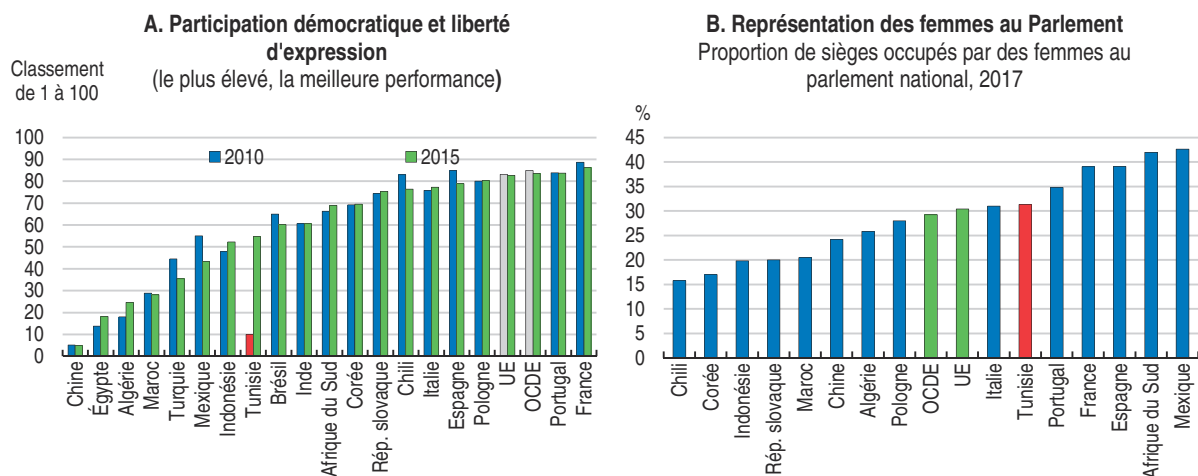
Évaluation et recommandations

- *Des fortes avancées dans les domaines politique, social et économique sur plusieurs décennies*
- *La croissance va se renforcer mais les tensions inflationnistes et les déficits jumeaux persistent*
- *Politiques pour rétablir les équilibres macroéconomiques sans freiner la croissance*
- *Remettre la Tunisie sur un chemin de croissance inclusive et forte*

Des fortes avancées dans les domaines politique, social et économique sur plusieurs décennies

La Tunisie s'est résolument engagée dans un processus de démocratisation après la chute du régime politique en place depuis 1987. Entre son indépendance en 1956 et la révolution pour la liberté et la dignité à la fin de l'année 2010, la Tunisie n'avait connu que deux présidents et peu d'élections réellement démocratiques. Dès octobre 2011, la Tunisie a tenu des élections pour désigner l'assemblée constituante en charge de rédiger la nouvelle constitution. Celle-ci est adoptée en janvier 2014 et des élections parlementaires et présidentielle sont organisées à la fin de la même année. Le saut démocratique depuis 2010, mesuré par l'indicateur de la Banque mondiale concernant la capacité des citoyens à participer à la vie politique, la liberté d'expression et d'association, est significatif. Cet indicateur place aussi la Tunisie dans une position favorable par rapport aux pays de la région et à de nombreux pays émergents (graphique 1). En outre, la représentation des femmes à l'Assemblée des Représentants du Peuple est plus élevée que dans la majorité des pays de l'OCDE et des pays émergents.

Graphique 1. **Transition politique : des progrès considérables pour la démocratie**



Source : Banque mondiale, Indicateurs mondiaux de la gouvernance ; et Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694194>

Le renouveau démocratique est allé de pair avec des changements de gouvernement fréquents. La présence d'une administration bien formée a néanmoins permis d'assurer la continuité de l'État lors de ces changements. En outre, les gouvernements successifs ont partagé *grosso modo* le même projet économique – le programme des réformes majeures. Le Pacte de Carthage a été conclu en juillet 2016 par neuf partis politiques et les représentants des principales centrales syndicales et patronales. Un gouvernement d'union nationale, composé des représentants des partis signataires du pacte, a été formé en août 2016. Les composantes essentielles de ce pacte sont: la lutte contre le terrorisme et la corruption ;

l'accélération de la croissance et de l'emploi ; la maîtrise des finances publiques ; la mise en œuvre d'une politique sociale efficace ; et le développement régional.

Alors qu'il existe un large consensus sur la nécessité des réformes, la mise en œuvre des réformes a buté sur des contraintes d'économie politique. La fragmentation politique a rendu difficile l'adoption par l'Assemblée des Représentants du Peuple des réformes proposées par le gouvernement (Conseil des analyses économiques, 2016). De plus, les lois adoptées par l'Assemblée sont souvent appliquées avec retard car les décrets d'application qui relèvent du pouvoir exécutif sont publiés tardivement.

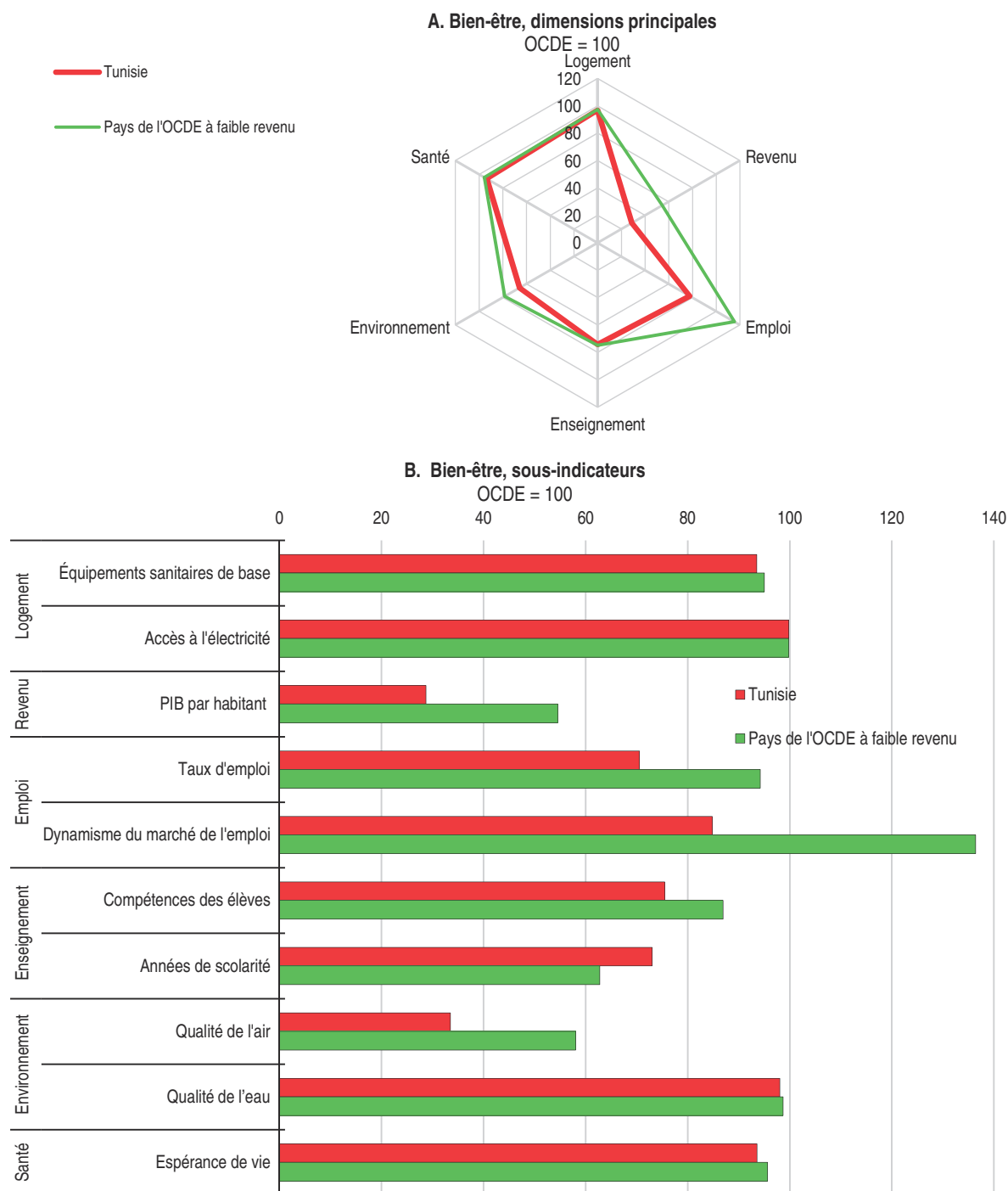
L'inclusion est une préoccupation majeure de la république tunisienne depuis son indépendance. Le Code du statut personnel, adopté dès 1956, fait de la Tunisie le pays le plus progressiste du monde arabe en matière de droits des femmes. La scolarisation, en particulier des filles, est devenue une priorité nationale bien avant la plupart des pays émergents. Le projet lancé mi-2017 par le Président de mettre fin à l'inégalité entre hommes et femmes pour l'héritage va dans la même direction. L'accès aux services publics de base, de type électricité et eau, est nettement plus élevé que dans la majorité des pays émergents. Un socle de protection sociale a été développé dès 1960, avec un système de retraite par répartition et un système de santé dont la qualité est relativement élevée. Un système d'aides sociales aux travailleurs qui ont perdu leur emploi pour des motifs économiques et techniques a été mis en place en 1997. Un programme national de transferts monétaires et de soins gratuits ou à tarif réduit a été institué pour les familles pauvres et à revenus limités. Il a été décidé en 2018 d'étendre la gratuité des soins aux chômeurs. Ainsi, en termes de bien-être, la Tunisie se positionne plutôt favorablement par rapport aux économies émergentes sur les dimensions santé, logement et accès aux infrastructures de base (graphique 2).

Les nombreux programmes sociaux mis en œuvre depuis les années 70 ont contribué à la réduction de la pauvreté (graphique 3). La baisse du taux de pauvreté a été particulièrement impressionnante en comparaison des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du nord (MENA). Ainsi, la plupart des ménages tunisiens ont bénéficié de la croissance économique, y compris les plus pauvres, qui ont vu leur consommation se développer à un rythme plus élevé que les segments les plus riches (Banque mondiale, 2016).

Les inégalités sur le marché du travail et les disparités régionales ont persisté, voire se sont creusées (chapitre 2), précipitant la révolution en 2011. La participation des femmes, si elle est plus élevée que dans la plupart des pays de la région MENA, reste faible. Le taux de chômage est élevé, particulièrement pour les jeunes et les femmes. Pour ceux ayant un emploi, il existe des différences importantes de statut et de revenu entre salariés du secteur public, salariés du secteur privé et employés du secteur informel sans couverture sociale. Les régions intérieures souffrent d'un faible niveau d'activité, de taux de chômage élevés et de services publics de moindre qualité. Elles sont aussi mal reliées aux grands centres d'activité sur les côtes.

La Tunisie a, depuis son indépendance, donné un rôle important à l'État. Le modèle économique s'est construit autour d'une politique industrielle active pour favoriser le développement de certains secteurs d'activité, des grandes entreprises et banques publiques. Ce modèle de développement, étatiste, a connu une ouverture graduelle au commerce extérieur et aux investissements directs étrangers à partir de 1972 avec un nouveau code d'investissement qui instaure un régime fiscal et douanier favorable pour les entreprises entièrement tournées vers l'exportation – système dit offshore. L'accord d'association avec l'Union européenne en 1995 a accéléré le processus d'ouverture.

Graphique 2. Les indicateurs de bien-être sont plutôt élevés hormis l'emploi et les revenus

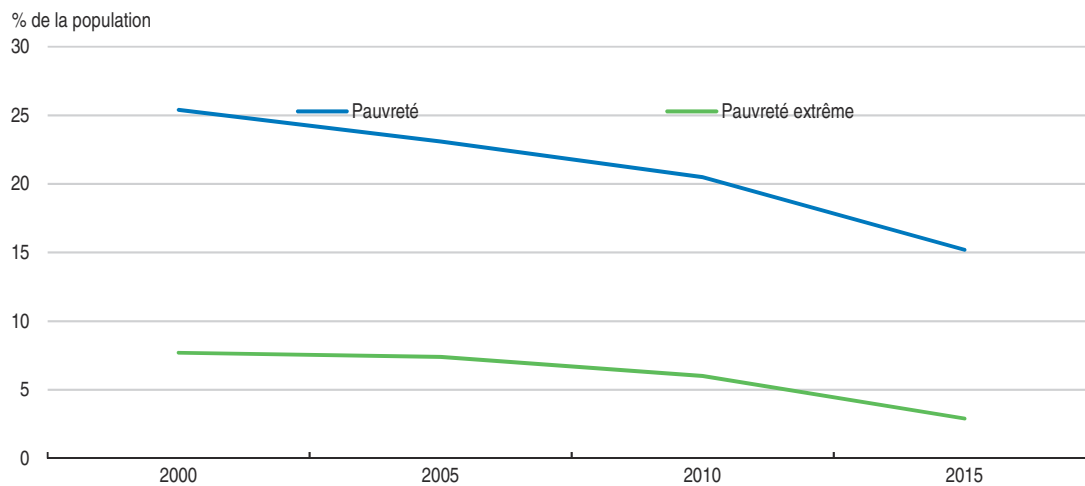


Note : Les variables utilisées pour chacune des dimensions sont : i) Logement : part de la population bénéficiant d'un accès à un assainissement amélioré et part de la population bénéficiant d'un accès à l'électricité ; ii) Revenu : PIB par habitant exprimé en parité de pouvoir d'achat ; iii) Emploi : taux d'emploi et part des chômeurs sans travail rémunéré pendant moins d'un an ; iv) Enseignement : résultats moyens des tests PISA en lecture, mathématiques et sciences et part de la population de plus de 25 ans ayant au moins une qualification au niveau secondaire supérieur dans la population du même groupe d'âge ; v) Environnement : inverse de la concentration moyenne annuelle de particules fines (PM2.5) dans l'air et part de la population avec accès à une source améliorée d'eau potable ; vi) Santé : espérance de vie à la naissance.

Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI) ; INS ; base de données PISA de l'OCDE ; et UNESCO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694213>

Graphique 3. Le taux de pauvreté a diminué



Note : Le taux de pauvreté est défini comme le pourcentage de la population gagnant moins de 1706 TND ou 712 USD par an (en 2015). Pour la pauvreté extrême, le seuil est de 1032 TND ou 431 USD par an.

Source : INS.

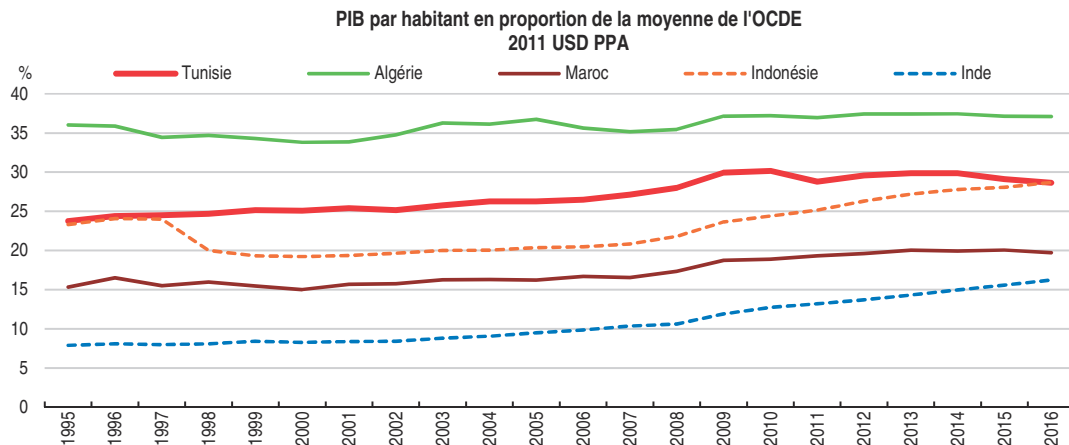
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694232>

L'initiative privée et la création d'entreprises ont été encouragées depuis le milieu des années 90, avec une panoplie de mesures financières et fiscales pour les petites et moyennes entreprises. En parallèle, la Tunisie a connu plusieurs vagues de privatisations, notamment au milieu des années 80 et en 2006-07, et de réformes des réglementations. Certaines d'entre elles ont néanmoins été perçues comme des opérations de copinage, renforçant la mainmise de grandes familles sur l'économie (Rijkers et al., 2014).

Le processus de convergence économique, après une accélération dans les années 90, est temporairement stoppé (graphique 4). La croissance a fléchi après 2010. L'investissement des entreprises en pourcentage du PIB est orienté à la baisse depuis le début des années 2000 (chapitre 1), ce qui pèse sur la productivité, la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie. La forte croissance de l'emploi et des salaires publics a soutenu la demande mais s'est traduite par des déficits jumeaux (budgétaire et commercial) qui ont atteint des niveaux critiques. Le ralentissement de l'activité reflète aussi des circonstances exceptionnelles – mouvements sociaux et attaques terroristes – affectant l'extraction et les exportations de pétrole, gaz, phosphates ainsi que le secteur du tourisme. On estime que si ces secteurs avaient continué de croître au même rythme qu'avant 2011, la croissance du PIB aurait atteint, toutes choses égales par ailleurs, 2,6 % en moyenne sur la période 2011-16 (graphique 5.B), contre les 1,7 % constatés. Le ralentissement économique a néanmoins été plutôt moins sévère que dans d'autres pays ayant connu une transition politique majeure, comme l'Espagne, la Pologne et le Portugal (graphique 5.A).

L'économie tunisienne a aussi souffert de la crise en Libye qui était le deuxième partenaire commercial après l'Union européenne. La Libye était en effet un marché important, en particulier pour l'agro-alimentaire et la construction. Certes, l'afflux de réfugiés libyens, dont les revenus étaient en moyenne nettement plus élevés que ceux des ménages tunisiens, a soutenu la consommation. Néanmoins, la crise libyenne a aussi précipité le retour au pays d'environ 60 000 tunisiens, pour la plupart originaires des régions défavorisées, exacerbant le chômage et les disparités régionales. Les poussées de

Graphique 4. Le processus de convergence économique a été graduel

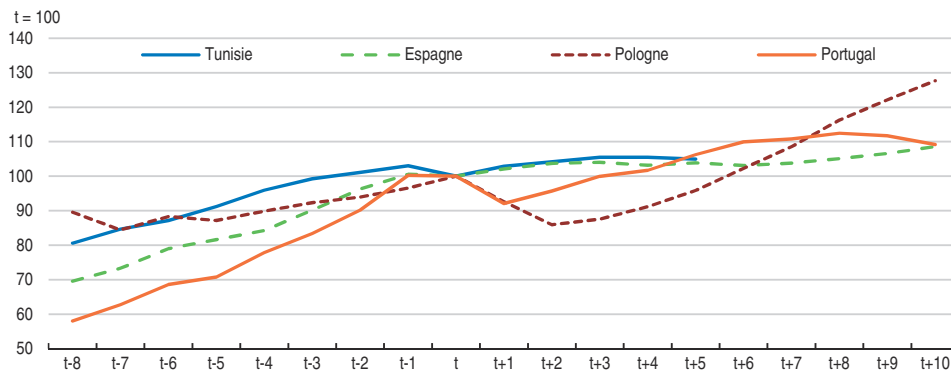


Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI).

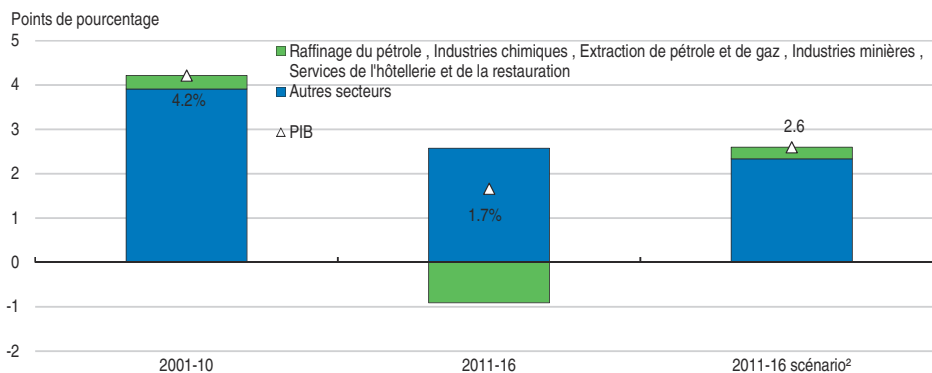
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694251>

Graphique 5. L'économie tunisienne a été résiliente

A. Le revenu par habitant a continué de croître après 2010¹
PIB réel par habitant



B. L'impact des circonstances exceptionnelles sur la croissance a été marqué
Contributions sectorielles à la croissance



1. Le temps t correspond à l'année du changement de régime : 1974 pour le Portugal, 1975 pour l'Espagne, 1990 pour la Pologne, et 2011 pour la Tunisie.
2. Le scénario montre la croissance qui aurait été atteinte si les secteurs du tourisme, de l'extraction et de la transformation des produits miniers n'avaient pas été affectés par des circonstances exceptionnelles.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 102 ; et calculs de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694270>

tensions dans la région ont aussi affecté l'investissement et le tourisme en Tunisie et se sont traduites par une augmentation des dépenses militaires et de sécurité. Au total, la Banque mondiale estime que la crise libyenne aurait résulté en une baisse de croissance de 1 point de pourcentage sur la période 2011 à 2015 (Banque mondiale, 2017).

La normalisation de la situation interne et externe devrait permettre une reprise de la croissance mais aussi une amélioration de la balance des paiements et du solde budgétaire. Cette normalisation sera pourtant insuffisante pour enclencher un rythme de croissance soutenu, réduire significativement le chômage – l'un des vecteurs-clé des inégalités en Tunisie – et inscrire la dette publique sur une trajectoire soutenable.

Un accord élargi de crédit portant sur 2.9 milliards de dollars a été signé en 2016 entre le FMI et la Tunisie, avec pour objectif de remédier aux vulnérabilités qui subsistent. Il s'agit notamment de promouvoir une croissance économique plus vigoureuse et mieux partagée en consolidant la stabilité macroéconomique, en réformant les institutions publiques – notamment la fonction publique –, en facilitant l'intermédiation financière et en améliorant le climat des affaires.

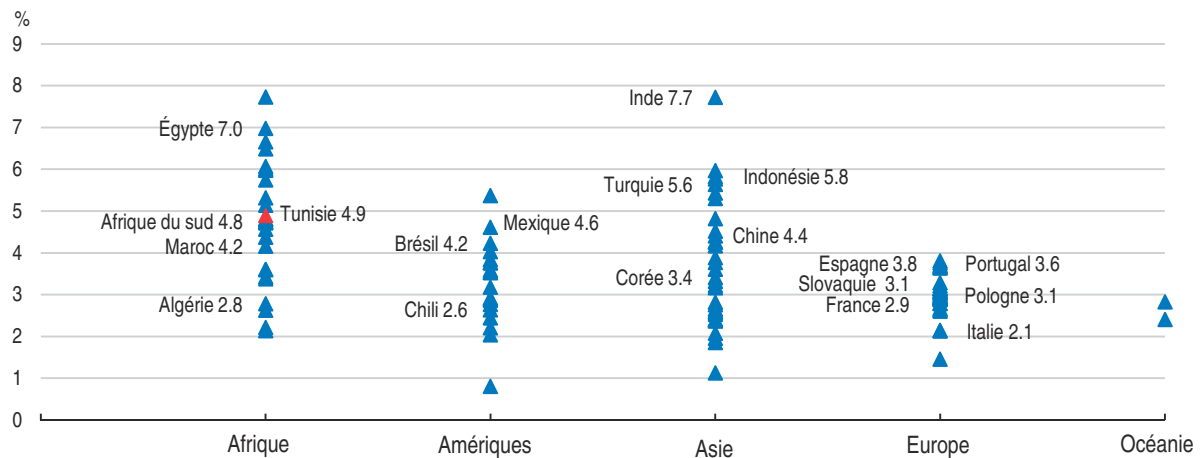
La Tunisie pourrait mieux exploiter ses avantages comparatifs. Elle dispose d'une main d'œuvre relativement bien formée et d'une situation géographique stratégique entre l'Europe et l'Afrique. Elle sera un partenaire essentiel pour la reconstruction de la Libye. C'est une économie ouverte au commerce et aux investisseurs étrangers. Certains pans de l'économie se sont révélés particulièrement dynamiques, notamment dans le secteur offshore. Dans ce secteur, le nombre d'entreprises a été multiplié par plus de 13 entre 1996 et 2016 alors que le nombre d'entreprises du secteur onshore était multiplié par moins de 2. Les entreprises du secteur offshore contribuaient à 78 % des exportations hors énergie en 2015 et 34 % de l'emploi salarié formel. La production du secteur offshore s'est diversifiée vers des produits plus complexes que la confection textile traditionnelle, avec une progression nette des industries mécaniques et électriques. Les perspectives de croissance d'ici à 2025 estimées sur la base de la sophistication et de la diversification des biens produits (*The Atlas of Economic Complexity*) sont très favorables (graphique 6). En termes d'innovation, l'indicateur Bloomberg place la Tunisie comme premier pays d'Afrique et de la zone MENA, au 43^e rang parmi plus de 200 pays en 2018. Pour concrétiser ses atouts, la Tunisie doit mettre en place les réformes qui lui permettront de libérer l'initiative privée et d'exploiter ses avantages comparatifs.

Les messages principaux de cette première *Étude économique de l'OCDE* sur la Tunisie sont les suivants:

- Pour remettre la dette publique sur une trajectoire soutenable, il faut associer un assainissement budgétaire graduel à des réformes structurelles susceptibles de soutenir la croissance. Le taux de prélèvement obligatoire étant déjà élevé, l'assainissement doit jouer sur le volume des dépenses publiques et s'inscrire dans une perspective de moyen-terme. La justice fiscale doit être renforcée et le biais des subventions en faveur des ménages riches doit être corrigé. La gouvernance des entreprises publiques doit être renforcée et leurs performances financières nettement améliorées.
- Pour relancer l'activité économique et créer des emplois, il faut accélérer le rythme des réformes structurelles. La priorité devra être donnée à l'amélioration du climat des affaires dont les gains seront plus facilement réalisables que ceux de la modernisation du Code du travail. Il s'agit de lever les contraintes réglementaires, administratives et de financement que rencontrent les entreprises et d'appliquer des règles du jeu équitables

Graphique 6. **Perspectives de croissance à moyen terme sous le prisme de la complexité de l'économie**

Projections de croissance en 2025 par région



Source : The Atlas of Economic Complexity, 2015. Harvard Center for International Development.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694289>

entre entreprises publiques et privées. L'ouverture à la concurrence devra aussi permettre de réduire les rentes de situation et d'accélérer la diffusion des nouvelles technologies. De meilleures performances logistiques et la facilitation du commerce extérieur devraient permettre d'attirer plus d'investissement étranger et de progresser davantage dans les chaînes de valeur mondiales. La prévisibilité de la réglementation, y compris fiscale, est aussi importante pour les investisseurs.

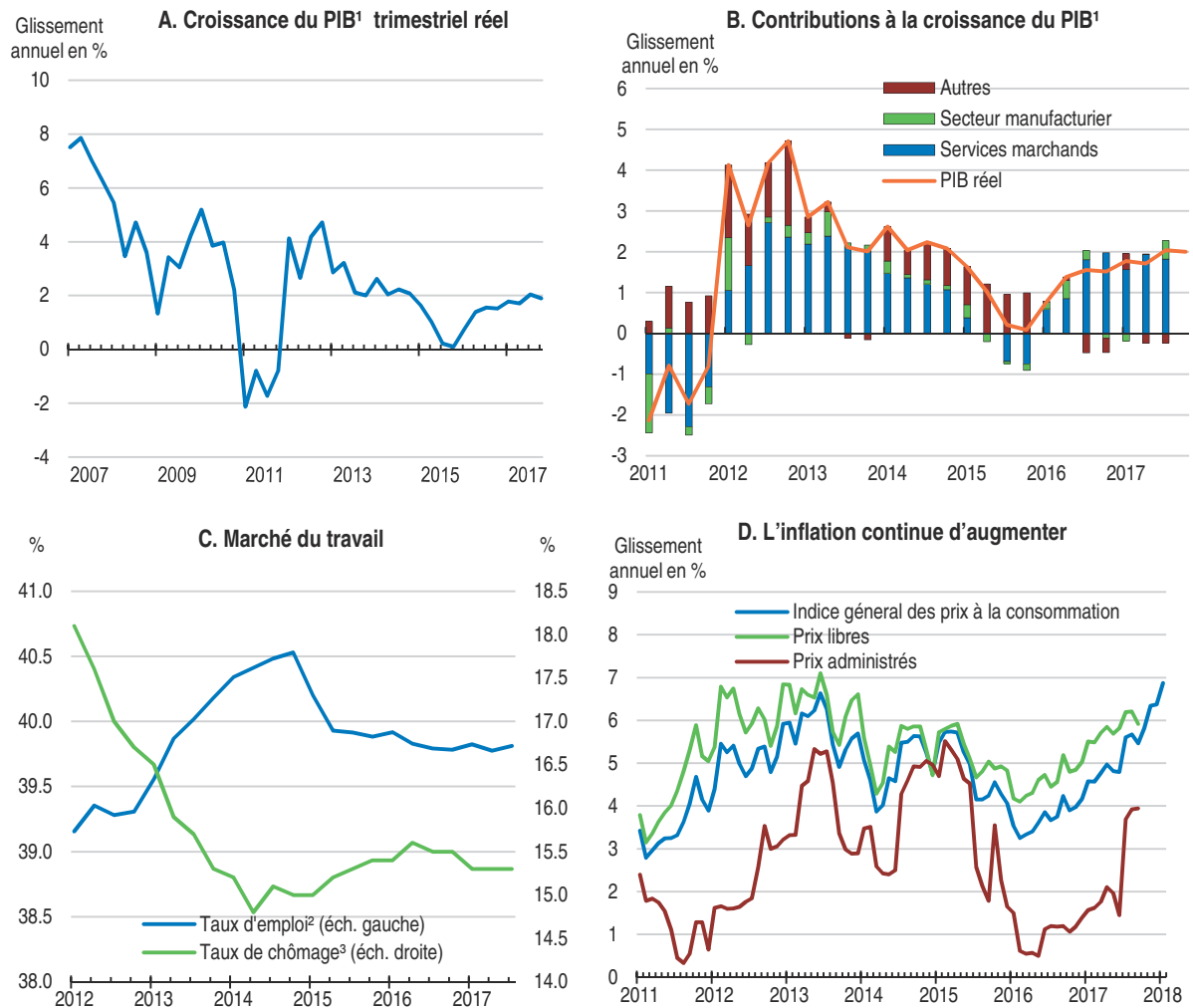
- La création d'emplois et le développement régional sont les facteurs les plus importants pour rendre la croissance plus inclusive. Pour permettre la baisse du chômage et la création d'emplois de qualité, les cotisations sociales pesant sur le travail salarié devraient être allégées. Des politiques visant à favoriser la participation sur le marché du travail et l'emploi des femmes, et à mieux les orienter vers des formations propices à l'emploi, devraient être mises en œuvre. Une nouvelle politique de développement régional, valorisant les atouts spécifiques de chaque région, est nécessaire, notamment par la mise en place de conditions propices aux affaires permettant d'attirer les investisseurs. Des mesures favorisant la mobilité des travailleurs, comme l'amélioration des infrastructures et des transports publics dans les régions isolées, sont également nécessaires.

La croissance va se renforcer mais les tensions inflationnistes et les déficits jumeaux persistent

L'activité économique se raffermir

L'activité économique se raffermir depuis 2016, tirée par de bonnes récoltes et le dynamisme du secteur des services notamment le tourisme et le transport (graphique 7). En 2015, la croissance s'est ralentie en raison de facteurs temporaires et spécifiques à certains secteurs. Les performances industrielles ont été affectées par des mouvements sociaux en particulier dans l'industrie chimique, l'industrie minière et la production d'hydrocarbures. La production de pétrole et de gaz a aussi souffert du déclin des réserves, de l'arrêt de certains champs pour maintenance, de la faiblesse des investissements directs étrangers (IDE) et de l'absence de nouvelles découvertes (Banque Centrale de Tunisie, 2017).

Graphique 7. Indicateurs macroéconomiques



1. Produit intérieur brut au coût des facteurs.

2. Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés par la population en âge de travailler (15 ans et +).

3. Le taux de chômage est calculé comme le nombre de personnes au chômage en pourcentage de la population active. Les chômeurs sont les individus en âge de travailler sans travail, disponibles sur le marché du travail et qui ont accompli des démarches spécifiques pour trouver du travail. La population active est définie comme le nombre total de personnes au chômage plus la population active civile occupée.

Source : INS ; et Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 102.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694308>

Les attaques terroristes de 2015 ont fortement affecté le secteur du tourisme mais les arrivées de touristes se sont redressées en 2017, bénéficiant notamment de la levée des avis négatifs aux voyageurs de plusieurs pays européens.

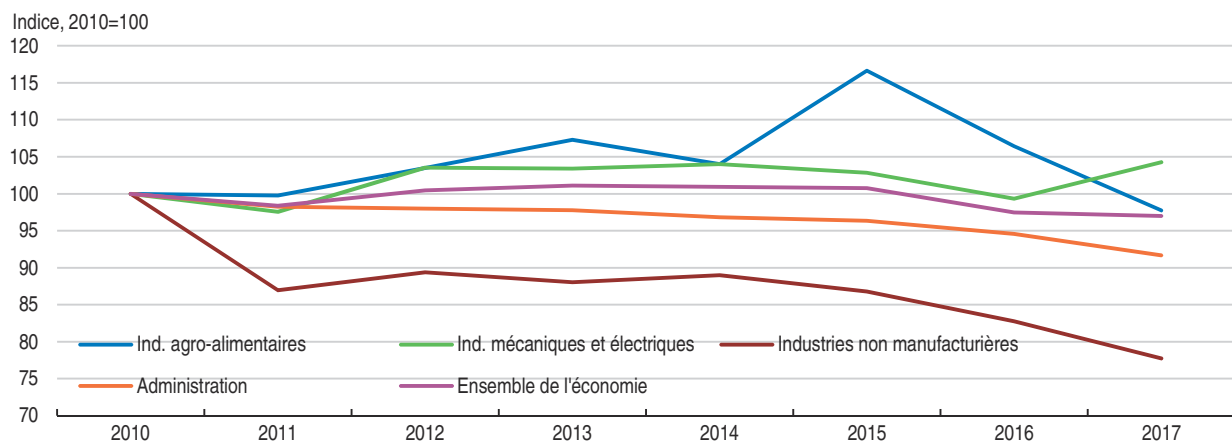
Les créations d'emplois sont faibles et le chômage reste élevé

La faiblesse de l'activité ces dernières années n'a pas permis une croissance substantielle de l'emploi. Le taux d'emploi (défini comme le nombre d'actifs occupés divisé par la population en âge de travailler, 15 ans et +) s'est inscrit sur une tendance baissière depuis mi-2014 pour atteindre environ 40 % au deuxième trimestre 2017 (graphique 7.C). Le taux de chômage est élevé (15 % de la population active mi 2017), spécialement chez les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (30,5 % en 2016).

L'inflation est repartie à la hausse depuis le mois d'avril 2016 pour s'établir à plus de 6 % en glissement annuel à la fin de 2017 (graphique 7.D). Les tensions inflationnistes reflètent essentiellement la dépréciation du dinar et les hausses de salaires qui ont alimenté la consommation. En effet, les salaires réels ont augmenté plus vite que la productivité en 2016 et 2017, notamment dans les administrations publiques, les industries agroalimentaires et les hydrocarbures (graphique 8). L'accord signé en mars 2017 prévoit une augmentation de 6 % pour 2016 (avec effet rétroactif à partir d'août 2016) et une hausse du même montant à compter de mai 2017. Certains secteurs se trouvent confrontés à des difficultés pour appliquer ces hausses, même s'ils bénéficient d'une dérogation pour différer l'application des augmentations salariales.

Graphique 8. **Les salaires réels ont augmenté plus vite que la productivité**

Indice de la productivité du travail/salaire réel



Note : Une baisse de l'indice indique une croissance des salaires supérieure à celle de la productivité.

Source : ITCEQ.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694327>

Le déficit de la balance des paiements peine à se résorber

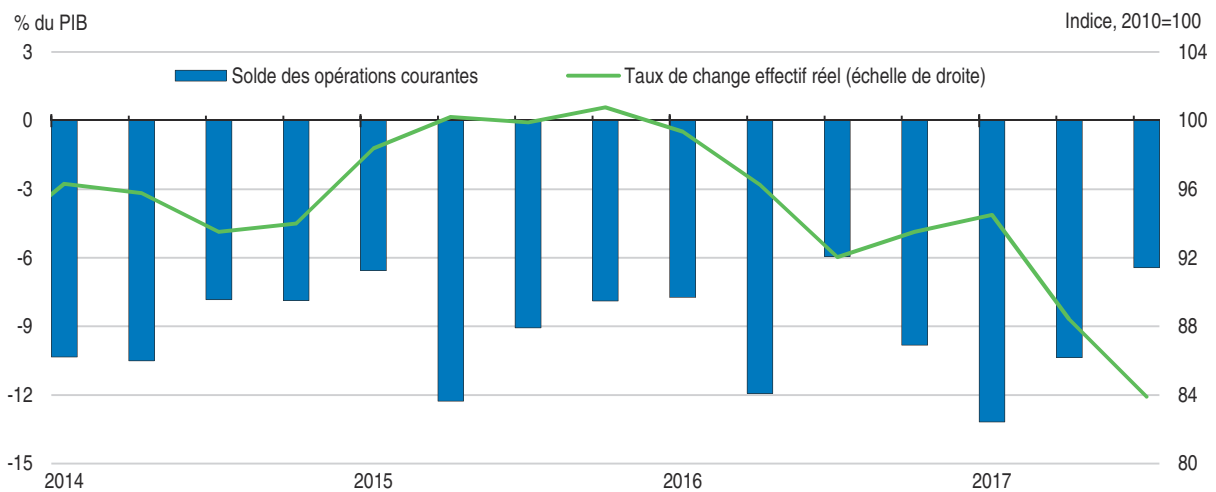
Les paiements extérieurs ont été affectés depuis 2011 par les tensions sociales et sécuritaires survenues après la révolution, ainsi que la crise libyenne. Le déficit courant s'est significativement détérioré pour atteindre, en moyenne, 9.1 % du PIB entre 2013 et 2017, contre 3.1 % du PIB entre 2006 et 2010. Le déficit commercial est passé de 13.2 % du PIB en 2010 à 16 % du PIB en 2017. Ce résultat provient essentiellement du dérapage des importations, notamment celles des produits de consommation, et du recul des exportations de certains secteurs comme les industries extractives.

Le solde énergétique a été largement déficitaire au cours de ces dernières années en raison de la baisse du volume de la production nationale, l'accroissement de la consommation nationale et le recul de l'activité d'investissements dans la prospection et le développement des secteurs des hydrocarbures. Les exportations des phosphates et dérivés, ont accusé une forte baisse en volume depuis 2011 en raison de la poursuite des tensions sociales au niveau des sites de production et de transport. En revanche, les exportations manufacturières, en particulier les industries mécaniques et électriques, ont connu une bonne performance au cours des deux dernières années en lien avec l'amélioration de la demande émanant des pays de l'Union européenne.

L'excédent traditionnel de la balance des services a connu, depuis 2011, des fluctuations importantes en raison de la baisse de l'activité touristique et du transport faisant suite aux attentats terroristes perpétrés en 2015. Toutefois, l'amélioration de la situation sécuritaire durant ces deux dernières années a pu rétablir progressivement la situation. Malgré la crise financière et le niveau du chômage dans les pays d'accueil, les transferts de fonds des tunisiens résidant à l'étranger sont importants. À 4.4 % du PIB en 2016, ils représentent près du double des investissements directs étrangers.

La dépréciation du dinar ne s'est pas encore traduite par une réduction du déficit courant (graphique 9). Afin d'enrayer la baisse des avoirs en devises, depuis octobre 2017 les opérateurs économiques qui importent des produits de consommation non essentiels ne sont plus autorisés à recourir à des crédits auprès d'institutions bancaires pour ces opérations.

Graphique 9. La dépréciation du dinar ne s'est pas encore traduite par une réduction du déficit courant



Note : Une baisse du taux de change effectif réel signifie une hausse de la compétitivité.

Source : Banque Centrale de Tunisie ; et INS.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694346>

La dette externe de la Tunisie a augmenté récemment pour atteindre 70 % du PIB fin 2016 (FMI, 2017), dont plus des trois quarts sont des dettes à moyen et long termes. De par sa structure – des taux d'intérêts moyens bas, des maturités longues et une part importante de dette concessionnelle –, la dette externe devrait être résistante à divers chocs, excepté une dépréciation réelle importante du dinar (FMI, 2017). Les réserves de change se situaient en novembre 2017 à peine au niveau leur permettant de couvrir trois mois d'importations de biens et services.

La croissance va se raffermir en 2018 et 2019 mais des risques subsistent

La croissance devrait atteindre 2.8 % en 2018 et 3.4 % en 2019 (tableau 1). L'investissement des entreprises bénéficiera de la simplification des procédures apportée par la nouvelle loi sur l'investissement alors que les exportations bénéficieront de la reprise sur les marchés européens. L'inflation a augmenté au deuxième semestre 2017 et des tensions persistent en 2018 en raison des effets de la dépréciation de la monnaie, de l'augmentation des salaires et de la hausse des taux de TVA. Toutefois, elle connaîtrait une

Tableau 1. **Développements récents et prévisions**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Prix courants milliards de dinars	Pourcentage de variation, en volume (prix de 2010)				
PIB aux prix du marché	80.8	1.1	1.0	2.0	2.8	3.4
Consommation privée	55.9	3.2	3.3	3.3	3.2	2.9
Consommation publique	15.1	4.4	2.5	0.8	0.2	0.2
Formation brute de capital fixe	16.4	-0.5	2.4	3.3	5.4	6.6
Demande intérieure finale	87.4	2.7	3.0	2.8	3.0	3.1
Exportations de biens et services	36.3	-5.3	-0.3	3.2	5.0	5.6
Importations de biens et services	45.2	-2.6	3.1	5.6	5.0	4.6
Exportations nettes ¹	-8.9	-0.9	-1.7	-1.5	-0.5	0.0
<i>Pour mémoire</i>						
Déflateur du PIB	–	3.2	5.1	6.0	6.9	5.4
Indice des prix à la consommation	–	4.9	3.7	5.3	6.4	5.0
Taux de chômage (% de la population active)	–	15.2	15.5	15.4	15.2	14.7
Balance des opérations courantes (% du PIB)	–	-8.9	-8.8	-10.1	-9.5	-9.0

1. Contributions aux variations du PIB en volume, montant effectif pour la première colonne.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 102, ajustée des dernières informations disponibles.

relative détente dès 2019. Le chômage diminuera mais certains groupes – femmes, jeunes, diplômés – resteront fortement frappés. Le déficit courant diminuera légèrement à la faveur du redressement du tourisme et de la reprise attendue des exportations.

Les développements récents dans l'agriculture et l'agroalimentaire pourraient se traduire par une contribution plus forte que prévue du secteur agricole à la croissance. En revanche, les tensions sociales pourraient freiner la croissance. L'insécurité dans certaines zones représente toujours un risque pour les investisseurs et le tourisme. La poursuite de l'augmentation des prix du pétrole pourrait affecter l'inflation, les finances publiques et le solde des paiements courants. L'économie tunisienne pourrait aussi être confrontée à des chocs dont les effets potentiels sont difficiles à incorporer dans les prévisions (tableau 2).

Tableau 2. **Évènements qui pourraient altérer la performance économique**

Choc	Impacts possibles
Exacerbation de l'instabilité politique	L'instabilité politique accrue freinerait le rythme des réformes structurelles, entamerait la confiance des investisseurs et renforcerait les tensions sur le solde budgétaire et la balance des paiements.
Détérioration brutale de la sécurité dans la région	L'insécurité accrue ou la détérioration de la situation en Libye affecteraient l'économie et en particulier le secteur du tourisme, fortement intensif en main d'œuvre.
Montée du protectionnisme chez les pays partenaires et baisse du commerce mondial	Le secteur exportateur serait affecté et avec lui la création d'emplois. La hausse du chômage qui en résulterait renforcerait les inégalités et les tensions sociales.

Politiques pour rétablir les équilibres macroéconomiques sans freiner la croissance

Mettre en place les conditions pour le passage à un ciblage explicite de l'inflation à moyen terme

Depuis 2006, le principal objectif de la politique monétaire est la stabilité des prix, avec une cible implicite de 4 % qui correspond à la moyenne de long terme. Le taux d'intérêt du marché monétaire est considéré comme l'instrument principal de la politique monétaire. Le contrôle exercé sur les prix – les prix administrés représentent environ un quart de

l'indice des prix à la consommation – limite néanmoins la transmission de la politique monétaire. Tenant compte de la hausse des pressions inflationnistes depuis 2016, la Banque centrale a augmenté son taux directeur en avril et mai 2017 pour le porter à 5 % puis en mars 2018 pour le porter à 5.75 %. Les autorités sont prêtes à augmenter encore leur taux directeur si les pressions inflationnistes perdurent.

Afin d'ancrer les anticipations d'inflation, un objectif explicite d'inflation devrait être adopté par la Banque Centrale à l'instar de nombreux pays de l'OCDE et émergents qui ont introduit avec succès un régime de ciblage de l'inflation, notamment l'Afrique du Sud, le Canada, le Chili, la Colombie, l'Inde, les Philippines, le Royaume-Uni et la Suède. Néanmoins, ce ciblage ne pourra être mis en place que lorsque certains prérequis seront atteints comme un système bancaire solide, des marchés financiers développés, la stabilité macroéconomique et l'ouverture du compte de capital.

Depuis 2011, la Banque Centrale de Tunisie a œuvré à dynamiser le marché de change interbancaire et à réduire autant que possible ses interventions. Pour y parvenir, un ensemble de réformes ont été mises en place – comme la levée de l'obligation d'adossement sur des opérations réelles pour les opérations de change devises/dinars entre les intermédiaires agréés, l'autorisation pour les banques de céder leurs billets de banques étrangers contre devises, la libéralisation des opérations de couverture du taux de change entre les intermédiaires agréés – afin de pousser les intermédiaires agréés à jouer pleinement leur rôle de teneurs de marché. Ainsi, la référence à un panier de devises a été retirée en avril 2012, et remplacée par un fixing représentant la moyenne des cotations des banques.

Alors que les opérations relatives au compte courant sont totalement libres, certaines restrictions demeurent sur le compte du capital. La simplification prévue des procédures de transfert des avoirs des non-résidents, l'augmentation des seuils des investissements à l'étranger par les résidents et l'harmonisation du fonctionnement des comptes réglementés des personnes physiques résidentes vont permettre une ouverture plus grande du compte du capital (Banque Centrale, 2017b). Avant l'ouverture totale du compte de capital, la Tunisie est consciente qu'elle doit renforcer sa stabilité macroéconomique, développer ses institutions financières et la surveillance prudentielle (FMI, 2015).

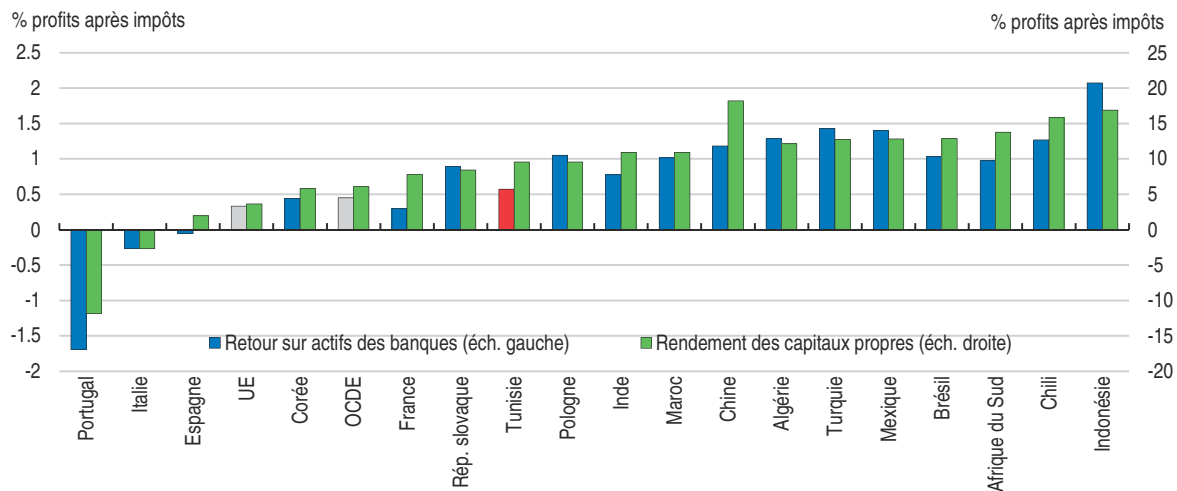
Consolider le secteur bancaire

Les banques ont une fonction essentielle, dans la mesure où elles assurent plus de 90 % de l'intermédiation financière, les assurances et instituts de micro-crédit jouant encore un rôle marginal. Le nombre de banques universelles (24) est relativement élevé, compte tenu de la taille du pays. Elles sont souvent de petite taille et leur rentabilité est faible (graphique 10). En outre, les entreprises peinent à accéder au financement bancaire. Le taux de crédit a augmenté depuis 2010 mais reste faible en comparaison des pays de l'OCDE (graphique 11).

Entre 2010 et 2016, la part des créances douteuses dans le total des crédits est passée de 12 % à 15.4 %, ce qui est élevé par rapport aux pays de l'OCDE (graphique 12), et a même atteint 20 % dans les banques publiques. Celles-ci se trouvent majoritairement dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme. Les faiblesses des procédures de faillite, qui permettent aux entreprises inefficaces de ne pas rembourser leurs dettes et de continuer à opérer au lieu de les obliger à se restructurer ou à quitter le marché, ont aggravé le problème des créances douteuses. Depuis 2012, la Banque centrale a pris plusieurs mesures pour renforcer le secteur bancaire. Les règles de provisionnement ont été renforcées. Le ratio

Graphique 10. **Rentabilité bancaire en comparaison internationale**

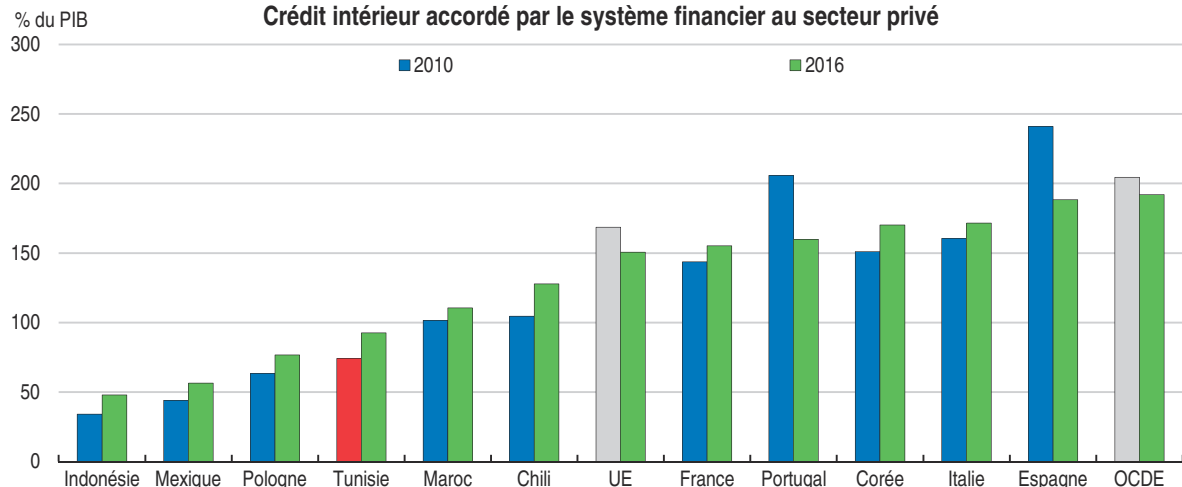
2015 ou dernière année disponible



Source : Banque Mondiale, Global financial development database.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694365>Graphique 11. **Le taux de crédit a augmenté mais reste faible**

Crédit intérieur accordé par le système financier au secteur privé

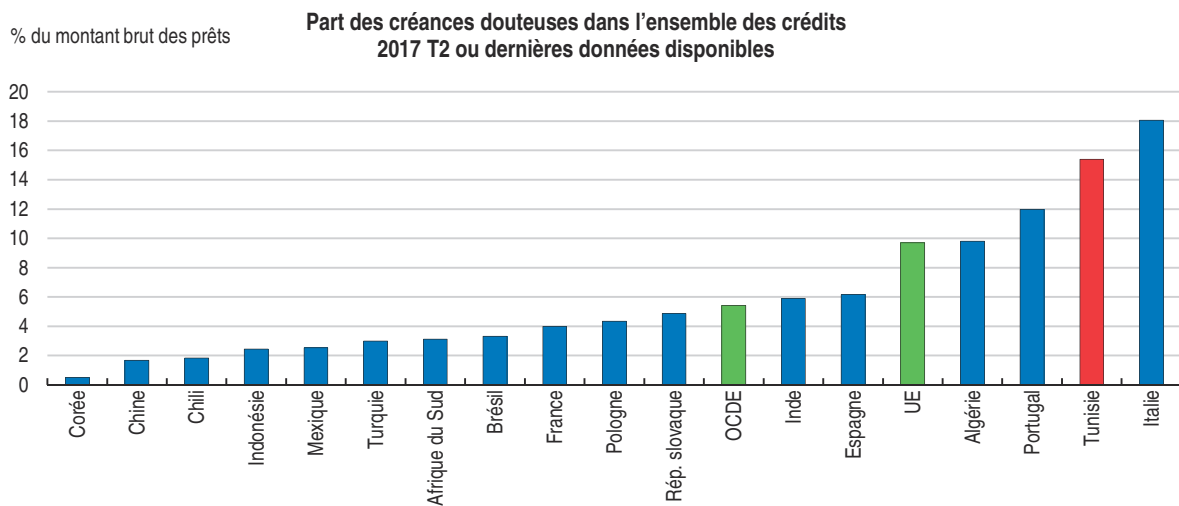


Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694384>

règlementaire de solvabilité a été augmenté. De plus, un plan de restructuration des banques publiques a été engagé avec la recapitalisation des trois grandes banques publiques et la cession des participations minoritaires dans certaines banques mixtes. Une loi bancaire a été adoptée en 2016 qui a, entre autres, introduit un dispositif de résolution bancaire, un dispositif de prêteur en dernier ressort et un fonds de garantie des dépôts. De plus, la nouvelle loi sur la Banque centrale a permis de renforcer les pouvoirs de celle-ci en matière de supervision bancaire. Ces mesures ont permis de réduire les sources de vulnérabilité du secteur.

Une part importante de créances douteuses contraint les ressources et empêche un processus efficace de leur allocation. L'expérience de nombreux pays suggère qu'il n'existe pas une solution unique pour tous les pays. Les outils de résolution peuvent être des

Graphique 12. **Les créances douteuses sont importantes**

Source : Base de données des Indicateurs de solidité financière du FMI ; et Banque centrale de Tunisie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694403>

restructurations individuelles des banques, des unités de résolution à l'intérieur des banques (Pologne en 1990), une Société de Gestion d'Actifs (SGA) (Suède en 1993) spécifique à une banque ou une SGA au niveau du pays gérée par les autorités (pays asiatiques dans les années 90, Espagne en 2012, Irlande) (Baudino et Yun, 2017).

Les autorités tunisiennes ont abandonné leur projet de création d'une SGA. Elles doivent, à présent, mettre en œuvre les changements législatifs prévus pour faciliter la résolution des créances douteuses dans les banques publiques. En effet, actuellement, les dirigeants des banques publiques peuvent être traduits en justice s'ils négocient la restructuration ou l'abandon des créances douteuses, ce qui est un frein à leur résolution. Les banques conservent ainsi dans leur portefeuille des actifs de compagnies ayant une probabilité de survie faible, ce qui ralentit la réallocation des ressources vers des entreprises plus productives. La loi sur les procédures collectives, qui a été adoptée en 2016 mais n'est pas encore entièrement appliquée, devrait faciliter la résolution des créances douteuses. Un processus efficace de résolution des créances douteuses doit être accompagné d'un système judiciaire performant, en particulier en ce qui concerne les faillites.

Afin de stabiliser le secteur bancaire et soutenir l'offre de crédit, une consolidation du système bancaire semble nécessaire. La consolidation permettrait de réaliser des économies d'échelle significatives, en s'appuyant sur les progrès des technologies de l'information et sur une diversification plus judicieuse (Hughes et Mester, 2013). Un désengagement de l'État, qui demeure présent dans une dizaine de banques avec des participations allant de 10 % à 87 %, pourrait favoriser cette tendance. Les autorités devraient également reconsidérer le plafonnement des taux d'intérêt qui limite la concurrence et rend difficile la tarification du risque. Un projet d'amendement de la loi relative aux taux d'intérêts excessifs a été présenté à l'Assemblée des Représentants et devrait être discuté début 2018. Enfin, il faut améliorer les dispositifs de financement des investissements dans les régions de l'arrière-pays. Néanmoins, l'intérêt du projet de la Banque des Régions, qui vise à améliorer l'accès au financement des très petites, petites et moyennes entreprises dans ces régions, devra être réévalué compte tenu de la fragmentation du secteur bancaire et des institutions déjà existantes sur ce créneau.

Assainir les finances publiques en préservant la croissance et en renforçant la justice sociale

Les résultats budgétaires se sont dégradés

Les déficits et la dette publics sont plus élevés que dans la plupart des pays émergents (graphique 13). La détérioration des finances publiques reflète en partie des effets conjoncturels et spécifiques. Après 2010, les recettes de l'État ont pâti du ralentissement de l'activité économique, de la mise à l'arrêt de certaines exploitations minières et de la forte progression du commerce parallèle. Les dépenses publiques ont augmenté pour faire face aux défis de l'insécurité et aux revendications sociales. Les recrutements dans la fonction publique ont été massifs entre 2011 et 2013 (graphique 13.E). Le Parlement a en effet adopté en 2012 une loi « exceptionnelle » favorisant l'accès à des postes dans l'administration publique pour les blessés de la révolution, ainsi qu'à ceux ayant bénéficié de l'amnistie générale en 2011. La hausse des salaires dans l'administration publique a aussi été forte (graphique 13.F). Au total, la rémunération des fonctionnaires a augmenté de plus de quatre points de PIB depuis 2010 pour atteindre 14,6 % du PIB en 2016 (tableau 3), un niveau inégalé historiquement et bien plus élevé que dans la plupart des autres pays (graphique 13.D). L'afflux de réfugiés libyens a aussi pesé sur les dépenses de subventions des produits de base.

Tableau 3. **Résultats budgétaires¹ : données principales**
(en % du PIB²)

	2005	2010	2015	2016	LF2017 ⁴
A. Recettes totales	21.6	23.4	23.4	22.8	24.0
Recettes fiscales	18.9	20.1	21.9	20.7	22.2
Recettes non fiscales ³	2.7	3.3	1.5	2.1	1.8
B. Dépenses totales	24.5	24.5	28.2	28.9	29.5
Dépenses courantes	15.7	15.9	20.4	20.4	20.8
<i>dont</i> : Salaires	11.0	10.8	13.7	14.6	14.1
Subventions/Compensation	1.9	2.4	3.4	2.4	2.8
Alimentation	1.0	0.9	1.8	1.7	1.6
Transport	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5
Pétrole et gaz	0.6	1.2	1.1	0.2	0.7
Dépenses en capital	6.0	6.8	5.7	6.0	6.3
Prêts	0.3	-0.1	0.3	0.3	0.1
Paiements d'intérêts	2.5	1.8	1.9	2.2	2.3
C. Deficit = A-B	-2.9	-1.0	-4.8	-6.1	-5.5
<i>Memorandum item :</i>					
Dons	0.2	0.1	0.3	0.1	0.3
Privatisations	0.4	0.0	0.0	0.4	0.0
Revenus confisqués			0.1	0.1	0.2

1. Gouvernement central. Les recettes et dépenses de la sécurité sociale n'apparaissent pas.

2. PIB : 2016 et 2017 chiffres du ministère des Finances.

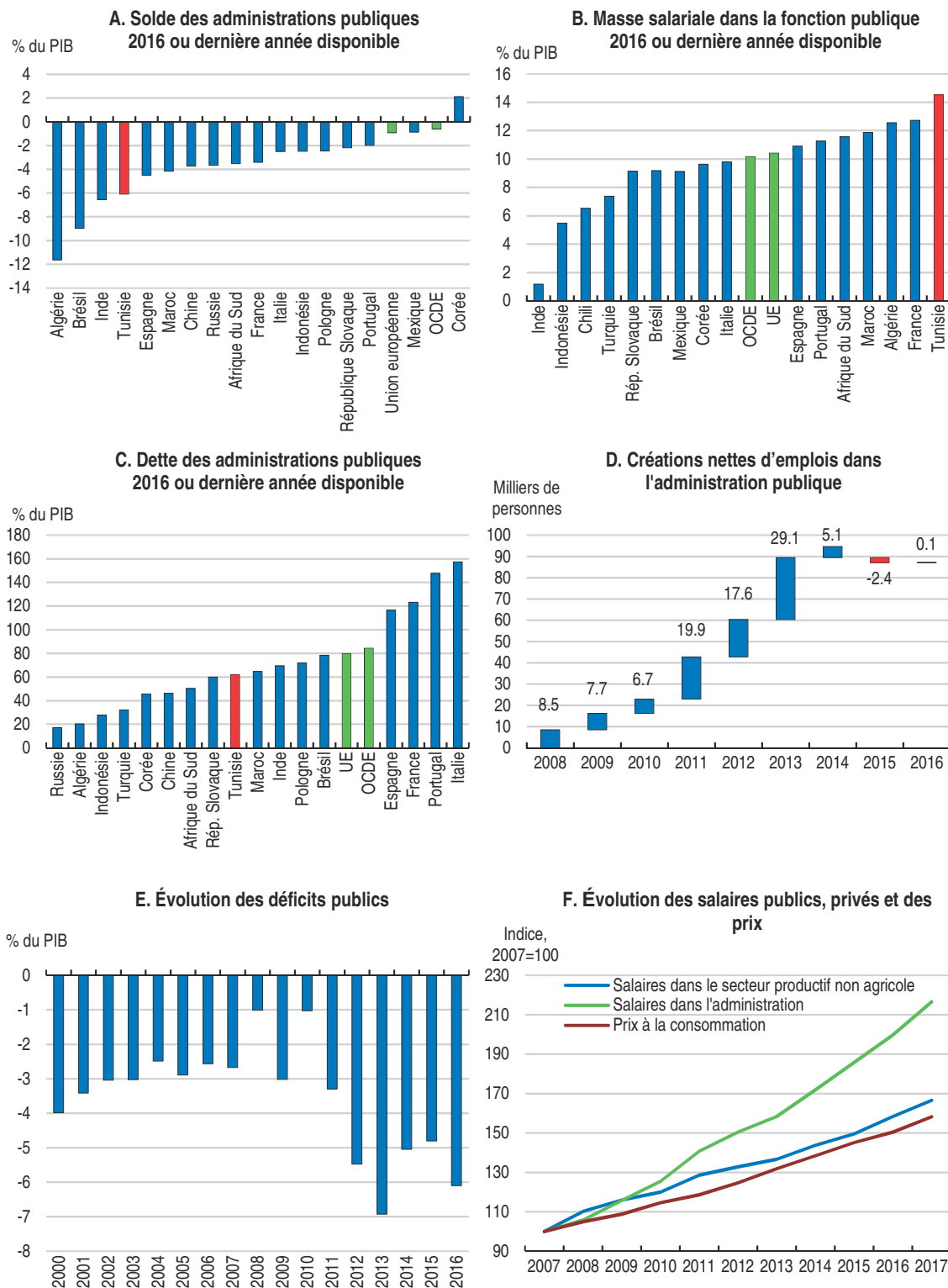
3. À l'exclusion des dons, privatisations et revenus confisqués.

4. Loi de Finances pour 2017.

Source : Ministère des Finances.

Pressions sur les dépenses futures : retraites, engagements implicites et décentralisation

Le système de retraite par répartition générera des tensions additionnelles sur les finances publiques en l'absence de réforme. Le Contrat social, adopté en 2013 par le gouvernement et les partenaires sociaux, réaffirme la préférence de la société tunisienne pour le système de retraite par répartition. Les dépenses des caisses de sécurité sociale consacrées aux retraites ont fortement augmenté pour atteindre près de 6 % du PIB en 2016,

Graphique 13. **La Tunisie doit remettre ses finances publiques sur un chemin plus soutenable**

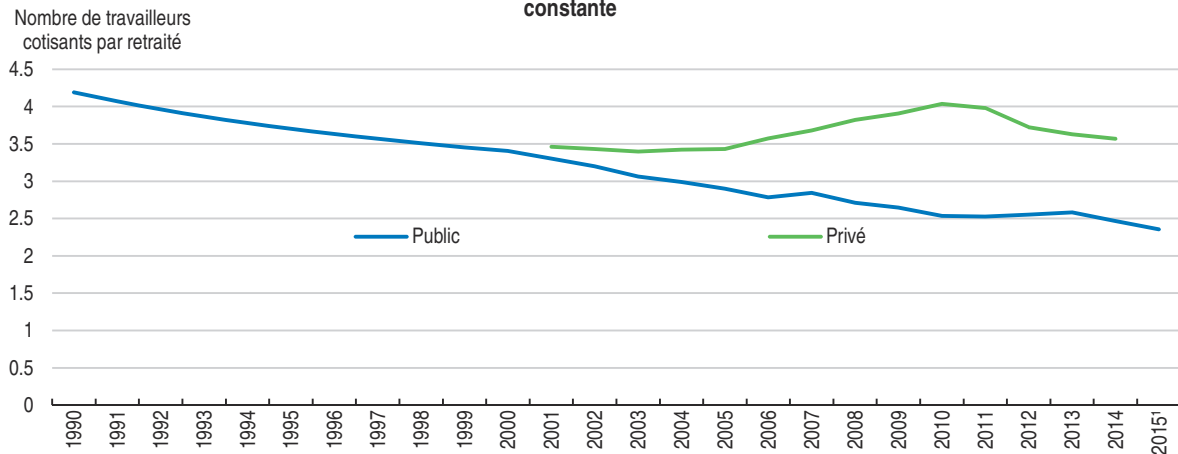
Source : Ministère des Finances ; INS ; Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 102 ; FMI World Economic Outlook database ; BCT ; et ITCEQ.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694422>

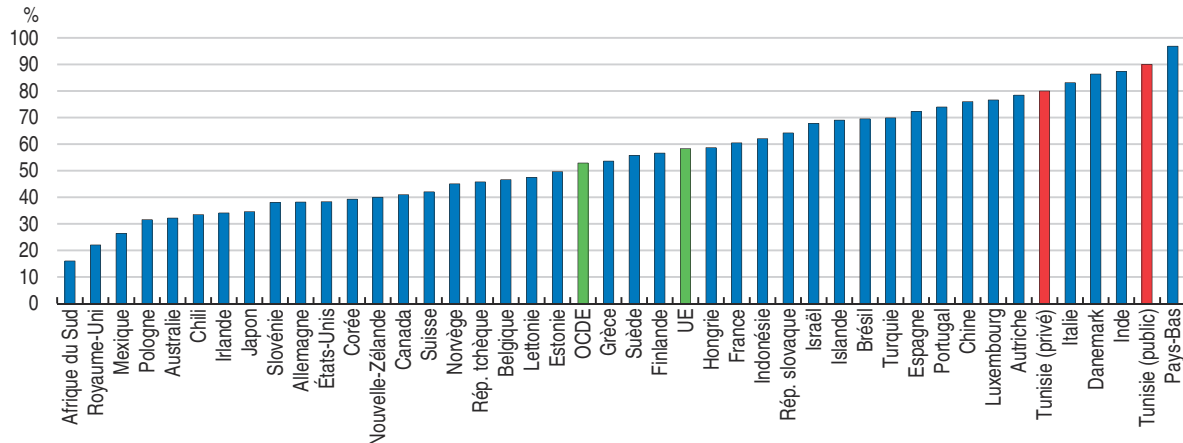
reflétant en partie le vieillissement de la population. Alors que l'espérance de vie augmentait rapidement, passant de 70 à 75½ ans entre 1990 et 2016, l'âge légal de départ à la retraite est resté fixé à 60 ans. En conséquence, le nombre des travailleurs cotisant par retraité – un indicateur clé de viabilité du système – a fortement chuté, notamment dans le secteur public (graphique 14.A). La proposition de porter l'âge de départ à la retraite à 62 ans d'ici 2019 contribuera à alléger les pressions, sans toutefois assurer la viabilité du système.

Graphique 14. Le régime de retraite est généreux mais pas soutenable

A. Le nombre de travailleurs contribuant au financement du régime de retraite est en baisse constante



B. Le taux de remplacement brut est élevé, 2014



1. Les données pour 2015 sont des projections du gouvernement tunisien.

Source : Gouvernement de la Tunisie ; OCDE, *Panorama des pensions 2015* ; et Base de données de l'OCDE sur les pensions.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694441>

Outre l'âge de départ à la retraite, le calcul des droits à pension est généreux. Le taux de remplacement est élevé (graphique 14.B), en particulier dans le régime public où les droits sont, de plus, calculés sur la base du dernier salaire. Les pensions sont indexées sur les salaires alors qu'elles sont partiellement indexées sur les prix dans la plupart des pays de l'OCDE. La caisse de retraite du secteur privé (CNSS) souffre aussi de sous-déclaration et de sous-recouvrement. Malgré des hausses du taux de cotisation, le déficit des caisses de sécurité sociale s'élève à environ 1 % du PIB en 2017.

Les engagements implicites associés aux banques et entreprises publiques pourraient se traduire par une nouvelle hausse des dépenses publiques. Les engagements implicites associés aux entreprises publiques, notamment sous forme de dettes garanties par l'État, et les besoins de recapitalisation des banques publiques, s'élevaient à 12 % du PIB en 2016 (FMI, 2017). Pour maîtriser les coûts budgétaires, le gouvernement a défini des contrats de performance avec les cinq principales entreprises publiques. L'expérience n'a cependant pas été probante jusqu'à présent car, en limitant les ajustements de prix et en imposant des créations d'emplois ou des hausses de salaires, l'État a rendu difficile le retour à la viabilité financière des entreprises publiques. Une stratégie de restructuration des entreprises publiques a été adoptée par le gouvernement en avril 2017, en vue de rétablir leur viabilité financière. Dans le futur, l'ajustement des tarifs, pour parvenir à un recouvrement des coûts, combiné à une maîtrise de la masse salariale et à l'amélioration des performances de gestion de ces entreprises semblent être des composantes incontournables du retour à la viabilité financière des entreprises publiques.

La nouvelle Constitution prévoit un processus de décentralisation qui peut créer des pressions additionnelles sur les finances publiques. Si la décentralisation devrait permettre de rapprocher les décisions politiques des citoyens et donc de mieux répondre aux besoins de ces derniers, elle génèrera probablement des dépenses supplémentaires. En effet, les expériences de l'Espagne et de la France suggèrent que le processus de décentralisation s'accompagne souvent, au moins dans un premier temps, d'une hausse de la dépense publique (Journard et Giorno, 2005 ; Jamet, 2007). En effet, la réaffectation des employés du gouvernement central aux autorités locales est souvent incomplète et les doublons sont nombreux. En Indonésie, la décentralisation a buté sur le manque de compétences au niveau local ; la qualité des services publics locaux est fort inégale et la corruption est un problème sérieux (Vujanovic, 2017). Pour minimiser ces écueils, la décentralisation devra être graduelle pour faciliter la réallocation des ressources et accroître la capacité de gestion et de mobilisation des ressources des collectivités décentralisées.

Remettre les finances publiques sur une trajectoire soutenable

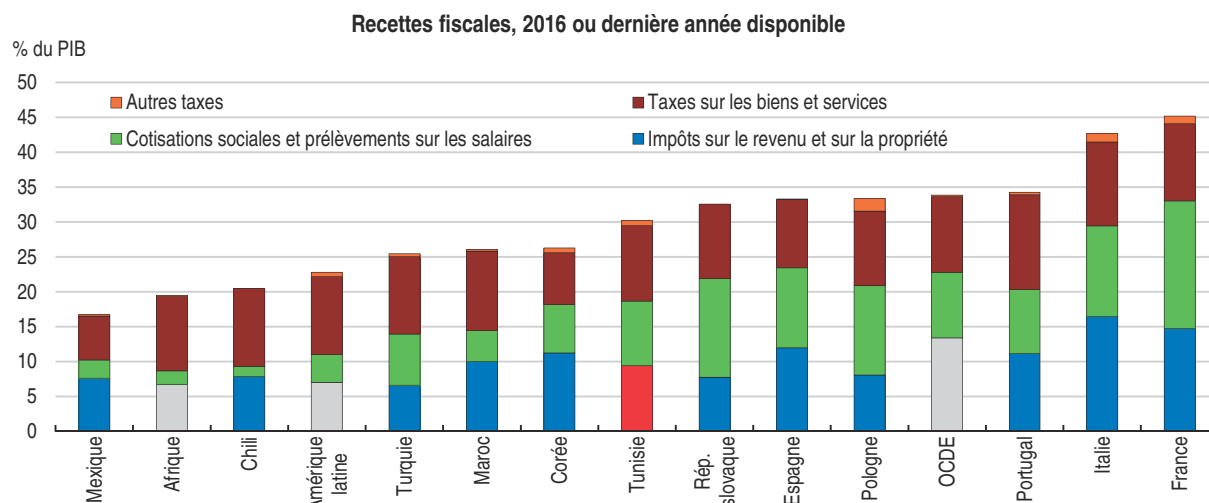
En l'absence de réformes, la persistance de déficits budgétaires élevés et d'une croissance économique faible se traduirait par une nouvelle augmentation de la dette publique. Le ratio de la dette publique au PIB est passé de 41 % en 2010 à 62 % en 2016. Cette dette est financée à près de 2/3 par des emprunts étrangers en devises, dont la majeure partie est de nature concessionnelle, ce qui réduit le service de la dette mais accroît la vulnérabilité externe. Les agences de notation ont abaissé le statut de la dette souveraine tunisienne, qui n'est plus « Investment grade » depuis 2012 selon Fitch et Standard & Poor's, et depuis 2013 selon Moody's. Moody's a abaissé à nouveau la note de la dette souveraine tunisienne en août 2017. Le gouvernement s'est engagé à mettre en place des réformes pour, d'ici à 2020, i) réduire le déficit de 6.1 % du PIB en 2016 à 3 % ; ii) maintenir la dette publique en-dessous de 70 % du PIB et, iii) ramener la masse salariale à 12.5 % du PIB.

Plusieurs options sont envisageables pour rétablir la soutenabilité de la dette, jouant sur l'effort d'assainissement budgétaire mais aussi sur les réformes structurelles susceptibles de renforcer la croissance. Les simulations de l'OCDE suggèrent que mener simultanément un ajustement budgétaire graduel et une réforme des réglementations sur les marchés des biens et services permettrait de neutraliser les effets négatifs (temporaires) de l'ajustement budgétaire sur l'activité et d'inscrire le ratio dette publique/PIB sur une trajectoire baissière (voir encadré 3 ci-dessous).

La charge fiscale étant élevée, il faut privilégier l'efficacité et la justice fiscale

Le taux de prélèvement obligatoire a augmenté depuis 2010, malgré la mauvaise conjoncture économique. À plus de 30 % du PIB, la somme des impôts et cotisations sociales est plus élevée que dans tous les autres pays d'Afrique et la plupart des pays émergents (graphique 15). Cela traduit, en partie, une plus large couverture en services publics et une meilleure qualité de ceux-ci, notamment concernant les soins de santé. Une nouvelle augmentation des impôts et cotisations sociales a été instaurée pour 2018. Les efforts de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale sont louables. Ils réduisent les inégalités devant l'impôt. Sur le plan national, le gouvernement s'est mobilisé pour la suppression graduelle du régime du forfait pour les artisans et professions libérales et la création d'une police fiscale dès l'automne 2017 et a élaboré une stratégie de lutte contre l'évasion et la fraude aux cotisations sociales. Les efforts d'élargissement de l'assiette fiscale, en particulier pour la TVA avec la suppression de diverses exonérations, vont aussi dans le bon sens. Sur le plan international, la Tunisie a signé dès 2012 la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et le Protocole d'Accord avec l'OCDE. Elle est aussi membre du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales depuis 2012 (OCDE, 2016a). Début 2018, la Tunisie a signé la Convention multilatérale pour prévenir l'érosion de la base fiscale et le transfert des profits (BEPS).

Graphique 15. **Les recettes fiscales sont relativement élevées par rapport aux autres pays émergents**



Source : Base de données des recettes publiques de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694460>

La fiscalité pèse de façon disproportionnée sur le travail salarié et décourage la création d'emplois de qualité. Les cotisations sociales assises sur les salaires sont élevées et l'impôt sur le revenu est payé pour l'essentiel par les salariés. Le relèvement des taux pour la TVA en 2018 minimisera l'impact des hausses d'impôt sur la croissance – les travaux de l'OCDE (Johansson et al., 2008 ; OCDE, 2017c) montrent en effet que les taxes sur la consommation ont un effet moins négatif sur la croissance et les créations d'emplois que les impôts sur le revenu et les bénéfices. Néanmoins, la loi de finance pour 2018 instaure une contribution sociale et solidaire de 1 % payée par les individus et les entreprises déclarant l'impôt, pour financer le déficit des caisses de sécurité sociale. Il est également prévu la création d'un *Haut Conseil pour le*

Financement de la Protection Sociale dont les principales attributions seront de veiller à la diversification des sources de financement des caisses de sécurité sociale et de proposer les mesures adéquates pour assurer l'équilibre financier des régimes de sécurité sociale. Si la hausse des cotisations sociales est la seule solution à court terme pour réduire le déficit des caisses sociales, il faut éviter dans le futur l'introduction de nouvelles taxes sur le travail et les entreprises ou de nouvelles hausses des taux car elles pèsent sur la croissance et la création d'emplois de qualité (chapitre 2). Les nouveaux impôts augmentent aussi les coûts de collecte.

L'assiette fiscale devra être élargie pour augmenter les recettes publiques. Un effort de transparence sur le coût et les bénéficiaires des incitations fiscales est nécessaire. La publication du rapport sur les dépenses fiscales prévue pour 2018 sera une première étape. Certaines incitations fiscales, notamment pour l'acquisition de logements, devraient être reconsidérées ; elles détournent l'épargne d'un investissement plus productif et tendent à bénéficier aux ménages les plus riches (chapitre 1). Les économies ainsi réalisées pourraient être en partie réorientées pour améliorer l'offre de logements pour les plus démunis. De même, certaines incitations fiscales pour l'investissement devraient être évaluées et ajustées, voire éliminées, si elles s'avèrent peu efficaces.

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale devrait être renforcée sur le plan national pour accroître l'égalité des citoyens devant l'impôt. Selon une étude récente, plus de la moitié des contribuables répertoriés ne déclarent pas leurs impôts et, parmi ceux qui le font, les sous-déclarations sont patentes (Haddar et Bouzaïene, 2017). Un rapprochement de la direction de la comptabilité publique et de recouvrement et de la direction du contrôle devrait améliorer le recoupement des informations et augmenter les taux de recouvrement, relativement faibles actuellement. La création de la Direction des Grandes Entreprises va dans ce sens. Des contrôles systématiques et aléatoires seraient souhaitables. En outre, une campagne d'information, de contrôle et de recouvrement fiscal devrait être lancée auprès des professions libérales.

Améliorer la soutenabilité, l'équité et la qualité des dépenses publiques

L'objectif du gouvernement est de réduire le déficit budgétaire, pour stabiliser la dette publique en dessous de 70 % du PIB à l'horizon 2020, tout en augmentant les dépenses d'investissement et les dépenses sociales. La loi de finances pour 2018 réaffirme ces priorités (encadré 1). Les salaires des fonctionnaires, paiements d'intérêt et subventions représentaient les deux tiers des dépenses de l'État en 2016, laissant peu de place à l'investissement dans des infrastructures sociales et physiques, à l'entretien et au bon fonctionnement de ces infrastructures ainsi qu'aux actions en faveur des plus démunis. Il s'agit donc d'améliorer la qualité des dépenses publiques pour les rendre plus équitables et propices à la croissance inclusive.

Pour contenir la masse salariale, le gouvernement a limité les créations nettes d'emplois publics depuis 2014, notamment par des départs à la retraite anticipés (graphique 13.D). En 2017, le gouvernement a annoncé sa volonté de ramener les dépenses de salaires de 14.5 % du PIB en 2017 à 12.5 % en 2020 grâce au remplacement de 1 sur 4 départs à la retraite et à un programme de départs volontaires – chaque personne atteignant 60 ans entre 2018 et 2021 peut bénéficier d'une pension de retraite bonifiée. L'effet sur les dépenses totales risque d'être faible à court-terme d'autant plus que le programme de départs volontaires a séduit moins de personnes que prévu (6 400 demandes seulement). En revanche, l'application du remplacement partiel des départs à la retraite devrait s'avérer efficace sur le moyen-terme mais devra veiller à maintenir un niveau d'encadrement adéquat.

Encadré 1. Loi de finance pour 2018

Les principales mesures contenues dans la Loi de finance pour 2018 sont les suivantes :

Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés

- Exonération de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) pour les entreprises nouvellement créées, ainsi que celles disposant d'une attestation de dépôt de déclaration d'investissement en 2018 et 2019, pendant 4 ans à partir de la date d'entrée en activité.
- Réduction du taux de l'IS de 25 % à 20 % pour les petites et moyennes entreprises.
- Augmentation du taux de l'impôt sur les dividendes de 5 % à 10 %.
- Instauration d'une contribution sociale solidaire (CSS) sur les personnes physiques et morales.
- Réduction de l'impôt sur le revenu pour les familles.
- Durcissement du régime de l'impôt forfaitaire.
- Simplification des conditions d'octroi des avantages fiscaux accordés pour le réinvestissement en capital.

Impôts indirects

- Augmentation de 1 point de pourcentage des différents taux de TVA et élargissement de l'assiette de la TVA aux opérations de ventes d'immeubles bâtis à usage exclusif d'habitation, autres que les logements sociaux.
- Augmentation des droits de douane de 20 % à 30 % pour certains produits et instauration de droits de douane pour d'autres.
- Révision des droits de consommation sur certains biens.
- Instauration d'un droit de séjour dans les hôtels.

Autres

- Prise en charge par l'État des cotisations patronales pour le recrutement, en contrat à durée indéterminée, des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur dans les zones de développement régional.
- Création d'un fonds spécial pour la couverture des catastrophes naturelles au profit des agriculteurs.
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la contrebande et la fraude fiscale, notamment la création d'une instance générale de la fiscalité, de la comptabilité publique et du recouvrement.

En janvier 2018, l'Assemblée des représentants du peuple a adopté le projet de loi relatif au départ volontaire à la retraite des employés du secteur public. La loi prévoit que les agents qui formulent le souhait de quitter la fonction publique reçoivent 36 mois de salaires comme prime de départ anticipé, sous condition d'avoir cotisé pendant 5 ans auprès des caisses sociales. Le gouvernement a aussi pris un certain nombre de mesures en faveur des familles nécessiteuses pour répondre aux inquiétudes sociales : augmentation de 20 % de la subvention allouée à chaque famille dans le besoin et approbation d'une pension de retraite minimum de 180 dinars par mois ; doublement de la subvention pour les enfants handicapés démunis ; élargissement de la gratuité des soins de santé aux chômeurs ; création d'un fonds de garantie des prêts au logement au profit des citoyens aux revenus non permanents.

La réforme des subventions, qui représentaient 3.4 % du PIB en 2015, est nécessaire pour rendre les dépenses publiques plus justes et efficaces. Les prix de certains produits, en particulier alimentaires et énergétiques, sont maintenus artificiellement bas afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Les producteurs et distributeurs des produits concernés reçoivent une compensation financière de l'état. Si les subventions contribuent à atténuer la pauvreté, elles bénéficient davantage aux ménages les plus riches (ITCEQ, 2017 ; Araar et Verme, 2016). En outre, elles créent des distorsions importantes sur les marchés et alimentent l'économie parallèle et la corruption qui souvent affecte davantage les ménages pauvres. À titre d'exemple, les exportations illégales de produits subventionnés (tels que les pâtes, le couscous, le sucre et le lait) vers la Libye, interceptées par la douane et la police des frontières, s'élevaient à 1.1 milliard de dinars en 2015 (Banque mondiale, 2017).

Des mesures ont été prises pour réduire les dépenses de subventions. La subvention sur le sucre et l'huile végétale n'est plus accordée aux industriels depuis 2017 et les industries énergivores, telles que les cimenteries, ne bénéficient plus des subventions énergétiques depuis 2013. Les prix de l'électricité ont été relevés en 2017, avec un prix plus élevé qui s'applique au-delà d'une consommation de base. Ce système de « tarification sociale » met en jeu des subventions croisées des plus riches (gros consommateurs) vers les plus pauvres. La règle d'ajustement automatique pour le prix des hydrocarbures, adoptée en 2016 pour protéger le budget d'une hausse des prix du pétrole, a été appliquée partiellement. Une règle similaire a pourtant été appliquée plus systématiquement au Maroc alors que l'Inde et l'Indonésie supprimaient les subventions sur l'essence. En conséquence, le retournement du prix du pétrole et la dépréciation du dinar ont pesé sur les dépenses de subventions en Tunisie dès 2017.

La mise en place d'une réforme visant à rendre les subventions plus équitables butte sur la question du ciblage. La « tarification sociale » mise en place pour l'électricité et l'eau pourrait être répliquée pour le gaz. Une telle tarification protège les ménages les plus vulnérables alors que les autres paient un prix plus élevé au-delà de la consommation de base. Cela permettrait aussi de réduire la surconsommation et protégerait les ressources naturelles.

Une tarification sociale est néanmoins difficile à appliquer pour certains biens, notamment les produits alimentaires. Une réflexion sur la révision de la subvention des produits alimentaires de base et la rationalisation des dépenses a été engagée par le gouvernement. Son objectif est de maintenir la subvention sur les produits alimentaires de base tout en contrôlant les circuits de distribution et en diversifiant les produits proposés à la vente. La banque de données sur les ménages pauvres et à revenus limités, dont la mise en œuvre a été lancée par le ministère des Affaires Sociales depuis 2012 pour mieux cibler les différents programmes d'aides sociales, pourrait constituer un mécanisme pour orienter les subventions vers les familles les plus pauvres. La mise en place de cette banque de données s'avère néanmoins plus difficile que prévu.

Les expériences internationales en matière de ciblage révèlent que les erreurs d'inclusion et d'exclusion sont souvent considérables (Coady et al, 2004). Ainsi, en Colombie, les systèmes de ciblage des actions sociales, notamment pour la santé, sont caractérisés par des erreurs patentes (Joumard et Londoño Vélez, 2013) : près de 20 % des ménages les plus pauvres n'étaient pas répertoriés et donc privés d'accès alors qu'un quart des bénéficiaires n'étaient pas pauvres. De la même façon en Indonésie, des travaux ont montré que seulement un tiers des subventions pour les produits alimentaires de base

sont effectivement perçues par les ménages les plus pauvres ciblés par le programme et plus de la moitié des ménages pauvres ne bénéficiaient pas des subventions auxquelles ils auraient pu prétendre (OCDE, 2015a et 2016b).

Le remplacement des subventions par un transfert monétaire améliorerait l'équité et l'efficacité du système. Pour la Tunisie, une étude (INS et CRES, 2013) a révélé qu'un transfert monétaire, égal pour tous, réduirait plus efficacement les inégalités de revenus que les subventions. L'expérience de l'Inde, qui a mis en œuvre une telle approche en la combinant avec un objectif d'inclusion financière (encadré 2), offre un modèle dont la Tunisie pourrait s'inspirer en introduisant le principe du ciblage dès que possible. Les risques politiques associés à la réforme des subventions sont importants. Une stratégie de communication, portant sur les avantages de la réforme en termes de justice sociale et de stabilité macro-économique, est primordiale. En attendant, il est essentiel de procéder à un ajustement régulier des prix des produits afin de ne pas peser davantage sur le budget de l'État.

Encadré 2. L'expérience de l'Inde pour la réforme des subventions

Principe général : La réforme indienne des subventions repose sur un numéro d'identification unique biométrique (Aadhar) et l'ouverture de comptes bancaires pour tous les ménages qui n'en avaient pas. Les prix de « marché » s'appliquent ; la subvention aux entreprises est supprimée et les ménages perçoivent l'équivalent de la subvention moyenne directement sur leurs comptes par virement bancaire. La réforme est mise en place progressivement sur le territoire national, après des expérimentations au niveau des états.

Exemple du GPL : Le remplacement de la subvention sur les bombonnes de gaz par un transfert bancaire direct, égal pour tous, a été étendu graduellement sur le territoire indien à partir de 2014. Cette réforme s'est accompagnée d'une réduction importante des dépenses des subventions car les fraudes ont été drastiquement réduites. La réforme a aussi encouragé l'inclusion financière et supprimé le biais en défaveur des ménages pauvres qui, dans le passé, achetaient moins de gaz que les ménages riches et bénéficiaient en conséquence d'une valeur moindre de subventions (Tripathi et al., 2015). Pour améliorer le ciblage, l'Inde a lancé une campagne en mars 2015 (*Give it up*) pour encourager les ménages les plus aisés à renoncer à leur subvention sur le gaz au nom de l'équité sociale. En 2017, un million de ménages indiens avait renoncé à cette subvention.

Autres subventions : Des expérimentations sont en cours dans certains états pour remplacer les subventions alimentaires et aux engrais par des transferts directs aux ménages, avec des résultats préliminaires plutôt favorables (Gangopadhyay et al., 2015).

La maîtrise des dépenses publiques et l'amélioration de leur qualité ne peut que s'inscrire dans une logique de moyen terme. Une règle budgétaire qui fixerait un plafond de dépenses devrait être introduite, avec des cibles de moyen terme concernant les dépenses courantes d'une part, et les investissements en infrastructure sociales et physiques d'autre part, afin de protéger ces dernières. La Tunisie possède déjà des Cadres de Dépense à Moyen Terme (CDMT) pour les programmes de dépenses publiques ainsi qu'un Cadre Budgétaire à Moyen Terme qui prévoit des limites pour la dépense totale sur trois ans. Il faut imposer ces plafonds de façon systématique lors de la préparation des budgets (OCDE, 2017a). Pour améliorer l'efficacité de l'investissement public, il faut éviter un « saupoudrage » ministère par ministère et définir des critères de sélection unifiés et

cohérents avec le Plan national de Développement 2016-20. Il est aussi important d'éviter les dépassements, constatés depuis plusieurs années, dans l'exécution des budgets.

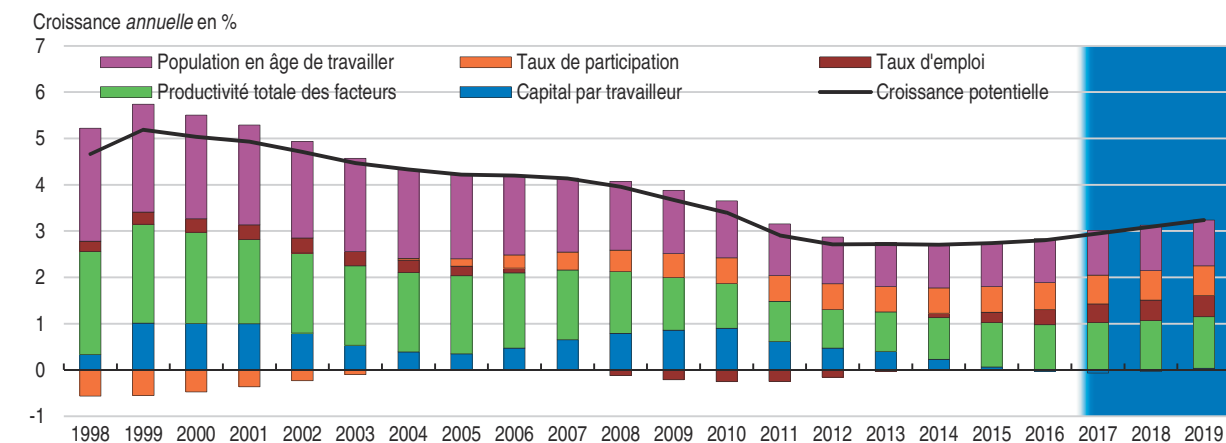
La mise en place d'une cible de dépense devra reposer sur un effort de priorisation. À cet effet, plusieurs pays ont mis en place des examens systématiques des dépenses publiques (*Spending reviews*) permettant de donner la priorité aux programmes dont l'impact économique et social est le plus élevé. Le rôle et les ressources de la Cour des Comptes et de l'Instance Générale de suivi des programmes publics pourraient être renforcés dans ce sens. L'adoption et l'application de la nouvelle loi organique du budget, qui instaure la gestion du budget par objectif, devraient aussi contribuer à améliorer l'efficacité des dépenses publiques (OCDE, 2017b).

Remettre la Tunisie sur un chemin de croissance inclusive et forte

Pour relancer le processus de convergence, il faut promouvoir l'investissement privé et mieux valoriser les avantages comparatifs de la Tunisie, notamment une main d'œuvre plutôt bien qualifiée. Plus d'investissement génèrera la création d'emplois formels qui permettront d'augmenter le niveau de vie de nombreux tunisiens. La croissance potentielle, rapide jusqu'au début des années 2000, a nettement fléchi sous l'effet d'une baisse de l'investissement et de la productivité (graphique 16). Le faible taux d'activité des femmes offre un fort potentiel de croissance mais le chômage et le sous-emploi restent importants. La relance de l'investissement et la création d'emplois de qualité sont des priorités. Au vu des contraintes budgétaires, cela doit passer par un redéploiement du secteur privé.

Graphique 16. **Sources de la croissance**

Décomposition de la croissance du PIB



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 102.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694479>

Promouvoir l'investissement des entreprises en améliorant le cadre réglementaire et institutionnel

Le taux d'investissement est orienté à la baisse depuis le début des années 2000. Cette baisse reflète pour l'essentiel un décrochage de l'investissement des entreprises alors que l'investissement des ménages et des administrations publiques a plutôt bien résisté (chapitre 1). Cette baisse s'est accentuée après 2010, reflétant les incertitudes liées à

l'élaboration de nouvelles institutions et l'insécurité liée aux actes terroristes. Néanmoins, plusieurs contraintes structurelles pèsent sur l'investissement des entreprises, notamment la prolifération des réglementations et autorisations et l'inefficacité des services logistiques. Et sur ces deux aspects, le positionnement de la Tunisie dans les classements mondiaux s'est sensiblement détérioré.

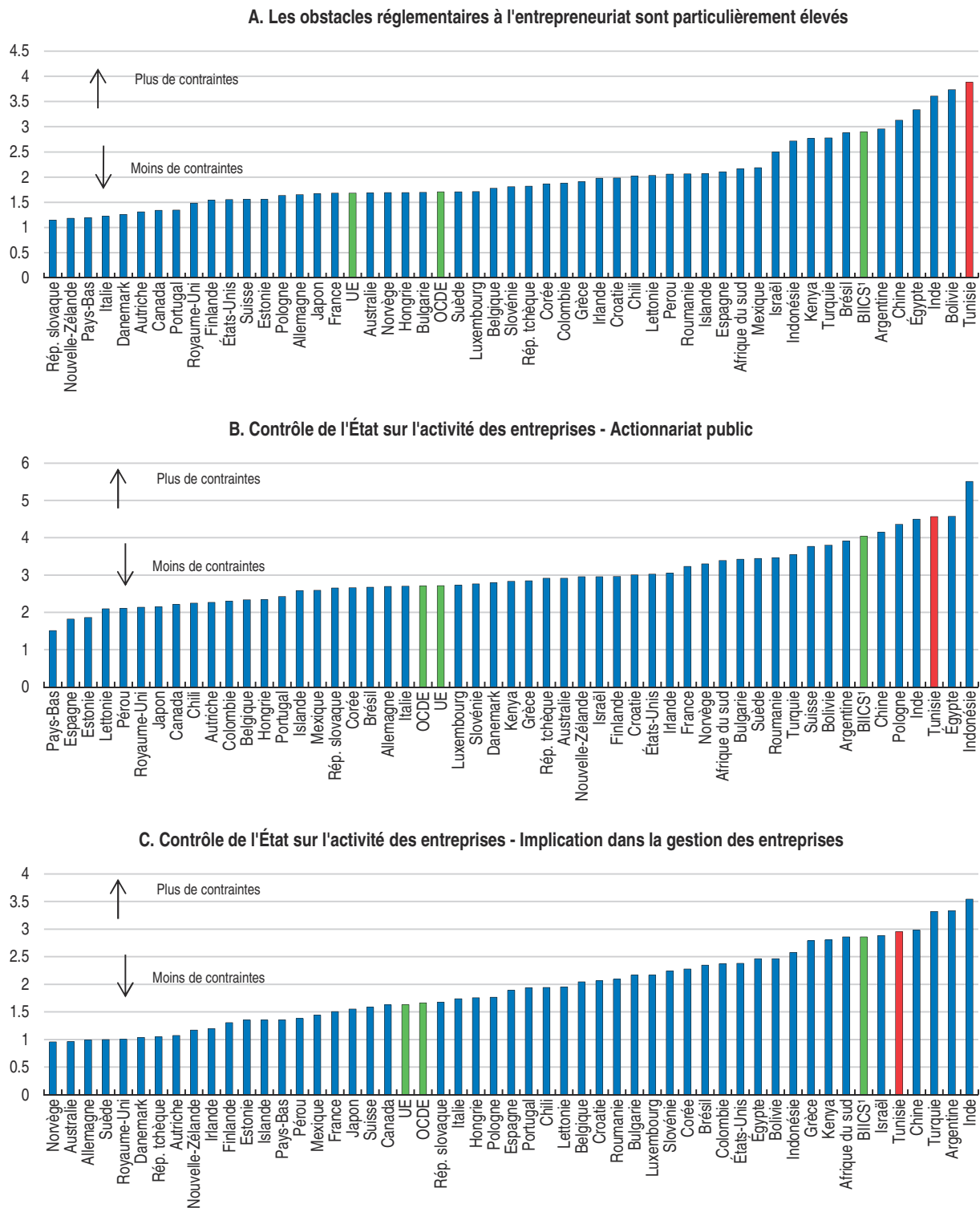
L'indicateur de l'OCDE sur la réglementation des marchés des biens et services révèle que les licences et autorisations préalables, ainsi que les procédures administratives lourdes qui les accompagnent, sont particulièrement restrictives (graphique 17.A). Les restrictions sur l'entrée, l'investissement et l'activité des entreprises créent des situations de rentes pour les entreprises en place. Ces restrictions inhibent l'incitation des entreprises en place à améliorer la qualité des services fournis. Elles alimentent aussi la corruption qui figure parmi les trois principaux facteurs les plus problématiques pour le climat des affaires dans le pays (WEF, 2017a). La corruption augmente les coûts des entreprises, réduit la confiance de la population et des investisseurs et affecte les plus démunis en détournant les ressources d'une utilisation plus productive, telle que des services publics essentiels. Au final, les contraintes réglementaires et administratives entravent la productivité, la création d'emplois et de richesses, pèsent sur le bien-être de la population et renforcent les inégalités.

La lutte contre la corruption et la bonne gouvernance sont des objectifs clés du gouvernement et sont inscrits dans le Pacte de Carthage. Plusieurs mesures ont été prises. L'instance nationale de lutte contre la corruption, qui a un caractère provisoire, et le pôle judiciaire et financier ont été dotés de moyens humains et financiers pour exercer. En 2017, 94 dossiers de corruption ont été déférés à la justice. Une nouvelle loi pour la protection des lanceurs d'alertes a été adoptée. Une campagne de sensibilisation et de formation des fonctionnaires a été menée. Un projet de loi contre l'enrichissement illicite a été déposé à l'ARP. Il est désormais urgent de mettre en place l'instance constitutionnelle indépendante de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, et de réformer le système de contrôle et d'audit dans le secteur public (OCDE 2014). Parallèlement aux efforts de lutte contre la corruption, la Tunisie a rejoint le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) – une plateforme destinée à encourager la participation citoyenne, la transparence, l'intégrité et la redevabilité. Un renforcement de ces principes serait nécessaire (OCDE, 2015d).

Les entreprises publiques dominent de nombreux secteurs et l'intervention directe de l'État dans l'économie est plus forte que dans les pays de l'OCDE et la plupart des économies émergentes. En plus des secteurs de réseau, tels que l'électricité, les télécommunications ou le transport ferroviaire, des entreprises contrôlées par l'état opèrent de longue date notamment dans le secteur bancaire, les phosphates et les engrais, l'exploitation minière et le raffinage, le matériel de construction, la sidérurgie et l'acier, et le papier. La confiscation récente d'entreprises et actifs privés, liés à des malversations de l'ancien régime, a renforcé la position dominante de l'état dans certains secteurs, notamment les télécoms.

Les déficits d'exploitation des entreprises publiques se sont creusés, pesant sur leur capacité de maintenir les équipements existants et d'investir dans des nouveaux projets. Sommées de réintégrer les employés de leurs sous-traitants et d'embaucher les blessés de la révolution, l'emploi dans les entreprises publiques a augmenté parfois de plus de 50 % après 2010.

Selon les nouvelles *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques* (OCDE, 2015b), une amélioration de l'efficacité et de la transparence dans le secteur des entreprises publiques procurera des avantages considérables, en particulier dans les pays où

Graphique 17. **Les réglementations sur le marché des produits sont particulièrement contraignantes**

1. Les données représentent les moyennes simples des pays suivants : Brésil, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud.

Note : Les données se réfèrent à l'année 2016 pour la Tunisie et 2013 pour les autres pays. L'indicateur va de 0 à 6.

Source : Base de données OCDE-Banque Mondiale de la Réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694498>

le poids de l'actionnariat public est important. Des problèmes de gouvernance surviennent lorsque des entreprises publiques poursuivent un double objectif consistant à exercer des activités économiques et à s'acquitter d'une mission politique. Les entreprises publiques peuvent alors pâtir d'ingérences indues motivées par des considérations politiques, ingérences conduisant à une dilution des responsabilités, à un manque de transparence et à des pertes d'efficacité dans l'exploitation de l'entreprise. Par ailleurs, l'absence de surveillance peut accroître la probabilité que des collaborateurs agissent pour leur propre compte. En revanche, le fait de soumettre les entreprises publiques et privées à des règles du jeu équitables favorisera l'avènement d'un tissu économique solide et compétitif.

Il serait également important de renforcer l'intégrité et l'indépendance des agences de régulation dans les secteurs de réseau ainsi que de faciliter l'accès à de nouveaux opérateurs. Les nouvelles *Lignes directrices de l'OCDE pour contrer l'influence induite et créer une culture d'indépendance pour les régulateurs* (OCDE, 2017g) donnent des pistes pour instaurer et entretenir la capacité des régulateurs à prendre des décisions objectives, impartiales, cohérentes et expertes.

En Tunisie, outre l'application des contrats de performances pour les entreprises publiques, le gouvernement pourrait contracter certaines activités au secteur privé s'il se révélait plus efficace, notamment pour l'entretien des réseaux (électricité, eau, etc.), la production d'électricité, la désalinisation de l'eau, la construction et l'exploitation des stations d'épuration.

Dans certains secteurs, l'Etat intervient aussi en fixant les prix ou en restreignant le nombre d'entreprises qui peuvent opérer. Ces interventions de l'Etat sont plus prégnantes en Tunisie que dans la plupart des pays couverts par l'indicateur de l'OCDE sur la réglementation sur les marchés des produits (graphique 17.C). Protégées de la concurrence, ces entreprises sont peu incitées à produire des services de meilleure qualité.

La mise en œuvre de réformes structurelles permettra de relancer l'investissement, les créations d'emploi et soutenir le revenu de tous les tunisiens. La nouvelle loi sur l'investissement mise en œuvre à partir d'avril 2017 met en avant le principe de liberté d'investir en réduisant le champ des activités soumises à autorisations. Un décret fixant la liste des activités soumises à autorisation, la liste des autorisations administratives pour réaliser des projets, les délais, les procédures et les conditions de leur octroi, devait être promulgué début 2018. Cette liste sera révisée d'ici 2020 à travers l'exécution du programme de simplification des procédures d'octroi des autorisations, leur suppression ou leur remplacement par des cahiers des charges. Ceci rendra les procédures plus prévisibles. La nouvelle loi de la concurrence de 2015 élargit le rôle du Conseil de la concurrence, réduit le délai d'examen des cas de concentrations et durcit les sanctions. Au final, la position de la Tunisie dans les classements internationaux sur le climat des affaires devrait s'améliorer.

Il serait souhaitable d'aller plus loin, en simplifiant plus drastiquement les autorisations, licences et permis, et en améliorant l'information sur les règles et procédures à suivre pour créer et gérer une entreprise. Il serait important d'établir des politiques transversales visant à améliorer la qualité de la réglementation, y compris des examens systématiques et approfondis des réglementations existantes. Les objectifs de ces politiques transversales sont : réduire les charges réglementaires inutiles pour les entreprises ; mettre en place une nouvelle approche de la réglementation fondée sur des faits et sur l'engagement des intervenants ; et améliorer l'accessibilité des réglementations et la

transparence. Les obstacles juridiques à l'entrée de concurrents dans certains secteurs devraient être reconsidérés. D'autre part, il faut réduire les distorsions à la concurrence induites par l'intervention de l'État, y compris les contrôles de prix.

Les simulations de l'OCDE pour la Tunisie montrent que la baisse des barrières à l'entrée et l'amélioration des conditions de concurrence se traduiraient par une hausse du revenu national de près de 1¼ pour cent en 5 ans et de près de 5 % sur 20 ans, avec un impact positif sur l'investissement, la productivité et l'emploi (tableau 4). Combinées avec un ajustement budgétaire graduel, les réformes de la réglementation renforceraient la croissance et remettraient la dette publique sur une trajectoire soutenable (encadré 3).

Encadré 3. Réforme des réglementations : impact sur la croissance et la soutenabilité de la dette

Une réforme des réglementations pour relancer la croissance...

Certaines réglementations sur les marchés de biens et services sont nettement plus strictes en Tunisie qu'ailleurs. Les réformer conduirait à stimuler la concurrence et l'entrepreneuriat, et, de fait, soutiendrait la croissance. Les marges d'amélioration sont particulièrement importantes dans les domaines suivants :

- Autorisations, licences et permis :
 - ❖ Mettre en place un guichet unique pour obtenir de l'information sur les licences et permis et introduction d'une règle « absence de réponse vaut approbation » ("silence is consent").
 - ❖ Établir un programme pour réduire le nombre de licences et permis requis par le gouvernement.
- Poids administratif découlant de la réglementation :
 - ❖ Publier de manière systématique les projets de changement des règles et procédures.
 - ❖ Mettre en place un programme avec objectifs explicites pour réduire le poids administratif sur les entreprises.
- Ouverture du capital des entreprises publiques au secteur privé :
 - ❖ Ouverture partielle – sans cession du pouvoir de contrôle – dans les secteurs de l'électricité et du gaz.
 - ❖ Ouverture plus complète – voire retrait de la propriété publique – dans le secteur des télécoms, les secteurs manufacturiers où l'État est encore présent ainsi que dans le secteur du commerce (l'État est notamment propriétaire des marchés du gros).
- Gouvernance des entreprises publiques :
 - ❖ Limiter l'accès des entreprises publiques à des formes de financements non-accessibles aux entreprises privées.
 - ❖ Confier au ministère des Finances, ou à une agence indépendante, la gestion des participations de l'État dans les entreprises publiques.
- Contrôle des prix :
 - ❖ Réexaminer, et le cas échéant mettre fin, aux contrôles des prix de l'essence, du tabac, des communications cellulaires et autres produits, ainsi que ceux sur les tarifs pratiqués dans le transport aérien et les professions réglementées.

Ces réformes se traduiraient par une baisse de 20 % de l'indicateur de l'OCDE sur la réglementation des produits pour la Tunisie. Après la réforme, l'indicateur se situerait encore légèrement au-dessus de la moyenne des pays émergents et resterait nettement supérieur à la moyenne observée dans les pays de l'OCDE.

Encadré 3. Réforme des réglementations : impact sur la croissance et la soutenabilité de la dette (suite)

Tableau 4. **Gains économiques découlant de la réduction des obstacles à la concurrence**

Impacts estimés sur le PIB et les principales composantes de l'offre (par rapport à un scénario sans réforme)¹

Horizon	PIB	Emploi total	Investissement	PGF ²
Augmentation du niveau de chaque variable en pourcentage du niveau initial				
5 ans	1.7	0.4	2.7	1.2
10 ans	2.4	0.5	3.8	1.7
20 ans	4.8	0.6	9.0	3.4
Augmentation moyenne du taux de croissance en points de pourcentage				
20 ans	0.25	0.03	0.43	0.15

1. Les impacts sur le PIB, l'emploi, l'investissement et la PGF sont basés sur l'expérience des pays de l'OCDE. Les travaux récents suggèrent même que l'impact des réformes structurelles sur la croissance est plus élevé dans les pays émergents (OCDE, 2017f). Cela conduirait à penser que les impacts présentés dans ce tableau sont sous-estimés dans le cas de la Tunisie.

2. Productivité globale des facteurs.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

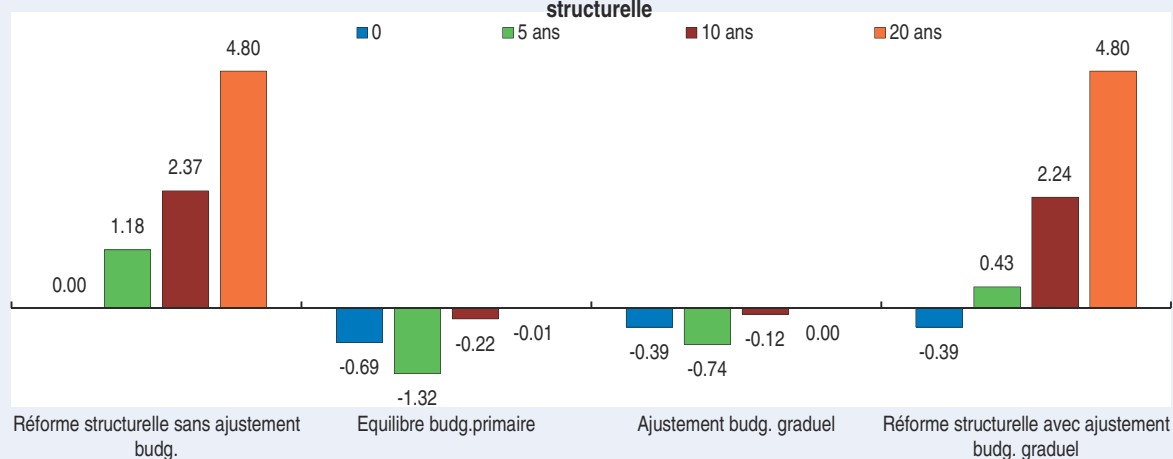
... et remettre la dette sur une trajectoire soutenable

En soutenant la croissance, ces réformes structurelles permettraient de remettre la dette publique sur une trajectoire soutenable. La soutenabilité de la dette dépend du taux de croissance économique, de l'inflation, des taux d'intérêt sur la dette et du déficit budgétaire.

Le Secrétariat de l'OCDE a simulé l'impact d'une amélioration des conditions de concurrence et de l'ajustement budgétaire sur la croissance et la dette publique (graphiques 18 et 19). Cinq scénarios ont été retenus:

Graphique 18. **Impact sur le niveau du PIB de différents scénarios de réformes**

Différentiel de PIB en % par rapport au scénario d'absence d'ajustement budgétaire et de réforme structurelle



Source : Estimations de l'OCDE.

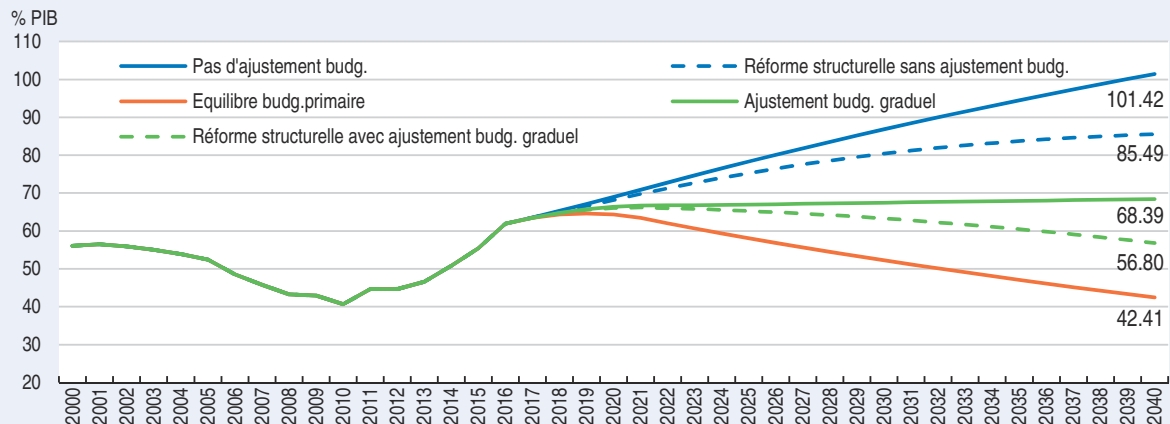
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694517>

1. Scénario de référence – ni ajustement budgétaire, ni réforme structurelle. La croissance économique converge vers son taux potentiel (estimé par l'OCDE à 2.8 % en l'absence de réformes structurelles majeures), l'inflation (mesurée par le déflateur du PIB) se stabilise autour 4.2 % (c.a.d. légèrement au-dessus de la

Encadré 3. Réforme des réglementations : impact sur la croissance et la soutenabilité de la dette (suite)

Graphique 19. Évolution du ratio dette publique au PIB : historique et scénarios

Dette brute des administrations publiques



Note : Le traitement comptable de certains dépôts des administrations publiques a été modifié pour le rendre conforme aux pratiques internationales, ce qui s'est traduit par une augmentation de la dette brute en 2016.

Source : Estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694536>

cible implicite d'inflation), et le taux d'intérêt nominal effectif sur la dette publique converge vers le taux effectif de 4.9 % observé sur la période 1990-2016. Dans ce scénario, la dette publique s'élève à plus de 100 % du PIB en 2040.

2. *Scénario avec réformes sur les marchés des biens et services mais sans ajustement budgétaire.* Les réglementations sur le marché des produits sont assouplies. Les réformes structurelles se traduisent par une augmentation du taux de croissance économique de près de 0.25 points de pourcentage pour s'établir proche de 3.1 %. Dans ce scénario, le revenu (PIB) de la Tunisie est environ 5 % plus élevé que dans le scénario sans réforme et la dette publique au PIB s'établit à 85 % du PIB en 2040.
3. *Scénario avec ajustement budgétaire drastique (retour à l'équilibre de la balance primaire sur 5 ans) sans réforme structurelle sur les marchés des biens et services.* Le ratio dette publique au PIB baisse sensiblement pour se rapprocher de son niveau d'avant 2011 mais les coûts économiques et sociaux de l'ajustement budgétaire sont importants. Après 5 ans, le niveau de revenu est sensiblement plus faible (-1.3 %) que dans le scénario sans réforme.
4. *Scénario avec ajustement budgétaire structurel d'environ 2 % du PIB (le déficit primaire se réduisant progressivement pour s'établir à 1.5 % du PIB sur une période de 5 ans) sans réforme sur les marchés des biens et services.* La dette publique se stabilise autour de 68 % du PIB mais le niveau de revenu est plus faible (-0.7 %) que dans le scénario sans réforme.
5. *Ajustement budgétaire structurel d'environ 2 % du PIB (vers un déficit primaire à 1.5 % du PIB) couplé à la réforme sur le marché des biens et services.* La dette s'inscrit sur une tendance à la baisse pour atteindre 57 % du PIB en 2040. Le revenu de la Tunisie est 5 % plus élevé que dans le scénario sans réforme. Les effets négatifs de l'ajustement – via les multiplicateurs budgétaires – sont rapidement neutralisés.

L'ouverture extérieure a favorisé la croissance et l'emploi dans les entreprises offshore

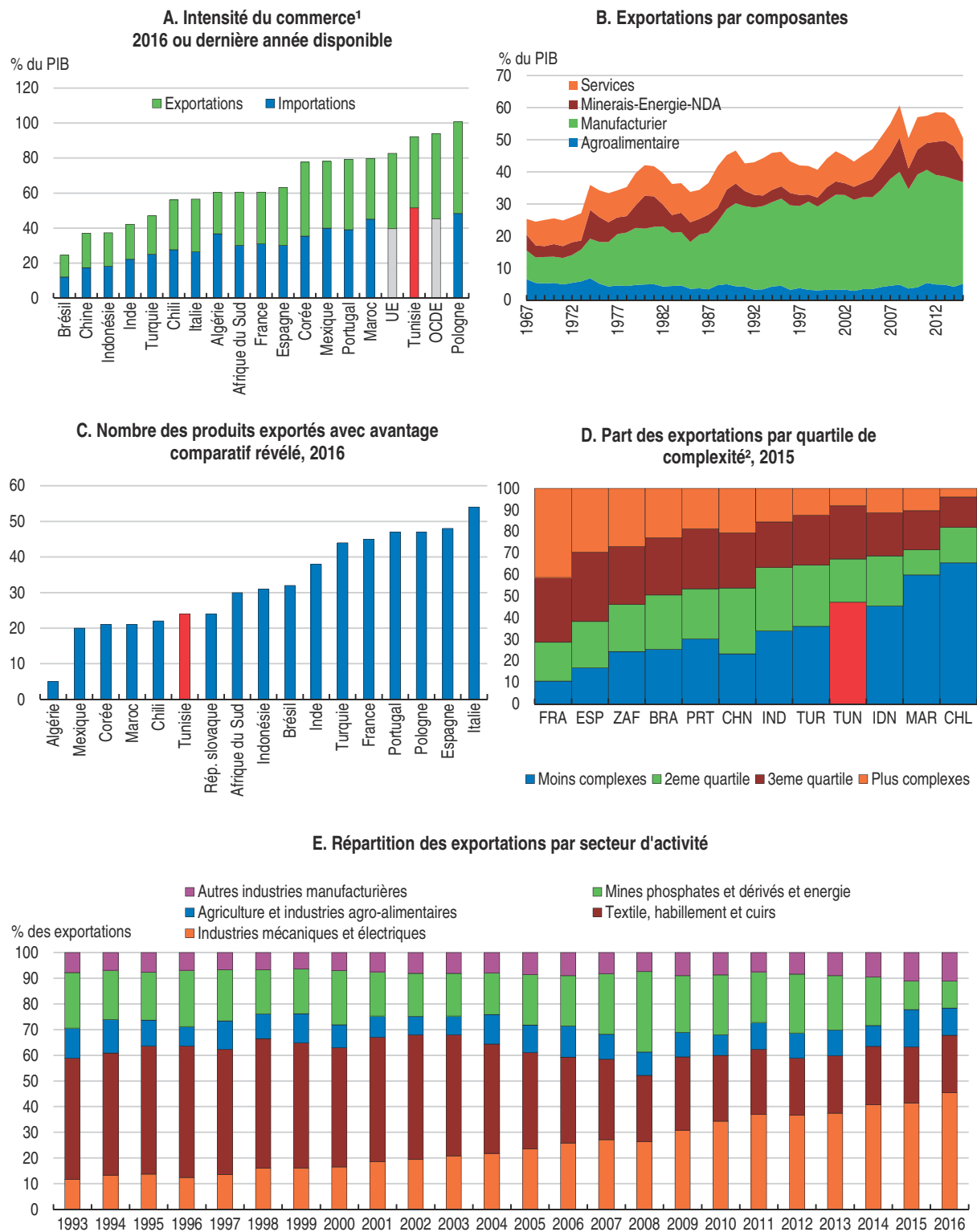
Les travaux récents de l'OCDE suggèrent que les échanges commerciaux peuvent contribuer à l'amélioration du bien-être de la population (OCDE, 2017d). D'une part, ils améliorent le pouvoir d'achat des consommateurs en leur permettant d'accéder à une gamme plus étendue de biens et services souvent à moindre coût. Les ménages les plus pauvres sont souvent ceux qui en bénéficient le plus car ils consacrent une part plus élevée de leur revenu aux produits de grande consommation (Fajgelbaum et Kandhelwal, 2016). D'autre part, les échanges commerciaux génèrent des gains de productivité en donnant accès aux entreprises à une gamme d'intrants plus vaste, en favorisant la diffusion de la connaissance étrangère et en contribuant à l'élargissement des marchés. Dans la zone OCDE, une augmentation de l'ouverture commerciale de 1 point de pourcentage se traduirait par une croissance de la productivité multi-factorielle de 0.2 % après 5 ans et 0.6 % sur le long-terme (Egert et Gal, 2017).

En Tunisie, la stratégie d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales a reposé sur une libéralisation progressive des échanges commerciaux, la signature d'accords de libre-échange et la création d'un régime attractif pour les entreprises entièrement exportatrices – dit régime offshore. La Tunisie a adhéré à l'Organisation mondiale du commerce en 1995. Elle a signé en 1996 un accord d'association avec l'Union européenne visant au démantèlement progressif des barrières tarifaires et non-tarifaires et a obtenu le statut de partenaire privilégié ; les négociations autour de l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) sont aussi en cours. Avec la Turquie, un accord de libre-échange est signé en 2004 et appliqué entièrement en 2014. Le régime tarifaire a en outre été simplifié, avec une réduction du nombre de bandes tarifaires de 54 en 2003 à 3 en 2017.

La participation de la Tunisie dans les chaînes de valeurs mondiales a fortement progressé depuis le milieu des années 90. L'intensité des échanges, mesurée par la part des exportations et des importations dans le PIB, s'approchait en 2016 de la moyenne OCDE, pour s'établir à un niveau supérieur à de nombreux pays émergents (graphique 20.A). La part des biens manufacturés dans les exportations totales a augmenté pour s'établir à 76 % (graphique 20.B), bien au-delà du niveau observé en Égypte, au Maroc et dans la plupart des autres pays de la région. De plus, la structure des exportations par produit s'est diversifiée (Institut de la Méditerranée, 2014). La Tunisie est le pays du Maghreb ayant le plus grand nombre de produits exportés jouissant d'un avantage comparatif révélé (graphique 20.C). Les exportations tunisiennes sont aussi montées en gamme (graphique 20.D). Ainsi, la Tunisie se plaçait en 2016 au 52^e rang mondial sur l'échelle de la complexité qui reflète la sophistication, la diversification des exportations et la spécificité des exportations selon l'Observatoire de la complexité économique, devançant tous les pays d'Afrique exceptée l'Afrique du Sud. Les performances des exportations de produits pharmaceutiques, plastiques et des industries mécaniques et électriques sont particulièrement bonnes, reflétant un investissement de longue date dans le secteur éducatif, notamment les sciences et l'ingénierie.

La Tunisie n'exploite pas tous les avantages potentiels de l'ouverture commerciale. Les entreprises du secteur offshore – exemptes de droits de douanes à l'import et l'export, bénéficiant d'un taux d'impôt réduit et surtout de procédures administratives simplifiées – ont été très dynamiques. Elles ont contribué à 78 % des exportations de marchandises hors énergie en 2016, une part en forte hausse. Leur part dans l'emploi salarié formel du secteur privé a doublé depuis 1996 pour s'établir à 34 %. De par son statut, le secteur offshore

Graphique 20. La position de la Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales a progressé



1. L'intensité du commerce est mesurée par la somme des importations et des exportations en % du PIB.

2. Le degré de complexité est défini comme dans Hausmann et al. (2007).

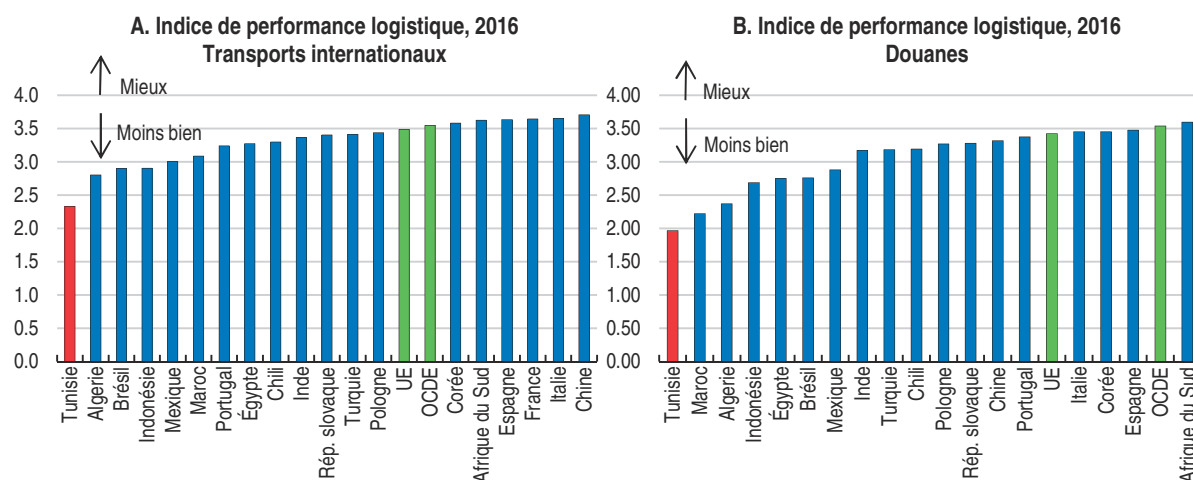
Source : Institut national de la statistique ; Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI) ; UN base de données Comtrade ; Base de données des Échanges en Valeur Ajoutée (ÉVA) de l'OCDE ; et calculs de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694555>

entretient peu de relations avec le reste de l'économie. Les entreprises peuvent importer leurs intrants sans droits de douane dès lors qu'elles réexportent la totalité de leur production. En 2017, elles ont acquis le droit de réaliser jusqu'à 30 % de leur chiffre d'affaires sur le territoire national. Néanmoins, la lourdeur des procédures administratives et douanières limite l'effet d'entraînement des exportations sur les entreprises du secteur onshore. De fait, plus de 60 % des exportations des entreprises onshore sont des exportations à contenu technologique faible tels que les produits agricoles, d'hydrocarbures, miniers et phosphatés.

Pour améliorer son insertion dans les chaînes de valeur mondiales et créer davantage d'emplois de qualité, la Tunisie doit continuer d'abaisser les barrières au commerce et lever les obstacles douaniers, réglementaires et logistiques. L'efficacité des services logistiques autour des infrastructures portuaires est faible, ce qui pèse sur la qualité et la disponibilité des services de manutention et de transport de marchandises (graphique 21). La Tunisie s'est laissée distancer par ses concurrents directs sur des indicateurs-clé comme le temps d'attente à la frontière ou l'efficacité des services douaniers. Les données de l'OCDE sur la facilitation des échanges suggèrent aussi que les procédures aux frontières qui s'appliquent aux entreprises onshore se sont détériorées (graphique 22). En outre, les entreprises qui n'opèrent pas dans le régime offshore souffrent de la multiplicité des droits de douane, laquelle s'accompagne souvent de contrôles sur la nature des biens importés et de tracasseries administratives. Cela génère des coûts et nuit à la compétitivité à l'exportation des entreprises onshore.

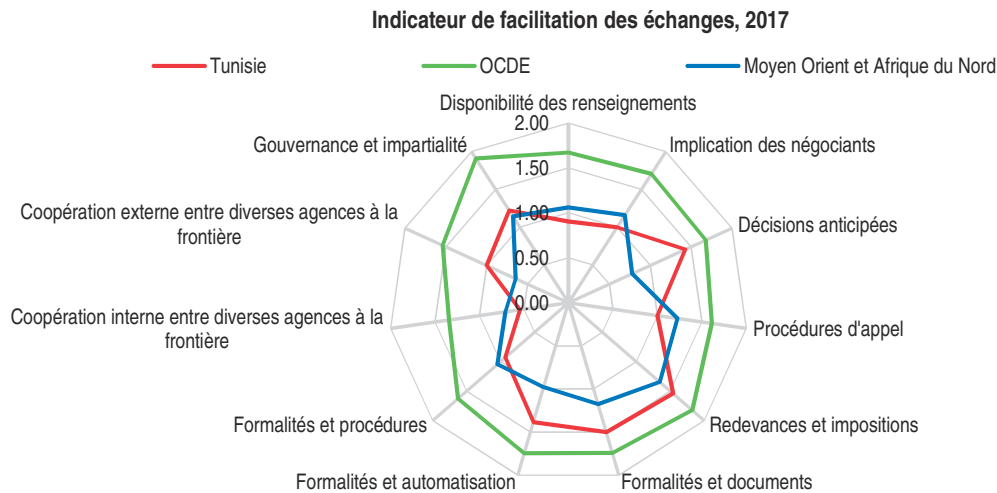
Graphique 21. **La performance logistique s'est détériorée**



Note : La note globale de l'indice de performance de la logistique reflète les perceptions relatives à la logistique d'un pays basées sur l'efficacité des processus de dédouanement, la qualité des infrastructures commerciales et des infrastructures de transports connexes, la facilité de l'organisation des expéditions à des prix concurrentiels, la qualité des services d'infrastructure, la capacité de suivi et de traçabilité des consignations et la fréquence avec laquelle les expéditions arrivent au destinataire dans les délais prévus. L'indice va de 1 à 5 et la note la plus élevée représente la meilleure performance.

Source : World Bank Logistics Performance Index database.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694574>

Graphique 22. **Les échanges commerciaux pourraient être facilités**

Note : Les indicateurs de facilitation des échanges (IFE) mesurent l'incidence économique et commerciale relative des mesures de facilitation actuellement négociées, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sur les flux et les coûts d'échanges. L'indicateur varie de 0 à 2 ; plus il est élevé, meilleure est la performance.
Source : OECD Trade facilitation indicators Database.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694593>

Promouvoir la participation de tous les citoyens dans la vie économique pour réduire les inégalités

Le chômage est important et l'emploi informel répandu

Le taux de chômage est élevé surtout chez les jeunes diplômés. En 2016, le taux de chômage s'élevait à 15.6 % de la population active et était supérieur à la moyenne de l'OCDE ou des pays MENA. À environ 35 %, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE et des pays émergents. Les diplômés de l'enseignement supérieur ont un taux de chômage plus élevé que les personnes ayant atteint un niveau d'éducation primaire ou secondaire. L'inadéquation entre les compétences acquises par les jeunes tunisiens et les besoins des employeurs est importante et représente un frein à leur employabilité. Il est nécessaire de mieux impliquer les employeurs dans l'élaboration des programmes.

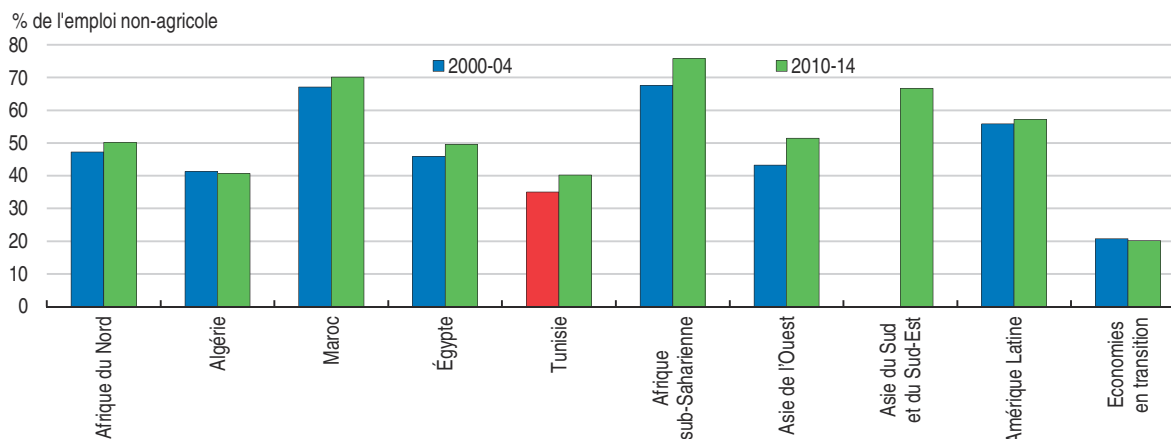
Alors que les microentreprises et l'emploi indépendant jouent un rôle important dans la création d'emplois, 2 % seulement des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont participé à la création d'une entreprise en 2012 (Belkacem et Mansouri, 2013). Par rapport à leurs pairs des pays de l'OCDE, les jeunes tunisiens sont moins nombreux à déclarer avoir accès à des formations et des financements. Même si la Tunisie est dotée d'un système de soutien aux créations d'entreprises relativement bien développé, qui fournit des informations, des formations, des financements et des services de suivi les deux premières années d'activité, des gains d'efficacité pourraient être réalisés. De plus, une meilleure assistance à moyen et long termes devrait être apportée aux jeunes entrepreneurs, particulièrement aux femmes qui se heurtent à de nombreux obstacles pour créer leur entreprise (OCDE, 2015c).

La politique de recrutement dans le secteur public, qui donnait la priorité aux chômeurs de longue durée, semble avoir aggravé le problème du chômage des diplômés. Celle-ci représentait clairement une incitation à s'inscrire auprès de l'agence pour l'emploi et attendre un emploi dans le secteur public qui offrirait un salaire plus élevé, la sécurité de l'emploi et des prestations sociales plus généreuses (OCDE, 2015).

Un grand nombre de tunisiens ont des conditions de travail précaires. L'emploi informel est répandu et, selon les sources et la définition, représenterait entre 30 % et 45 % de l'emploi total (Banque mondiale, 2014 ; CRES, 2016). Même si ce taux est plus bas que la moyenne des pays d'Amérique Latine ou d'Asie, il reste néanmoins plus élevé que les pays de l'OCDE ou les pays en transition (graphique 23). Un taux élevé d'informalité est généralement générateur d'inégalités car les personnes travaillant dans ce secteur ont des salaires plus faibles, des conditions de travail précaires et ont peu accès au système financier. En Tunisie, l'emploi informel touche plus particulièrement les jeunes (CRES, 2016). Les embauches se font la plupart du temps sous contrats à durée déterminée (CDD), compte tenu de la petite taille des entreprises (plus de 90 % comptent moins de 10 salariés), et des contraintes liées à la résiliation des contrats à durée indéterminée (CDI).

Graphique 23. **L'emploi informel est répandu**

Emploi dans l'économie informelle en proportion de l'emploi non-agricole



Note : Les économies en transition sont l'Europe de l'Est, la Russie et l'Asie Centrale.

Source : Centre de Recherches et d'Études Sociales et Banque Africaine de Développement (2016), « Protection sociale et économie Informelle en Tunisie – Défis de la transition vers l'économie informelle ».

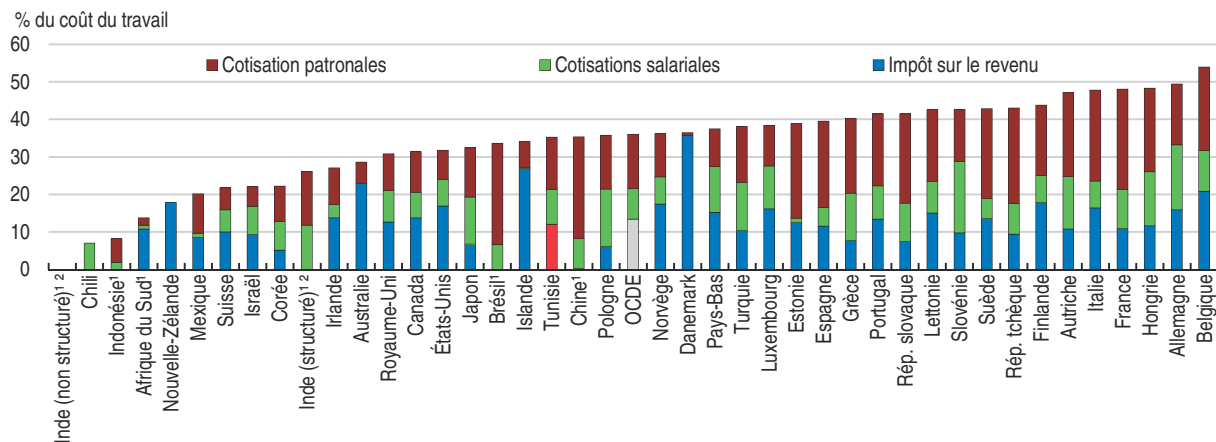
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694612>

Les cotisations à la sécurité sociale sont relativement élevées (graphique 24) même si les bénéficiaires sont aussi relativement généreux pour un nombre limité de régimes de sécurité sociale. Cela favorise le passage à l'informel car, d'une part, les employeurs peuvent être dissuadés de déclarer des travailleurs et d'autre part, les travailleurs indépendants peuvent préférer travailler dans le secteur informel. L'expérience internationale suggère qu'une baisse de la fiscalité sur le travail est favorable à la création d'emplois dans le secteur formel. Par exemple, en 2012, la Colombie a mis en œuvre une réforme fiscale qui a éliminé et réduit certaines cotisations sur les salaires, et s'est traduite par une augmentation de l'emploi formel.

Certaines réglementations et pratiques sur le marché du travail, qui pèsent aussi sur la création d'emplois stables dans le secteur formel, semblent plus difficiles à réformer actuellement sans générer des protestations qui risqueraient de bloquer le processus de réforme. Ainsi, le processus de négociations salariales est long. Les hausses de salaires s'appliquent à tous les secteurs, parfois de façon rétroactive, quelle que soit la situation économique du secteur ou la taille de l'entreprise. Cela peut encourager les employeurs à mécaniser le processus de production pour réduire le recours à la main d'œuvre. De plus,

Graphique 24. **Les cotisations sociales pèsent sur l'emploi formel**

Fiscalité sur les revenus du travail, 2016



1. Les données se réfèrent à l'année 2010 pour le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du sud et à l'année 2009 pour l'Indonésie.
2. Le secteur non structuré en Inde correspond aux entreprises employant moins de 20 personnes. Les entreprises de plus de 20 salariés doivent se conformer à la loi sur le fonds de prévoyance des salariés et autres dispositions et, à ce titre, s'acquitter de cotisations sociales.

Note : Scénario pour un célibataire sans enfant avec un salaire égal à 100 % du salaire moyen.

Source : Statistiques des recettes publiques de l'OCDE ; et ministère des Finances.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694631>

alors que la réglementation sur les licenciements pour les titulaires de contrats à durée indéterminée est plus stricte que dans bon nombre de pays émergents et partenaires, les titulaires de contrats temporaires sont peu protégés. Ceci génère une dualité sur le marché du travail avec d'un côté des groupes protégés et de l'autre des groupes précarisés, les possibilités de passage de l'un à l'autre étant rares.

Différences hommes femmes : un bilan contrasté

La Tunisie figure en pointe sur la question de l'égalité hommes-femmes parmi les pays de la région MENA (World Economic Forum, 2017). Le Code du statut personnel affirme le principe d'égalité entre les hommes et les femmes sur le plan socio-économique, culturel et politique. Depuis, de nombreuses réformes successives ont fait avancer les droits et le statut des femmes. En août 2017, le président de la République a ouvert un débat proposant d'introduire l'égalité hommes-femmes au regard de l'héritage.

Ces politiques ont porté leurs fruits mais des disparités importantes persistent sur le marché du travail entre les hommes et les femmes. Le taux d'emploi des femmes est l'un des plus élevés de la région MENA mais il reste largement plus faible que celui de l'OCDE (23 % contre 63 %). La part des femmes occupant des postes de direction dans les secteurs publics et privés est la plus élevée des pays MENA (14.8 %) (OCDE, 2017e). Alors que le taux de scolarisation des femmes, tous niveaux confondus, est aujourd'hui de 10 points supérieur à celui des hommes (71 % contre 61 %, Daghari, 2017), le taux de chômage est plus élevé pour les femmes que pour les hommes (22 % contre 12 % en 2015). Cet écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes provient d'attitudes discriminatoires de la part des employeurs basées sur des valeurs socio-culturelles. Dans les régions, le taux de chômage élevé des femmes peut aussi provenir de leur plus faible mobilité, qui les empêche de déménager pour prendre un emploi, et de la distance les séparant d'un bureau de l'emploi. Enfin, les femmes optent souvent pour des études moins demandées sur le marché

du travail. Globalement, les femmes occupent des emplois moins qualifiés que les hommes ayant le même niveau d'instruction (Stampini et Verdier-Chouchane, 2011). Les femmes entrepreneurs se heurtent à de nombreux obstacles en Tunisie, dont les principaux sont : i) les barrières culturelles opposées au lancement d'une entreprise ; ii) un défaut de garanties pour les prêts bancaires du fait que les femmes possèdent très peu de propriété en leur nom et iii) la rareté générale des femmes dans la population active et à des postes de direction (OCDE, 2015c).

L'offre de main d'œuvre féminine pourrait être stimulée par des politiques en faveur de la garde et de l'éducation des enfants. Faute de moyens, le nombre de crèches publiques a beaucoup diminué depuis les années 80 même si certaines sont réhabilitées depuis 2015. Un effort est également mené pour améliorer la couverture du pays en matière de structures d'éducation de la petite enfance de manière à atteindre un taux de couverture de 53 % en 2020 contre 35 % en 2015. Cet élargissement de la couverture pourrait contribuer à améliorer le taux d'activité de la femme (défini comme le nombre de femmes actives – occupées ou au chômage- divisé par le nombre de femmes en âge de travailler, 15-64) pour atteindre l'objectif de 35 % en 2020 contre 28 % en 2015. Il est essentiel de poursuivre ce travail afin que les ménages les moins aisés puissent avoir accès à des gardes d'enfants de qualité à moindre frais.

Plusieurs programmes et actions ont été initiés avec l'objectif de renforcer l'autonomisation sociale, économique et politique de la femme et particulièrement la femme rurale. Ces interventions concernent notamment la promotion de la participation de la femme sur le marché du travail et l'entrepreneuriat féminin, le renforcement de la participation des femmes dans la vie publique et politique, la lutte contre la déperdition scolaire chez les filles en milieu rural et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Une stratégie d'inclusion financière est nécessaire

L'offre de services financiers inclusifs est fragmentée, incomplète et peu accessible (Banque mondiale, 2015). Seuls 27 % des tunisiens ont un compte dans une institution financière et moins de 7 % ont une carte de crédit ce qui est faible en comparaison des pays émergents et des pays de l'OCDE. De nombreuses entreprises identifient l'accès au crédit comme l'une des contraintes majeures à leur développement (chapitre 1). L'offre de services financiers est assez peu développée et concentrée dans les régions côtières même si la présence de la Poste dans les régions permet aux populations rurales et des zones reculées d'avoir accès à des services financiers. Cependant, avec le quart de ses agences qui ne sont pas connectées au serveur central, des horaires d'ouverture des agences relativement restreints et des montants minimums de versement, la Poste n'offre pas encore de solutions de micro-épargne (retraits et dépôts réguliers de très petits montants) ou des moyens de paiement facilement utilisables (Banque mondiale, 2015). Les services offerts par les banques ne sont pas adaptés aux micros et petites entreprises et aux personnes à faibles revenus car les frais de tenue de compte et les garanties pour les prêts sont élevés.

Les autorités ont lancé en 2016 une stratégie d'inclusion financière dont la mise en œuvre est prévue pour la période 2018-22 visant, entre autres, le développement de la finance digitale, de la micro-assurance, de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation financière. En 2011, une loi a réglementé le secteur de la microfinance et permis l'introduction d'une nouvelle forme juridique pour les institutions de microfinance ainsi que la mise en place d'une autorité de régulation et de supervision du secteur. En 2016, un Observatoire de l'Inclusion Financière a été créé au sein de la Banque Centrale avec pour

principales missions l'évaluation et le suivi de l'évolution de l'accès aux services financiers. De nombreux pays émergents ont mis en œuvre des mesures dont la Tunisie pourrait s'inspirer. Par exemple, le Brésil, la Colombie et l'Inde ont promu l'inclusion financière en ouvrant des comptes bancaires pour tous et en versant des prestations sociales sur ces comptes. Une étude sur l'inclusion financière a été lancée fin 2017 avec pour objectif de déterminer, sur la base d'indicateurs, le niveau de l'inclusion financière. Cette étude sera répliquée dans le futur par l'Observatoire de l'Inclusion Financière en collaboration avec l'INS. Enfin, le projet de loi relatif à la promotion des startups a été approuvé, fin 2017, par le Conseil des Ministres. Il vise la simplification des procédures administratives, la facilitation de l'accès au financement, l'encouragement à entreprendre et la création des conditions nécessaires pour une percée internationale des startups.

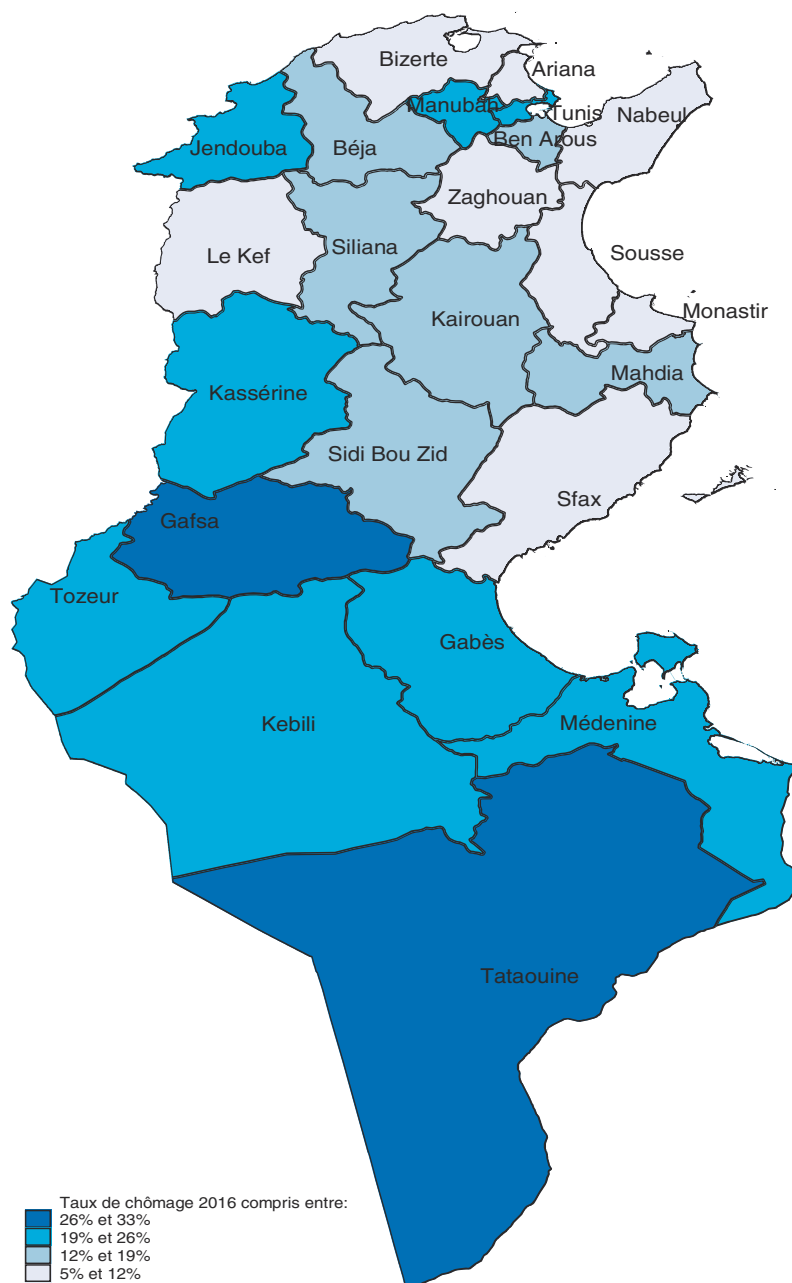
Développement régional : permettre à chaque région d'exploiter ses avantages comparatifs

Des améliorations de niveau de vie ont été observées dans l'ensemble des régions. Le taux de pauvreté a baissé et l'accès aux infrastructures de base et aux services publics s'est amélioré. Néanmoins, le choix économique dirigé vers le secteur exportateur a généré une concentration des activités sur les zones côtières laissant les régions de l'intérieur à la traîne. Ces dernières dépendent généralement d'une gamme étroite de produits de base et sont peu intégrées dans les chaînes de valeur mondiales. Le taux de chômage dans ces régions est beaucoup plus élevé que dans les régions côtières (graphique 25).

Depuis 2011, le gouvernement a réaffirmé le caractère prioritaire du développement régional. Afin de le mener à bien, il est nécessaire d'adopter des politiques multidimensionnelles (telles que l'éducation, l'innovation, l'infrastructure, les facteurs institutionnels) qui valorisent les atouts spécifiques de chaque région pour améliorer leur compétitivité tout en assurant une coordination entre les différents niveaux de gouvernement (OCDE, 2012). Pour ce faire, une stratégie possible de développement régional, inspirée d'autres expériences réussies, consisterait, pour les autorités, à promouvoir le développement de pôles régionaux à l'intérieur du pays. Ces pôles prendraient appui sur des centres urbains afin d'exploiter les économies d'agglomération que seuls les centres urbains d'un certain niveau peuvent générer grâce à leur forte productivité et à leur capacité d'attirer des investissements productifs. Par effet d'entraînement, ces pôles serviraient de moteurs au développement des régions dans lesquelles ils se situent en offrant des marchés d'échange et d'intégration économique tant au niveau régional que national.

La modernisation des institutions en charge du développement régional, en les dotant de ressources humaines de grandes compétences et de l'autonomie financière et de décision, permettrait la mise en place de la nouvelle stratégie. Ces institutions indépendantes seraient entièrement dédiées à identifier les opportunités d'investissement (publics et privés) dans la région, à mettre en place un environnement propice à l'investissement privé en réduisant la bureaucratie, à assister les investisseurs et accélérer la mise en place des projets. Elles auraient aussi en charge l'évaluation de la stratégie pour lui apporter les ajustements nécessaires en fonction des résultats et des conditions réelles du terrain. La mise à niveau des infrastructures et des services publics des régions de l'intérieur permettrait de réduire les inégalités, d'améliorer les conditions de vie de la population tout en renforçant l'attractivité de ces régions. Une bonne gouvernance des différents niveaux de gouvernement est aussi essentielle.

Un projet de décentralisation est à l'étude. À travers le monde, on note que les pays les plus décentralisés ont souvent un niveau de vie mesuré par le PIB par habitant plus élevé

Graphique 25. **Le taux de chômage est très différent entre les régions**

Source : INS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694650>

(OCDE, Base de données régionales). Le projet de décentralisation en Tunisie pourrait favoriser la participation et permettre de rapprocher les décisions des citoyens et de mieux répondre aux circonstances et préférences locales. Il pourrait aider à réduire les disparités régionales en incitant à une meilleure utilisation des ressources locales (Bartolini et al., 2016). Néanmoins ce projet doit être mis en œuvre de manière progressive en tenant compte des capacités managériales et financières des différents niveaux des collectivités

locales. Il est aussi important de renforcer la mobilité des travailleurs des régions en déclin vers les régions plus dynamiques. Le Plan National de Développement 2016-2020 inclut un large investissement public qui vise à renforcer la connexion entre les régions par le développement d'un maillage de routes de grande capacité. La mobilité peut aussi être renforcée par une politique du logement adaptée visant, par exemple, à promouvoir le marché locatif en diminuant le biais fiscal en faveur des propriétaires-occupants.

Bibliographie

- Araar, A. et P. Verme (2016), « A Comparative Analysis of Subsidy reforms in the Middle East and North African Region », *World Bank Policy Research Working Paper 7755*, <http://documents.worldbank.org/curated/en/965461469022650590/pdf/WPS7755.pdf>.
- Banque Centrale de Tunisie (2016), *Rapport annuel sur la supervision bancaire*.
- Banque Centrale de Tunisie (2017), *Rapport annuel 2016*.
- Banque mondiale (2014), « La révolution inachevée : Créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les tunisiens ».
- Banque mondiale (2015), « État des lieux, Inclusion financière en Tunisie, Populations à bas revenus et micro-entreprises ».
- Banque mondiale (2016), « Tunisia Poverty Assessment, 2015 ».
- Banque mondiale (2017), « Impact of Libya crisis on the Tunisian economy ».
- Bartolini, D., S. Stossberg et H. Blöchliger (2016), « Fiscal Decentralisation and Regional Disparities », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1330, Éditions OCDE, Paris.
- Baudino, P. et H. Yun (2017), « Resolution of non-performing loans – policy options », *BIS FSI Insights on policy implementation* No 3.
- Belkacem, L. et F. Mansouri (2013), *2012 GEM Tunisia: National Report*, Global Entrepreneurship Monitor, Sousse.
- Coady, D., M. Grosh et J. Hoddinott (2004), *Targeting of transfers in developing countries: review of lessons and experience*, World Bank.
- Conseil des Analyses économiques (2016), *Programme National des Réformes Majeures 2016-2020*.
- CRES (2016), « Protection sociale et économie informelle en Tunisie, Défis de la transition vers l'économie informelle ».
- Daghari, S. (2017), « Évolution du système éducatif tunisien », *Notes et analyses de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives*, n° 51.
- Égert, B. et P. Gal (2017), « The Quantification of Structural Reforms in OECD Countries: A New Framework », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1354, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/2d887027-en>.
- Fajgelbaum, P. et A. Kandhelwal (2016), « Measuring the unequal gains from trade », *QJE*, vol. 131.
- FMI (2015), « Article IV Consultation, Sixth Review Under The Stand-By Arrangement, And Request For Rephasing – Press Release; Staff Report; And Statement By The Executive Director For Tunisia ».
- FMI (2017), « First Review Under The Extended Fund Facility, Request For Waivers Of Non observance Of Performance Criteria And Rephasing Of Access – Press Release; Staff Report; And Statement By The Executive Director For Tunisia ».
- Gangopadhyay, S., R. Lensink et B. Yadav (2015), « Cash or In-kind Transfers? Evidence from a Randomised Controlled Trial in Delhi », *India, The Journal of Development Studies*, 51:6, pp. 660-673.
- Haddar, M. et M. Bouzaïene (2017), « Ancrage de la justice fiscale et mobilisation des ressources », www.asectu.org/Documents/PDF/JF_Rapport.pdf.
- Hausmann et al. (2007), « What you export matters », *Journal of Economic Growth*, Springer, vol. 12(1).
- Hughes, J. et L. Mester (2013), « Who Said Large Banks Don't Experience Scale Economies? Evidence from a Risk-Return-Driven Cost Function », *Journal of Financial Intermediation*, vol. 22, n° 4, Octobre.

- Institut de la Méditerranée (2014), « Éléments Pour Une Stratégie de Développement Économique & Social à Moyen Terme en Tunisie », www.femise.org/wpcontent/uploads/2015/03/Ouvrage_Tunisie_Final_V4.pdf.
- Institut de la Méditerranée (2014), « Étude stratégique de reconstruction et de développement de l'économie tunisienne : programme de réformes économiques et sociales et scénarii de cadrage macroéconomique 2014-2017 ».
- ITCEQ (2017), « Quelle stratégie de réforme de la subvention énergétique en Tunisie », Tribune de l'ITCEQ n° 19, mai 2017, www.itceq.tn/upload/files/tribune/tribune2017/tribune19.pdf.
- Jamet, S. (2007), « Meeting the challenges of decentralisation in France », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 571, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/127050885680>.
- Johansson, Å. et al. (2008), « Taxation and Economic Growth », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1330, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/241216205486>.
- Journard, I. et C. Giorno (2005), « Getting the most out of public sector decentralisation in Spain », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 436, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/838564110008>.
- Journard, I. et J. Londoño Vélez (2013), « Income Inequality and Poverty in Colombia – Part 2, The Redistributive Impact of Taxes and Transfers », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1037, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012), « Promoting Growth in All Regions », Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174634-en>.
- OCDE (2014), *Examen de l'OCDE du système de contrôle et d'audit de la Tunisie : Gestion des risques dans les institutions publiques*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015a), *Étude économique 2015 de l'OCDE sur l'Indonésie*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015b), *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015c), « Investir dans la jeunesse en Tunisie : Renforcer l'employabilité des jeunes pendant la transition vers une économie verte », Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264228290-fr>.
- OCDE (2015d), *Revue du Gouvernement Ouvert en Tunisie*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2016a), *Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales : Rapport d'examen par les pairs : Tunisie 2016 ; Phase 1 : cadre juridique et réglementaire*, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264250710-fr>.
- OCDE (2016b), *Étude économique 2016 de l'OCDE sur l'Indonésie*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017a), *Une meilleure planification pour une meilleure gouvernance budgétaire en Tunisie : le cadre de dépenses à moyen terme*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017b), *Une meilleure performance pour une meilleure gouvernance publique en Tunisie : la gestion budgétaire par objectifs*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017c), « The effects of the tax mix on inequality and growth », *OECD Economics Department Working Paper*, n° 1447, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017d), « Comment rendre le commerce mondial bénéfique pour tous », *Perspectives économiques de l'OCDE*, juin 2017, chapitre 2.
- OCDE (2017e), « Women's Economic Empowerment in Selected MENA Countries: The Impact of Legal Frameworks in Algeria, Egypt, Jordan, Libya, Morocco and Tunisia », *Competitiveness and Private Sector Development*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279322-en>.
- OCDE (2017f), « The quantification of structural reforms: Extending the framework to emerging market economies », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1442, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017g), *Créer une culture d'indépendance : Lignes directrices pour contrer l'influence induite*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264287884-fr>.
- Rijkers, B., C. Freund et A. Nucifora (2014), « All in the Family – State Capture in Tunisia », The World Bank.
- Stampini, M. et A. Verdier-Chouchane (2011), « Labour market dynamics in Tunisia: The issue of youth unemployment », *Review of Middle East Economics and Finance*, vol. 7, n° 2, pp. 1-35.
- Statistiques Tunisie et CRES (2013), *Analyse de l'Impact des Subventions Alimentaires et des Programmes d'Assistance Sociale sur la Population Pauvre et Vulnérable*.

- Tripathi , A., A.D. Sagar et K.R Smith (2015), « Promoting Clean and Affordable Cooking – Smarter Subsidies for LPG », *Economic and Political Weekly*, vol. L, n° 48, 28 novembre 2015.
- Vujanovic, P. (2017), « Decentralisation to promote regional development in Indonesia », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1380, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/d9cabd0a-en>.
- World Economic Forum (2017), « The Global Gender Gap Report 2017 », World Economic Forum.
- World Economic Forum (2017a), « Global Competitiveness Report », World Economic Forum.

Chapitres thématiques

Chapitre 1

Relancer l'investissement

Depuis le début des années 2000, le taux d'investissement a fléchi, tiré par la baisse de l'investissement des entreprises. Son niveau est faible par rapport à celui d'autres pays émergents. Les principaux facteurs en cause sont : des réglementations excessives sur le marché des produits, associées à des procédures administratives complexes, une fiscalité peu prévisible, des difficultés croissantes pour le passage des biens en douane et leur transport maritime et un système financier peu favorable aux jeunes entreprises et à celles en forte croissance. La levée de ces contraintes est essentielle pour relancer l'investissement des entreprises et, avec lui, la productivité, la création d'emplois, la compétitivité et le pouvoir d'achat de tous les tunisiens. La nouvelle loi sur l'investissement, en simplifiant le régime des autorisations, est un pas dans la bonne direction mais devra être pleinement mise en œuvre et accompagnée par d'autres réformes. Il serait aussi souhaitable de mieux cibler les actions de l'État pour soutenir l'investissement, et notamment d'évaluer systématiquement l'impact et les bénéficiaires des incitations fiscales, y compris celles en faveur du logement. Parallèlement, il faut mieux gérer les infrastructures existantes et prioriser les projets d'infrastructure.

Introduction et conclusions principales

L'investissement des entreprises a baissé de plus de 5 points de PIB depuis 2000, pesant sur les gains de productivité, la création d'emplois, la croissance et la compétitivité de l'économie. En revanche, l'investissement en logements est resté dynamique, soutenu par des incitations fiscales et financières généreuses. L'investissement des administrations publiques a aussi été préservé et la majorité des tunisiens bénéficient d'un taux de couverture en infrastructures physiques relativement élevé par rapport à la plupart des économies émergentes.

La relance de l'investissement est un objectif majeur du gouvernement, comme l'indique le Plan de développement 2016-2020, l'organisation de la conférence *Tunisia 2020* tenue en novembre 2016, ainsi que la participation de la Tunisie à l'initiative du G20 *Compact with Africa* dont l'objectif principal est de promouvoir l'investissement privé.

Pour relancer l'investissement des entreprises et promouvoir l'initiative privée, il faut réduire les contraintes réglementaires et administratives – notamment les nombreuses licences, autorisations d'exercice et autorisations administratives, les contraintes en matière de fixation des prix et les restrictions à la concurrence dans certains secteurs. Ces contraintes ont créé des situations de rentes pour les entreprises en place et réduit l'incitation de ces entreprises à améliorer la qualité des services fournis. Au final, ces contraintes pèsent sur le bien-être de la population et renforcent les inégalités entre les individus employés par les entreprises « protégées » et les autres.

Relancer l'investissement exige aussi de rendre la Tunisie plus compétitive dans les chaînes de valeur mondiales par des mesures de facilitation des échanges et une plus grande efficacité des services logistiques. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises soulignent la prégnance de ces contraintes et font ressortir une détérioration du positionnement de la Tunisie dans les classements internationaux des affaires.

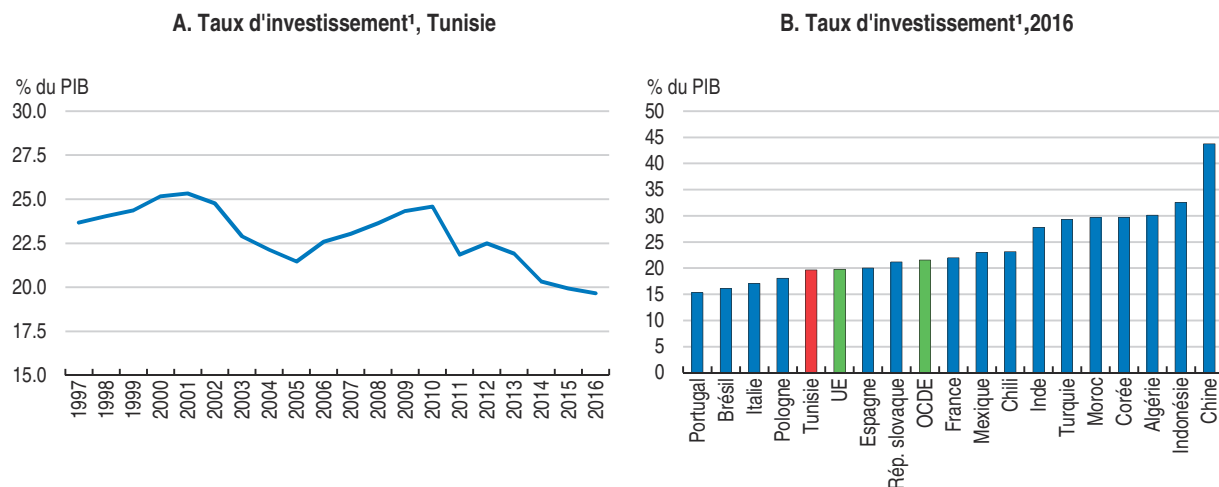
La nouvelle loi sur l'investissement, en simplifiant le régime des autorisations, est clairement un pas dans la bonne direction; elle doit être rapidement, et pleinement, mise en œuvre. En parallèle, il faut mettre en place des conditions de financement propices à la création d'entreprises ainsi qu'à leur croissance. Il serait aussi pertinent de mieux cibler les actions de l'état en matière d'investissement, et cela d'autant plus que les finances publiques sont exsangues. Certaines aides financières et fiscales à l'acquisition d'un logement sont inéquitables et détournent l'épargne des ménages des investissements plus productifs alors que l'offre de logements pour les plus démunis est insuffisante. Il est aussi important de mieux gérer les infrastructures existantes, de prioriser les investissements futurs et de faciliter la participation du secteur privé dans le financement et la gestion des infrastructures et services publics.

Le taux d'investissement a baissé

Le taux d'investissement est orienté à la baisse depuis le début des années 2000, une baisse qui s'est accélérée à partir de 2011 (graphique 1.1A). Si la Tunisie n'est pas le seul

pays à avoir enregistré une telle baisse, certains pays ont su maintenir le taux d'investissement sur une pente ascendante – la Chine et le Maroc sont deux exemples notables. En Tunisie, la formation brute de capital fixe s'établissait à 20 % du PIB en 2016, en dessous de la moyenne OCDE et du niveau observé dans la majorité des économies émergentes (graphique 1.1B).

Graphique 1.1. **Le taux d'investissement a baissé depuis le début des années 2000**



1. Formation brute de capital fixe.

Source : INS ; Base de données des perspectives économiques de l'OCDE n° 102 ; FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale ; et Eurostat.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694669>

Les investissements des ménages et des administrations publiques sont restés dynamiques

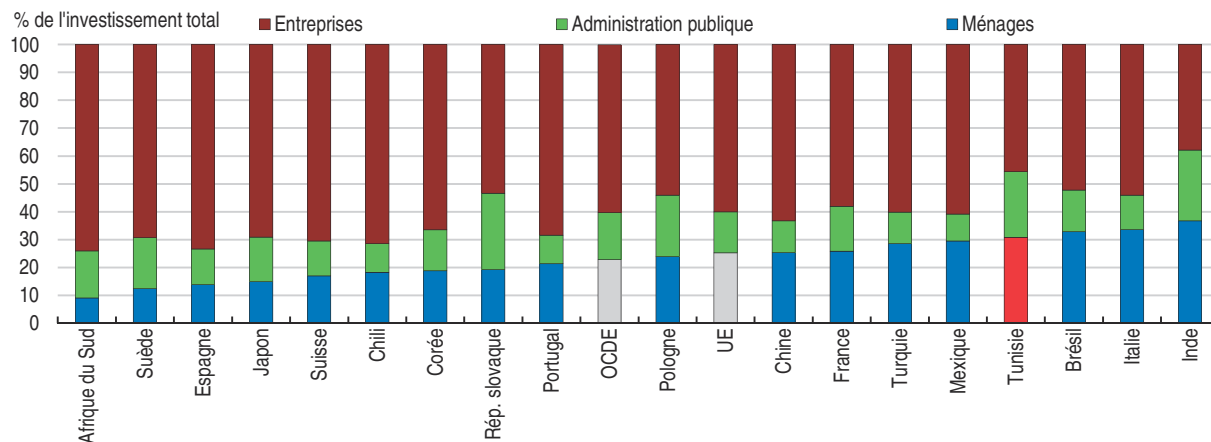
L'investissement logement occupe une place prépondérante

L'investissement des ménages est resté dynamique. Sa part dans l'investissement total est aussi élevée (graphique 1.2). L'essentiel de l'épargne des ménages est dirigé vers l'investissement immobilier reflétant un facteur culturel, l'attachement à la pierre, mais aussi la rareté d'opportunités d'investissement attractives et relativement sûres. Ainsi, près de 80 % des tunisiens sont propriétaires de leur logement selon le recensement de 2014, un niveau élevé par rapport à la plupart des pays de l'OCDE (graphique 1.3).

L'acquisition de logements par les ménages bénéficie de diverses incitations fiscales et financières. Pour répondre à un exode rural rapide dès le début des années 70, le gouvernement a mis en place une politique de l'habitat comprenant diverses incitations fiscales et financières pour faciliter l'accès au logement. Les paiements d'intérêt sur les prêts accordés pour l'acquisition d'un premier logement dont le prix n'excède pas 200 000 dinars sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques. En outre, les intérêts acquis au titre des comptes d'épargne logement ainsi que les plus-values en capital lorsqu'il s'agit d'un premier transfert sont entièrement exonérés d'impôts. Ces mesures de soutien à l'investissement logement ont été renforcées ces dernières années en Tunisie. Les informations sur le coût budgétaire et les bénéficiaires de ces aides ne sont malheureusement pas disponibles. On sait néanmoins que les prêts aux ménages sont restés relativement dynamiques par rapport aux prêts bancaires aux entreprises (voir chapitre d'Évaluation de la situation économique d'ensemble).

Graphique 1.2. **L'investissement est dominé par les ménages et les administrations publiques**

Investissement par secteur institutionnel, 2016 ou dernière année disponible



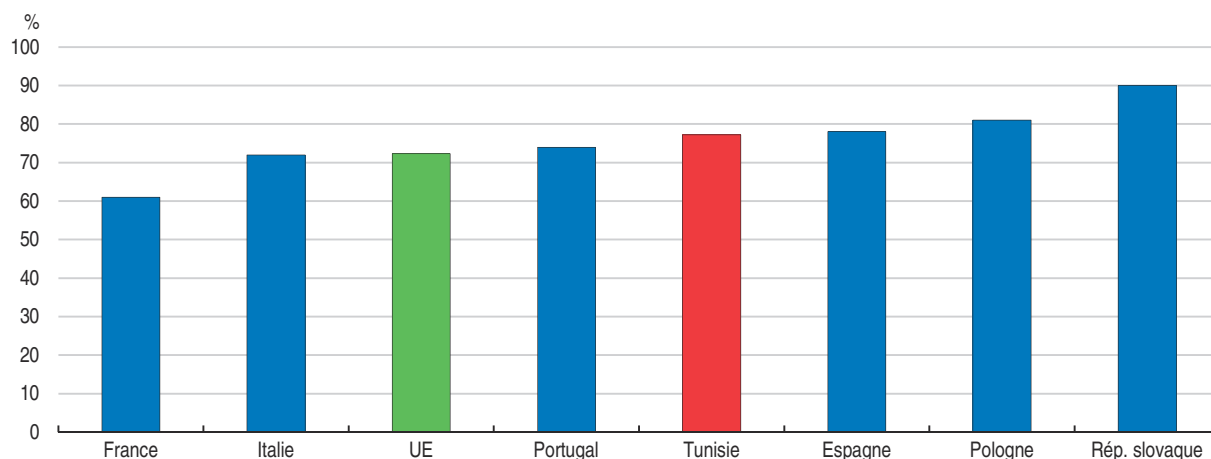
Note : Le secteur des « ménages » est composé des ménages, des entreprises individuelles et des institutions sans but lucratif au service des ménages. L'investissement des ménages en logement représente environ 18 % de la formation brute de capital fixe totale.

Source : INS ; et Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 102.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694688>

Graphique 1.3. **Un nombre élevé de tunisiens sont propriétaires de leur logement**

Part des ménages propriétaires, 2014



Source : Whitehead, C. et P. Williams (2017), "Changes in the regulation and control of mortgage markets and access to owner-occupation among younger households", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 196, Éditions OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694707>

Le programme « Premier logement », lancé en 2017, a renforcé les avantages donnés à l'investissement immobilier. Il facilite l'accession à la propriété pour les familles de la classe moyenne (celles dont le revenu oscille entre 4.5 et 10 fois le salaire minimum interprofessionnel garanti, SMIG). Ce programme met à disposition des ménages un financement à hauteur de 20 % du prix du logement à des conditions avantageuses (taux d'intérêt de 2 % et délai de grâce de 5 ans), financement qui peut être considéré comme un apport personnel (« autofinancement ») pour les prêts bancaires. En outre, la loi de finance pour 2018 crée un fonds de garantie pour l'accès à la propriété des ménages dont les revenus sont fluctuants.

Les interventions de l'État sur le marché du logement n'ont pas permis de réduire les déséquilibres entre offre et demande de logements. Ceux-ci ont même eu tendance à s'aggraver. La rareté de l'offre de logements sociaux a poussé les ménages à faible revenu à se tourner vers le marché informel en périphérie des villes. L'essentiel du développement urbain est le fait de lotissements illégaux sans infrastructures ni équipements collectifs (ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, 2015). Ces lotissements occasionnent un coût élevé pour l'État puisqu'ils sont par la suite intégrés dans des programmes de réhabilitation et d'équipements urbains. Par ailleurs, le parc de logements vacants est important (estimé à 600 000 en 2016). Certains d'entre eux constituent un placement financier « passif » que le propriétaire maintient délibérément vide ; d'autres sont des logements nouvellement construits mais invendus et des résidences secondaires. Dans le même temps, les prix de l'immobilier flambent (en moyenne plus de 12 % par an sur la période 2012-15 pour les maisons et appartements selon l'INS). Cette inflation est en partie la conséquence de la rareté de l'offre de terrains résultant de la lourdeur des procédures administratives concernant l'application et la révision des plans d'aménagement des villes (Kamoun, 2017).

Pour améliorer les conditions de logement de la population, la Tunisie devrait réorienter son action en faveur de l'habitat social. Les dépenses sous forme d'incitations fiscales et financières pour l'acquisition de logements devraient être réaffectées à l'accroissement d'une offre accessible à la population à faible revenu. L'expérience des pays de l'OCDE montre en effet que ces incitations détournent l'investissement du secteur productif et entraînent souvent une augmentation des prix de l'immobilier (OCDE, 2011). De plus, les propriétaires de leur logement ont tendance à être moins mobiles que les locataires. Les aides à l'acquisition d'un logement affectent ainsi l'ajustement sur le marché du travail. En outre, la déductibilité des intérêts de prêts hypothécaires favorise les classes moyennes et riches, car la propension à acquérir un logement augmente avec le revenu. Ainsi, les incitations fiscales en faveur des propriétaires ne contribuent pas à réduire, voire aggravent, les inégalités de revenu.

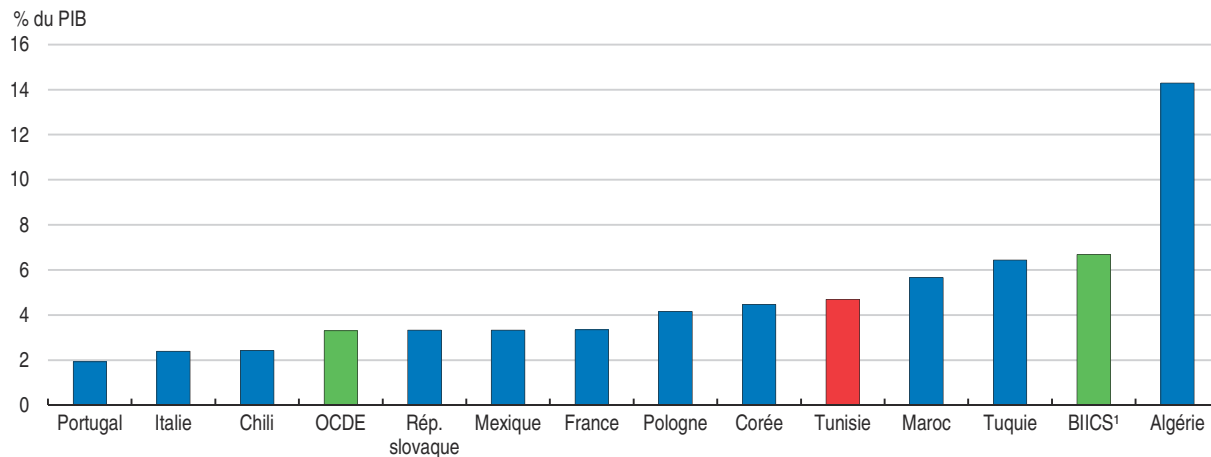
Pour améliorer l'accès au logement social à des prix abordables pour la population à faible revenu, il serait opportun d'augmenter l'offre foncière, surtout celle aménagée, en simplifiant les procédures de lotissement et les exigences d'aménagement, de rationaliser et d'accélérer les procédures de révisions des plans d'aménagement urbain, et enfin de simplifier et d'écourter les procédures administratives pour les permis de construire. Cela permettrait d'accroître rapidement l'offre foncière dont l'insuffisance par rapport à la demande contribue à la flambée des prix des logements et des terrains en milieu urbain.

L'investissement des administrations publiques a été préservé

À 4.7 % du PIB, l'investissement des administrations publiques a été maintenu à un niveau relativement élevé, et cela même depuis 2011. Il est supérieur au niveau observé dans les pays de l'OCDE (graphique 1.4). Les tunisiens bénéficient aujourd'hui d'un accès quasi-généralisé aux services de base – 99.8 % des foyers ont accès à l'électricité et 89 % à l'eau potable selon le recensement de 2014 – même si des disparités régionales persistent (chapitre 2). La densité routière (km revêtu pour 1 000 habitants) est la plus élevée du Maghreb. Une enquête de la Banque mondiale menée en 2013-2014 révèle que peu nombreuses sont les entreprises tunisiennes qui déclarent subir des coupures de courant ou des restrictions d'eau (tableau 1.1). Le transport, l'approvisionnement en eau ou en électricité n'apparaît pas comme une contrainte majeure. Ainsi, la Tunisie se positionne

Graphique 1.4. **Les dépenses d'investissement public sont restées relativement élevées**

Formation brute de capital fixe des administrations publiques, 2016 ou dernière année disponible



1. Les données représentent les moyennes simples des pays suivantes : Brésil, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud.

Source : Base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694726>Tableau 1.1. **Contraintes perçues par les firmes concernant les infrastructures**

	Tunisie	Pays MENA	Maroc	Egypte	Inde
Entreprises subissant des coupures de courant (%)	11.6	57.3	35.0	38.0	55.4
Entreprises possédant ou partageant un générateur (%)	4.3	41.0	11.2	6.4	46.5
Nombre de jours pour obtenir une connexion électrique	89.3	41.2	13.8	76.9	21.9
Entreprises considérant l'approvisionnement en électricité comme une contrainte majeure	8.6	38.6	24.5	18.8	21.3
Entreprises subissant des restrictions d'eau (%)	1.0	21.0	1.3	4.5	4.3
Entreprises considérant le transport comme une contrainte majeure (%)	7.6	21.7	26.9	17.8	9.6

Source : World Bank Enterprise Survey.

clairement mieux que les autres pays de la région MENA pour la plupart des infrastructures à l'exception des services de logistique.

Si l'accès et la disponibilité des services d'infrastructure ne constituent pas des contraintes majeures pour la majorité des tunisiens et des entreprises, la qualité des services et leur bonne exploitation laissent parfois à désirer. Ainsi, le nombre de jours nécessaires à une entreprise pour obtenir une connexion électrique est élevé (89 en Tunisie, contre 41 en moyenne dans la région MENA). Il faut plus d'une semaine pour sortir un container du port de Radès contre moins de trois jours dans les ports du bassin méditerranéen. Et certaines entreprises font état de paiements informels/corruption pour accélérer les procédures (Banque mondiale, 2014a).

L'investissement des entreprises a reculé, pesant sur la croissance et la création d'emplois

La baisse du taux d'investissement des entreprises observée depuis le début des années 2000 s'est accélérée depuis 2011 (tableau 1.2). La faiblesse de la demande étrangère a sans doute joué un rôle à travers l'effet « accélérateur » (Dhaoui, 2016 ; Zribi et al., 2016). Néanmoins, le manque de stabilité politique et des changements fréquents de gouvernement, qui constituent l'un des déterminants majeurs de l'investissement des entreprises, se sont aussi traduits par un attentisme des investisseurs. Certains secteurs

ont été particulièrement affectés. Les investissements dans les mines ont pâti d'une paralysie de la production et du transport des phosphates à partir de 2011, liée à des grèves et autres mouvements sociaux, puis de la baisse du cours des matières premières. L'investissement en pourcentage du PIB dans le secteur du tourisme et le textile a été divisé par près de 4 depuis l'an 2000, un développement d'autant plus pénalisant qu'il s'agit de secteurs fortement intensifs en main d'œuvre. Le secteur manufacturier contribuait en 2016 à seulement 11 % de l'investissement total, voyant sa contribution à la croissance économique devenir négative depuis 2011. Sa part dans le PIB est désormais faible par rapport au niveau observé dans de nombreux pays de l'OCDE et émergents. Certains secteurs – notamment celui des industries mécaniques et électriques – ont cependant fait preuve d'un certain dynamisme.

Tableau 1.2. **Évolution de la formation brute de capital fixe par agent et secteur**

Formation brute de capital fixe (FBCF)	2000 (en % du PIB)	2010 (en % du PIB)	2016 ¹ (en % du PIB)	Écart 2000-16 ¹ (points de pourcentage de PIB)	Écart 2010-16 ¹ (points de pourcentage de PIB)
FBCF totale	25.2	24.6	19.2	-6.0	-5.4
FBCF de sociétés non-financières dont :	14.0	12.2	8.8	-5.2	-3.4
Privées	9.5	8.1	6.0	-3.5	-2.0
Publiques	4.5	4.1	2.8	-1.7	-1.3
FBCF de certains secteurs :					
Pétrole, gaz naturel et produits bitumeux	0.9	3.0	1.5	0.6	-1.5
Industries manufacturières	3.1	3.2	2.0	-1.1	-1.2
Textile, habillement et cuir	0.9	0.3	0.2	-0.7	-0.1
Industries mécaniques et électriques	0.5	0.5	0.5	0.0	-0.1
Tourisme (hôtellerie et restauration)	1.1	0.7	0.3	-0.8	-0.4
Transports	3.8	3.3	2.3	-1.5	-1.0
Logement	3.6	4.0	3.5	0.0	-0.4

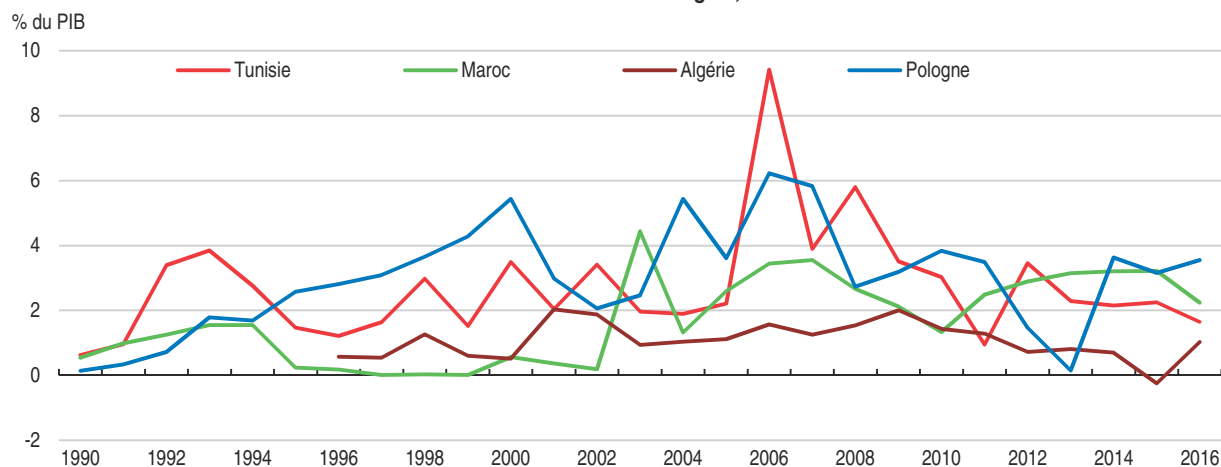
1. Pour les lignes « FBCF des sociétés non-financières » et sa décomposition en « Privées » et « Publiques », la dernière année disponible est 2015.

Source : Calculs de l'OCDE basés sur les données de l'INS.

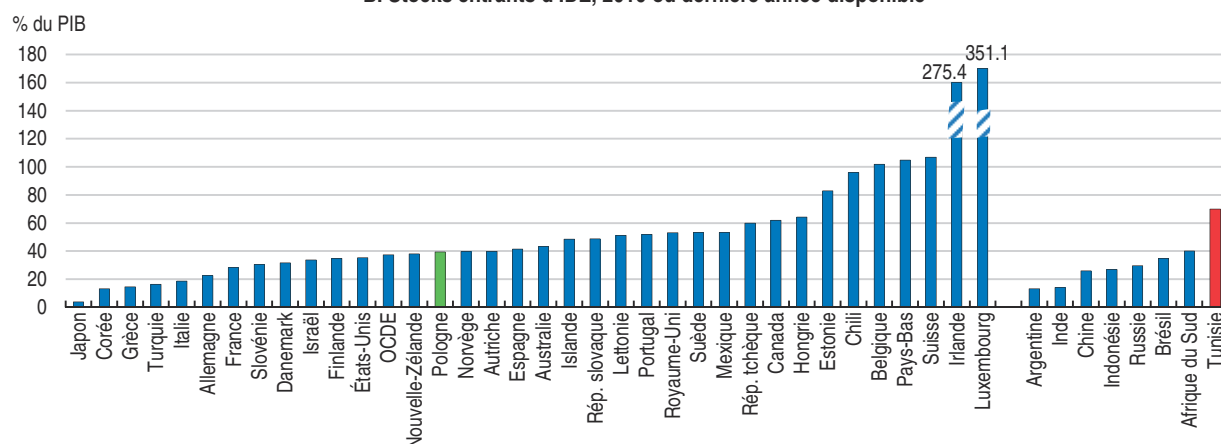
Les investissements directs de l'étranger (IDE) ont plutôt bien résisté après 2011. Les flux en pourcentage du PIB sont revenus à leur niveau d'avant 2007-08 – le pic observé à la fin des années 2000 correspond à une vague de privatisations. Au final, les flux d'IDE, autant que les stocks, sont relativement élevés (graphique 1.5). La Tunisie bénéficie en effet de nombreux atouts. De par sa position géographique, elle est, pour les pays européens, une porte d'entrée privilégiée sur les pays du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne. C'est aussi une base stratégique pour la reconstruction de la Libye. Les entreprises étrangères sont en outre attirées par des coûts de production compétitifs et une main d'œuvre relativement bien formée (AHK, 2017).

Les IDE ont profité pour une large part aux secteurs de la recherche et l'exploitation des ressources naturelles, en particulier le pétrole et le phosphate – 50 % du total des IDE sur la période 1991-2015 (Samoud, 2017). L'importance relative du secteur énergétique a néanmoins décliné récemment, au bénéfice du secteur des services (avec un fort dynamisme de la finance et des télécommunications) et du secteur manufacturier. Les investisseurs étrangers installés ont souvent augmenté leur capacité de production – les données de la FIPA suggère qu'en 2016, les extensions de capacités productives représentaient plus de 90 % des flux entrant d'IDE. Des efforts devraient néanmoins être déployés pour attirer de nouveaux investisseurs, et cela d'autant plus que les hausses de coûts de main d'œuvre en Chine et certains pays d'Europe de l'Est renforcent l'attractivité de la Tunisie.

Graphique 1.5. Les flux et stocks d'investissements directs étrangers sont plutôt élevés

A. Investissements directs étrangers, entrées nettes¹

B. Stocks entrants d'IDE, 2016 ou dernière année disponible



1. Moyenne mobile de trois ans.

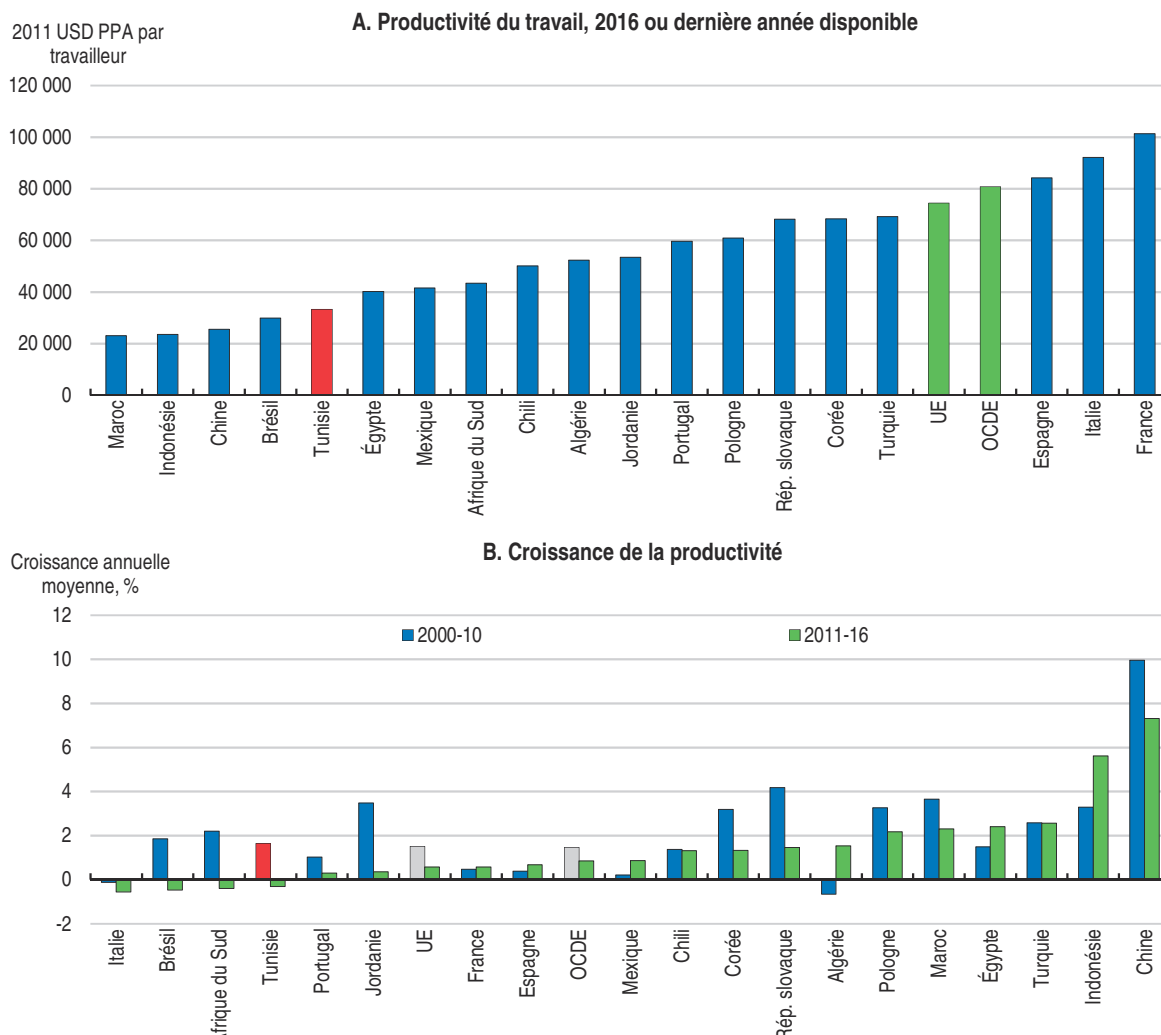
Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI) ; OCDE, Base de données des Principaux agrégats d'IDE ; Base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI ; et base de données de la balance des paiements du FMI.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694745>

Productivité : un niveau honorable mais les gains s'amenuisent

L'économie tunisienne se caractérise par un niveau plutôt élevé de la productivité du travail par rapport à d'autres économies émergentes (graphique 1.6.A). Cela reflète l'adoption de politiques favorables à l'amélioration de la productivité plus tôt que bien des économies émergentes, en particulier : i) l'éducation généralisée, y compris pour les femmes ; ii) le développement d'infrastructures de qualité ; iii) l'ouverture au commerce extérieur, y compris la signature d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne dès 1995. Néanmoins, les gains de productivité ont été plutôt faibles sur la période 2000-10 et ont même été négatifs sur la période 2011-16 (graphique 1.6.B) en ligne avec la baisse du taux d'investissement.

La réallocation des ressources entre les secteurs a joué, jusqu'à récemment, un rôle marginal dans les gains de productivité, malgré des écarts de productivité relativement importants (graphique 1.7.A). La Tunisie a connu une transition relativement lente et

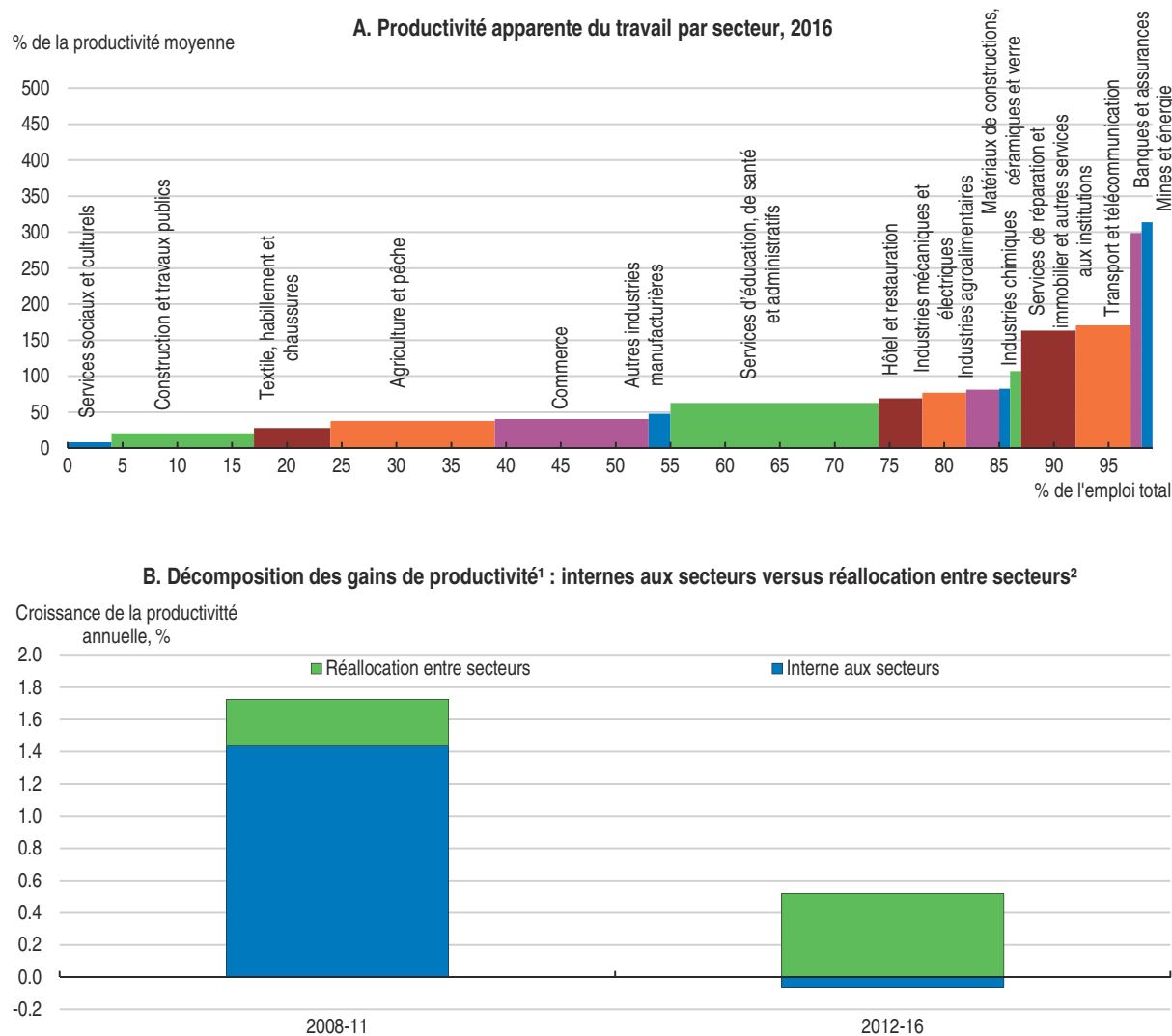
Graphique 1.6. **Productivité, investissement et croissance potentielle**

Source : Base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI ; Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI) ; base de données des perspectives économiques de l'OCDE n° 102.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694764>

incomplète de l'emploi de l'agriculture vers le commerce, la construction et l'administration (voir aussi Larbi et Marrakchi, 2016 ; Marouani et Mouelhi, 2016), secteurs qui se caractérisent aussi par une productivité modeste. D'autres secteurs se distinguent néanmoins : la création d'emplois dans l'agro-alimentaire et la chimie a été forte. Les industries électromécaniques, et plus récemment électroniques, ont été particulièrement dynamiques. Elles se sont développées sur des créneaux de produits de moyenne à haute valeur ajoutée. Elles sont souvent le fait de grands groupes fournissant pour l'essentiel un marché européen exigeant en matière de qualité, d'innovation et de compétitivité. Ces entreprises opèrent généralement sous le régime dit offshore bénéficiant de procédures douanières et administratives allégées (cf. ci-dessous).

La hausse de la productivité globale des facteurs a été tirée par des gains de productivité internes à chaque secteur (graphique 1.7.B). Les performances entre secteurs sont néanmoins disparates. Les gains de productivité ont été particulièrement forts dans le secteur des transports et communications ainsi que les services de banque et d'assurance.

Graphique 1.7. **Productivité : de fortes différences entre secteurs mais une faible réallocation des ressources**

1. Les gains de productivité reflètent d'une part les variations de la productivité globale des facteurs internes à chaque secteur – à quantité d'intrants donnée, les entreprises tunisiennes produisent les mêmes produits plus efficacement – et d'autre part une réallocation des ressources des secteurs les moins productifs vers les secteurs les plus productifs.

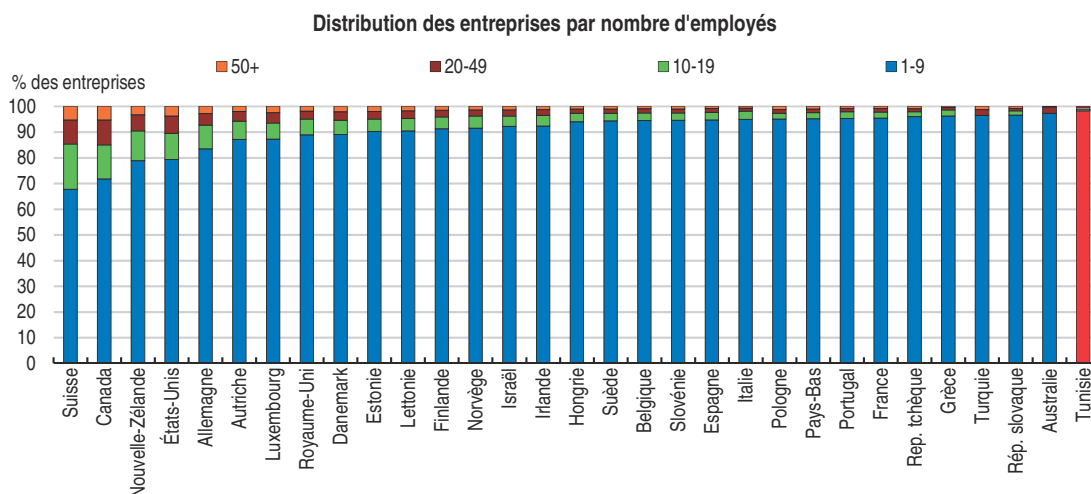
2. Basé sur les données de l'INS pour 16 secteurs.

Source : INS ; et calculs de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694783>

En revanche, ils sont faibles dans le secteur textile. Et sur la période la plus récente, ces gains ont décliné attestant d'une très lente transformation structurelle de l'économie tunisienne.

Les obstacles à l'entrée et à la sortie des firmes freinent la réallocation des ressources, tant entre les secteurs qu'entre les entreprises d'un même secteur. La croissance des entreprises est généralement faible (Banque mondiale, 2014a). Le Répertoire des entreprises révèle que 98.3 % des entreprises privées employaient moins de 10 salariés en 2015, un pourcentage qui ne cesse de progresser depuis la fin des années 90 et se situe nettement au-dessus du niveau constaté dans la plupart des pays de l'OCDE (graphique 1.8). Une fois

Graphique 1.8. **Les entreprises tunisiennes restent de petite taille**

Source : OECD Statistiques structurelles et démographiques des entreprises ; et INS.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694802>

créées, les entreprises tunisiennes restent de petite taille, faisant face à d'importantes contraintes d'accès au marché, des réglementations restrictives, une fiscalité lourde et des difficultés d'accès au financement. D'autres restent dans l'informalité pour des raisons similaires.

Améliorer le climat des affaires pour augmenter la productivité et le retour sur investissement

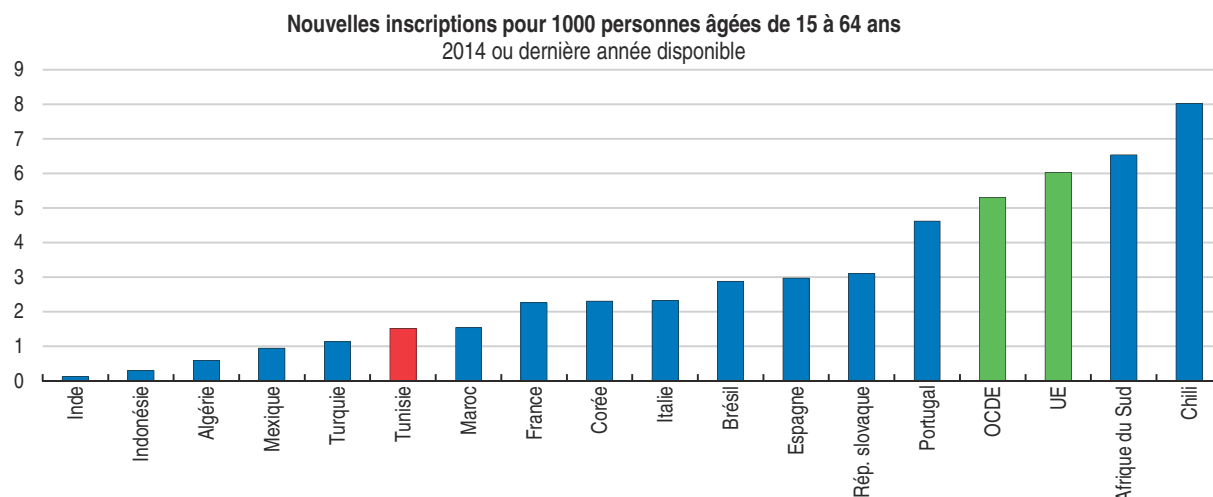
Le Plan 2016-20 prévoit une augmentation du taux d'investissement de plus de 3 points de pourcentage. L'analyse précédente conduit à la conclusion que le défi principal consiste à relancer l'investissement des entreprises et à promouvoir leur productivité.

Barrières à l'activité des entreprises : des progrès nécessaires

Le taux de création d'entreprises a progressé dans les années 2000. S'il est supérieur aux taux enregistrés dans d'autres pays émergents, il reste nettement inférieur à la moyenne des pays OCDE (graphique 1.9). En outre, la croissance des entreprises tunisiennes est faible alors que ce sont les jeunes et les grandes entreprises qui créent le plus d'emplois (Banque mondiale, 2014a). À quelques exceptions près, les nouvelles entreprises vivent avec un ou deux employés pendant des années alors que la majorité des grandes entreprises a été créée il y a 20 à 30 ans, témoignant d'une faible dynamique des petites et moyennes entreprises.

Les procédures administratives et autorisations sont complexes et coûteuses pour les entreprises

Les enquêtes auprès des chefs d'entreprises révèlent que les lourdeurs administratives et le manque de transparence dans l'application de la réglementation sont perçus comme des contraintes majeures. L'enquête du Forum économique mondial fait ressortir que les firmes considèrent l'inefficacité bureaucratique comme la contrainte la plus importante à leur développement, et cela même avant le changement de régime politique (tableau 1.3). On note aussi que la position de la Tunisie dans le classement international se détériore. D'autres indicateurs, notamment celui de la Banque mondiale sur le climat des affaires

Graphique 1.9. **Le taux de création d'entreprises reste faible**

Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694821>

Tableau 1.3. **Climat des affaires : contraintes les plus fortes selon les chefs d'entreprises**

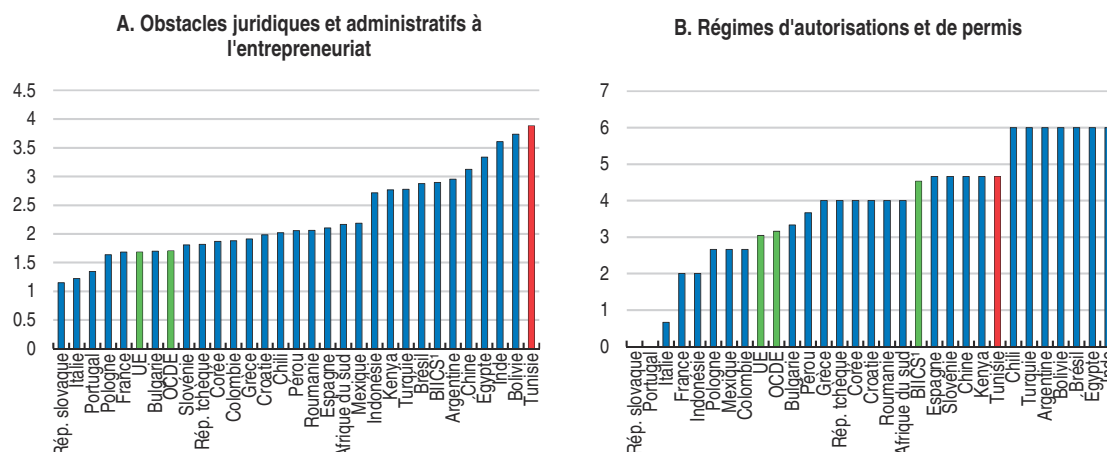
Classement mondial de la Tunisie	2009/10 40 (sur 133)	2011/12 40 (sur 142)	2016/17 95 (sur 138)
Sélection de facteurs affectant le climat des affaires (parmi 16 possibles, 1 = contrainte la plus forte)			
● Accès au financement	2	2	5
● Taux d'imposition	8	12	6
● Réglementation fiscale	9	10	9
● Une bureaucratie gouvernementale inefficace	1	1	1
● Réglementation du travail restrictive	3	5	4
● Main-d'œuvre inadéquatement qualifiée	6	9	13
● Réglementation de transfert de devises	4	11	7
● Couverture insuffisante d'infrastructures	7	6	10
● Corruption	11	7	3
● Instabilité politique	12	4	2
● Instabilité gouvernementale	13	3	12

Source : Global Competitiveness Report (Schwab and Sala-i-Martin, 2017).

(Ease of doing business), vont dans le même sens – la distance à la frontière des “bonnes pratiques” s’est creusée, notamment concernant les échanges internationaux ainsi que la protection des investisseurs minoritaires. Dans ce classement, la Tunisie est passée de la 40^e position en 2010 à la 77^e position en 2017.

Le benchmarking international suggère qu’il existe une marge considérable pour promouvoir l’entrepreneuriat. Les performances de la Tunisie, mesurées par les indicateurs de l’OCDE sur la réglementation des marchés des produits, sont faibles (graphique 1.10). Ils révèlent que les procédures réglementaires pour la création des entreprises, notamment les systèmes d’autorisation, sont lourds et que les charges administratives imposées aux entreprises individuelles sont particulièrement élevées.

Une simplification des réglementations est nécessaire, d’autant plus que la complexité du cadre réglementaire et le manque de transparence dans la préparation et l’application des règlements favorisent la corruption (OCDE, 2013) et fragilisent ainsi la légitimité du pouvoir

Graphique 1.10. **Les obstacles à l'entrepreneuriat sont élevés**

1. BIICS comprend les pays suivants : Brésil, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud.

Note : Pour la Tunisie, les données concernent l'année 2016. Pour les autres pays, elles concernent l'année 2013.

Source : Base de données OCDE-Banque Mondiale de la Réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694840>

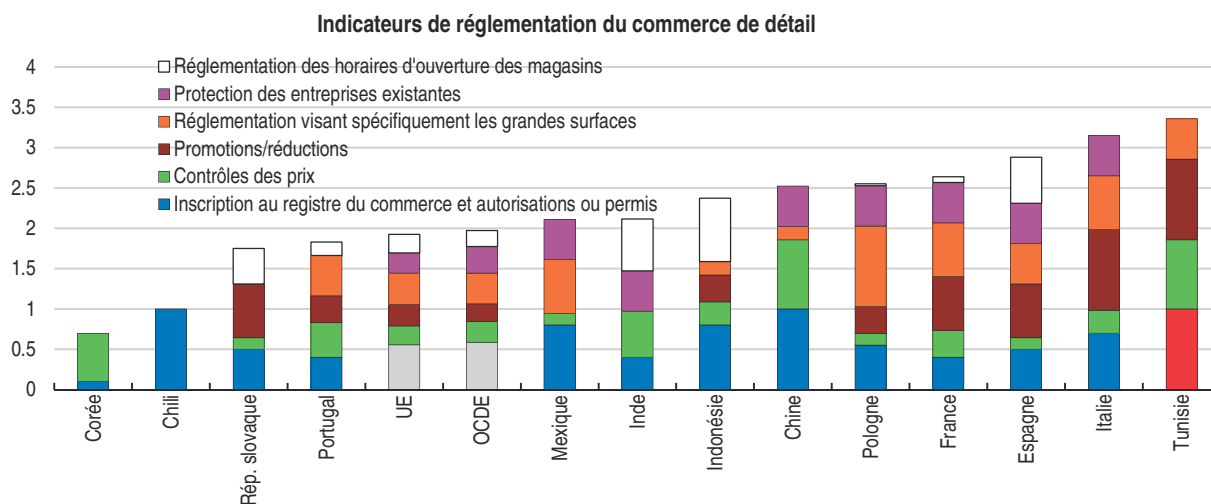
politique. Les autorités ont reconnu dès 2012 la nécessité de simplifier les réglementations afin de promouvoir l'activité économique. La « guillotine réglementaire » annoncée en 2012 devait faire l'inventaire de toutes les procédures administratives et réglementations liées à l'exercice d'une activité économique et éliminer celles devenues obsolètes ou redondantes. Environ 500 procédures avaient été jugées inappropriées dès 2014. Malheureusement, la réforme n'a pas été menée à son terme et ces procédures inappropriées ont encore cours. Il est impératif de remettre le processus en route.

Les dispositifs d'accompagnement de l'entrepreneur au cours de son cycle de vie sont peu efficaces. Il existe une multitude de structures d'accompagnement et d'assistance mais peu nombreux sont les entrepreneurs qui connaissent leur existence. Une étude récente révèle que près de la moitié des entrepreneurs étaient peu ou pas informés sur les structures d'appui et les dispositifs de financement disponibles au moment de la préparation de leurs projets (APII, 2017). Ainsi, le nombre de création d'entreprises aurait connu une baisse importante sur la période 2010-15 et le nombre de projets déclarés mais non-réalisés est important. Une nouvelle stratégie s'avère nécessaire. Elle pourrait s'appuyer sur la promotion des clusters et chaînes de valeur, l'aménagement de zones industrielles avec des partenariats entre entreprises, pôles technologiques et universités, y compris à l'échelle régionale.

Restrictions d'accès au marché et à la concurrence et contrôles des prix

Les restrictions d'accès réduisent les incitations à la modernisation des entreprises en place et pèsent sur l'investissement. Le cas du secteur de la distribution est révélateur. Il est fortement protégé par des restrictions importantes sur les investissements directs étrangers et ainsi que par un ensemble de réglementations sur les prix et d'autorisations (graphique 1.11).

Les infrastructures de réseau et leur gestion sont fréquemment gérées par des entreprises peu soumises à la concurrence. L'état reste actionnaire dominant dans les entreprises en charge de nombreux services dit de réseau – notamment électricité, eau, gaz, chemins de fer, transport terrestre de voyageurs et certains services de télécommunication

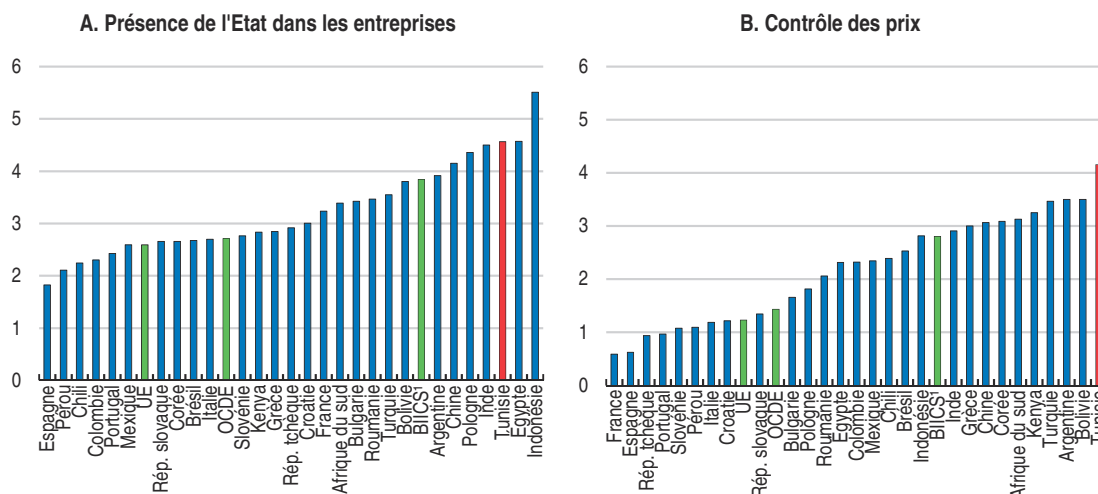
Graphique 1.11. **Les réglementations sont restrictives pour le commerce de détail**

Note : Les données se réfèrent à l'année 2016 pour la Tunisie et 2013 pour les autres pays.

Source : Base des données de la Réglementation des marchés de produits de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694859>

(notamment communications internationales). Seules l'Égypte et l'Indonésie affichent une présence directe dans les entreprises plus importante (graphique 1.12). En outre, dans les secteurs de l'eau, l'assainissement, l'électricité, le transport aérien et ferroviaire, et dans une moindre mesure les télécommunications, le nombre d'opérateurs est limité par la loi et les prix sont approuvés par l'état. L'expérience de certains pays, dont la France, suggère que la réduction des barrières à l'entrée notamment dans les télécommunications s'accompagne d'une baisse de prix pour les utilisateurs.

Graphique 1.12. **Contrôle de l'état sur les entreprises : résultats des indicateurs de réglementation des marchés de produits**

1. Les données représentent les moyennes simples des pays suivants : Brésil, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud.

Note : Pour la Tunisie, les données concernent l'année 2016. Pour les autres pays, elles concernent l'année 2013.

Source : Base de données OCDE-Banque Mondiale de la Réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694878>

Le cas du transport aérien est emblématique des restrictions d'accès au marché. Après le report depuis 2012 de la signature des accords d'Open sky avec l'Union européenne, un accord a été signé en décembre 2017. Cet accord devrait permettre à toutes les compagnies aériennes de desservir toutes les destinations, à l'exception de l'aéroport de Tunis-Carthage (le plus grand du pays) qui restera exempté de l'accord pendant encore 5 ans. Il s'agit de donner une chance à l'opérateur public, Tunisair, de s'adapter progressivement. Reflétant la piètre qualité des infrastructures de transport aérien, la Tunisie voit néanmoins son attractivité pour les voyages et le tourisme se dégrader selon l'indicateur du Forum économique mondial (WEF, 2017).

Le prix de nombreux biens et services sont fixés par l'état, à l'instar de ceux du sucre, du lait, de l'eau, de l'électricité et du gaz. Dans bien des cas, les prix ne sont pas révisés tous les ans et leur hausse, quand elle intervient, est souvent inférieure à l'inflation générale afin de contenir les pressions inflationnistes et de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Pour l'investisseur, les contrôles de prix se traduisent souvent par une baisse de marges, d'autant plus que, du côté des coûts, les ajustements salariaux ne reflètent pas l'évolution de la productivité et les opérateurs publics ont été enjoins de créer des emplois pour réduire le chômage. Au final, les contrôles de prix, en abaissant le taux de profit, pèsent sur l'investissement (Zribi et al., 2016) et encouragent la fraude.

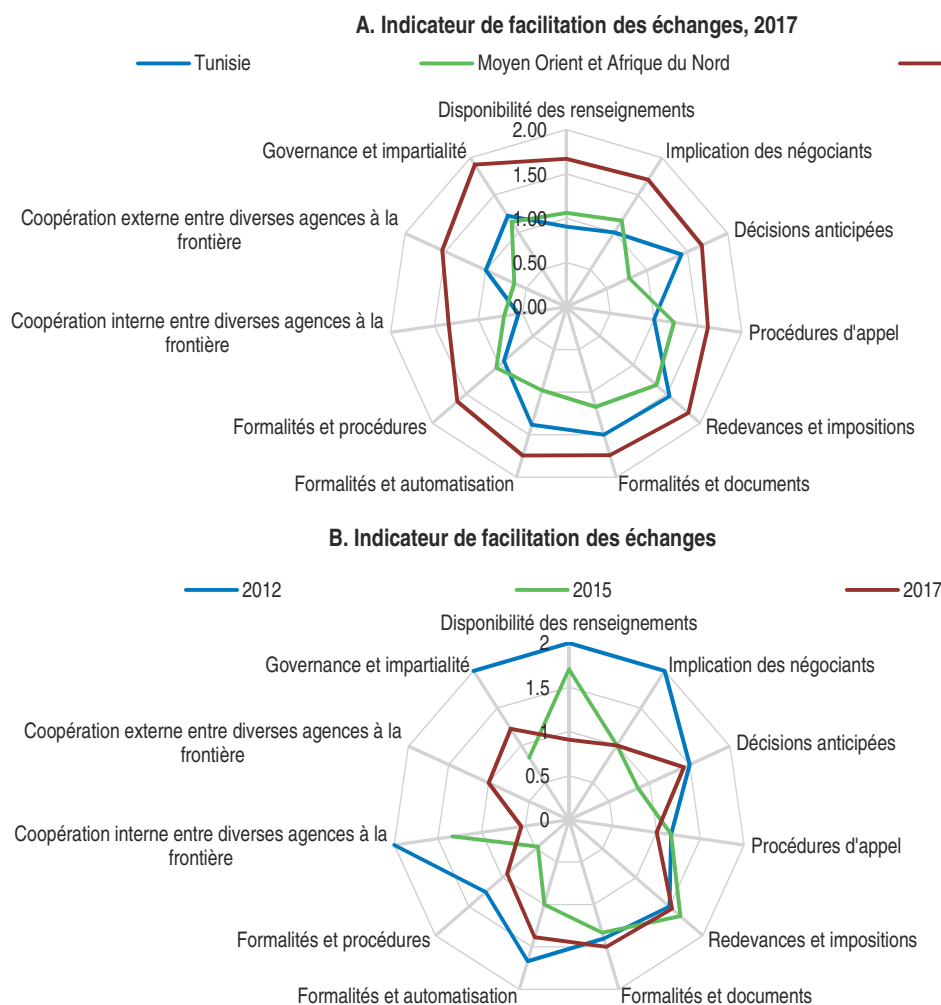
Facilitation du commerce international : la position de la Tunisie s'est détériorée

Dans les chaînes de valeur mondiales, les biens franchissent les frontières plusieurs fois. La prédictibilité et l'efficacité des procédures frontalières prennent une importance accrue pour maintenir la compétitivité et conquérir de nouveaux marchés d'exportation. L'indicateur de l'OCDE sur la facilitation des échanges reprend les grands termes de l'accord conclu avec l'OMC il y a 4 ans et entré en vigueur en février 2017. Cet accord porte sur les réglementations et les procédures, et non pas sur les infrastructures. Les indicateurs couvrent les douanes et autres institutions présentes à la frontière et s'appliquent au régime général. La Tunisie n'a néanmoins pas encore ratifié cet accord.

Si la Tunisie a réalisé d'importantes avancées en matière de simplification et d'automatisation des procédures frontalières au début des années 2000, le rythme des réformes s'est ralenti ces dernières années. La position de la Tunisie s'est détériorée et la distance avec les pays de l'OCDE s'est creusée (graphique 1.13). En conséquence, les entreprises exportatrices font face à des difficultés pour satisfaire les délais de livraison exigés dans leurs chaînes de production. Lors des importations, les entreprises qui n'opèrent pas dans le régime offshore souffrent de la multiplicité des droits de douane, laquelle s'accompagne souvent de contrôles sur la nature des biens importés et de tracasseries administratives. Cela génère des coûts et nuit à la compétitivité des entreprises onshore. Afin que les investisseurs étrangers ne se tournent pas vers des pays concurrents à proximité et que les entreprises onshore puissent être compétitives à l'exportation, il est important que la Tunisie améliore la facilitation des échanges. Il s'agit en particulier de rationaliser les contrôles aux frontières et d'organiser des points de présentation uniques pour l'ensemble des documents requis, avec une meilleure coordination entre les différents organismes présents aux frontières du pays.

Le secteur offshore a été plus dynamique et sa part dans l'emploi salarié progresse

Les performances des entreprises totalement exportatrices, dit secteur « offshore » suggèrent que la réforme des réglementations peut promouvoir l'investissement ainsi que

Graphique 1.13. **Facilitation des échanges : des gains de compétitivité à saisir**

Note : Les indicateurs de facilitation des échanges (IFE) mesurent l'incidence économique et commerciale relative des mesures de facilitation actuellement négociées, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sur les flux et les coûts d'échanges. L'indicateur varie de 0 à 2 ; plus il est élevé, meilleure est la performance.

Source : Indicateur de facilitation des échanges de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694897>

la création de valeur ajoutée et d'emplois de qualité. Les entreprises du régime général (dit « onshore ») souffrent de la prolifération des réglementations et rencontrent des difficultés d'accès aux services logistiques, notamment les ports, et douaniers. En outre, les restrictions à la concurrence incitent peu les entreprises en place du régime onshore à se diversifier et à améliorer leur compétitivité. En revanche, les entreprises offshore basées en Tunisie (encadré 1.1) sont, de par leur exposition à une concurrence internationale intense, incitées à faire des efforts continus d'investissement, d'innovation et de formation. Ces entreprises bénéficient par ailleurs de dispositifs privilégiés et simplifiés, notamment concernant les procédures douanières et l'accès aux installations portuaires. À ce titre, il est intéressant de noter que les entreprises étrangères bénéficiant du régime offshore déclarent souffrir beaucoup moins de la bureaucratie que leurs homologues du régime onshore (7 % versus 80 % pour les entreprises à participation allemande selon l'AHK, 2017).

Encadré 1.1. Entreprises totalement exportatrices et régime « offshore »

Définition du secteur offshore. Pour l'Institut statistique (INS), il s'agit des entreprises totalement exportatrices, qu'elles soient tunisiennes ou étrangères. Les sociétés totalement exportatrices sont considérées comme non résidentes lorsque leur capital est détenu par des non-résidents tunisiens ou étrangers au moyen d'une importation de devises convertibles au moins égale à 66 % du capital.

Avantages concédés aux entreprises du secteur offshore. Si les entreprises offshore restent soumises aux mêmes réglementations du travail que les entreprises onshore, elles bénéficient de plusieurs avantages, notamment :

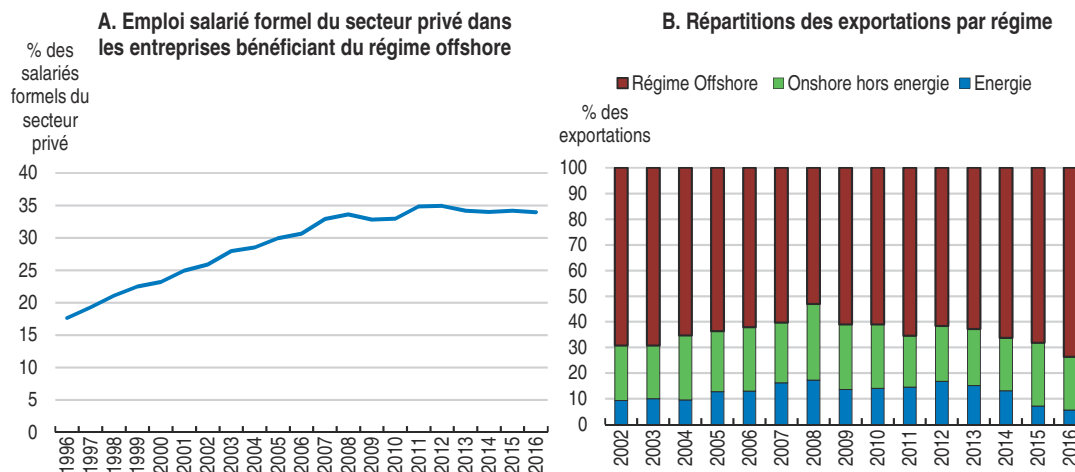
- Elles sont exonérées des droits d'importation sur les intrants incorporés dans les produits réexportés et ne traitent donc pas avec l'administration douanière si elles sont tournées exclusivement vers l'exportation.
- Elles bénéficient d'un accès privilégié aux services portuaires.
- Elles sont soumises à un taux réduit (10 % au lieu de 25 %) de l'impôt sur les sociétés. Elles interagissent peu avec l'administration fiscale pendant toute la période d'exonération d'impôt. Certaines d'entre elles considèrent que cela constitue un avantage plus important que la réduction d'impôt *stricto sensu*.
- Lorsque le capital d'une entreprise totalement exportatrice est détenu à 66 % ou plus par des non-résidents et qu'il a été financé par importation de devises, l'entreprise est considérée comme non-résidente « sur le plan change » et, par conséquent, n'est pas soumise à la réglementation des changes.

Depuis février 2017, les entreprises du régime offshore peuvent écouler 30 % de leur chiffre d'affaires sur le marché tunisien moyennant le paiement préalable des droits de douane acquis.

Le secteur offshore s'est révélé beaucoup plus dynamique que le secteur onshore. Le nombre d'entreprises du secteur offshore a été multiplié par plus de 13 entre 1996 et 2016, alors que le nombre d'entreprises du secteur onshore était multiplié par 2. Les créations d'emplois salariés formels dans les entreprises offshore ont aussi été plus nombreuses (graphique 1.14). En 2015, les entreprises offshore contribuaient à plus de 34 % de l'emploi salarié formel, contre 21 % en 1998, et 78 % des exportations hors énergie. Pour les entreprises onshore, plus de 60 % des exportations sont des exportations de produits agricoles, énergétiques, miniers et phosphatés.

Les entreprises des deux régimes échangent peu. Lorsqu'elles écoulent leur production en Tunisie, les entreprises totalement exportatrices doivent s'acquitter des impôts et droits de douanes, donc entrer en relation avec l'administration. Les entreprises totalement exportatrices peuvent s'approvisionner sur le marché local et, dans ce cas, sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée. Dans la pratique, elles le font peu. De la même façon, une entreprise onshore qui vend des produits à une entreprise offshore devrait pouvoir se voir rembourser la TVA payée sur ses consommations intermédiaires. Dans la pratique, les remboursements sont effectués une fois par an, générant des problèmes de trésorerie pour certaines entreprises, en particulier les petites. La demande du crédit de TVA est aussi souvent accompagnée de contrôles comptables et fiscaux qui découragent la sous-traitance par les entreprises onshore. La fiscalité, les procédures administratives et douanières constituent une barrière au développement des relations de sous-traitance entre les deux

Graphique 1.14. **Contribution des entreprises offshore aux exportations et à la création d'emplois formels**



Source : INS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694916>

secteurs et plus généralement aux effets d'entraînement du secteur offshore sur l'économie tunisienne. En outre, les transferts de technologie, souvent associés à l'exposition au commerce et aux investissements étrangers, sont inhibés (Dhaoui et Samoud, 2016).

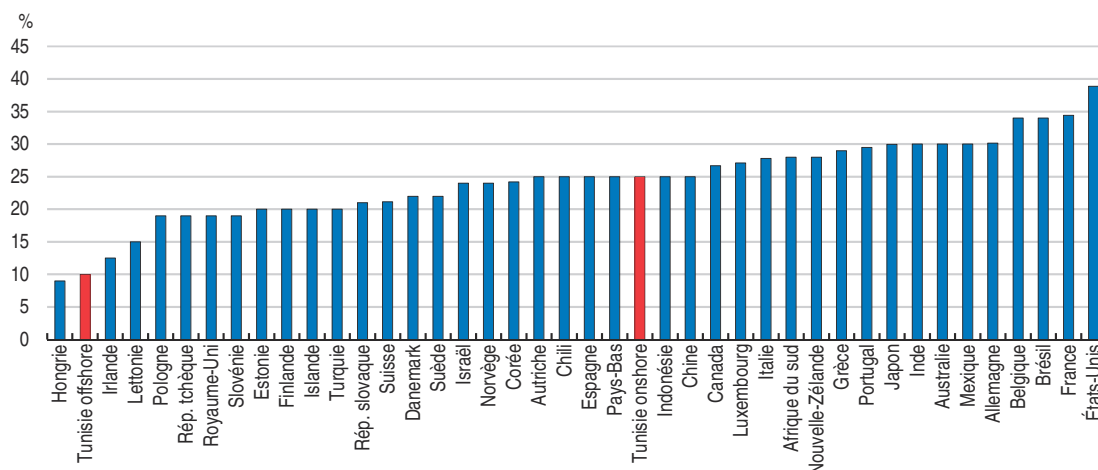
Le dynamisme des entreprises « offshore » suggère que la levée des barrières à l'entrée et un allègement des procédures administratives pourraient relancer l'investissement et la création d'emplois dans le secteur privé. Afin d'exploiter tout le potentiel du régime offshore sur le reste de l'économie, le gouvernement devrait aussi faciliter le rapprochement de ces deux secteurs et encourager la sous-traitance en simplifiant les procédures douanières et fiscales entre les deux secteurs.

Fiscalité: pallier le manque de lisibilité et prévisibilité

Plusieurs réformes louables ont été engagées depuis les Assises de la fiscalité de 2014. Le régime de TVA a été simplifié, avec une diminution du nombre des taux et des exemptions. Les conditions d'éligibilité au régime forfaitaire ont été rationalisées, améliorant ainsi l'équité du système. Les écarts de fiscalité entre régimes offshore et onshore ont été réduits : les entreprises du régime offshore sont soumises à un impôt de 10 % sur leurs bénéfices depuis 2014 – elles étaient totalement exemptées précédemment – alors que le taux d'imposition des entreprises du régime onshore a été abaissé de 30 % à 25 %. Le taux statutaire d'imposition des bénéfices s'est ainsi rapproché de la moyenne des pays OCDE et des pays de la région MENA (graphique 1.15).

L'administration fiscale s'est aussi modernisée. Pour améliorer les relations avec les contribuables, des facilités de calcul en ligne de la charge fiscale, de télé-déclaration et de paiement de l'impôt ont été introduites. Les contrôles fiscaux ont été renforcés pour mieux lutter contre l'évasion et la fraude fiscales mais restent insuffisants. En conséquence, les taux de recouvrement restent bas. Une étude récente (Haddar et Bouzaïene, 2017) révèle que seulement le quart des sociétés déclarent un bénéfice et payent l'impôt ; 46 % ne font pas de déclarations et 30 % déclarent un bénéfice nul ou des pertes.

Graphique 1.15. Taux statuaire de l'impôt sur les sociétés



Source : Statistiques des recettes publiques de l'OCDE ; Deloitte ; et ministère des Finances de la Tunisie.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694935>

Le manque de « prévisibilité » reste un problème majeur pour les investisseurs. Des chefs d'entreprise offshore notent qu'ils sont moins gênés par la nouvelle charge fiscale *stricto sensu* (taux de l'impôt sur les sociétés passé à 10 %) que par les relations avec l'administration que ces nouvelles obligations fiscales génèrent en termes de documentation, temps et coûts de transaction. En outre, le manque de stabilité du système fiscal, en raison des multiples mesures introduites dans les lois de finances précédentes, peut retarder ou décourager les projets d'investissement. Plus de 530 dispositions fiscales sont parues dans les lois de finances entre 2011 et 2016 (Haddar et Bouzaïene, 2017). Ainsi, la contribution conjoncturelle exceptionnelle de 7,5 % des bénéfices pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés introduite en 2017 a été remplacée par d'autres taxes en 2018 – notamment la contribution sociale et solidaire s'appliquant sur les bénéfices avec un taux de 1 % selon la taille et le secteur d'activité – affectées aux caisses de sécurité sociale. En outre, la perspective d'un nouvel ajustement des taux de l'impôt sur les sociétés pour réduire la dualité entre régime onshore et offshore crée un climat d'incertitude fiscale dommageable aux projets d'investissement.

Pour promouvoir l'investissement, il est important de renforcer la prévisibilité du système fiscal. Cela exigerait de mettre en œuvre le programme de réformes issues des Assises de la fiscalité et de réduire davantage le champ d'application du régime forfaitaire – la loi de finances 2018 va dans ce sens. Il conviendrait aussi d'améliorer les performances de l'administration fiscale, notamment en matière de contrôle et de recouvrement. La création d'une unité en charge des grandes entreprises pallierait le manque de coordination entre la Direction des Impôts et la Direction du Contrôle fiscal.

Nouvelle loi sur l'investissement : moins de procédures, plus de transparence, incitations plus ciblées

La nouvelle loi sur l'investissement (encadré 1.2), mise en œuvre progressivement à partir d'avril 2017, met en avant les principes de liberté d'investissement, de traitement national et d'accès au marché. Elle vise aussi à rendre les règles et procédures administratives plus transparentes et prévisibles. C'est une loi simplifiée – contenant 36 articles, contre 75 précédemment, et 3 décrets d'application, contre 33 dans l'ancien code. Les autorisations préalables qui concernaient l'ensemble des secteurs ont été supprimées.

Encadré 1.2. La nouvelle loi sur l'investissement

Le précédent Code d'investissement comportait de nombreuses incitations fiscales et financières, qui bénéficiaient principalement à un petit nombre d'entreprises, souvent tournées vers l'export. Seules 7.5 % des incitations fiscales et 10.2 % des incitations financières étaient déboursées au titre du développement régional. Le système était non seulement coûteux – 2.5 % du PIB pour les seules incitations douanières et fiscales et 10 % des recettes fiscales – mais aussi complexe et peu transparent, et finalement peu efficace pour promouvoir l'investissement et la création d'emplois (Zribi et al., 2016).

La nouvelle loi sur l'investissement, adoptée en 2016 et entrée en vigueur à partir d'avril 2017, prévoit :

- **Allègement du système des autorisations.** La liste positive qui spécifiait les secteurs autorisés est remplacée par une liste négative des activités qui exigent une autorisation préalable. Pour les activités qui restent soumises à autorisation, les procédures d'octroi devront être simplifiées d'ici 2020. Le délai d'obtention sera fixé par la loi, avec obligation de motiver le refus. La non-réponse au-delà des délais vaut autorisation, validée par l'Instance tunisienne d'investissement.
- **Allègement de certaines restrictions pesant sur les investisseurs étrangers.** Le nombre maximum de cadres étrangers que peut embaucher une entreprise (4 dans la législation antérieure) est remplacé par un pourcentage qui évolue au cours du temps : 30 % des cadres d'origine étrangère pendant les 3 premières années et 10 % à partir de la quatrième année, avec un minimum de 4 cadres étrangers autorisés dans tous les cas. Au-delà des taux ou limites prévus, l'entreprise doit obtenir une autorisation du gouvernement. Par ailleurs, les investisseurs étrangers ont désormais le droit d'acquérir des biens immobiliers non-agricoles et des valeurs mobilières tunisiennes donnant le droit de vote dans des entreprises installées en Tunisie. Les biens et les droits de propriété intellectuelle de l'investisseur étranger sont garantis par la même loi que l'investisseur tunisien.
- **Revalorisation des incitations pour promouvoir l'investissement dans les zones défavorisées et certaines activités.** Les investissements dans des zones défavorisées sont exonérés d'impôt sur les sociétés pendant les 5 à 10 premières années. Les investissements dans le secteur de l'agriculture, la pêche, les activités de transformation des produits agricoles ainsi que les investissements d'intérêt national (plus de 50 millions de dinars ou 500 emplois créés sur 3 ans) bénéficient des mêmes avantages. Pour les secteurs « prioritaires » (20 activités définies par le décret, dont technologies de l'information et de la communication, textile et habillement, industries électroniques) et/ou les régions défavorisées, le versement d'une prime (de 15 % à 30 % du montant de l'investissement avec un plafond) ainsi que la prise en charge des cotisations patronales et des dépenses d'infrastructure par le gouvernement est envisagée. Les primes sectorielles et de développement régional sont cumulables (avec un plafond). Il existe aussi des primes transversales pour l'investissement dans la formation, les nouvelles technologies, la recherche et développement, le développement durable et l'adoption de technologies propres.
- **Amélioration du cadre pour le règlement des différends entre l'État et les investisseurs.** La loi confirme les garanties des droits de propriété de l'investisseur. Pour les investisseurs étrangers, la loi préconise la conciliation en cas de différend mais offre la possibilité d'un arbitrage international.

Le **cadre institutionnel** est réorganisé autour de trois structures :

- Le *Conseil supérieur de l'investissement* – composé de ministres, du gouverneur de la Banque centrale de Tunisie et présidé par le Premier Ministre – approuve les politiques et stratégies d'investissement.
- L'*Instance Tunisienne de l'Investissement*, créée en 2017, est en charge du traitement des projets d'investissement de plus de 15 millions de dinars dès 2018. L'Instance a pour principaux objectifs la simplification des procédures, le respect des délais de réponse ainsi que l'octroi des avantages financiers. Elle propose un interlocuteur unique pour l'investisseur. En dessous de ce seuil, l'octroi des avantages financiers est la responsabilité des agences sectorielles et de leurs représentations régionales.
- Le *Fonds tunisien de l'investissement* est responsable du versement des incitations sectorielles et régionales prévues par la nouvelle loi et prend des participations dans des fonds de capital-risque.

Des autorisations sectorielles persistent mais la transparence devrait être améliorée et leur nombre devrait être réduit progressivement. En 2017, on recensait 360 secteurs libres, 135 activités soumises à cahiers des charges et 154 activités soumises à autorisations. La liste des secteurs nécessitant autorisation (liste négative) devrait être publiée début 2018. En outre, une unité de gestion par objectif a été mise en place pour négocier l'élimination de certaines de ces autorisations avec les ministères sectoriels. L'objectif du gouvernement est de parvenir à une liste négative réduite d'ici 2020. Pour les activités qui restent soumises à autorisation, les procédures d'octroi seront simplifiées et rendues plus prévisibles. Pour les investisseurs étrangers, la loi démantèle la Commission supérieure de l'investissement, dont l'approbation préalable était nécessaire pour l'acquisition de valeurs mobilières conférant un droit de vote lorsque la participation étrangère dépassait 50 % du capital, et cela pour certains secteurs.

La nouvelle loi réaffirme le principe d'incitation aux investissements mais le ciblage est différent. Reflétant les priorités de la Tunisie, et en ligne avec le Plan national de développement 2016-20, les incitations financières et fiscales bénéficient dorénavant aux régions les plus défavorisées et à certains secteurs-clé, notamment ceux à haute valeur ajoutée et susceptibles de créer des emplois pour les jeunes diplômés. Le coût probable de ces incitations n'est pas disponible. L'expérience d'autres pays suggère que les incitations sectorielles ou régionales à l'investissement ont parfois un rendement faible – le cas de l'Inde est révélateur (OECD, 2017a ; Rao et al., 2016) ainsi que celui de la France. En Tunisie, une étude de l'IACE (2016) suggère que l'impact des incitations sur l'investissement contenues dans la nouvelle loi va décliner. Pour qu'il reste positif, une amélioration du climat des affaires serait nécessaire. Il est prévu que l'Instance évalue le rendement du système d'octroi des incitations à l'investissement et contrôle leur exécution. Il serait aussi opportun d'évaluer l'impact de ces dispositifs sur l'investissement, les créations d'emplois et le développement régional et de les ajuster, voire les supprimer, s'ils s'avèrent peu efficaces au regard de leurs coûts.

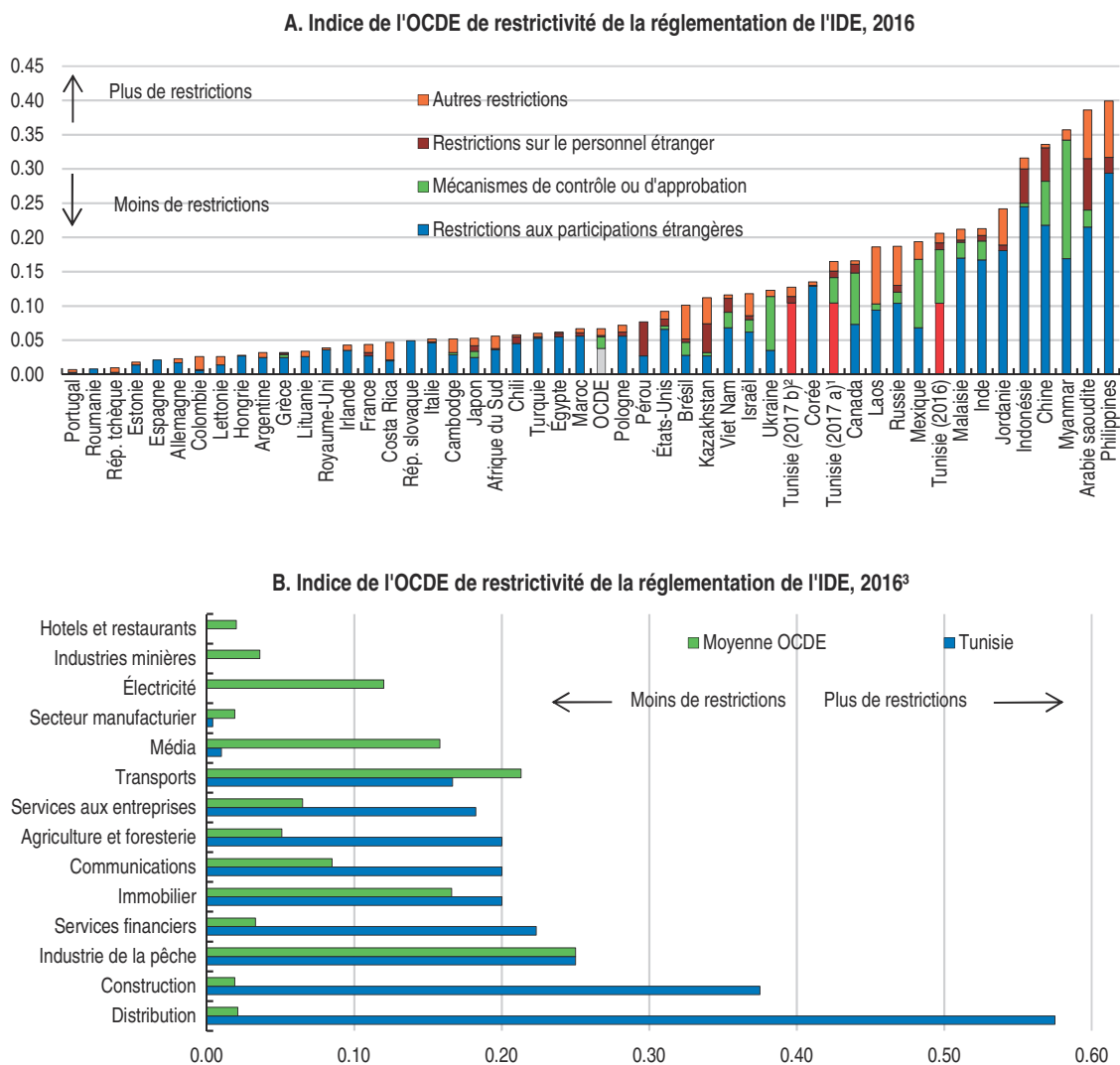
Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'investissement reste complexe. La loi met en place un nouveau système institutionnel, notamment l'Instance tunisienne de l'investissement, en parallèle aux structures déjà existantes pour encourager l'investissement, notamment l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII), le Foreign Investment Promotion Agency (FIPA), ainsi que des agences sectorielles (telles que l'ONTT pour le tourisme, l'Agence de Promotion de l'Investissement Agricole, APIA, et le CEPEX pour les exportateurs) et offices de développement régional. La multiplicité de ces structures peut rendre difficile la gouvernance de l'action en faveur de l'investissement (OCDE, 2015). Des conventions cadres ont été signées entre l'Instance et les autres acteurs pour améliorer la gouvernance du système. Néanmoins, une simplification du cadre institutionnel serait bienvenue. À terme, l'Instance tunisienne de l'Investissement étant selon la loi l'interlocuteur unique pour l'investisseur, un transfert de compétences semble nécessaire pour créer un véritable guichet unique.

Restrictions aux investissements étrangers : en baisse mais élevées dans certains secteurs

La loi sur l'investissement lève certaines restrictions pesant sur les investisseurs étrangers. La Tunisie a adhéré à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales et s'est engagée à respecter les obligations en découlant, notamment la notification des exceptions au traitement national ainsi que la promotion des Lignes directrices à l'intention des entreprises multinationales afin de promouvoir la

conduite responsable des entreprises. L'indice de restrictivité des investissements directs étrangers (IDE), qui découle de la notification des exceptions au traitement national, diminue mais reste élevé (graphique 1.16). Les autorisations préalables pour des secteurs considérés comme stratégiques réduisent l'attractivité de la Tunisie. Le secteur des services – commerce

Graphique 1.16. **Les restrictions aux IDE ont baissé mais restent élevées dans certains secteurs**



1. Les données pour 2017 sont basées sur des évaluations préliminaires en considérant l'élimination des autorisations horizontales.
2. Les données pour 2017 sont basées sur des évaluations préliminaires en considérant l'élimination des autorisations horizontales et sectorielles.
3. Pour la Tunisie, les données font référence à 2017 et sont basées sur des évaluations préliminaires en considérant l'élimination des autorisations horizontales.

Note : L'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE mesure les restrictions légales à l'IDE dans 22 secteurs économiques. Il prend en compte quatre principaux types de restrictions : 1) restrictions aux participations étrangères ; 2) mécanismes de contrôle ou d'approbation des investissements étrangers ; 3) restrictions à l'emploi d'étrangers à des postes clés ; 4) autres restrictions opérationnelles, notamment afférentes à la propriété foncière, au rapatriement des capitaux ou à l'ouverture de succursales. Les restrictions sont évaluées sur une échelle de 0 à 1, « 0 » correspondant à un secteur totalement ouvert et « 1 » à un secteur fermé. L'indice total de restrictivité est une moyenne des notes sectorielles. Le caractère discriminatoire des mesures, lorsque celles-ci s'appliquent exclusivement aux investisseurs étrangers, est un critère central d'évaluation. L'indice pour la Tunisie ne prend pas en compte les restrictions sur l'emploi de cadres étrangers car celles-ci ne concernent pas spécifiquement les cadres dirigeants, tels que le Directeur général, le Directeur des opérations ou le directeur financier.

Source : Indice de l'OCDE de restrictivité de la réglementation de l'IDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694954>

de détail et de gros, et certains services financiers – est particulièrement protégé ; cela se traduit par un contenu relativement faible en valeur ajoutée des services locaux dans les exportations des biens manufacturés. Le secteur de la construction est aussi protégé car la Tunisie craint une concurrence des pays voisins et un afflux de travailleurs étrangers à bas salaires. De même, la contrainte concernant le nombre de cadres étrangers a été assouplie par la nouvelle loi mais elle devrait l'être davantage pour améliorer l'attractivité de la Tunisie et renforcer le transfert de compétences.

Accroître l'attractivité de la Tunisie pour les investisseurs étrangers exigera de poursuivre les efforts de dérèglementation mais aussi de simplifier les procédures administratives. L'adoption des mesures annoncées fin 2017 par la Banque centrale de Tunisie – concernant la digitalisation de la fiche d'investissement permettant aux investisseurs non-résidents de s'auto-déclarer et d'établir leur fiche d'investissement qui sera validée par l'intermédiaire agréé domiciliataire de son dossier d'investissement, et la possibilité de reconvertir les avances en comptes courants accordées par des non-résidents en devises en augmentation de capital – sont un pas dans la bonne direction. Il sera aussi essentiel d'améliorer les services à la frontière (notamment douanes) et les services de logistiques (cf. ci-dessous).

Améliorer la qualité des infrastructures

Le Plan national de développement 2016-2020 prévoit la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure – dits « structurants » – notamment la création d'un port en eau profonde ainsi que le développement du réseau autoroutier, des lignes de chemins de fer, des routes régionales, des stations de génération d'électricité et de dessalement d'eau. L'objectif principal de ces grands projets est d'améliorer les conditions de vie de la population (surtout celle des régions de l'intérieur du pays), d'accroître la compétitivité de l'économie en réduisant les coûts et le temps de transport des marchandises, et de désenclaver les régions (chapitre 2). En effet, les coûts logistiques – liés au transport, manutention et entreposage des marchandises – représenteraient 20 % du PIB (OCDE, 2017b), un niveau nettement supérieur à ceux des pays émergents (15 %) et développés (7 %). La nouvelle loi d'expropriation pour les projets d'utilité publique, qui prévoit notamment une compensation plus réaliste des propriétaires expropriés et une simplification des procédures d'expropriation, devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre de ces projets.

Rationaliser le choix des investissements publics

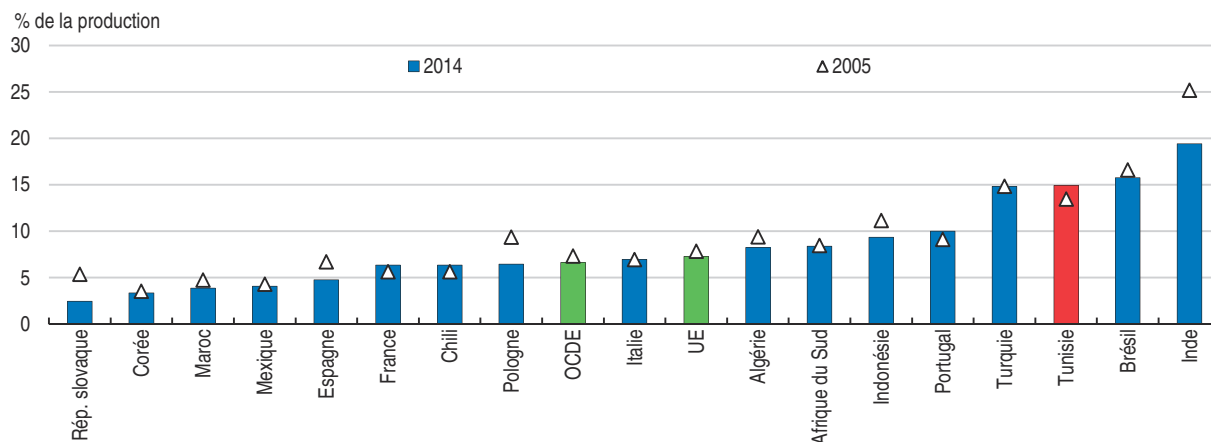
Mieux entretenir et exploiter l'infrastructure existante

Pour améliorer rapidement les performances des infrastructures dans certains domaines, il faut donner la priorité à la remise à niveau et à la bonne exploitation des infrastructures et équipements existants. Le manque d'entretien et d'efficacité dans la gestion des infrastructures et des services connexes se traduit parfois par leur dégradation rapide et une piètre qualité des services, en dépit de capacités installées et d'une couverture plutôt élevées. Le cas des déperditions du réseau électrique sont un exemple frappant : elles ont augmenté fortement et sont élevées par rapport aux pays de l'OCDE et aux autres pays émergents (graphique 1.17). Des pertes comparables sont observées dans le secteur de l'eau potable (15 % environ) et pour l'irrigation (supérieure à 28 %).

La qualité des infrastructures portuaires s'est fortement détériorée si l'on en croit la position de la Tunisie dans le classement du Forum économique mondial, celle-ci passant

Graphique 1.17. **Dépénalités du réseau électrique**

Transmission d'électricité et pertes de distribution



Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI).

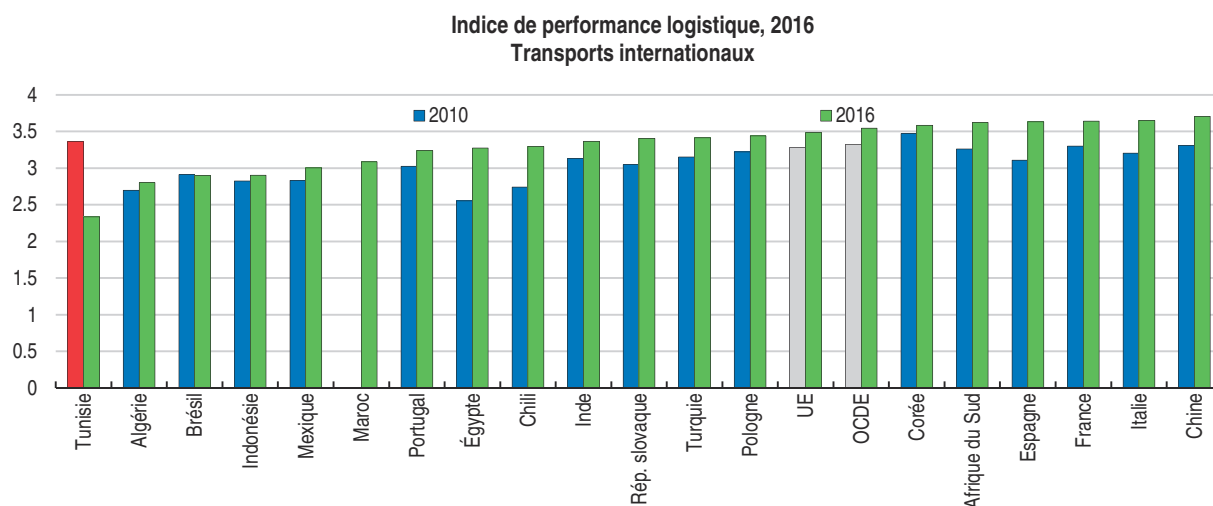
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694973>

de la 38^e position en 2008-09 (sur 134 pays évalués) à la 100^e position en 2016-17 (sur 137 pays). Les entrepreneurs se plaignent particulièrement de la lenteur des opérations de chargement/déchargement dans le port de Radès, principal port tunisien. L'efficacité des services de manutention y est faible – en moyenne 7 conteneurs par heure en 2016 contre plus de 20 dans les autres ports de la méditerranée – et la durée moyenne du séjour des marchandises est estimée à 12 jours, nettement supérieure à celle enregistrée dans les ports européens (OCDE, 2015a). En outre, les navires attendent en rade 10 jours en moyenne avant d'entrer au port. Les déficiences du port de Radès ont un coût élevé pour l'économie tunisienne. Les services des douanes sont aussi souvent incriminés, avec un délai de dédouanement souvent largement supérieur à celui des pays comparables, ce qui est confirmé par les enquêtes de la Banque mondiale et l'indicateur de l'OCDE sur la facilitation du commerce (cf. Chapitre d'Évaluation de la situation économique d'ensemble). Au total, la Tunisie a fortement reculé dans le classement de la Banque mondiale sur la performance logistique (graphique 1.18).

Une meilleure sélection des projets futurs

Les investissements futurs doivent être sélectionnés sur la base de leurs performances économiques et sociales. Cela exige de renforcer la capacité de planification, d'évaluation et de sélection des investissements dans les grands ministères en charge de la gestion des finances publiques et ceux des infrastructures (notamment ministères de l'Équipement, de l'Énergie, de l'Agriculture et de l'Investissement). La création du Comité national d'approbation des projets publics (CNAPP) en 2017 prévoit de mieux définir les modes de priorisation et d'améliorer les études de faisabilité et d'impact avant leur inscription au budget de l'État. Il s'agit d'une structure horizontale, qui réunit les départements techniques et financiers des ministères concernés, placée sous la tutelle du ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale.

L'amélioration des performances du port de Radès est essentielle à court terme pour réduire les temps de séjour des marchandises au port et ainsi accroître la compétitivité de l'économie tunisienne et attirer des investisseurs. Cela exige l'augmentation de la capacité

Graphique 1.18. **Il existe des marges d'amélioration de la performance logistique**

Note : La note globale de l'indice de performance de la logistique reflète les perceptions relatives à la logistique d'un pays basées sur l'efficacité des processus de dédouanement, la qualité des infrastructures commerciales et des infrastructures de transports connexes, la facilité de l'organisation des expéditions à des prix concurrentiels, la qualité des services d'infrastructure, la capacité de suivi et de traçabilité des consignations et la fréquence avec laquelle les expéditions arrivent au destinataire dans les délais prévus. L'indice va de 1 à 5 et la note la plus élevée représente la meilleure performance.

Source : World Bank Logistics Performance Index database.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694992>

dédiée aux conteneurs et de la cadence de manutention. La construction d'un nouveau terminal de conteneurs à Radès devrait être envisagée, en évaluant la faisabilité d'un partenariat public privé pour améliorer durablement les performances du port. La réalisation d'infrastructure lourde et coûteuse d'un port en eau profonde (Enfidha) s'inscrit dans une perspective de plus long terme.

Mettre en place une tarification favorable à la bonne gestion des infrastructures

Nombreux sont les services publics d'infrastructure dont le prix a été maintenu faible afin d'en garantir l'accès à tous les tunisiens. Maintenir des prix bas engendre néanmoins du gaspillage et réduit l'incitation des entreprises à bien entretenir les infrastructures. Les entreprises en charge de la gestion des infrastructures, souvent publiques, font par ailleurs face à des coûts de production élevés. En effet, les entreprises publiques ont souvent été enjointes à recruter au-delà de leurs besoins pour éviter une trop forte poussée du chômage et de la pauvreté. Ainsi, l'emploi de la plupart des entreprises publiques a fortement progressé depuis 2010 (parfois plus de 50 %) et les salaires ont connu une hausse de plus de 45 %. À titre d'exemple, la société en charge de la gestion du réseau autoroutier a vu ses effectifs doublés en 2011 et sa masse salariale était multipliée par plus de 3 entre 2010 et 2016.

Les déficits d'exploitation des entreprises publiques se sont creusés depuis 2011. Le cas de la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux de Tunisie (SONEDE) est représentatif. Avec des coûts de revient en forte augmentation combinés à des tarifs et redevances de l'eau maintenus faibles, la rentabilité s'est effondrée pour devenir négative depuis le début des années 2000 (OCDE, 2014). De même, l'entreprise publique responsable des services de manutention et d'aconage au principal port (Radès), la STAM, souffre d'un sureffectif alors que sa productivité a chuté de 15 à 7 conteneurs par heure entre 2010 et 2015. En parallèle, ses tarifs ont été maintenus bas pour renforcer l'attractivité des ports

tunisiens, n'offrant pas de marge pour l'amélioration ni même la maintenance des infrastructures et équipements existants (OCDE, 2015a).

Il faut redéfinir la politique de tarification des services publics sur la base d'un recouvrement des coûts afin d'éviter la détérioration de la qualité des services publics et les déficits chroniques des entreprises publiques qui grèvent le budget de l'état et affectent le secteur financier. Cela permettra d'augmenter les incitations à la bonne gestion des infrastructures existantes et de promouvoir l'investissement dans les secteurs concernés mais aussi d'éviter les gaspillages et de protéger l'environnement (encadré 1.3).

Encadré 1.3. Renforcer la sécurité de l'eau en Tunisie

L'approvisionnement en eau est une question critique dans tous les pays de la région MENA, la Tunisie étant plutôt mieux positionnée que la plupart des autres pays. En Tunisie, les prélèvements non soutenables d'eaux souterraines et de surface représentent un cinquième des prélèvements totaux et les pertes économiques dues aux carences des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau avoisinent 1 % du PIB (Banque mondiale, 2017). L'utilisation des eaux souterraines se traduit par une baisse des nappes aquifères, des coûts croissants d'approvisionnement en eau et des risques de pollution, en particulier dans les zones côtières où l'eau de mer peut s'infiltrer.

Le risque de stress hydrique croissant a été reconnu il y a déjà plusieurs années (ITES, 2009 et 2011). Pour renforcer l'offre et ajuster la demande, il a été proposé d'améliorer les barrages et d'éviter les cultures et industries à forte consommation d'eau. Jusqu'à récemment, l'augmentation du prix de l'eau ne figurait pas comme une option politiquement envisageable. L'épuisement des ressources et les coupures d'eau semblent pourtant inévitables si la consommation ne s'ajuste pas.

Pour protéger l'environnement sans affecter la population défavorisée, le gouvernement pourrait augmenter graduellement le prix de l'eau tout en garantissant un niveau de consommation à moindre coût pour tous les tunisiens – c.a.d. un tarif social de l'eau – similaire à l'approche récemment adoptée pour l'électricité.

Faciliter la participation du secteur privé dans le financement et la gestion des infrastructures

Il faut favoriser la participation du secteur privé, directement ou sous la forme de partenariat public privé (PPP), pour améliorer les infrastructures économiques et sociales sans aggraver les pressions sur les finances publiques. Dans certains domaines, le secteur privé peut être complémentaire aux investissements publics. Dans certains cas, il s'est même montré plus efficace. Ainsi, les performances des ports tunisiens où le secteur privé opère dans le domaine de la manutention (Sfax et Sousse) sont supérieures à celles des ports où l'entreprise publique est le seul opérateur.

Augmenter la participation du secteur privé dans le financement et la gestion des infrastructures exige de construire un cadre d'évaluation, de stipuler les critères de choix entre PPP et mode traditionnel de financement et d'exploitation, et de mettre en place un environnement légal approprié. La nouvelle loi sur les PPP, adoptée en 2015 avec des décrets d'application publiés en 2016, constitue une étape importante dans la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel pour les PPP (OCDE, 2016). Le gouvernement a annoncé son intention d'exécuter un programme de PPP sur la période 2018-20, notamment dans les

secteurs de l'assainissement, de la gestion des déchets, du dessalement de l'eau et des énergies renouvelables pour un montant global de 5.2 milliards de dinars (environ 5.4 % du PIB de 2017). Toutefois, la liste n'était pas encore publiée en janvier 2018. L'expérience internationale suggère qu'il serait souhaitable d'évaluer l'impact et les risques budgétaires à moyen et long termes des projets PPP.

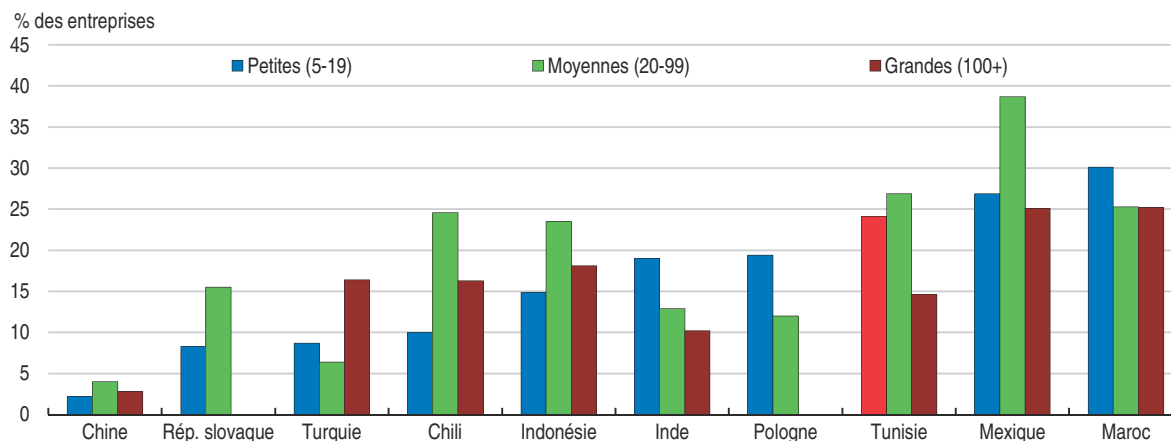
D'autres mesures sont nécessaires pour promouvoir la participation du secteur privé dans les infrastructures. À titre d'exemple, l'objectif du gouvernement de porter la part des énergies renouvelables de 12 % à 30 % de la production d'électricité en 2030 est ambitieuse mais réalisable avec la participation du secteur privé. Or, accroître l'investissement du secteur privé dans le secteur des énergies renouvelables exige de simplifier les procédures d'approbation des projets et des contrats de PPP, d'introduire une plus grande liberté de choix de la capacité à installer et d'élaborer une tarification pertinente et de disposer de compétences avérées en matière de préparation, de négociation et de gestion des projets en PPP.

Lever les contraintes au financement de l'investissement

L'accès au financement figure parmi les principaux obstacles identifiés par les entreprises tunisiennes selon le Forum économique mondial (WEF, 2017). La dernière enquête des entreprises de la Banque mondiale pour 2014 montre que plus d'un tiers des entreprises tunisiennes perçoivent l'accès au financement comme un obstacle majeur, voire une contrainte sévère. Ce sont les moyennes entreprises (entre 20 et 100 employés) qui déclarent le plus être confrontées à cette difficulté (Banque mondiale, 2014b) (graphique 1.19).

Graphique 1.19. **Contraintes de financement selon la taille des entreprises**

Entreprises qui identifient l'accès au financement comme l'une des contraintes majeures, 2016



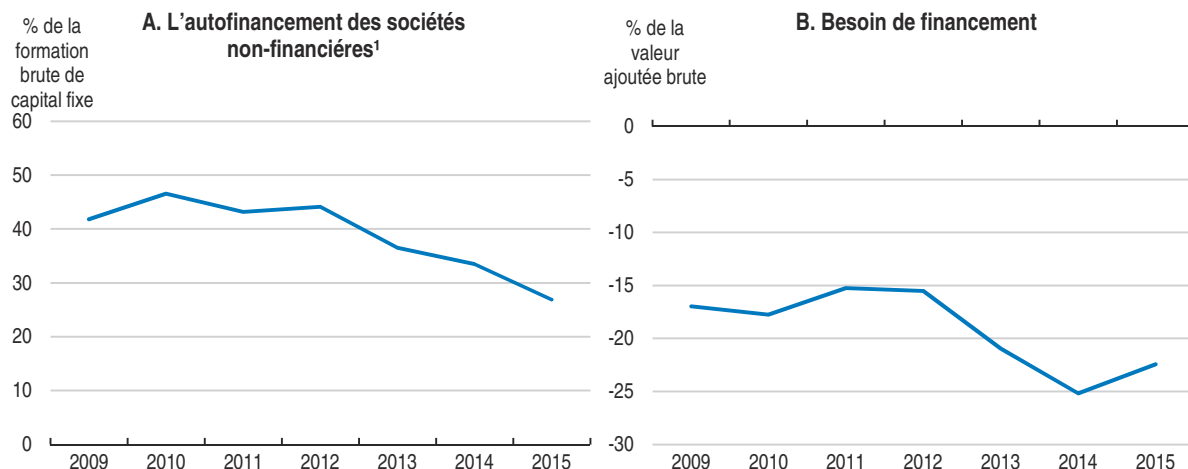
Source : Enquête sur les entreprises de la Banque mondiale.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695011>

L'autofinancement joue un rôle important pour les petites et moyennes entreprises. Il s'avère pourtant souvent inefficace pour soutenir leur développement sur le long terme (ITCEQ, 2012) et les met sur un pied d'inégalité vis-à-vis des entreprises *offshore* qui, pour la plupart, sont financées par leur groupe, et à un moindre degré vis-à-vis des entreprises publiques qui bénéficient de la garantie de l'État. Le repli des marges des entreprises, la revalorisation des salaires et la hausse des prélèvements obligatoires, a néanmoins entamé

leur capacité d'autofinancement (graphique 1.20.A). Dans ces conditions, le besoin de financement des entreprises a fortement augmenté (graphique 1.20.B) et celles-ci se tournent de plus en plus vers les banques.

Graphique 1.20. **L'autofinancement joue un rôle important mais en déclin**



1. Le taux d'autofinancement est défini comme le rapport de l'épargne brute des entreprises sur leur formation brute de capital fixe.
Source : Les Comptes de la Nation, Institut National de la Statistique (2016).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933695030>

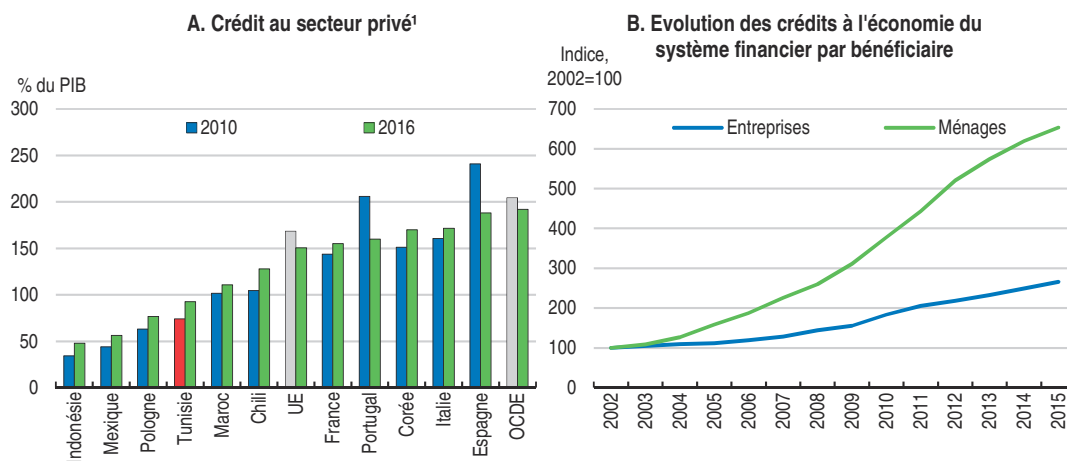
Résoudre les déficiences de l'intermédiation bancaire

Les banques assurent plus de 90 % du financement intermédié alors que les assurances et instituts de micro-crédit jouent encore un rôle marginal. Le nombre de banques (24) est relativement élevé, compte tenu de la taille du pays. Elles sont souvent de petite taille et leur rentabilité est faible. En outre, elles peinent à canaliser les ressources vers les entreprises privées. Malgré une augmentation, la part du crédit bancaire dans le PIB reste faible et le crédit aux ménages a augmenté plus rapidement que celui aux entreprises (graphique 1.21).

L'insuffisance des instruments d'évaluation et de gestion des risques engendre une prudence extrême des banques. Les informations disponibles sur la fiabilité des emprunteurs sont peu développées, notamment en raison de l'absence de bureaux de crédits privés (graphique 1.22) – un projet de loi autorisant la création de ces bureaux a été déposé à l'Assemblée des Représentants du Peuple en février 2017. Cela limite la possibilité pour les banques de remédier à l'asymétrie d'information. Une étude conduite par l'ITCEQ (2017) révèle que 84 % des banques reconnaissent que ce problème serait la principale raison derrière leur recours excessif aux garanties. En outre, certaines banques, notamment les plus petites, ne disposent pas d'une expertise suffisante pour évaluer les risques associés aux projets d'investissement (Banque mondiale, 2014a).

Une nouvelle loi sur les faillites a été adoptée mais n'est pas encore appliquée. Ainsi, nombreuses sont les entreprises peu rentables qui continuent à opérer sans se restructurer ni rembourser leur dette. Entre 1995 et 2015, 2 767 entreprises étaient engagées dans une procédure de faillite ; 1 084 ont trouvé un accord à l'amiable et 1 437 sont passées en règlement judiciaire. Parmi ces dernières, plus de 600 entreprises continuent d'opérer selon les chiffres de la direction générale de l'assistance aux entreprises au ministère de l'Industrie, soit près de 1 % du total des entreprises privées enregistrées au Répertoire

Graphique 1.21. **Le crédit bancaire reste faible et l'augmentation récente a profité davantage aux ménages**

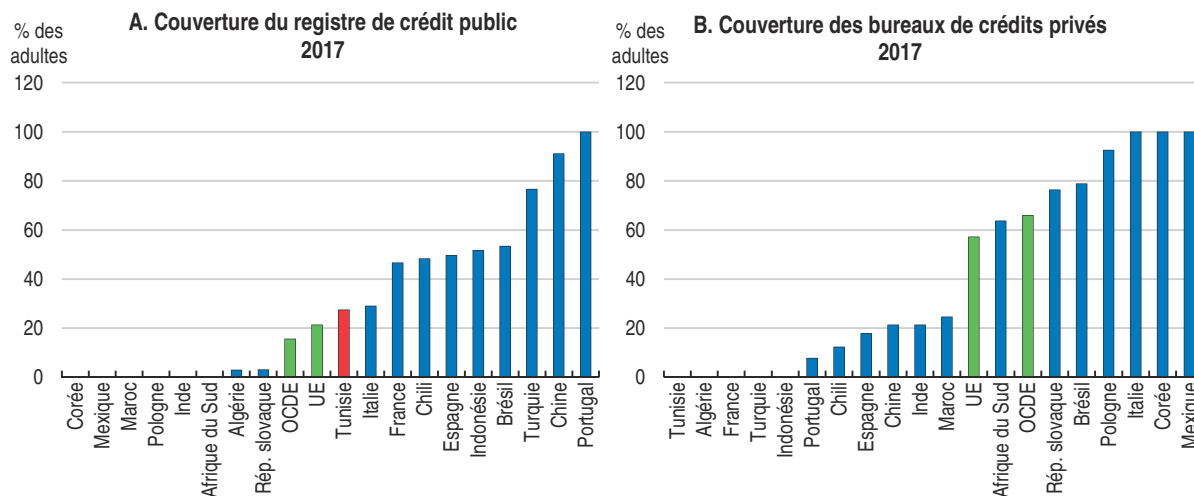


1. Le taux de crédit est égal au crédit intérieur accordé par le système financier en pourcentage du PIB.

Source : Banque centrale de Tunisie ; et Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695049>

Graphique 1.22. **Les systèmes d'information sur le crédit sont peu développés**



Source : Banque mondiale, Doing Business 2017.

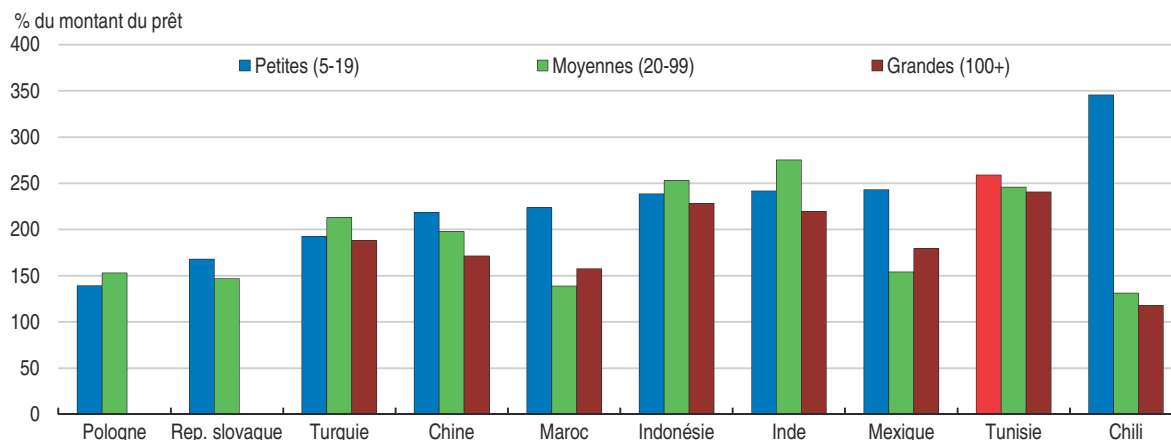
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695068>

national des entreprises. En immobilisant les fonds prêtables dans ces entreprises, l'inefficacité des procédures de faillite pèse sur le financement des entreprises innovantes (Adalet McGowan et al., 2017). Cela se traduit aussi, pour les banques, par des créances douteuses importantes. Pour se couvrir, les banques exigent des garanties surdimensionnées, excluant de fait les entreprises, par ailleurs viables, ne disposant pas de garanties adéquates.

Le plafonnement des taux d'intérêt entrave la tarification du risque. La difficulté à moduler les taux en fonction de la durée des prêts incite les banques à privilégier les prêts à court terme, peu adaptés au financement de l'investissement. Elles privilégient aussi les emprunteurs présentant un risque limité car ayant des garanties élevées, au détriment des start-ups et entreprises innovantes.

Graphique 1.23. **Les garanties exigées par les banques sont élevées**

Valeur moyenne du nantissement requis pour un prêt



Source : Enquête sur les entreprises de la Banque mondiale.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695087>

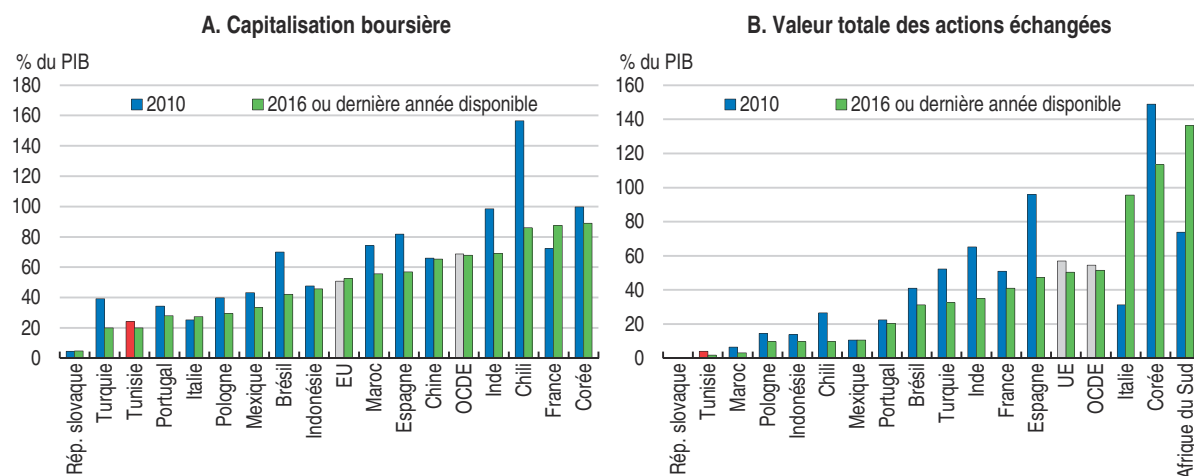
Les réformes engagées devraient être rapidement mises en œuvre pour améliorer le financement bancaire des entreprises. L'application de la nouvelle loi sur les procédures collectives, adoptée par le Parlement en 2016, permettrait de moderniser, simplifier et accélérer les processus de restructuration amiable et judiciaire des entreprises viables, et de liquidation de celles qui sont insolvables. Elle augmenterait les taux de recouvrement des créances, qui restent relativement faibles. Une meilleure distinction entre faillite d'entreprise et faillite personnelle leverait les réticences des chefs d'entreprises à se déclarer, plus tôt, en cessation de paiement. Par ailleurs, un projet de loi concernant les bureaux d'information sur les crédits a été soumis à l'Assemblée des Représentants du Peuple. Il est important que la version définitive de cette loi permette de collecter et de communiquer les informations positives (montant de l'encours des emprunts, plans de remboursements, etc.) et négatives (retards de versement, nombre de défauts de paiement, etc.).

Il serait pertinent de consolider les dispositifs pour le financement des petites entreprises. Aujourd'hui, il existe déjà trois entités publiques: la BFPME pour les prêts de 100 000 à 15 millions de dinars, la BTS pour les prêts de moins de 100 000 dinars et le fonds de garantie, SOTUGAR. Pour éviter de dupliquer les structures, le projet de création de la Banque des Régions, qui vise à améliorer l'accès au financement des petites entreprises dans les régions de l'arrière-pays, devra être réévalué compte tenu de la fragmentation du secteur bancaire et des institutions déjà existantes sur ce créneau.

Dynamiser le marché financier

Le marché financier tunisien contribue peu au financement de l'économie. En dépit de l'adoption du code des organismes de placement collectif, de la dématérialisation des titres et de l'introduction des comptes épargne-action au début des années 2000, la capitalisation boursière est faible, le marché peu liquide, et les instruments peu sophistiqués (graphique 1.24). Le nombre de sociétés cotées (81 en 2017) reste modeste. Il est dominé par le secteur bancaire qui représente plus de 50 % de la capitalisation boursière (BVMT, 2017). Le caractère public de certaines grandes entreprises dans les secteurs réels de l'économie et la dimension encore très familiale du capitalisme tunisien y sont pour beaucoup. Le marché

Graphique 1.24. Performances du marché boursier



Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695106>

alternatif a été créé en 2007 pour les petites et moyennes entreprises, dans l'optique de favoriser leur passage sur le marché principal. Son succès est jusqu'à présent limité : une dizaine de sociétés seulement sont cotées et une seule a été transférée au marché principal.

Les restrictions sur la participation étrangère dans le capital des entreprises cotées exerçant des activités soumises à des réglementations limitant la participation étrangère rendent la place de Tunis peu attractive aux investisseurs étrangers de portefeuilles. En 2016, les investissements étrangers représentaient 24.5 % de la capitalisation boursière (BVMT, 2017) contre 32.9 % à la bourse de Casablanca ou encore 49.6 % à la bourse d'Amman (Autorité marocaine du marché des capitaux/Amman Stock Exchange, 2017). La loi sur l'investissement va réduire les contraintes administratives et réglementaires qui pèsent sur les investisseurs étrangers. Cette mesure va dans le sens de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales, à laquelle la Tunisie a adhéré en mai 2012 (OCDE, 2012). Elle contribuera à exploiter d'avantage l'épargne étrangère de manière à atteindre l'objectif de doubler la capitalisation boursière détenue par les étrangers à l'horizon de 2020. De plus, la poursuite des efforts d'ouverture et de coopération avec les places internationales (à l'instar du Nasdaq) aidera à rendre le marché plus dynamique et attrayant pour les investisseurs étrangers.

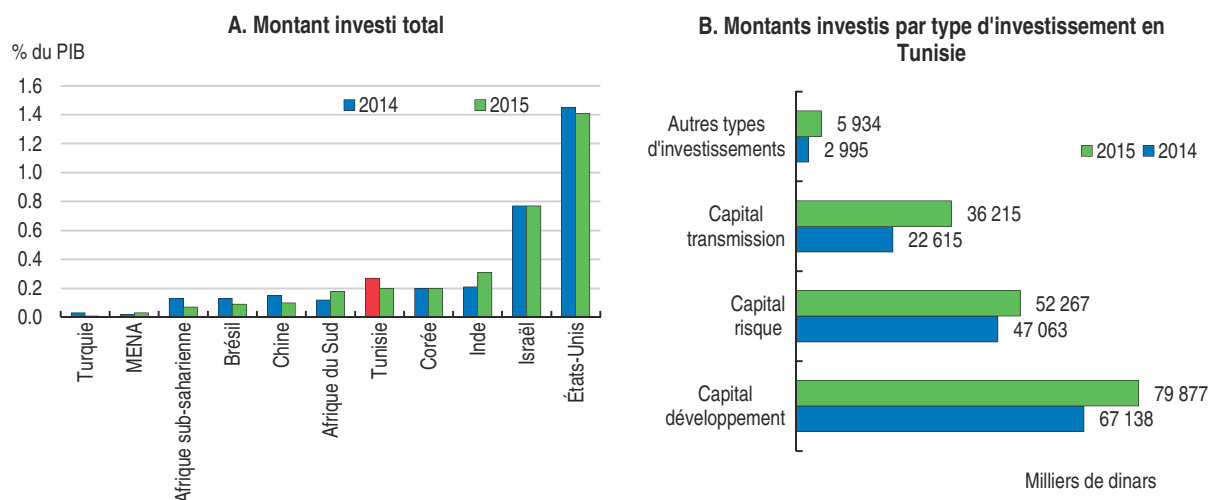
Dynamiser l'offre de titres semble crucial pour le développement du marché financier. Introduire en bourse certaines entreprises confisquées et des entreprises publiques dans des secteurs clés de l'industrie pourrait générer un premier mouvement en attendant d'explorer les options à plus long terme pour élargir la base des candidats potentiels.

Le marché des obligations est fortement dominé par les obligations d'État qui représentent 80 % du marché. Le volume de ce marché s'élève à 16 % du PIB, un niveau nettement inférieur à celui de la plupart des autres pays émergents. Les obligations de sociétés sont principalement émises par des banques et des compagnies de leasing alors que les sociétés non-financières sont quasi-absentes du marché. La longueur du processus d'émission constitue un frein au développement du marché obligataire. Enfin, l'établissement d'une courbe des taux pour les obligations souveraines, qui devrait être publiée à partir de janvier 2018, fournira une valeur de référence pour le marché des obligations d'entreprises et devra encourager l'investissement à long-terme.

Développer le capital-investissement

Le capital-investissement peut répondre au besoin de financement à long et moyen termes et accroître les fonds propres nécessaires au développement équilibré des petites et moyennes entreprises (PME). Bien que le niveau de pénétration du capital-investissement en Tunisie soit bien au-dessus de la moyenne de la région MENA, ce taux reste faible (graphique 1.25). Selon l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital « ATIC », il existe aujourd'hui 32 Sociétés d'Investissement à Capital Risque (SICAR), dont la moitié est détenue par des banques et 8 sociétés de gestion de Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR). En 2015, le montant des investissements s'est élevé à 174 millions de dinars pour le financement de 170 entreprises (Deloitte, 2016). L'investissement dans les PME n'arrive qu'en seconde position, avec 12 opérations d'investissement, et un quart du volume total d'investissement. Le secteur industriel a bénéficié de plus de 80 % des investissements, dont plus des trois-quarts concentrés sur les régions côtières. Le capital-développement est le type d'investissement le plus répandu en Tunisie avec 46 % des investissements. Ceci démontre la préférence des investisseurs pour financer les entreprises à fort potentiel ayant déjà atteint la maturité plutôt que les entreprises nouvelles ou en phase de création.

Graphique 1.25. **Le capital investissement est peu développé et bénéficie peu aux nouvelles entreprises**



Source : EVCA-AVCA-MENA Private Equity Association-AMIC (2015) ; Statistiques sur l'activité du Capital Investissement en Tunisie, Deloitte (2016).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695125>

Le désinvestissement a enregistré une hausse de près de 55 % par rapport à 2014 et les sorties sur le marché boursier ont représenté près de 20 % du volume total de désinvestissement (Deloitte, 2016). Ceci prouve l'importance des investisseurs en capital dans le développement du marché boursier. En jouant un rôle dans le développement des structures de gouvernance et de gestion financière des entreprises, ces investisseurs peuvent contribuer à créer un groupe d'entrepreneurs et de gestionnaires avec les capacités et la mentalité nécessaires pour gérer des sociétés cotées en bourse.

Afin d'accélérer le développement du capital investissement, il sera opportun de lever les contraintes réglementaires, notamment l'éparpillement des textes juridiques, et de simplifier les procédures de constitutions et liquidation des SICAR. Les réformes envisagées par les autorités, notamment le nouveau code des fonds de placement communs, vont dans

la bonne direction. En rassemblant et simplifiant les différents textes se rapportant à l'activité d'investissement en capital, le nouveau code vise à encourager cette activité et à élargir le champ d'action de ses acteurs. À travers la création de nouvelles catégories de fonds, tels que les fonds d'investissement spécialisés, les fonds de co-investissement, les fonds à compartiments ou encore les fonds off-shore, les autorités cherchent à mobiliser l'épargne, y compris étrangère pour dynamiser l'investissement dans le pays et diversifier ses sources.

Encadré 1.4. **Résumé des recommandations pour relancer l'investissement**

Recommandations principales

- Accélérer le processus de réduction des autorisations d'exercice et administratives, et des licences et permis.
- Réduire davantage les restrictions relatives à la présence de cadres étrangers.
- Simplifier les procédures administratives et douanières lors du passage des biens à la frontière.
- Améliorer la gestion des infrastructures portuaires, éventuellement via des partenariats public-privé.
- Renforcer la gouvernance des entreprises publiques, avec un meilleur respect des contrats de performance et des règles du jeu équitable entre entreprises publiques et privées.
- Autoriser les banques à tarifier les risques en reconsidérant le plafonnement des taux d'intérêt débiteurs.
- Accélérer l'adoption et l'application du nouveau code des fonds de placement commun.

Autres recommandations

Améliorer l'efficacité de l'action publique en faveur du logement

- Accélérer les procédures de préparation et d'application des plans d'aménagement urbain et des plans de lotissement au niveau local.
- Renforcer la capacité de gestion des collectivités locales pour mieux organiser le développement urbain sur leur territoire.
- Éliminer les entraves au bon fonctionnement du marché foncier pour accroître l'offre de terrains viabilisés en mettant en place une capacité de mobilisation et de constitution de réserves foncières.

Améliorer le climat des affaires et les relations entre les administrations et les entreprises

- Évaluer systématiquement le coût budgétaire et l'impact des incitations financières et fiscales contenues dans la nouvelle loi sur l'investissement, la création d'emplois et les inégalités régionales et amender, voire supprimer, les dispositifs dont le rendement économique est faible et les impacts sociaux sont insatisfaisants.
- Évaluer les performances du cadre institutionnel pour l'application de la loi sur l'investissement, sur la base d'enquêtes périodiques auprès des investisseurs étrangers existants et potentiels, et le simplifier si nécessaire.
- Reconsidérer les contrôles de prix et autres limites à la concurrence.
- Renforcer la prévisibilité du système fiscal en appliquant le programme de réformes fiscales approuvé par les gouvernements précédents, en annonçant suffisamment à l'avance les changements de règles fiscales et en évitant les ajustements inopinés et rétroactifs.

Encadré 1.4. **Résumé des recommandations pour relancer l'investissement** (suite)

- Améliorer les performances de l'administration fiscale en renforçant la coordination entre la Direction des Impôts et la Direction du Contrôle fiscal, et entre l'administration fiscale, les organismes de sécurité sociale et les douanes.

Améliorer la qualité des infrastructures

- Donner la priorité à la remise à niveau et l'entretien des infrastructures et équipements existants.
- Améliorer les performances du principal port, Radès, en améliorant la cadence, en construisant un nouveau terminal de conteneurs et en affectant la gestion de ce terminal à l'opérateur le plus efficace.
- Sélectionner les investissements publics futurs sur la base de leurs performances économiques et sociales dans un cadre unifié et cohérent avec le Plan National de Développement.
- Redéfinir la politique de tarification des infrastructures publiques pour garantir le recouvrement des coûts.
- Simplifier les procédures d'approbation des projets d'énergies renouvelables.
- Faciliter la participation du secteur privé, directement ou sous la forme de PPP, dans le développement et la gestion des infrastructures en spécifiant les critères de choix entre les PPP et le mode traditionnel de financement et de gestion.

Lever les contraintes au financement de l'investissement

- Autoriser les banques à tarifier les risques en abolissant le plafonnement des taux d'intérêt débiteurs afin de faciliter le financement de projets risqués mais viables.
- Assurer une mise en œuvre rapide de la loi sur les procédures collectives.
- Accélérer l'adoption de la loi relative aux bureaux d'information sur les crédits.
- Élargir la gamme d'instruments financiers disponibles pour favoriser le développement du capital-investissement.

Bibliographie

- Adalet McGowan, M., D. Andrews et V. Millot (2017), « The Walking Dead? Zombie Firms and Productivity Performance in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1372, Éditions OCDE, Paris.
- AHK (2017), « Les entreprises allemandes en Tunisie: situation et perspectives 2016/17 », http://tunesien.ahk.de/fileadmin/ahk_tunesien/04_PR_Service/Umfrage_L_P/Enquete_AHK_2016-2017.pdf.
- APII (2017), « Les problématiques de création et de pérennisation des entreprises en Tunisie », juin 2017, Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation.
- Banque mondiale (2017), *Au-delà des pénuries – la sécurité de l'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*.
- Banque mondiale (2014a), *La révolution inachevée : créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens*, www.banquemondiale.org/content/dam/Worldbank/document/MNA/tunisia_report/tunisia_report_the_unfinished_revolution_fre_synthesis.pdf.
- Banque mondiale (2014b), « Investment Climate Assessment, Entreprises' Perception in Post-Revolution – Tunisia ».
- BVMT (2017), *Rapport annuel 2016*, Bourse de Tunis.
- Dhaoui, S. (2016), « Les déterminants de l'investissement privé », *Notes et analyses de l'ITCEQ*, n° 37.

- Dhaoui, S. et I. Samoud (2016), « Investissement direct étranger et transfert de technologie », Notes et Analyses de l'ITCEQ, n° 35, www.itceq.tn/upload/files/notes2016/investissementDE-transfert-technologie.pdf.
- Deloitte (2016), *Statistiques sur l'activité du Capital Investissement en Tunisie*.
- Haddar, M. et M. Bouzaïene (2017), « Ancrage de la justice fiscale et mobilisation des ressources ».
- IACE (2016), *Évaluation des politiques publiques*, Institut arabe des chefs d'Entreprises.
- ITCEQ (2012), « Climat des affaires et compétitivité des entreprises », Institut Tunisien de la compétitivité et des études quantitatives.
- ITCEQ (2017), *Tribune de l'ITCEQ*, n° 21, Institut Tunisien de la compétitivité et des études quantitatives.
- ITES (2009), *Problématique de l'eau dans le monde, dans la région méditerranée et en Tunisie*.
- ITES (2011), *Eau 2050 en Tunisie*.
- Kamoun, M. (2017), « L'immobilier en Tunisie: un secteur en souffrance », Kapitalis, Février 2017, <http://kapitalis.com/tunisie/2017/02/13/immobilier-en-tunisie-un-secteur-en-souffrance/>.
- Larbi, H. et A. Marrakchi (2016), « La productivité en Tunisie : Évolution, participation à la croissance, comparaisons », mimeo.
- Marouani, M.A. et R. Mouelhi (2016), « Contribution of Structural Change to Productivity Growth: Evidence from Tunisia », *Journal of African Economies*, 2016, vol. 25, n° 1, 110-132.
- Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire (2015), « Vers une nouvelle stratégie de l'habitat en Tunisie », www.mehat.gov.tn/fileadmin/user1/doc/Contenus/FR/ProjetStrategieHabitatTunisie15092015.pdf.
- OCDE (2017a), *OECD Economic Survey of India*, Éditions, OCDE Paris.
- OCDE (2017b), *Promouvoir l'investissement dans la chaîne logistique en Tunisie: le rôle des politiques publiques*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2016), *Opérationnaliser les partenariats public-privé en Tunisie*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015a), « La Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales », décembre 2015, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015), « Policy Framework for Investment », Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264208667-en>.
- OCDE (2014), « La gouvernance des services de l'eau en Tunisie – Surmonter les défis de la participation du secteur privé », *Études de l'OCDE sur l'eau*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013), « Policy framework for investment user's toolkit », Chapter 5 on taxation, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012), *Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement – Tunisie*, www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/2012062e.pdf.
- OCDE (2011), « Le logement et l'économie : des politiques à rénover », *Objectif Croissance*, Éditions OCDE, Paris.
- Rao, K.R., S. Tandon et S. Mukherjee (2016), « Corporate Tax: a brief assessment of some exemptions », *NIPFP Working Paper* n° 165.
- Samoud, I. (2017), « Chaines des valeurs et intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale », Notes et analyses de l'ITCEQ, n° 50, www.itceq.tn/upload/files/notes2017/chaine-des-valeurs-et-integration-de-la-tunisie.pdf.
- Whitehead, C. et P. Williams (2017), « Changes in the regulation and control of mortgage markets and access to owner-occupation among younger households », *Documents de travail du Département, de l'emploi, de la migration et des affaires sociales de l'OCDE*, n° 196, Éditions OCDE, Paris.
- World Bank (2014), « Investment Climate Assessment – Enterprises' Perception in Post Revolution, Tunisia », <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/19323/890380ESW0P1280385264B00PUBLIC00ACS.pdf?sequence=1>, la Banque mondiale.
- World Bank (2014), *Doing Business in Tunisia*, www.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/tunisia//media/giawb/doing%20business/documents/profiles/country/TUN.pdf?ver=2.
- World Economic Forum (2017), « The Travel & Tourism Competitiveness Report 2017 – Paving the way for a more sustainable and inclusive future », www3.weforum.org/docs/WEF_TTCR_2017_web_0401.pdf.
- Zribi, Y., S. Dhaoui et N. Faydi (2016), « Investissement privé en Tunisie : bilan et perspectives », *Étude* n° 3/2016 de l'ITCEQ.

Chapitre 2

Vers une croissance plus inclusive : réduire les inégalités par la création d'emplois de qualité

Le niveau de vie moyen des Tunisiens a augmenté de façon continue depuis plusieurs décennies tandis que la pauvreté et les inégalités ont largement diminué grâce à la mise en œuvre de nombreux programmes sociaux. L'accès aux infrastructures de base telles que l'eau potable ou l'électricité a également été développé. Néanmoins, le taux d'emploi demeure faible, surtout pour les femmes ; environ un tiers des jeunes est au chômage et le travail informel est répandu. Il est urgent de promouvoir des formations répondant aux besoins des employeurs et de favoriser l'emploi des femmes. L'allègement des cotisations sociales pesant sur le travail salarié permettra la création d'emplois de qualité. La mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière facilitera l'accès au financement. Les disparités régionales en termes de chômage et de niveau de vie entre les régions côtières et les régions de l'intérieur sont importantes. Une nouvelle politique de développement régional, valorisant les atouts spécifiques de chaque région autour du développement de pôles urbains, est nécessaire. La Constitution de 2014, qui prévoit l'accroissement de l'autonomie et des compétences des collectivités locales, représente une opportunité pour réaliser cet objectif.

Introduction et conclusions principales

Le niveau de vie moyen des Tunisiens a augmenté de façon continue depuis plusieurs décennies tandis que la pauvreté diminuait largement. Depuis son indépendance, la Tunisie a développé l'État providence à travers une politique sociale favorisant l'universalité et la gratuité de l'éducation et de la santé, des prestations spécifiques pour les familles nécessiteuses et le maintien de prix faibles des produits alimentaires de base grâce à des subventions aux producteurs ou indirectement aux consommateurs. L'accès aux infrastructures de base telles que l'eau potable ou l'électricité a aussi été développé. Les prix des services publics de base sont subventionnés. Avec l'adoption en 1956 du Code du statut personnel, la Tunisie a reconnu le principe d'égalité entre les hommes et les femmes sur le plan socio-économique, culturel et politique.

Néanmoins, malgré tous ces efforts et le niveau de croissance des années 90 et 2000, le taux d'emploi est demeuré faible, surtout pour les femmes, environ un tiers des jeunes est au chômage et de nombreux travailleurs font face à des conditions de travail précaires, dont plus de 30 % dans le secteur informel. La création d'emplois de qualité et la participation d'une plus grande majorité de tunisiens au marché du travail doit devenir la priorité afin de donner à l'ensemble de la population l'opportunité de contribuer au développement du pays et d'améliorer leurs conditions de vie.

La hausse du niveau de vie n'a pas permis un développement équilibré et juste entre les régions et entre les hommes et les femmes. Les inégalités de revenu en Tunisie comme dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes proviennent, en partie, de dysfonctionnements sur le marché du travail (Hoeller et al., 2012). Une croissance économique forte sera nécessaire mais pas suffisante pour créer des emplois de qualité. Pour y parvenir, les autorités tunisiennes devront mettre en œuvre un ensemble de politiques socio-économiques cohérentes relevant, non seulement du marché du travail mais aussi de la qualité de l'éducation, des réglementations sur les marchés des biens, du climat des affaires et du système fiscal.

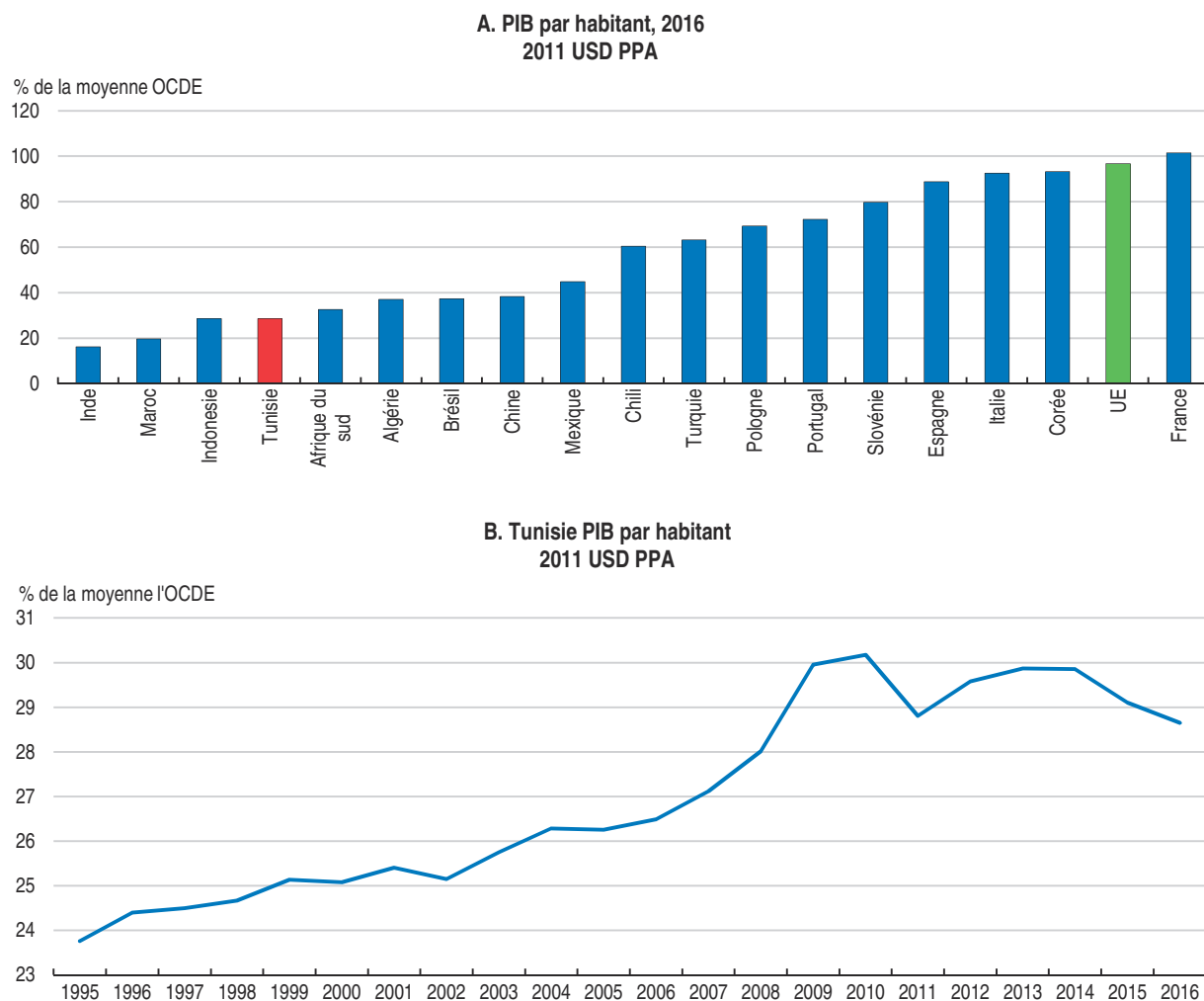
La création d'emplois est particulièrement faible dans certaines régions. Les disparités régionales en termes de chômage et de niveau de vie entre les régions côtières et les régions de l'intérieur (nord-ouest, centre et sud-ouest) sont importantes. Les régions côtières ont un accès relativement meilleur aux services publics comme la santé, l'éducation ou l'eau potable. De plus, la majorité des industries et des services sont installés dans ces régions qui sont plus urbanisées et offrent de meilleures conditions pour l'investissement privé telles que les infrastructures et la proximité des marchés. Il est nécessaire de repenser la politique de développement régional en tirant parti des atouts de chaque région afin de les intégrer dans la chaîne de valeur nationale tout en assurant une coordination efficace entre l'État et les collectivités territoriales. La Constitution de 2014 qui prévoit, d'une part, l'accroissement de l'autonomie et des compétences des collectivités et d'autre part, la mutation approfondie des rapports de l'État et des collectivités locales, représente une opportunité pour réaliser cet objectif.

Promouvoir la création d'emplois de qualité

Le PIB par habitant a augmenté tandis que la pauvreté diminuait

La Tunisie a connu une croissance soutenue depuis plusieurs décennies qui s'est traduite par une réduction de la pauvreté. Le PIB par habitant est passé de 24 % de la moyenne de l'OCDE en 1995 à 30 % en 2015, ce qui est comparable, en termes d'accroissement au Maroc mais plus faible que les pays asiatiques. L'impact de la révolution de janvier 2011 sur le niveau de vie n'a pas permis à la Tunisie de profiter du ralentissement dans les pays de l'OCDE dû à la crise financière et ainsi renforcer le rythme de sa convergence. Le PIB par habitant reste bien en deçà des pays de l'OCDE et de bon nombre de pays émergents (graphique 2.1). Il faut noter que l'écart de PIB par habitant s'explique par des différences de productivité et de taux d'emploi. Le niveau de productivité de la Tunisie est plutôt élevé par rapport aux autres pays émergents. Toutefois, il a baissé rapidement depuis 2011. En revanche le taux d'emploi est bien plus faible que celui des pays de l'OCDE et des pays émergents.

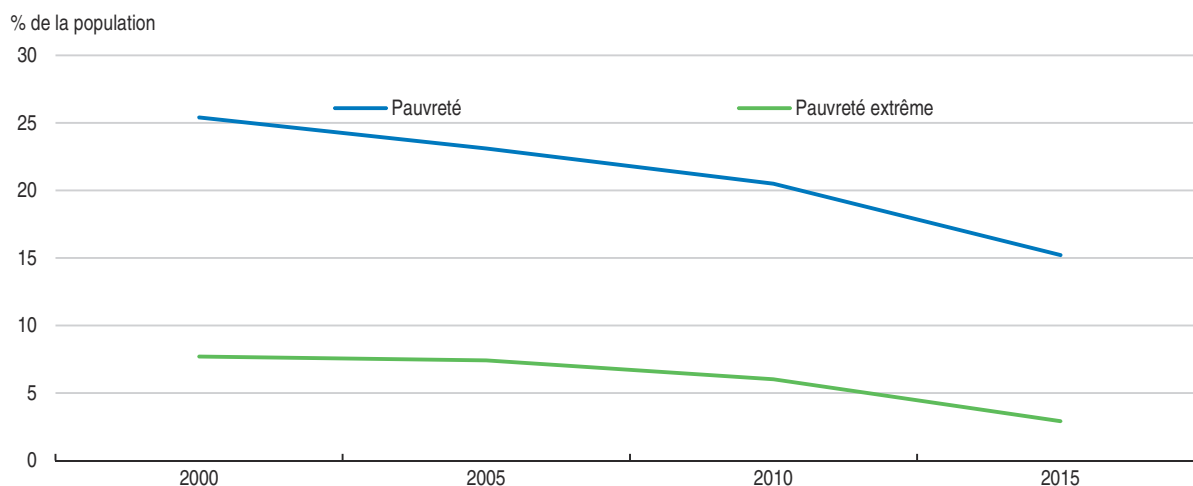
Graphique 2.1. **Le PIB par habitant a augmenté mais reste en deçà de celui des pays de l'OCDE**



Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695144>

La diminution du taux de pauvreté (% des personnes gagnant moins de 1 706 TND ou 712 USD par an, et moins de 1 032 TND ou 431 USD par an pour la pauvreté extrême, seuil de pauvreté national basé sur les besoins en calorie alimentaire) a été particulièrement importante passant de 25 % du total de la population (en 2000) à 15 % (en 2015) en seulement 15 ans. Le taux de pauvreté extrême a suivi la même tendance (graphique 2.2). La baisse de la pauvreté a été particulièrement impressionnante en comparaison des pays de la région MENA. Le ratio des personnes vivant avec moins de 5.50 \$ par jour a baissé de 28 points de pourcentage entre 1995 et 2010 en Tunisie alors qu'il baissait de 16.5 points de pourcentage sur la même période dans la région MENA (Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial). De nombreux programmes sociaux mis en œuvre depuis les années 70 ont contribué à la réduction de la pauvreté. De plus les subventions énergétiques généreuses, le développement des infrastructures en milieu rural (routes, accès à l'eau et à l'électricité, périmètres irrigués, etc.), les augmentations importantes du salaire minimum, l'investissement dans l'éducation et les programmes de micro-crédit ont été dirigés vers la population la plus pauvre. Ainsi, la plupart des ménages tunisiens ont bénéficié de la croissance économique, y compris les plus pauvres, qui ont vu leur consommation se développer à un rythme plus élevé que les segments les plus riches (Banque Mondiale, 2016), ce qui traduit une diminution des inégalités de consommation.

Graphique 2.2. **Le taux de pauvreté a diminué**

Note : Le taux de pauvreté est défini comme le pourcentage de la population gagnant moins de 1 706 TND ou 712 USD par an (en 2015). Pour la pauvreté extrême, le seuil est de 1 032 TND ou 431 USD par an.

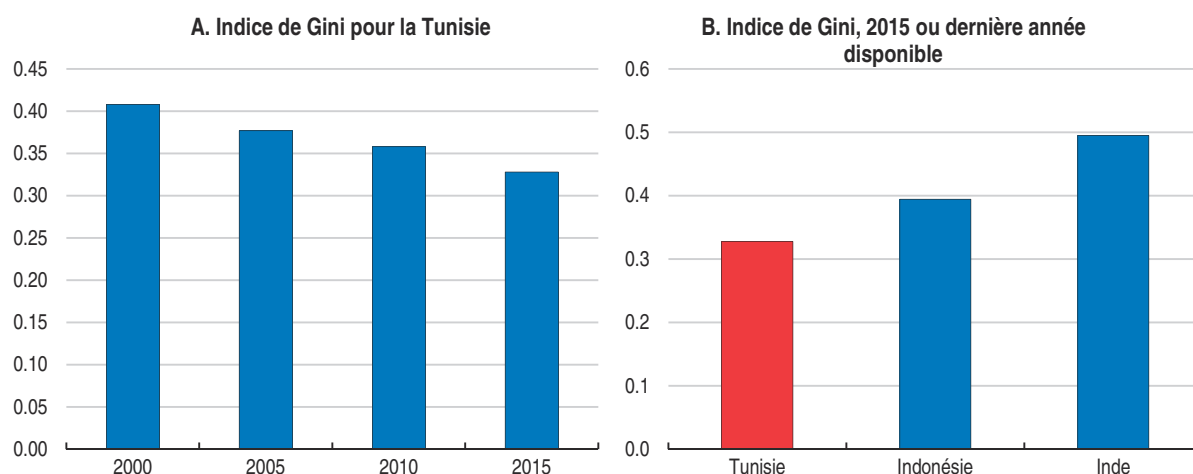
Source : INS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694232>

Les inégalités de revenu ont diminué mais persistent

Dès son indépendance en 1956, la Tunisie a mis la problématique des inégalités au cœur de son modèle de développement. L'adoption du Code du statut personnel, la mise-en-place des mécanismes de protection sociale notamment le système de retraites ou de santé et le soutien direct aux ménages de faible revenu, ou l'objectif de l'éducation pour tous et particulièrement les femmes en sont autant d'exemples.

Cette volonté affichée des pouvoirs publics associée à une forte croissance jusqu'en 2010 a permis une réduction des inégalités (mesurées par l'indice de Gini basé sur la consommation) (graphique 2.3). Toutefois, cette amélioration au niveau national ne s'est

Graphique 2.3. **Les inégalités de niveau de vie ont diminué**

Note : L'indice de Gini pur la Tunisie, l'Inde et l'Indonésie est calculé sur la base de la consommation.

Source : Ministère du développement de l'investissement et de la coopération internationale ; et Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933695163>

pas manifestée au niveau régional où les disparités de développement et de revenu entre régions restent importantes. En effet alors que les inégalités (calculées sur la base de la consommation des ménages) diminuaient à l'intérieur des régions, celles entre régions augmentaient, quoique dans une moindre mesure plus récemment (INS, 2012 et Amara et Jemmali, 2017). De plus la Tunisie fait face à des disparités entre hommes et femmes, et jeunes et personnes plus âgées (voir plus bas).

L'indice de Gini étant calculé sur la consommation et non sur le revenu, il est impossible de déterminer dans quelle mesure le système d'imposition et de transferts réduit les inégalités de revenus par la redistribution. Néanmoins, dans bon nombre de pays émergents, comme par exemple le Mexique ou la Turquie, les impôts et transferts ne jouent qu'un faible rôle dans la redistribution des revenus.

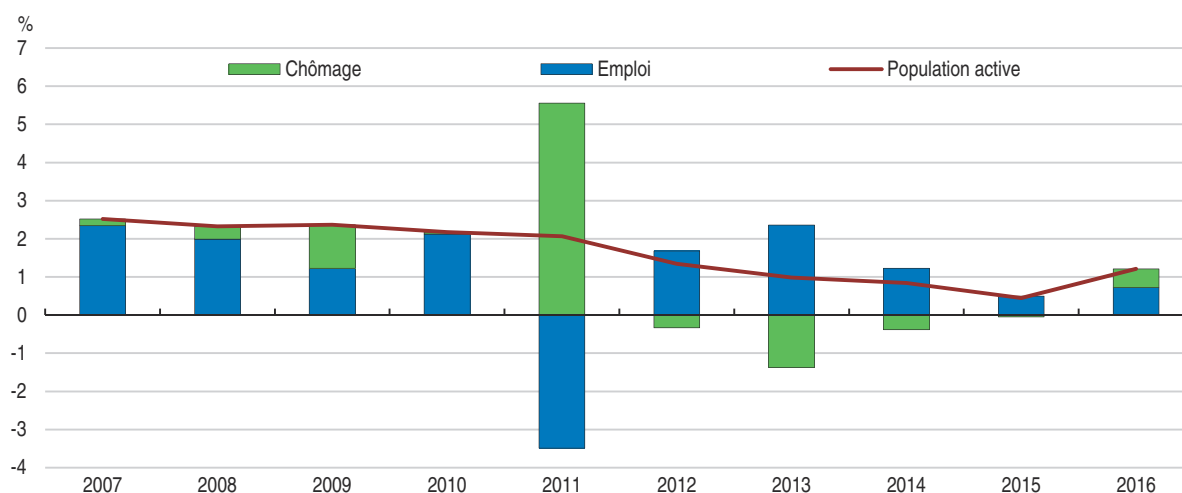
Demande et offre de travail, compétences et qualité de l'emploi

Le taux d'emploi (défini comme le nombre d'actifs occupés divisé par la population en âge de travailler, 15-64 ans) est faible, en particulier pour les femmes, alors que le taux de chômage est élevé, environ un tiers des jeunes étant à la recherche d'un emploi. Cette section analyse les tendances et caractéristiques du marché du travail et propose des solutions pour rendre le marché du travail plus dynamique et inclusif. Étant donné l'étendue du secteur informel, la qualité de l'emploi est aussi un problème important en Tunisie.

L'emploi a augmenté mais le marché du travail est confronté à de nombreux défis

La population active (définie comme la population occupée et celle au chômage) a augmenté depuis une décennie quoique dans une moindre mesure depuis 2011 (graphique 2.4). Après 2011, les embauches dans le secteur public ont permis à l'emploi de se redresser. Néanmoins, la hausse de la population active observée en 2016 reflète aussi, dans une large mesure, une augmentation du nombre de chômeurs. Depuis une décennie l'emploi a augmenté en moyenne dans tous les secteurs de l'économie à l'exception de l'agriculture (graphique 2.5). Néanmoins, en moyenne annuelle, l'augmentation de

Graphique 2.4. Contribution de l'emploi et du chômage à la croissance de la population active

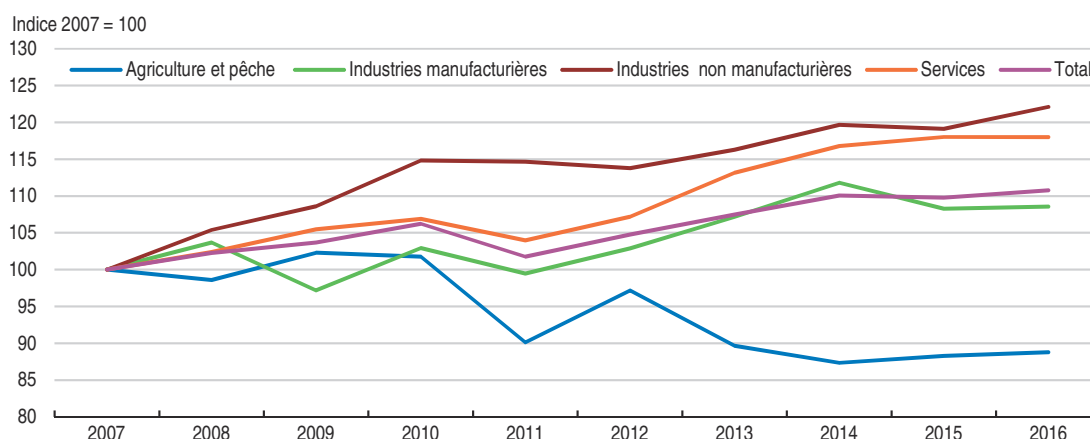


Source : INS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933695182>

Graphique 2.5. Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activité

Emploi par secteur, 2007=100



Source : INS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933695201>

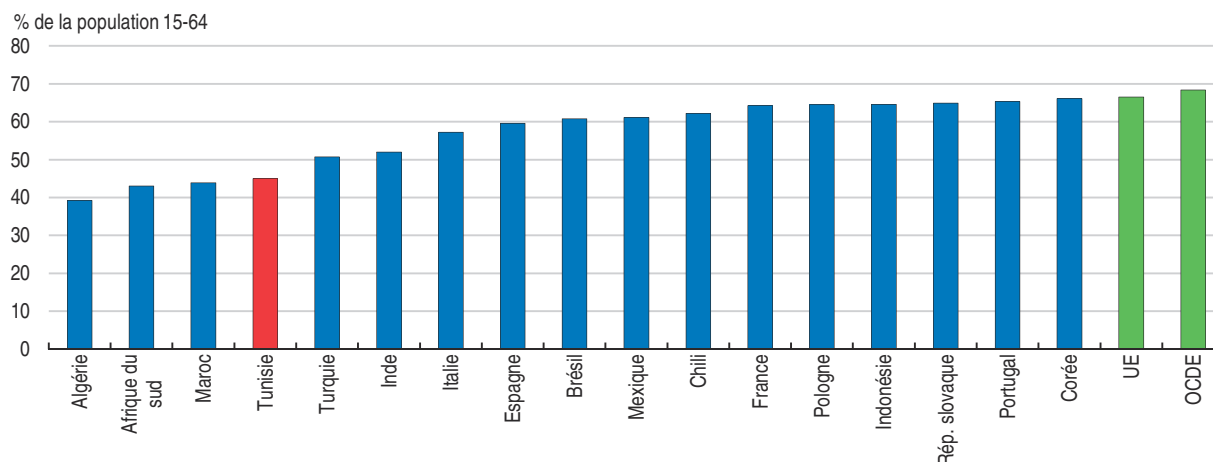
l'emploi total est restée assez modérée entre 2006 et 2016 pour s'élever à environ 1,2 % bien inférieure à celle de l'augmentation de la population active ce qui explique la persistance d'un chômage élevé au cours des dernières décennies. Les créations d'emplois ont été beaucoup plus importantes dans le secteur offshore, témoignant du dynamisme plus important de ce secteur (voir chapitre 1). D'après le Registre National des Entreprises, l'emploi salarié formel dans le secteur offshore représentait environ 30 % de l'emploi salarié formel total et avait augmenté de 3 % par an environ entre 2006 et 2015 alors que l'emploi dans le secteur onshore n'augmentait que de 1,1 % par an.

Le taux d'emploi total (formel et informel) (défini comme la population active occupée divisée par la population en âge de travailler) des personnes âgées de 15 à 64 ans reste bien en deçà de celui des pays de l'OCDE et de bon nombre de pays émergents. Il s'élevait à environ 45 % en Tunisie en 2016 contre près de 70 % dans les pays de l'OCDE en moyenne

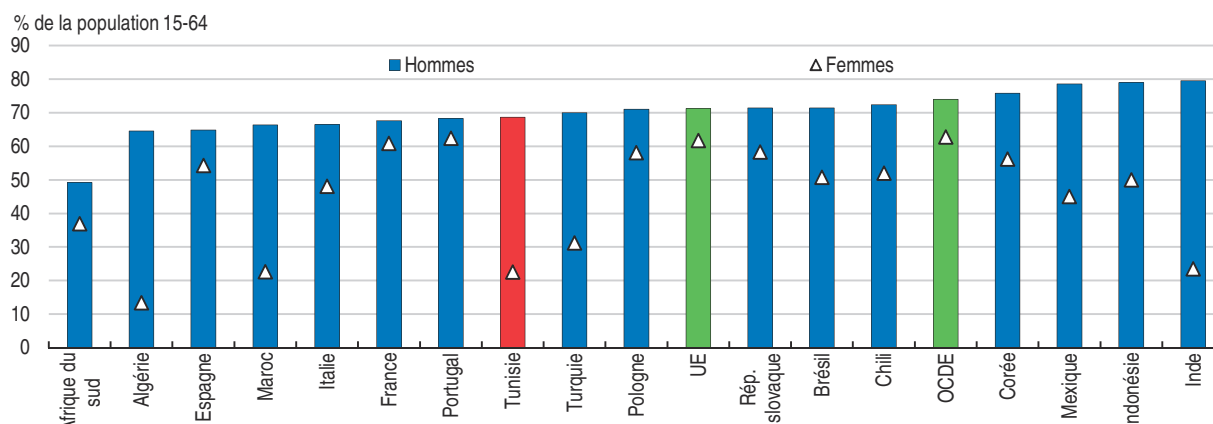
(graphique 2.6). C'est particulièrement vrai pour le taux d'emploi des femmes qui, à environ 23 %, est faible par rapport à un peu plus de 60 % observé en moyenne dans les pays de l'OCDE. Il ressort aussi que la majorité des emplois créés sont de mauvaise qualité en termes de qualification et de revenu. L'emploi informel est répandu, les contrats à durée déterminée sont fréquents et les conditions de travail sont bien souvent précaires. La situation des jeunes, notamment les jeunes diplômés, est particulièrement préoccupante.

Graphique 2.6. Le taux d'emploi est faible en particulier pour les femmes

A. Ratio de l'emploi à la population de 15 à 64 ans, 2016 ou dernière année disponible



B. Ratio de l'emploi à la population de 15 à 64 ans, 2016 ou dernière année disponible



Source : INS ; et ILOSTAT.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933695220>

Conscientes du problème, les autorités ont lancé, depuis 2011, une série de programmes de soutien actif à l'emploi des jeunes tel que le programme « Amal » en 2011 ou encore « Forsati » et « Dignité » plus récemment. De plus, un programme de travaux d'utilité publique a été initié depuis 2011 dans pratiquement toutes les régions du pays. L'efficacité de ces programmes est difficile à juger en l'absence d'évaluation systématique de leur mise en œuvre. En août 2017, le gouvernement a lancé une nouvelle stratégie nationale pour l'emploi afin de s'attaquer à la problématique du chômage et de l'emploi informel. Elle devrait être mise en œuvre dans un an au maximum. Cette stratégie vise à réduire les disparités entre les régions et les catégories sociales et à exploiter les opportunités d'emploi existantes en

valorisant les richesses naturelles et les ressources humaines en Tunisie. La principale composante de cette stratégie consiste à encourager l'entrepreneuriat local, surtout des jeunes en leur apportant le soutien technique et financier nécessaires à la réalisation de petits projets. Il est trop tôt pour évaluer cette initiative mais la priorité donnée à l'emploi à travers cette stratégie par les autorités représente une étape importante. L'annonce, fin 2017, du ministre de l'emploi d'arrêter un certain nombre de programmes de soutien actif à l'emploi appelle à la nécessité de procéder à des évaluations systématiques avant et au cours de la mise en œuvre de ce type de programmes qui se sont avérés, dans d'autres pays, très coûteux et peu efficaces.

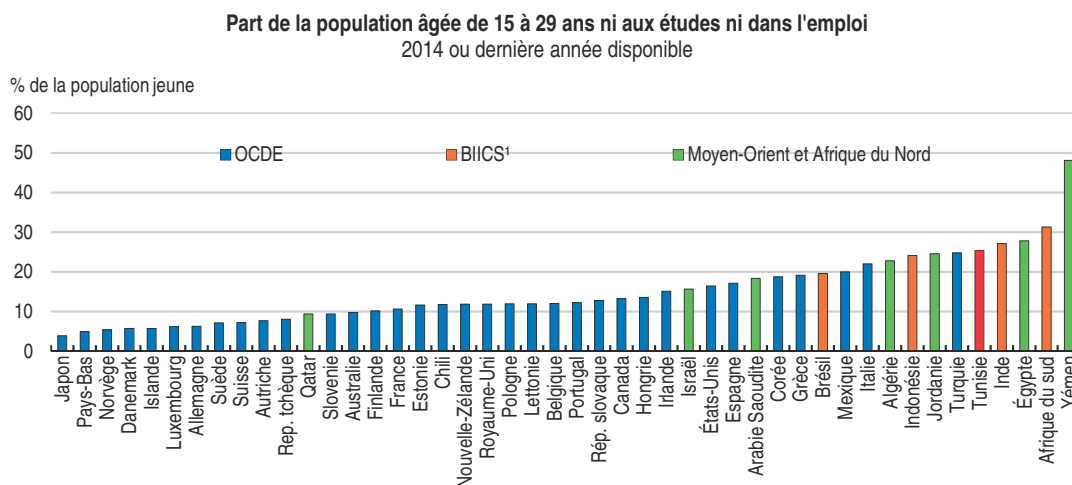
Un des axes de cette stratégie est le développement de l'économie sociale et solidaire, définie comme « l'ensemble des activités économiques de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services exercées par les coopératives, les mutuelles et les associations ainsi que par toute personne morale de droit privé » (PNUD, 2017). Aujourd'hui ce secteur économique ne représente, en Tunisie, que 0.6 % de l'emploi et 1 % du PIB. Ce secteur a vocation à créer de la valeur ajoutée et de l'emploi (1.5 % de la population active en 2020) tout en assurant la cohésion sociale et la solidarité et pour ce faire nécessite un cadre institutionnel et juridique pour le promouvoir et l'encourager, y compris la mise en place de sources de financement adéquates et un système d'information pour en assurer le suivi et l'évaluation.

Le taux de chômage est élevé surtout chez les jeunes diplômés

Le taux de chômage est élevé surtout chez les jeunes et demeure l'un des problèmes majeurs de la Tunisie. En 2016, le taux de chômage s'élevait à 15.6 % de la population active alors qu'en moyenne dans la zone OCDE il n'était que de 6.3 % et s'élevait à 11.1 % dans les pays MENA (Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial). Certains groupes sont particulièrement touchés notamment les femmes, les jeunes et les habitants des régions intérieures (voir plus loin). À environ 35 %, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans se situe au-delà de la plupart des pays de l'OCDE et des pays émergents. De même, le nombre de jeunes qui sont déscolarisés et sans emploi est important (graphique 2.7). Il est frappant de constater que les diplômés de l'enseignement supérieur ont un taux de chômage plus élevé que les personnes ayant atteint un niveau d'éducation primaire ou secondaire. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur s'élevait en 2016 à 30.5 %, les femmes enregistrant un taux de 40.4 % et les hommes de 19.4 % (graphique 2.8). Ce fort taux de chômage des diplômés reflète le décalage entre une offre de main-d'œuvre de plus en plus qualifiée et une demande de travail peu qualifié (Banque Mondiale, 2014) témoignant d'une part de la faible capacité de l'économie à créer suffisamment d'emplois, et d'autre part, de la lenteur du processus de transformation structurelle de l'économie tunisienne dans la mesure où l'essentiel des activités économiques sont encore confinées dans les activités de faible valeur ajoutée exigeant moins de main d'œuvre qualifiée.

Alors que les microentreprises et l'emploi indépendant jouent un rôle important dans la création d'emplois, 2 % seulement des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont participé à la création d'une entreprise en 2012 (Belkacem et Mansouri, 2013). Par rapport à leurs pairs des pays de l'OCDE, les jeunes tunisiens sont moins nombreux à déclarer avoir un accès à des formations et des financements. Même si la Tunisie est dotée d'un système de soutien aux créations d'entreprises relativement bien développé, qui fournit des informations, des formations, des financements et des services de suivi les deux premières années d'activité, des gains d'efficience pourraient être réalisés. De plus, une meilleure assistance à moyen

Graphique 2.7. Une large part des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont déscolarisés et sans emploi

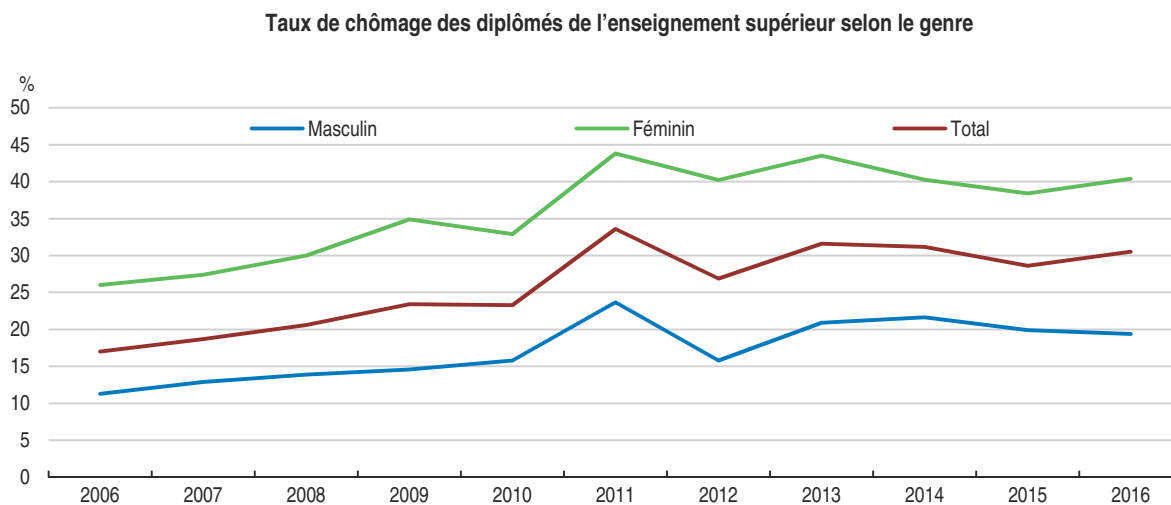


1. BIICS comprend les pays suivants : Brésil, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud.

Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695239>

Graphique 2.8. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevé chez les femmes



Source : INS.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695258>

et long termes devrait être apportée aux jeunes entrepreneurs, particulièrement aux femmes qui se heurtent à de nombreux obstacles pour créer leur entreprise (OCDE, 2015a).

La politique de recrutement dans le secteur public semble avoir aussi aggravé le problème du chômage des diplômés. Elle a consisté à recruter en priorité des chômeurs et à privilégier les chômeurs de longue durée. Ceci représentait clairement une incitation à s'inscrire auprès de l'agence pour l'emploi et attendre un emploi dans le secteur public qui offrirait au travailleur un salaire plus élevé, la sécurité du travail et des prestations de sécurité sociale meilleures (OCDE, 2015b). À présent, les sureffectifs et le niveau de la masse salariale du secteur public (plus de 14 % du PIB en 2016) démontrent que cette politique a atteint ses limites. Désormais, les emplois sont à créer dans le secteur privé. De ce fait, les

politiques publiques futures devraient se consacrer à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et à améliorer l'environnement des affaires pour relancer l'investissement privé.

Le chômage des jeunes en général et des jeunes diplômés en particulier, provient d'une combinaison de plusieurs facteurs. Les performances économiques modestes en matière de croissance et de transformation structurelle vers les activités à forte valeur ajoutée, en raison d'un environnement des affaires peu propice à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat, n'ont pas permis de promouvoir l'investissement privé et la création d'emplois. Les institutions du marché du travail souffrent de dysfonctionnements en matière d'information sur les besoins du marché du travail en compétences et qualifications ; de coordination entre les institutions de formation et les employeurs pour mieux rapprocher l'offre et la demande de travail ; de conseil ; d'encadrement et de soutien aux jeunes pour améliorer leur employabilité et faciliter leur placement. La législation du travail est relativement rigide et couteuse pour les entreprises surtout en matière de licenciement y compris les licenciements pour des raisons économiques. Cette législation devra faire l'objet, conformément aux orientations stipulées dans le Contrat Social signé entre le Gouvernement et les partenaires sociaux en janvier 2013, d'une réforme visant à concilier la protection des travailleurs et la pérennité de l'entreprise économique et ce, dans le cadre du Conseil National du Dialogue Social institué en Juillet 2017. Une consultation nationale sera engagée en 2018 concernant la mise en place d'un fonds tripartite pour la perte d'emplois au profit des salariés licenciés pour des raisons économiques.

Le chômage des jeunes provient aussi de dysfonctionnements du système éducatif : la faible qualité de l'enseignement y compris de la formation professionnelle ; un système d'orientation post-baccalauréat très élitiste, sélectionnant les meilleurs et laissant la majorité des jeunes bacheliers poursuivre des études dans des filières ayant très peu de débouchés sur le marché du travail (droit, littérature, histoire, gestion, économie, etc.) ; l'absence d'un enseignement technique de qualité et attractif pour la formation de techniciens en forte demande par le marché du travail ; l'absence de système de recyclage post-supérieur permettant aux jeunes diplômés sans travail de se reformer dans des compétences et/ou spécialités recherchées par le marché du travail ; ainsi que le faible encadrement extra-scolaire des jeunes dans les maisons de jeunes (OCDE, 2017a ; OCDE, 2017b).

Un des paradoxes du marché du travail tunisien est que, malgré l'ampleur du chômage, de nombreux emplois ne sont pas pourvus. D'après une enquête récente, ils s'élèveraient à un peu plus de 145 000 emplois (IACE, 2016a). Ces postes concernent en premier lieu les industries de process, la maintenance et le commerce. D'après cette étude il ressort que les compétences des travailleurs tunisiens ne sont pas en parfaite adéquation avec les besoins des entreprises dans beaucoup de régions.

Afin de promouvoir la création d'emplois pour les jeunes diplômés, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs programmes entre 2006 et 2015. Un peu plus de 820 000 contrats ont été signés dans le cadre de ces programmes mais seulement 484 000 sont arrivés à terme soit un taux de résiliation de 41 % (ITCEQ, 2017). De plus, un grand nombre de ces contrats ne se sont pas traduits par des embauches définitives à la fin de la prise en charge par l'État car, souvent, la qualité des compétences des candidats ne répondaient pas à l'attente des employeurs. Une première évaluation de ces programmes en novembre 2017 a conduit à la suppression de 5 d'entre eux. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre l'évaluation de ces programmes afin de ne garder que les plus pertinents.

En mars 2017, le *Contrat de dignité* a été lancé pour les diplômés sortant de l'université et qui sont à la recherche de leur premier emploi depuis plus de 2 ans. Le gouvernement prend en charge le paiement des cotisations de sécurité sociale des employeurs et 2/3 des salaires (salaire de 600 dinars, soit environ 250 USD). Cette mesure vise à créer 25 000 emplois en 2017 et autant en 2018. Chaque gouvernorat bénéficie de 1 042 postes. Étant donné la présence plus importante des entreprises et de la population dans les régions côtières, les 1 042 postes alloués à ces régions pourraient s'avérer insuffisants alors que dans les régions du centre, les entreprises pourraient avoir des difficultés à proposer autant de postes étant donné leur nombre et leur taille. Ce nouveau programme devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation afin de maximiser son impact sur l'emploi des jeunes. À moyen-terme, il pourrait s'avérer utile d'allouer une partie des moyens dédiés à ces programmes à des formations qui permettraient de remettre les compétences des candidats en adéquation avec les demandes des employeurs. À plus long terme, c'est à une refonte du système éducatif et de formation professionnelle à laquelle la Tunisie devra s'atteler (voir plus bas).

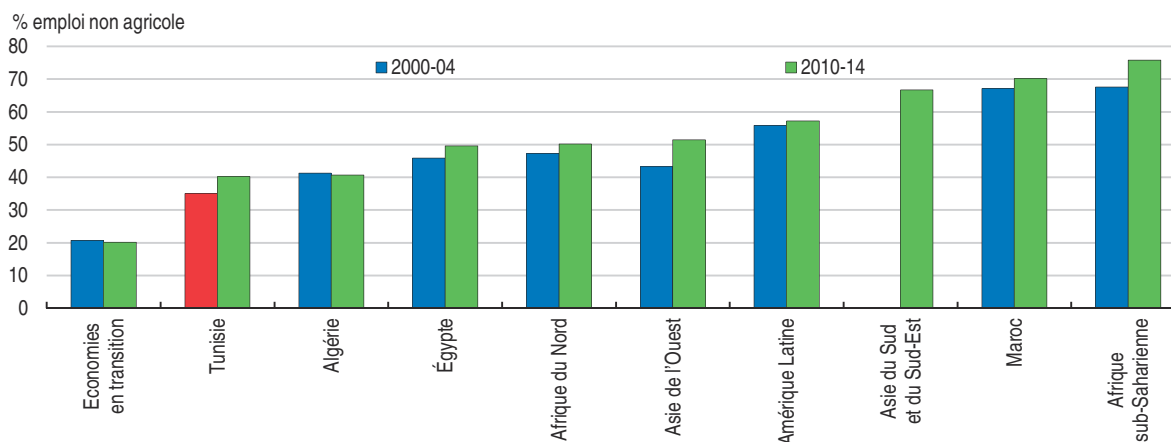
L'emploi informel est répandu et les contrats à durée déterminée sont nombreux

L'emploi informel est répandu et, selon les sources et la définition, représenterait entre 30 % et 45 % de l'emploi total (Banque Mondiale, 2014 ; CRES, 2016). Même si ce taux est plus bas que la moyenne des pays d'Amérique Latine ou d'Asie, il reste néanmoins plus élevé que les pays de l'OCDE ou les pays en transition (graphique 2.9). L'emploi informel est défini ici comme les personnes travaillant dans les petites ou très petites entreprises et/ou celles ne cotisant pas à la sécurité sociale. La contrebande qui représente l'économie illégale n'est pas incluse. Celle-ci résulte pour une large part d'une distorsion sur les prix provenant du contrôle d'environ 1/3 d'entre eux. Un taux élevé d'informalité est, généralement, générateur d'inégalités car les personnes travaillant dans ce secteur ont, souvent, des salaires plus faibles (Dickens et Lang, 1985 ; Bargain et Kwenda, 2010 ; Daza et Gamboa, 2013) – ils ne sont pas soumis au salaire minimum et ont moins de pouvoir de négociation car ils ne sont pas couverts par les conventions collectives –, ont des conditions de travail précaires et ont peu ou pas d'accès au système financier. De plus, le secteur informel est généralement caractérisé par des activités de faible valeur ajoutée, où la productivité du travail est faible, contribuant très peu à la compétitivité des économies nationales et aux finances publiques, demeurant en marge des chaînes de valeur nationales et internationales.

L'économie informelle touche plus particulièrement les femmes, les travailleurs peu qualifiés et les jeunes. On estime que, en Tunisie, 50 % des jeunes occupent des emplois informels (OCDE, 2015b). En raison d'inadéquation des compétences et d'un déficit d'information, peu de travailleurs passent du secteur informel au secteur formel. Par exemple, en Tunisie chaque année, seulement 11 % des travailleurs salariés du secteur informel et 8 % des autoentrepreneurs migrent vers le secteur formel (Angel-Urdinola et al., 2015).

De même dans le secteur formel, nombreux sont les tunisiens qui ont des conditions de travail précaires, les embauches se faisant la plupart du temps sous contrats à durée déterminée (CDD) notamment en raison des contraintes liées à la résiliation des contrats à durée indéterminée (CDI). Selon le Code du travail, le CDD ne doit pas durer plus de 4 ans et doit être transformé en CDI après ces 4 ans. Étant donné la complexité et le coût des procédures de licenciement, les employeurs préfèrent souvent ne pas convertir les travailleurs en CDI, puis s'en séparer et en embaucher de nouveaux (Angel-Urdinola et al., 2015). Alors que ce système peut permettre aux employeurs de s'ajuster plus rapidement aux fluctuations de la demande, il est source d'insécurité pour les travailleurs qui

Graphique 2.9. **L'emploi informel est répandu**
 Emploi dans l'économie informelle en proportion de l'emploi non agricole



Note : Les Economies en transition sont l'Europe de l'Est, la Russie et l'Asie Centrale.

Source : Centre de Recherches et d'Études Sociales et Banque Africaine de Développement (2016), « Protection sociale et économie Informelle en Tunisie – Défis de la transition vers l'économie informelle ».

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694612>

bénéficient souvent de salaires moins élevés, de hausses de salaire moins importantes et de conditions de travail plus difficiles (OCDE, 2015c et Hijzen et Menyhert, 2016). De plus, les travailleurs en CDD ne bénéficient pas des aides sociales liées aux licenciements pour des raisons économiques et techniques ou d'indemnités de licenciement si le contrat se termine avant son terme. Les jeunes actifs, en particulier, se trouvent bloqués dans des emplois précaires, réduisant leurs possibilités de carrière et dévalorisant leurs compétences, avec de larges conséquences sur la qualité des emplois comme sur la productivité. On estime que 50 % des jeunes travaillant dans le secteur formel ont un contrat temporaire contre un peu plus d'un tiers en moyenne dans les pays de l'OCDE (OECD, 2015b).

Mettre en œuvre un ensemble de politiques cohérentes pour stimuler l'emploi

Augmenter la participation des femmes sur le marché du travail

Bien que la Tunisie figure en pointe sur la question de l'égalité hommes-femmes parmi les pays de la région MENA, les autorités font face à de nombreux défis. Dès 1956, la Tunisie a affirmé, dans son Code du statut personnel, le principe des droits de la femme et de l'égalité entre les hommes et les femmes sur le plan socio-économique, culturel et politique. Depuis, de nombreuses réformes successives ont fait avancer les droits et le statut des femmes, et des mécanismes et mesures complémentaires ont été adoptés pour leur mise en œuvre. En août 2017, le président de la République a ouvert un débat proposant d'introduire l'égalité hommes-femmes au regard de l'héritage. Actuellement, les femmes héritent de la moitié de ce qu'héritent les hommes. Il est important d'accélérer l'élimination des différences juridiques entre les hommes et les femmes.

Ces politiques ont porté leurs fruits. Par exemple, la proportion des femmes parlementaires avoisine celle de la moyenne des pays de l'OCDE. Il est à noter que les femmes représentaient plus de 40 % des effectifs du secteur public en 2010, et occupaient 45 % des postes de direction dans la fonction publique, une situation comparable aux pays de l'OCDE les mieux classés sur ce plan. De plus, la part des femmes occupant des postes de direction dans les secteurs publics et privés est la plus élevée des pays MENA (14.8 %).

même si celle-ci est plus faible que la plupart des pays de l'OCDE (OECD, 2017c). Des disparités importantes persistent néanmoins sur le marché du travail entre les hommes et les femmes. Le taux d'emploi des femmes est l'un des plus élevés de la région MENA. Néanmoins, alors que le taux d'emploi des hommes est légèrement inférieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE (68 % contre 74 % en 2016 pour les personnes âgées de 15 à 64 ans), celui des femmes est largement plus faible (23 % contre 63 %).

Le niveau d'éducation des femmes est en forte progression depuis plusieurs décennies. Par exemple, alors que le taux de scolarisation (effectifs scolarisés tous niveaux confondus en % de la population totale) des hommes passait d'environ 51 % à 61 % entre 1975 et 2016, celui des femmes passait de 32 % à 71 % (Daghari, 2017). Néanmoins, bien que le taux de scolarisation des femmes, tous niveaux confondus, soit aujourd'hui de 10 points supérieur à celui des hommes, le taux de chômage est bien plus élevé pour les femmes que les hommes (22 % contre 12 % en 2015) même si l'écart entre les deux tend à se réduire. Globalement, les femmes occupent des emplois moins qualifiés que les hommes ayant le même niveau d'instruction (Stampini et Verdier-Chouchane, 2011). Les disparités entre les hommes et les femmes au regard de l'emploi proviennent de la faible capacité de l'économie à créer suffisamment d'emplois ; du confinement d'une large proportion des filles dans des filières d'éducation peu demandées par le marché du travail ou ciblant des emplois dans le secteur public alors que ce dernier est de plus en plus saturé ; des résistances d'ordre socio-culturel surtout dans le secteur privé ; et, dans les régions, de la plus faible mobilité des femmes. Les femmes entrepreneurs se heurtent aussi à de nombreux obstacles en Tunisie, dont les principaux sont : i) les barrières culturelles opposées au lancement d'une entreprise ; ii) un défaut de garanties pour les prêts bancaires du fait que les femmes possèdent très peu de propriété en leur nom et iii) la rareté générale des femmes dans la population active et à des postes de direction (OECD, 2017c). La mise en place d'une politique de promotion de l'emploi féminin devrait être une des priorités des autorités pour compenser la baisse continue de la population active à moyen et long terme due à la chute rapide des taux de fécondité.

Dans les pays de l'OCDE, les politiques visant à réduire les inégalités hommes-femmes sur le marché du travail, consistent notamment à mieux faire connaître les lois contre la discrimination, à promouvoir la transparence salariale et à mieux appliquer les lois sur l'égalité de rémunération. Il est également possible d'introduire des quotas temporaires pour assurer une présence féminine dans les conseils d'administration des entreprises et dans les postes de direction, mais une évaluation exhaustive et préalable de l'impact économique de la réglementation devrait pour cela être menée (OCDE, 2012). De plus pour faciliter l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, les entreprises sont incitées à offrir à leurs employés une certaine flexibilité sur le lieu de travail comme un aménagement des plages horaires ou le travail à domicile.

L'offre de main d'œuvre féminine pourrait aussi être stimulée par des politiques dirigées vers la petite enfance. En Tunisie, comme dans beaucoup de pays émergents et de l'OCDE, les tâches ménagères et la garde des enfants ou des personnes âgées relèvent le plus souvent de la responsabilité des femmes. Un partage plus équitable des tâches ménagères améliore l'équilibre travail-famille pour les femmes mais aussi pour les hommes (OCDE, 2012a). Faute de moyens, le nombre de crèches publiques a beaucoup diminué depuis les années 80 même si certaines sont réhabilitées depuis 2015. Néanmoins le personnel est très mal formé et les capacités de faible qualité. Il est nécessaire de former un plus grand nombre de personnes dédiées à la petite enfance et d'instaurer un contrôle régulier des structures d'accueil et des prestations. Un effort est mené pour améliorer la

couverture du pays en matière de structures d'éducation de la petite enfance de manière à atteindre un taux de couverture de 53 % en 2020 contre 35 % en 2015. Cet élargissement de la couverture pourrait contribuer à améliorer le taux d'activité de la femme pour atteindre l'objectif de 35 % en 2020 contre 28 % en 2015.

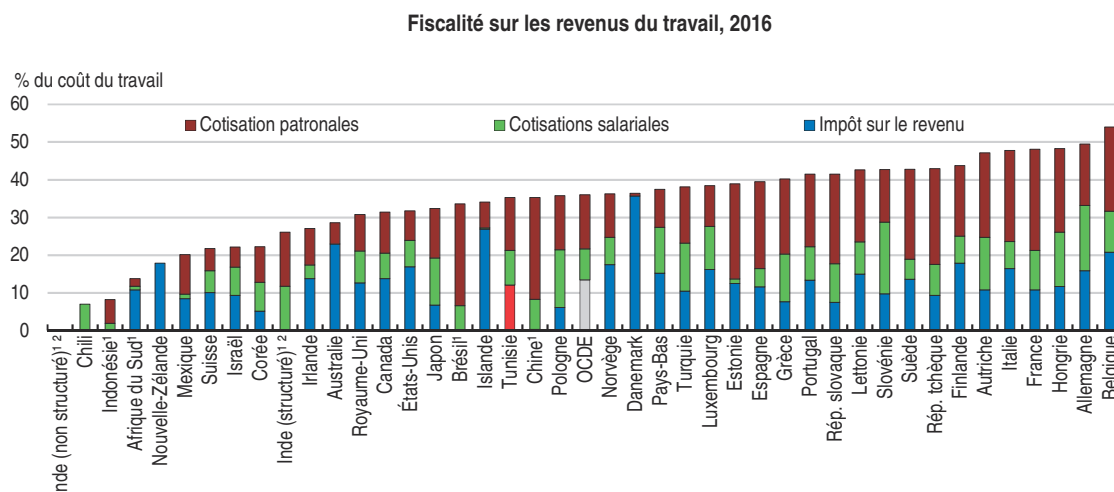
Les frais de garde d'enfants qui sont particulièrement élevés en Tunisie devraient être fixés à des niveaux qui rendent rentable un travail à plein temps pour les femmes. Un accès abordable aux structures de petite enfance augmente la participation des parents au marché du travail (Bauernschuster et Schlotter, 2015 et Thévenon, 2015). Les politiques dirigées vers la petite enfance sont aussi importantes pour le bien-être des enfants en terme de développement cognitif et de succès scolaire, de sociabilité, de santé et de revenu puisque les investissements dans la petite enfance se traduisent par des bénéfices tout au long de la vie (OCDE, 2011 ; OCDE, 2012b). Il est essentiel de poursuivre ce travail afin que les ménages les moins aisés puissent avoir accès à des gardes d'enfants de qualité à moindre frais.

Plusieurs programmes et actions ont été initiés avec l'objectif de renforcer l'autonomisation sociale, économique et politique de la femme et particulièrement la femme rurale. Ces interventions concernent notamment la promotion de la participation de la femme à la vie active et l'entrepreneuriat féminin, le renforcement de la participation des femmes dans la vie publique et politique, la lutte contre la déperdition scolaire chez les filles en milieu rural et la lutte contre les violences faites aux femmes.

La fiscalité élevée sur le travail maintient un grand nombre de tunisiens dans le secteur informel

Un déterminant important du travail informel en Tunisie réside dans le niveau élevé du coin fiscal, c'est-à-dire de la charge que représentent les cotisations à la sécurité sociale (employeurs et employés) et l'impôt sur le revenu. Une charge fiscale élevée limite les incitations à l'embauche pour les employeurs et à la participation au marché du travail formel pour les salariés (graphique 2.10).

Graphique 2.10. **Les cotisations sociales pèsent sur l'emploi formel**



1. Les données se réfèrent à l'année 2010 pour le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du sud et à l'année 2009 pour l'Indonésie.

2. Le secteur non structuré en Inde correspond aux entreprises employant moins de 20 personnes. Les entreprises de plus de 20 salariés doivent se conformer à la loi sur le fonds de prévoyance des salariés et autres dispositions et, à ce titre, s'acquitter de cotisations sociales.

Note : Scénario pour un célibataire sans enfant avec un salaire égal à 100 % du salaire moyen.

Source : Statistiques des recettes publiques de l'OCDE; et ministère des Finances de la Tunisie.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933694631>

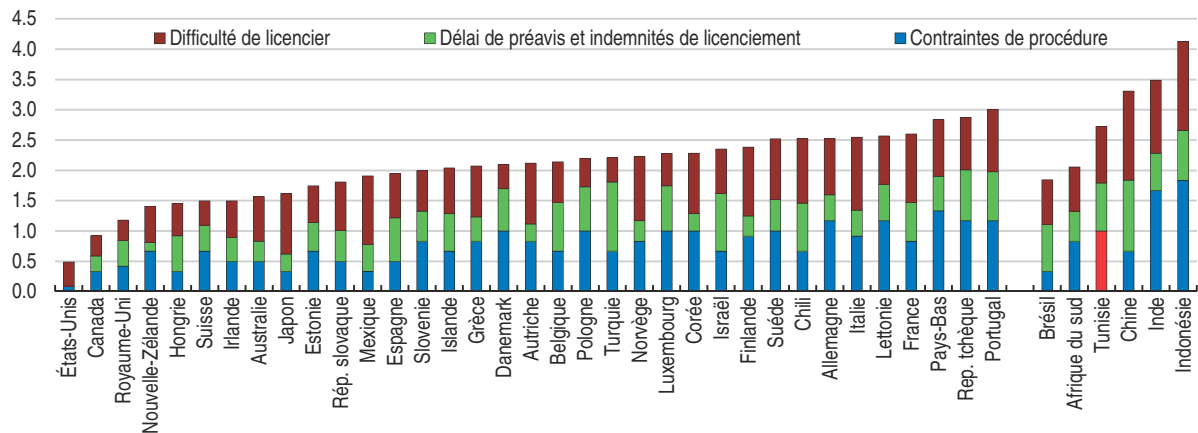
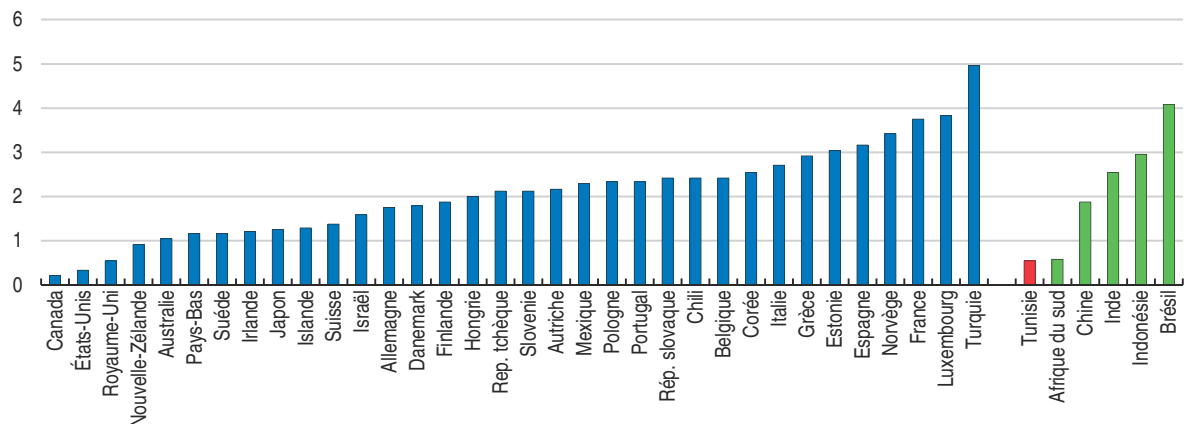
L'expérience internationale suggère qu'une baisse de la fiscalité sur le travail est favorable à la création d'emplois dans le secteur formel. Par exemple, en 2012, la Colombie a mis en œuvre une réforme fiscale qui a éliminé certaines cotisations sur les salaires et en a réduit d'autres, et qui s'est traduite par une augmentation de l'emploi formel. L'augmentation des cotisations patronales et salariales aux caisses de sécurité sociale incluses dans la loi de finance 2018 risque de peser sur le travail formel. Il faudrait financer certaines prestations sociales, comme la taxe de formation professionnelle ou certaines prestations familiales, par la fiscalité générale pour alléger le coût du travail et ainsi stimuler le travail formel.

Législation sur la protection de l'emploi, négociations collectives et salaires

Certaines réglementations et pratiques sur le marché du travail, qui pèsent aussi sur la création d'emplois stables dans le secteur formel, semblent plus difficile à réformer actuellement sans générer des protestations qui risqueraient de bloquer le processus de réforme. Ainsi, alors que la réglementation sur les licenciements pour les titulaires de contrats à durée indéterminée est plus stricte que dans bon nombre de pays émergents et partenaires, les titulaires de contrats temporaires sont très peu protégés (graphique 2.11). Ceci génère une dualité sur le marché du travail avec, d'un côté, des groupes protégés et, de l'autre, des groupes précarisés, les possibilités de passage de l'un à l'autre étant rares.

Les négociations salariales reposent sur un système tripartite (État, UGTT – Union Générale des Travailleurs Tunisiens- et UTICA – Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat – principale association patronale du pays). Les négociations se font par branche et donnent lieu à des conventions collectives dans la plupart des secteurs de l'économie formelle (OCDE, 2015b). L'application de ces conventions aux travailleurs non syndiqués est automatique une fois la convention approuvée par l'État. Depuis 2011, suite à un accord entre l'UGTT et UTICA, les conventions collectives nationales se sont centrées uniquement sur les salaires. Bien que le Code du travail tunisien prévoit des conventions collectives au niveau des entreprises, celles-ci ne jouent en réalité qu'un rôle mineur (Ennaceur, 2000 ; Kriaa, 2012), notamment parce que la rémunération et les conditions de travail convenues dans ce cadre ne peuvent être moins favorables que celles stipulées dans les conventions collectives sectorielles (il n'est pas possible d'établir des dispositions contraires). Les entreprises prennent donc rarement part directement aux négociations collectives et se résignent à appliquer le salaire et les conditions de travail convenus au niveau sectoriel. Certains appellent à plus de décentralisation dans le processus de négociations salariales et à privilégier les conventions d'établissements sur les conventions sectorielles (Kriaa, 2012).

Depuis la fin des années 80, plusieurs réformes ont encouragé la décentralisation de la négociation collective dans plusieurs pays de l'OCDE, c'est-à-dire laisser plus de place à la négociation au niveau de l'entreprise, de l'établissement ou du lieu de travail. Aujourd'hui, dans les 2/3 des pays de l'OCDE et en voie d'adhésion, la négociation collective s'effectue principalement au niveau de l'entreprise (OCDE, 2017d). Néanmoins, il existe de grandes différences entre les pays quant à la possibilité laissée aux accords négociés au niveau de l'entreprise de modifier les conditions d'emploi définies dans des accords négociés à un niveau plus élevé. Alors qu'une centralisation totale permet de garantir une couverture et une inclusion élevées, elle ne permet pas beaucoup de flexibilité et peut compromettre l'avenir des entreprises en difficulté. À l'extrême opposé, une décentralisation totale peut offrir une souplesse considérable aux employeurs et aux syndicats au niveau des entreprises, mais se traduire par une faible couverture voire des différences de traitement, et donc être

Graphique 2.11. **La législation sur la protection de l'emploi est stricte pour les contrats à durée indéterminée****A. Rigueur de la protection de l'emploi contre les licenciements individuels, 2013****B. Rigueur de la protection des employés sous contrat temporaire**

Note : Les indicateurs de l'OCDE de la protection de l'emploi sont des indicateurs synthétiques de la rigueur de la réglementation sur les licenciements et l'utilisation des contrats temporaires. Pour chaque année, les indicateurs portent sur la réglementation en vigueur le 1 janvier.

Source : Base des données de la protection d'emploi de l'OCDE, version 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933695277>

clairement limitée en termes d'inclusion et de justice sociale. L'articulation entre la négociation de branche et d'entreprise, le contenu des accords de branche, le recours aux extensions et à des clauses de dérogation (générale ou temporaire), sont quelques-uns des outils essentiels sur lesquels mettre l'accent pour garantir un bon équilibre entre flexibilité et inclusion (OCDE, 2017d).

De plus, le processus de négociations en Tunisie est long et de nombreux employeurs se plaignent du fait que ces négociations centralisées leur imposent des augmentations de salaires qui, parfois, dépassent leur capacité financière surtout en période de contraction économique. Cela pourrait les encourager à mécaniser ou automatiser le processus de production pour réduire le recours à la main d'œuvre. Les augmentations salariales sont liées à l'inflation et au pouvoir d'achat et non à la productivité. Les employeurs souhaiteraient un lien plus clair entre les augmentations salariales et la productivité. Il est à noter que depuis 2010, les salaires réels ont augmenté plus vite que la productivité surtout dans les

administrations publiques, les hydrocarbures, le bâtiment et les services productifs (Ben Chaâben, 2017). À cet effet il est prévu de mettre en place une stratégie pour améliorer le pouvoir d'achat et augmenter la productivité qui vise notamment à définir des critères liant les augmentations salariales à l'amélioration de la productivité.

Le niveau et l'augmentation des salaires dans le secteur public génèrent des dysfonctionnements sur le marché du travail. En effet, l'écart entre les salaires et les avantages proposés dans le secteur public et dans le secteur privé, se traduit par une hausse de la rémunération minimale souhaitée et une abondance de candidats à des postes dans le secteur public. Ainsi, l'embauche dans le secteur privé au taux de salaire actuel devient plus difficile (OCDE, 2015b). La Tunisie devrait revoir sa politique des revenus, pour éviter les distorsions entre les secteurs public et privé, éliminer les biais actuels de préférence à l'emploi dans le secteur public alors qu'il est déjà en sureffectif, encourager la création d'emploi et l'augmentation de la productivité à travers des liens plus directs entre les augmentations des salaires, la productivité et la taille des entreprises.

Comparé à celui des pays de l'OCDE, le salaire minimum ne paraît pas spécialement élevé en Tunisie par rapport au salaire moyen. De plus, la Tunisie a instauré un salaire minimum pour les jeunes de moins de 18 ans équivalent à 85 % du salaire minimum des adultes. L'instauration d'un salaire minimum inférieur pour les jeunes est une pratique assez répandue dans les pays de l'OCDE. Environ la moitié d'entre eux ont un salaire minimum minoré qui représente, en moyenne, 72 % du salaire minimum des adultes. Il reflète la différence de productivité avec les travailleurs plus expérimentés. Ces salaires minimum minorés visent à compenser l'impact négatif que pourrait avoir un salaire minimum sur l'emploi des jeunes. La Tunisie pourrait étendre ce salaire minimum minoré aux jeunes de 20 ou 22 ans et envisager de le réduire légèrement pour encourager l'emploi des jeunes qui sont les plus affectés par le chômage et la marginalisation.

Les politiques actives du marché du travail

Les politiques actives du marché du travail (PAMT) n'ont pas permis le placement d'un grand nombre de travailleurs même dans les secteurs qui ont créé des emplois (Banque Mondiale, 2015a). En moyenne entre 2013 et 2015, la Tunisie a dépensé 0.8 % de son PIB pour les PAMT et le service public de l'emploi, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE de 0.5 %. La conception des PAMT est souvent de mauvaise qualité car peu d'études préalables sont réalisées pour examiner leur pertinence et les modalités de leur mise en œuvre. De plus, peu de programmes sont destinés aux personnes peu qualifiées. Les primo-demandeurs d'emploi ne bénéficient que d'une faible couverture sociale (carnets de soins pour une durée limitée) ce qui aggrave encore les inégalités. À partir de 2018, les chômeurs bénéficient de la gratuité des soins dans les établissements publics de santé. Les PAMT existantes devraient faire l'objet d'une évaluation rigoureuse pour examiner la qualité de leur conception et de leur mise en œuvre, ainsi que leur efficacité par rapport aux objectifs retenus en termes de nombre et de qualité d'emplois. Les programmes non performants doivent être arrêtés et éventuellement remplacés par d'autres mieux conçus et tenant compte des expériences tirées des programmes précédents. Une partie des ressources allouées aux PAMT gagnerait à être allouée à des programmes de formations de qualité et bien ciblés vers les spécialisations et les qualifications recherchées par les employeurs. Une étude sur l'évaluation des PAMT est en cours de finalisation et ce, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale de l'emploi en collaboration avec le BIT.

Simplifier le climat des affaires

Comme dans la plupart des pays de la région MENA, la dynamique d'entreprises (entrée et sortie) est restée faible en Tunisie ce qui suggère une faible réallocation des ressources (Rijkers et al., 2014, Shiffbauer et al., 2015). Plusieurs raisons expliquent le fait qu'il y ait peu de créations d'entreprises et donc d'emplois et que le tissu des entreprises ne s'étoffe pas. Quoique la Tunisie se classe mieux que beaucoup de pays émergents pour le climat des affaires, plusieurs dimensions pourraient être améliorées (Banque mondiale, 2017). En particulier, l'accès au financement et la bureaucratie sont souvent cités comme des contraintes majeures de l'environnement des affaires (World Economic Forum et World Bank, Doing Business). Les travaux préliminaires de l'OCDE sur les marchés de produit montrent que les barrières à l'entrepreneuriat sont élevées en Tunisie et plus particulièrement les permis et licences nécessaires pour créer une entreprise (voir chapitre 1).

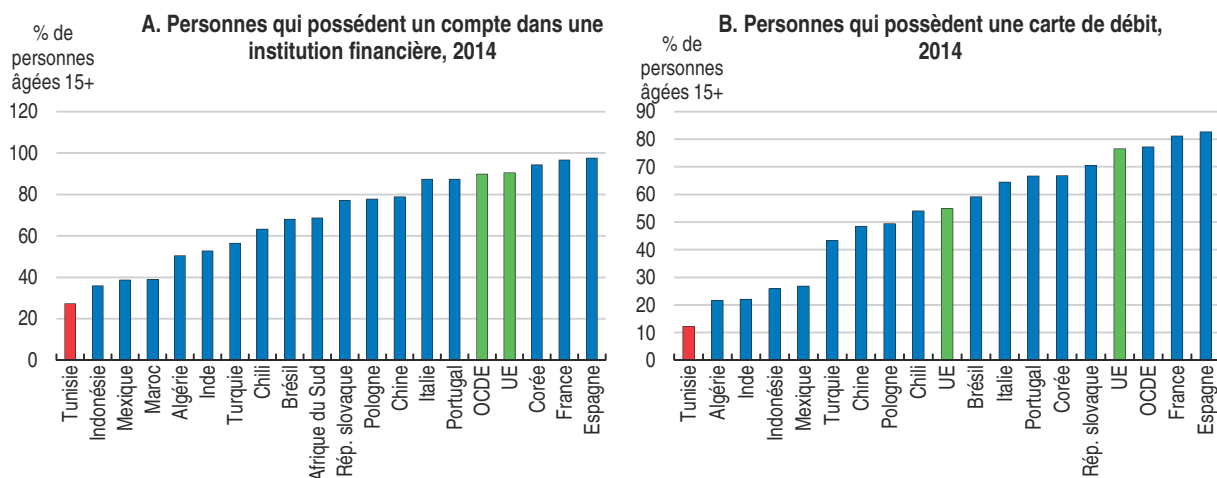
Les autorités prévoient de créer un statut d'entrepreneurs et de simplifier la création des start-ups. À cette fin, une plateforme avec un guichet unique a été créée. Pour l'instant cette plateforme ne gère que la création d'entreprises mais ne fournit pas les autorisations d'exercer. La simplification des procédures de création d'entreprises, et la mise en place d'une assistance technique permanente de qualité aux initiateurs de projets (études de marché et préparation de business plan, aide à la mobilisation du financement, soutien commercial, accès à la commande publique, etc.) permettraient d'encourager l'entrepreneuriat et d'augmenter la probabilité de succès des start-ups et donc de contribuer à la création de richesses et d'emplois.

Une stratégie d'inclusion financière est nécessaire

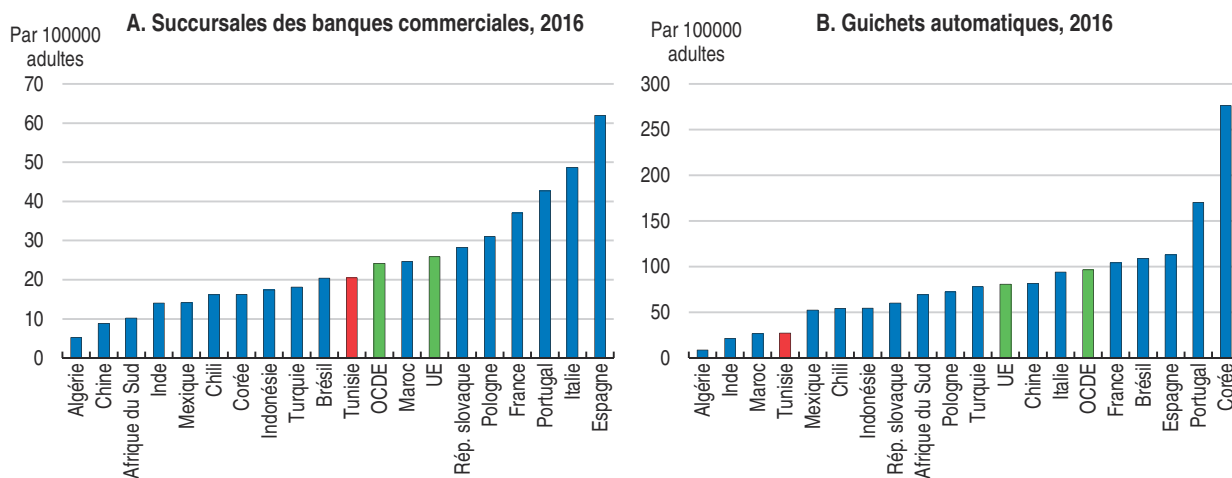
Un accès généralisé à des services de financement performants stimule la croissance et l'emploi et participe à la réduction des inégalités. Selon la Banque Mondiale, l'offre de services financiers inclusifs en Tunisie est fragmentée, incomplète et peu accessible (Banque Mondiale, 2015b). Seulement 27 % des tunisiens ont un compte dans une institution financière (22 % en milieu rural) et moins de 7 % ont une carte de crédit ce qui est faible en comparaison des pays émergents et des pays de l'OCDE (graphique 2.12). Globalement, en Tunisie, on estime que 64 % des individus sont exclus ou mal servis par le secteur financier formel soit un taux d'inclusion financière de seulement 36 % (Banque Mondiale et CAWTAR, 2015).

De nombreuses entreprises identifient l'accès au crédit comme l'une des contraintes majeures à leur développement (World Bank, Enterprises Survey). Dans le rapport *Ease of Doing Business* de la Banque Mondiale, la Tunisie se positionne à peu près dans la moyenne des pays MENA au regard de l'accès au crédit mais bien en deçà des pays de l'OCDE. Pour les entreprises, l'accès au financement permet de soutenir l'investissement, la production et donc l'emploi (Banque Mondiale, 2015b). On estime entre 245 000 et 425 000 le nombre de micro et très petites entreprises formelles en Tunisie qui auraient besoin de services financiers (Banque Mondiale, 2015b).

L'offre de services financiers est assez peu développée (graphique 2.13) et concentrée géographiquement dans les régions côtières même si la présence de la Poste dans les régions permet aux populations rurales et reculées d'avoir accès à des services financiers de base. La Poste joue un rôle important pour l'inclusion financière, mais elle n'offre pas encore de micro-épargne ou des moyens de paiement facilement utilisables. De plus, avec le quart de ses agences qui ne sont pas connectées au serveur central, des horaires d'ouverture des agences relativement restreints et des montants minimums de versement, la Poste n'est probablement pas en mesure de répondre entièrement aux besoins des

Graphique 2.12. **L'inclusion financière est encore faible**

Source : Banque mondiale base de données Global Financial Inclusion.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695296>Graphique 2.13. **L'offre de services bancaires pourrait être développée**

Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695315>

entreprises (Banque Mondiale, 2015b). Les services offerts par les banques ne sont pas adaptés aux micro- et petites entreprises et aux personnes à faibles revenus car les frais de tenue de compte et les garanties pour les prêts sont élevés. Les individus qui n'ont pas accès à la finance formelle se tournent vers des financements informels souvent risqués et coûteux.

Une manière importante de lever les obstacles à la demande de services financiers est de développer l'éducation financière (Atkinson et Messy, 2013). La connaissance financière peut être améliorée par des campagnes de sensibilisation ou des formations individuelles ou collectives (Deb et Kubzansky, 2012).

Les autorités ont lancé une stratégie d'inclusion financière dont la mise en œuvre est prévue pour la période 2018-22, visant, entre autres, le développement de la finance digitale, de la micro-assurance, de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation financière. En

2011, une loi a réglementé l'activité des institutions de microfinance et permis l'introduction d'une nouvelle forme juridique pour les institutions de microfinance et la mise en place d'une autorité de régulation et de supervision du secteur. Néanmoins, la gamme des services financiers disponibles demeure limitée, la micro-épargne et la micro-assurance n'étant pas encore accessibles. En 2016, un Observatoire de l'Inclusion Financière a été créé au sein de la Banque Centrale avec pour principales missions l'évaluation et le suivi de l'évolution de l'accès aux services financiers. De nombreux pays émergents ont mis en œuvre des mesures permettant d'accroître l'inclusion financière dont la Tunisie pourrait s'inspirer. Par exemple, le Brésil, la Colombie et l'Inde ont promu l'inclusion financière en ouvrant des comptes bancaires pour tous et en y versant les prestations sociales.

Une étude sur l'inclusion financière a été lancée fin 2017 avec pour objectif de déterminer, sur la base d'indicateurs, le niveau de l'inclusion financière. Cette étude sera répliquée dans le futur par l'Observatoire de l'Inclusion Financière en collaboration avec l'INS. Enfin, le projet de loi relatif à la promotion des startups a été approuvé, fin 2017, par le Conseil des Ministres. Il vise la simplification des procédures administratives, la facilitation de l'accès au financement, l'encouragement à entreprendre et la création des conditions nécessaires pour une percée internationale des startups.

Promouvoir la qualité de l'éducation pour améliorer l'employabilité des travailleurs

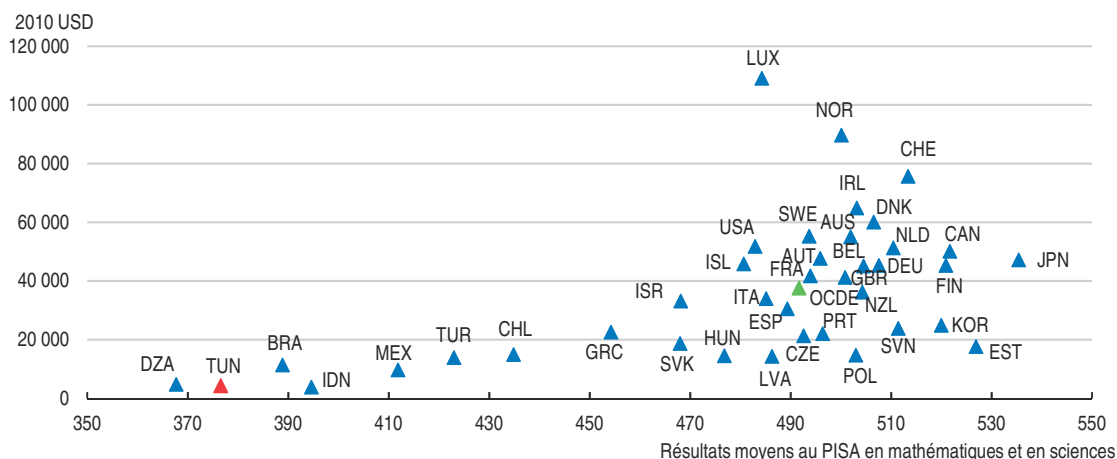
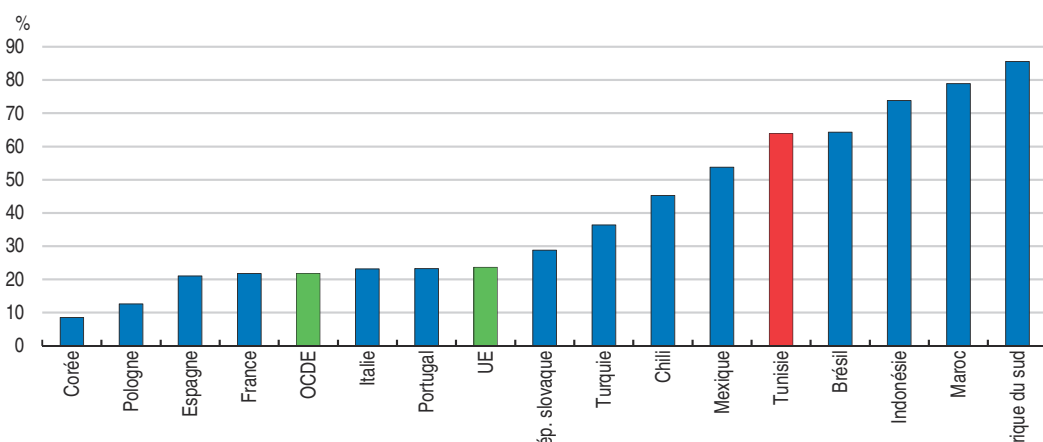
Le développement du capital humain est la base d'une croissance inclusive. En Tunisie, les politiques mises en œuvre depuis de nombreuses années ont permis une scolarisation presque totale des garçons et des filles et une amélioration des rendements des différents niveaux d'éducation y compris l'enseignement supérieur. La scolarisation obligatoire entre 6 et 16 ans et la gratuité des études ont conduit à des taux de scolarisation quasi-universels (Daghari, 2017) : 100 % pour le primaire et 81.3 % pour le secondaire. Le nombre d'étudiants s'engageant dans l'enseignement supérieur a triplé au cours des 20 dernières années (Banque Mondiale, World Development Indicators database). Quant au nombre de diplômés du supérieur, il a doublé sur la même période.

La qualité de l'éducation et l'adéquation des compétences acquises aux besoins du marché du travail semblent poser problème. Les tests PISA de l'OCDE révèlent que la performance des élèves en mathématiques, sciences et en compréhension de l'écrit a peu ou pas augmenté depuis 2006 et se situe parmi les plus basses des pays couverts par l'enquête et ne correspond pas au niveau de développement de la Tunisie (graphique 2.14.A). En outre, la part des personnes n'ayant pas atteint le niveau d'éducation de base (en écriture et lecture) est très élevée (graphique 2.14.B). Outre le fait qu'il permet une amélioration du bien-être personnel des individus, l'investissement dans une éducation de qualité est essentiel pour la croissance et par-là même pour la création d'emplois.

La qualité de l'éducation dépend de la qualité de la formation des enseignants, de la pertinence des programmes, des méthodes pédagogiques et d'évaluation des acquis, et des infrastructures qui lui sont dédiées. Les dépenses publiques dédiées au secteur de l'éducation sont relativement élevées puisqu'elles représentent 6.3 % de PIB (Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial), soit plus que la moyenne de la région MENA (4.5 %) ou les pays de l'OCDE (5.3 %). L'accompagnement des enseignants, en termes de modernisation de la pédagogie, des programmes ou curriculum, et les méthodes d'évaluation tant des acquis des étudiants que de la performance des enseignants, ont été identifiés par les autorités tunisiennes comme étant les points faibles du système d'éducation du pays. Les enseignants ont besoin de formation continue pour adapter leurs

Graphique 2.14. **Le niveau d'éducation reste assez faible**

A. Résultats moyens au test PISA et PIB par habitant, 2015

B. Part d'élèves n'ayant pas acquis les savoirs et les capacités fondamentaux¹

1. Part des élèves dont le résultat en mathématiques et en sciences aux tests internationaux est inférieur à 420 points. Participants à PISA : basées sur les microdonnées PISA 2012 ; Participants TIMSS (non-PISA) : basées sur les microdonnées des élèves dans leur huitième année d'étude TIMSS 2011, transformés sur l'échelle PISA.

Source : OCDE, Base de données PISA ; et Banque mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI) ; OECD (2015), *Universal Basic Skills: What Countries Stand to Gain*, Éditions OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695334>

méthodes pédagogiques, et actualiser leurs programmes. Ils ont aussi besoin de soutien pour moderniser les méthodes d'évaluation des élèves et identifier aussi tôt que possible ceux qui risquent de décrocher afin de leur procurer l'aide adéquate. À cette fin, l'école doit disposer d'un bon niveau d'autonomie et de ressources appropriées tels que les outils d'évaluation, du matériel didactique et du personnel assistant, pour effectuer les adaptations jugées utiles pour les élèves et apporter les améliorations nécessaires à une meilleure qualité d'apprentissage.

Les expériences de nombreux pays de l'OCDE ont montré que la formation initiale et la mise-à-niveau des connaissances et des méthodes didactiques des enseignants tout au long de leur vie professionnelle sont essentielles pour maintenir un bon niveau de qualité du système éducatif. La mise à jour des programmes et leur adaptation continue aux besoins de l'économie nationale constituent désormais une nécessité pour bien préparer les étudiants à mieux répondre aux besoins des employeurs dont la demande évolue rapidement en

raison de l'accélération des progrès de la technologie et des changements rapides de la demande des marchés. De ce fait, une amélioration de la qualité de l'éducation, surtout dans le domaine scientifique (en 2015, 30 % des chômeurs de l'enseignement supérieur avaient une maîtrise en science exacte), renforcera la compétitivité du pays et sera, de ce fait, une source de croissance économique et sociale. À titre d'illustration, si tous les élèves tunisiens atteignaient le niveau de connaissance de base, l'OCDE a estimé que le PIB augmenterait de 0.9 points de pourcentage par an sur le long-terme (OECD, 2015d).

Plusieurs études ont démontré que les employeurs avaient du mal à trouver de la main d'œuvre répondant à leurs besoins (par exemple, World Bank Enterprises Survey 2013 et IACE, 2016a). C'est en particulier la main-d'œuvre peu qualifiée et moyennement qualifiée qui fait défaut. Le fait qu'un grand nombre de diplômés de l'enseignement supérieur ne trouve pas d'emploi est aussi significatif de cette inadéquation. Le taux de sous-emploi et d'inadéquation (défini comme les personnes occupant un emploi ne correspondant pas à leurs compétences) parmi les diplômés universitaires s'élève à 30 % pour les techniciens et à 36 % pour les détenteurs d'une licence en sciences humaines. De plus, les formations privilégiées ne correspondent pas à celles demandées par le marché du travail comme les opérateurs de machine, les artisans, les comptables et les commerciaux (Angel-Urdinola et al., 2015). Les autorités tunisiennes doivent inciter les entreprises, les centres de formation professionnelle et les universités à collaborer plus activement afin que ces dernières fournissent aux étudiants les formations nécessaires au marché du travail.

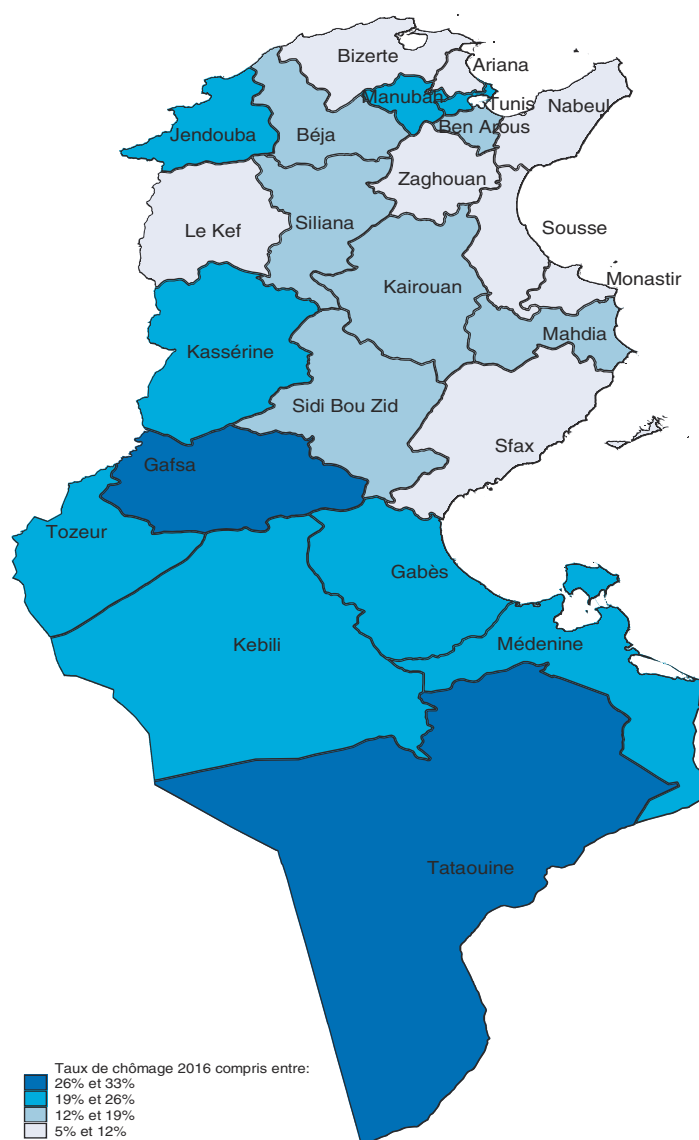
La formation professionnelle permet de donner à de nombreux jeunes les compétences nécessaires pour s'intégrer sur le marché du travail et réussir leur carrière professionnelle (OCDE, 2010). Les autorités tunisiennes envisagent une réforme de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) qui souffrent de plusieurs lacunes. Les offres de formations dépendent essentiellement des capacités du système et ne reflètent pas les besoins de l'économie. De plus, les effets négatifs de la faible valorisation des collèges techniques, et le sous-développement des options de qualité dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire se traduisent par un manque d'intérêt des étudiants pour l'EFP (OECD, 2015b). Les élèves qui suivent les filières EFP, bien souvent, ne l'ont pas choisi et sont issus de familles plus défavorisées, ce qui perpétue la marginalisation sur le marché du travail et ainsi les inégalités. La réforme envisagée vise à améliorer la qualité et la gouvernance du système tout en renforçant l'intégration du plus grand nombre. Il est nécessaire de mettre en place des possibilités de passage entre l'enseignement général et les filières professionnelles. De plus, la qualité de ces programmes semble relativement faible. Il est nécessaire de renforcer la coordination entre les ministères en charge de l'EFP (OECD, 2015b).

Les autorités tunisiennes ont initié une série de réformes dans le cadre d'un plan stratégique pour l'éducation 2016-2020. Il s'agit d'améliorer la qualité du système par une meilleure formation des enseignants et une montée en gamme des programmes et des infrastructures. En 2015, le gouvernement a lancé le *plan stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, 2015-2025*. Celui-ci a pour but d'améliorer la qualité de la formation universitaire et l'employabilité des diplômés, de promouvoir la recherche et l'innovation, de promouvoir la bonne gouvernance du système et d'optimiser la gestion des ressources, de réviser la carte universitaire pour de meilleurs ancrage et équilibre régionaux et de promouvoir la formation pédagogique des enseignants (République Tunisienne, 2015).

Vers une nouvelle politique de développement régional

Des améliorations de niveau de vie ont été observées dans l'ensemble des régions tunisiennes. Le taux de pauvreté a baissé et l'accès aux infrastructures de base et aux services publics a été largement amélioré au cours des vingt dernières années. Néanmoins, le choix d'un modèle de développement économique basé sur les exportations manufacturières, le maintien d'une forte centralisation des décisions et le manque de connections rapides entre les régions de l'intérieur et les zones côtières ont généré une concentration des activités sur les zones côtières laissant les régions de l'intérieur à la traine. Cette concentration s'est traduite par un faible niveau d'investissements privés dans les régions de l'intérieur et donc peu de développement des activités productives et de création d'emplois d'où des dispersions importantes du taux de chômage entre les régions (graphique 2.15).

Graphique 2.15. **Le taux de chômage est très différent entre les régions**



Source : INS.

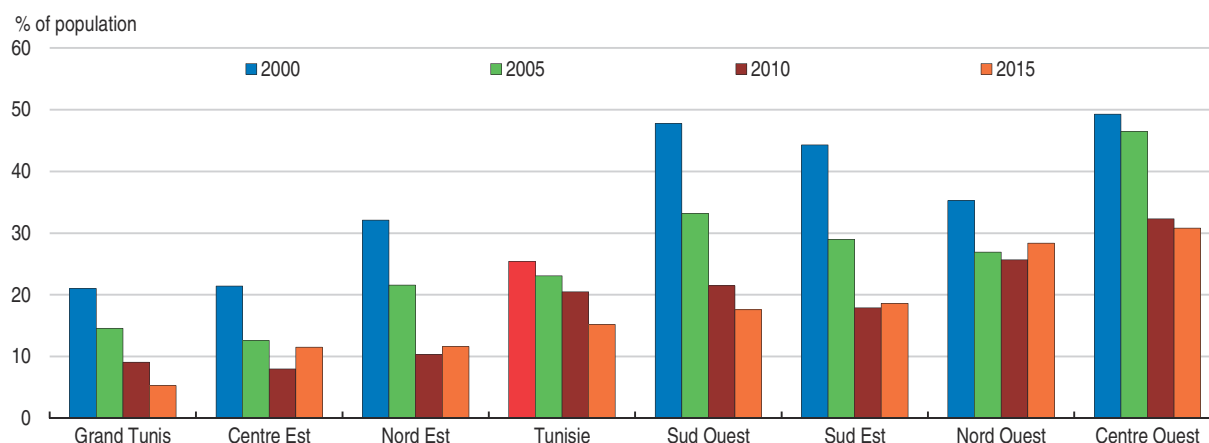
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933694650>

Le niveau de vie s'est amélioré dans l'ensemble des régions

La priorité donnée à l'amélioration du niveau de vie des tunisiens depuis l'indépendance s'est traduite par une réduction significative du taux de pauvreté dans l'ensemble des régions. Néanmoins, des disparités persistent entre les régions et le taux de pauvreté demeure important dans certaines régions (graphique 2.16). Selon l'INS, alors que le Grand Tunis enregistrait en 2015 un taux de pauvreté de 5,3 %, le Centre-Ouest et le Nord-Ouest enregistraient des taux de 31 % et 28 % respectivement.

Graphique 2.16. Le taux de pauvreté a baissé dans toutes les régions

Evolution du taux de pauvreté par district en 2000, 2005, 2010 et 2015



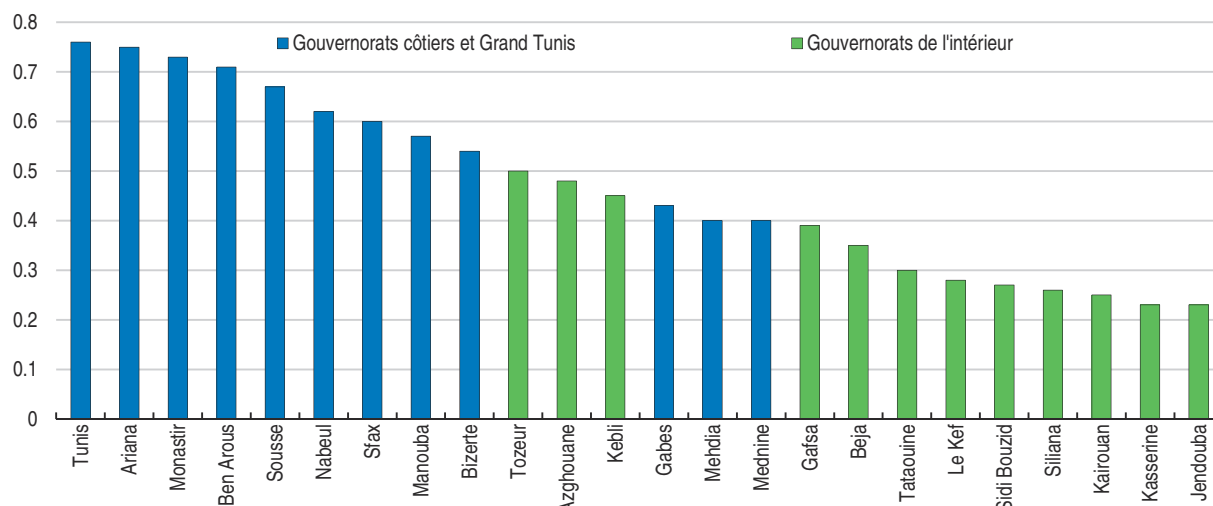
Source : Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives, 2017, « Inclusion sociale en Tunisie : Les enjeux de l'emploi, de l'éducation et de la répartition des revenus ».

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933695353>

Le ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale a développé un indice de développement régional sur la base de 4 composantes : conditions de vie, indicateurs sociaux et géographiques, capital humain et indicateurs du marché du travail. Ce dernier montre aussi clairement la disparité entre les régions, Tunis et les régions côtières enregistrant un niveau de vie sensiblement plus élevé que les autres régions (graphique 2.17).

De même l'accès aux infrastructures s'est beaucoup amélioré. Ainsi, le taux de raccordement des ménages au réseau d'eau potable dans la région centre-ouest, qui est l'une des plus pauvres, a été porté de 38 % en 1994 à 65 % en 2014. Des progrès ont aussi été enregistrés dans l'accès aux soins de santé. Des centres de santé de base publics sont implantés sur tout le territoire. Ils sont, néanmoins, sous- utilisés, notamment dans les régions intérieures, en raison du manque de personnel hospitalier et de sous équipement. De même, les régions intérieures manquent de médecins spécialistes qui sont pour l'essentiel concentrés à Tunis et dans quelques villes côtières.

Les statistiques régionales sont assez peu nombreuses en Tunisie. Il est donc difficile de faire un état des lieux détaillé et d'évaluer les performances régionales par rapport aux autres pays de la zone ou de l'OCDE. La mise en place du financement des régions qui s'inscrit dans le cadre du projet de décentralisation devra se baser sur des indicateurs régionaux comme le produit intérieur brut. Il est particulièrement recommandé au gouvernement tunisien d'encourager l'INS à identifier les informations économiques et

Graphique 2.17. **L'indice de développement régional montre une disparité entre les gouvernorats**

Note : L'indice de développement régional est un indicateur synthétique basé sur 4 composantes : conditions de vie, indicateurs sociaux et géographiques, capital humain et indicateurs du marché du travail.

Source : Ministère du développement de l'investissement et de la coopération internationale.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933695372>

sociales au niveau des régions qui devront être collectées et publiées d'une façon systématique afin de permettre une analyse économique adéquate nécessaire à la bonne conception et à la mise en œuvre des politiques publiques régionales les plus efficaces possibles. L'OCDE travaille actuellement avec l'INS sur ce projet.

L'activité économique productive s'est concentrée dans les régions côtières

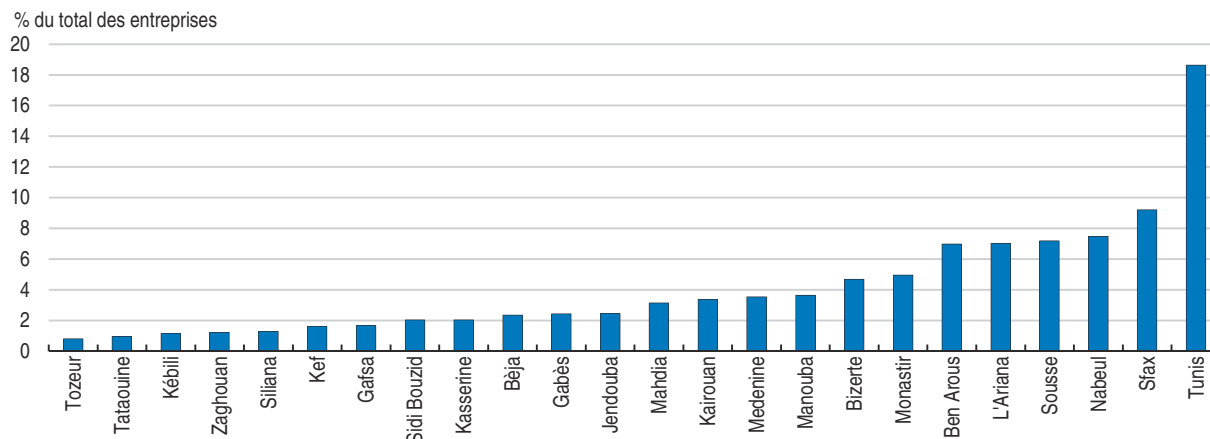
Depuis son indépendance, la Tunisie a donné la priorité au développement des villes dynamiques, l'ouverture commerciale et la compétitivité industrielle. Cette politique avait pour but de répondre aux besoins en services publics et en emplois générés par une forte urbanisation des grandes villes. Elle s'est traduite par le rôle dominant occupé par Tunis et les régions du littoral Centre et Nord-Est (ministère de Développement régional, 2011). Malgré l'importance des investissements publics et les fortes incitations à l'investissement privé dans les régions de l'intérieur, ce modèle de développement par les exportations a créé une économie à deux vitesses où le secteur offshore, majoritairement situé dans les régions côtières, s'est développé rapidement tandis que le secteur onshore peinait à se développer et à créer des emplois. Plus encore, il n'a pas pu tirer profit des opportunités et des retombées positives que pouvait offrir le secteur offshore (voir chapitre 1). De ce fait, les habitants des régions de l'intérieur éloignées des ports ont dû soit émigrer vers les villes côtières offrant des opportunités d'emplois plus rémunérateurs ou se concentrer sur des activités rurales à faible productivité et donc faiblement rémunératrices (ministère de Développement régional, 2011).

Les investissements publics par habitant entre 1990 et 2005 ont été plus élevés dans les régions de l'intérieur que dans les régions côtières. En revanche, malgré les incitations dirigées vers les régions de l'intérieur, les investissements privés ont majoritairement bénéficié aux régions côtières et conduit à une concentration des entreprises dans ces régions. Ainsi près de 56 % de la population et 92 % de toutes les entreprises industrielles se concentrent à moins d'une heure de route des trois plus grandes villes du pays : Tunis,

Sfax et Sousse. Près de 20 % de l'ensemble des entreprises privées se situent à Tunis et 50 % des entreprises sont situées dans seulement 5 gouvernorats (graphique 2.18). En outre, la taille des entreprises privées situées dans les régions côtières est globalement plus grande ce qui leur permet d'être plus productives et donc de verser des salaires plus élevés, et d'investir plus fréquemment. La majorité des créations d'entreprises a lieu dans le nord-est et le centre ouest.

Graphique 2.18. **Les entreprises privées sont concentrées dans quelques régions**

Présence des entreprises privées



Source : INS.

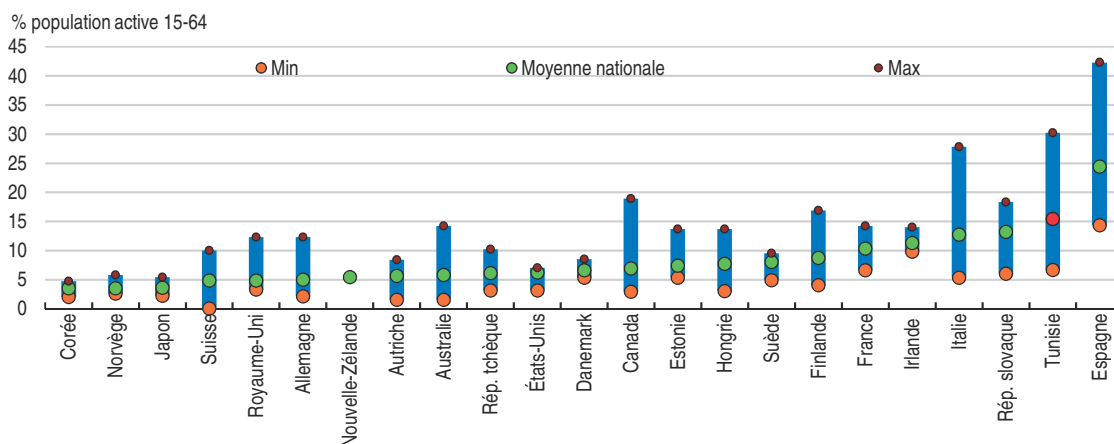
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933695391>

L'activité économique dans les régions intérieures est moins diversifiée que dans les régions côtières, ce qui les rend plus vulnérables aux chocs et entraîne une volatilité plus grande de leur production (BAD, 2014, OCDE, 2015a). Les régions de l'intérieur dépendent généralement d'une gamme étroite de produits de base traditionnels et sont peu intégrées dans les chaînes de valeur mondiales. Il est à noter que la diversification de la structure industrielle pour les gouvernorats du littoral est relativement stable depuis une quinzaine d'années (BAD, 2014).

La dispersion du chômage est importante

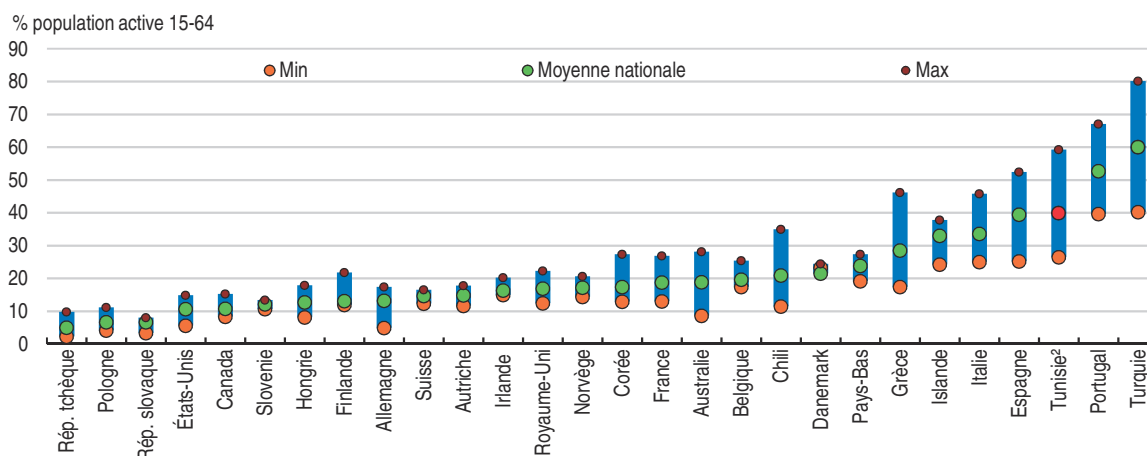
Cette concentration de l'activité à Tunis et dans les régions côtières se traduit naturellement par une dispersion accentuée du taux de chômage entre les régions. Alors que le chômage représentait en 2016 moins de 10 % de la population active âgée de 15 à 64 ans à Monastir et Sfax, il dépassait 25 % à Gafsa et Tataouine. Plus préoccupant, le chômage s'est aggravé de manière plus forte dans les régions où il était le plus élevé. Cette dispersion est l'une des plus importantes des pays de l'OCDE (graphique 2.19)

Les disparités en termes de chômage qui résultent de la concentration de l'activité économique sont exacerbées par des disparités au niveau de l'éducation qui sont plus importantes que dans la plupart des pays de l'OCDE (graphique 2.20). Malgré les efforts déployés pour la généralisation de l'accès à l'éducation, l'analphabétisme, qui concernait encore 18 % de la population en 2014, s'élevait à 12 % en milieu communal et à 32 % en milieu non-communal qui est, pour l'essentiel, rural. De même, les taux de scolarisation varient d'une région à l'autre. Ainsi, 14 régions enregistrent des taux nets de scolarisation

Graphique 2.19. **La dispersion des taux de chômage est importante**Taux de chômage¹, 2016 ou dernière année disponible

1. Régions TL3 pour les pays de l'OCDE et gouvernorats pour la Tunisie.

Source : Base de données des régions de l'OCDE ; et INS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933695410>Graphique 2.20. **La dispersion du niveau d'éducation est plus prononcée que dans les pays de l'OCDE**Population active avec éducation de base ou sans aucune instruction¹

1. Régions TL2 pour les pays de l'OCDE et gouvernorats pour la Tunisie.

2. Pour la Tunisie les données se réfèrent à la population active âgées de 15 ans et +.

Source : Base de données des régions de l'OCDE ; et INS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933695429>

de la tranche d'âge 6-11 ans inférieurs à la moyenne nationale (98 %). Le taux de scolarisation des 12-18 ans qui était de 79 % au niveau national en 2012-13 ne s'élevait qu'à moins de 70 % dans les régions centrales telles que Kairouan et Kasserine (Dhaoui, 2015). Or, le niveau de capital humain est un déterminant important de la croissance économique régionale (OECD, 2012c). C'est plus précisément le niveau d'éducation des personnes faiblement qualifiées qui est important car elles sont moins mobiles. Une large proportion de travailleurs peu qualifiés peut avoir un impact important sur la croissance.

Même si les taux de scolarisation ont augmenté dans l'ensemble de la Tunisie, l'accès à l'éducation n'est pas le même partout. Ainsi la déficience de la connectivité (physique ou technologique) dans les zones rurales est un frein à l'expansion de l'éducation. En 2013, plus de 75 % des écoles de Tozeur, Tunis et Monastir avaient accès à Internet tandis que la couverture était inférieure à 10 % à Sidi Bouzid, Kasserine et Kairouan (Dhaoui, 2015). L'accès à l'eau potable reste insuffisant pour les écoles de l'intérieur. En 2015-16, alors que la majorité des régions côtières étaient couvertes à plus 95 %, Kasserine et Sidi Bouzid l'étaient à moins de 40 %. De plus, les élèves de l'intérieur ont à parcourir une distance bien plus importante pour rejoindre l'école car plusieurs écoles ne sont pas desservies par des routes (ITCEQ et OIT, 2017). La qualité de l'éducation est souvent moindre dans les régions reculées. La différence entre les taux de réussite au baccalauréat des régions intérieures et ceux du littoral, peut être attribuée aux différences socio-économiques entre ces régions mais aussi à la qualité de l'enseignement.

Le ministère de l'Éducation a mis en place à partir de 2000, des zones d'éducation prioritaire auxquelles les pouvoirs publics allouent du personnel et des ressources matérielles supplémentaires afin de permettre à ces régions de combler leur retard en termes d'éducation. Il est particulièrement important que les politiques régionales ciblent les zones (régionales et locales) où la qualité de l'éducation est encore inférieure à celle des autres régions. Des programmes spécifiques de rattrapage doivent être élaborés et mis en œuvre dans ces zones.

Une nouvelle politique de développement régional est nécessaire

Dans le passé, les politiques de développement régional dans les pays de l'OCDE se fondaient essentiellement sur des subventions sectorielles et des aides financières aux régions défavorisées. Ces politiques instaurent, de fait, une dépendance économique de ces régions par rapport aux régions plus dynamiques et favorisaient très peu leur capacité à croître. À présent, les pays de l'OCDE adoptent des politiques plurisectorielles qui valorisent les actifs spécifiques de chaque région tout en assurant une coordination à la fois verticale (entre différents niveaux de gouvernement) et horizontale (entre différentes politiques et différents secteurs) (OECD, 2012c). Il s'agit de puiser dans le potentiel sous-utilisé des régions pour améliorer leur compétitivité. Ainsi, les régions doivent identifier les secteurs qui leur permettront de s'insérer dans les chaînes de valeur mondiales et d'attirer les investissements directs étrangers.

Les principaux facteurs de croissance au niveau régional sont notamment le capital humain, la disponibilité et la qualité des infrastructures et les effets d'agglomération qui favorisent les innovations et l'augmentation de la productivité. Pour en tirer le meilleur profit, il faut tenir compte de la complémentarité de ces facteurs et ainsi mettre en œuvre une approche intégrée dans laquelle ils se renforcent mutuellement (OCDE, 2012c). Le développement régional dépend aussi de l'environnement des affaires au niveau local et de la qualité de la gouvernance locale. Il est important qu'une coordination efficace ait lieu entre les différents niveaux de gouvernement de façon à ce que les décisions politiques soient cohérentes et que leurs effets ne s'annulent pas les uns les autres. Une coopération horizontale est aussi nécessaire entre régions mitoyennes de façon à éviter un gaspillage de ressources et à favoriser les économies d'échelle.

Depuis 2011, le gouvernement a réaffirmé le caractère prioritaire du développement régional. Cette priorité fait partie du plan de développement 2016-2020 et est reprise parmi les 6 grands piliers du Pacte de Carthage. La Constitution de 2014 inclut un principe

d'égalité de niveau de vie entre les régions et souligne l'importance d'un développement régional équitable, de la justice sociale et du développement durable. Elle mentionne qu'une discrimination positive au profit des régions de l'intérieur peut être appliquée pour atteindre ces objectifs. Cette stratégie repose sur 5 piliers (encadré 2.1). La nouvelle Constitution prévoit aussi l'évolution de l'organisation territoriale avec la naissance du district. L'évolution de l'organisation administrative et financière de ces entités figure parmi les sujets définis par le code des collectivités locales, encore en cours de discussion à l'Assemblée des Représentants du Peuple.

Encadré 2.1. Une stratégie régionale basée sur la discrimination positive

Pour réduire les inégalités entre les régions comme il est stipulé dans la Constitution de 2014, les autorités envisagent la mise en œuvre d'une stratégie basée sur la discrimination positive. Cette stratégie repose sur 5 piliers :

- Assurer la connectivité des régions
- Moderniser et assouplir le système de financement du développement régional
- Promouvoir le développement dans les régions et améliorer leur attractivité
- Améliorer les conditions de vie aux niveaux local et régional
- Développer la décentralisation et instaurer les bases de la gouvernance locale et régionale

Source : Plan Quinquennal du Gouvernement tunisien.

Le nouveau code de l'investissement, entré en vigueur en Avril 2017, prévoit des dispositions spécifiques pour la promotion des investissements dans les régions du centre et du sud du pays. Ainsi, il est prévu de verser une prime d'investissement allant de 15 à 30 % avec un plafond de 3 millions de dinars pour les zones d'encouragement au développement régional dont la liste est fixée par décret dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et quelques activités de services (République Tunisienne, 2017). Il est aussi prévu une déduction totale à 100 % de l'assiette imposable pendant 5 ou 10 ans et une prise en charge de la contribution patronale pendant 5 ou 10 ans. Il est important de suivre et évaluer l'impact réel de ces mesures pour éliminer celles qui ne fonctionnent pas et améliorer celles qui semblent avoir un impact concret sur l'investissement et le développement dans les régions ciblées.

De même, la loi de 2015 sur les partenariats publics/privés (PPP) ainsi que ses décrets d'application de 2016 incluent le développement régional comme un objectif essentiel. Elle permet aux gouvernements locaux d'avoir recours directement à des PPP pour dynamiser l'économie locale et développer des projets d'infrastructures sociales.

Le gouvernement prévoit de mettre en œuvre une stratégie nationale de développement régional qui se baserait sur le soutien à des filières plutôt qu'à des secteurs, ce qui est la pratique actuelle. Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'investissement, l'instance tunisienne de l'investissement serait présente dans les 24 gouvernorats et remplacerait toutes les structures existantes. Cette stratégie basée sur le développement des chaînes de valeurs va dans la bonne direction mais, pour être réellement efficace, devra être complétée par plusieurs mesures.

Une stratégie possible de développement régional, inspirée d'autres expériences réussies, consisterait, pour les autorités, à promouvoir le développement de pôles régionaux à l'intérieur du pays. Ces pôles prendraient appui sur des centres urbains (villes existantes à

développer) pour exploiter les économies d'agglomération que seuls les centres urbains d'un certain niveau peuvent générer grâce à la taille des marchés qu'ils offrent, et à leur capacité d'attirer des investissements productifs. Par effet d'entraînement, ces pôles serviraient de moteurs au développement des régions dans lesquelles ils se situent en offrant des marchés d'échange et d'intégration économique tant au niveau régional que national.

Actuellement, il existe 3 offices de développement régionaux (en charge de 4 gouvernorats chacun) et 1 commissariat (en charge des autres gouvernorats dont Tunis). De plus, il existe une direction régionale de développement dans chaque gouvernorat. La rationalisation et la modernisation des institutions en charge du développement régional, en les dotant de ressources humaines de grandes compétences, jouissant de l'autonomie financière et de décision, permettrait la mise en place de la stratégie. Le personnel de ces institutions devrait être composé d'agents locaux, connaissant le terrain, accompagnés par des agents venant du gouvernement central qui apporteront, si besoin, les compétences nécessaires dans un processus d'apprentissage par la pratique. Ces institutions indépendantes seraient entièrement dédiées à la planification et à la gestion de projets de développement en fonction des besoins et du potentiel économique de la région; à l'identification des opportunités d'investissement privés et la recherche de promoteurs et entrepreneurs potentiels; à la mise en place d'un environnement propice à l'investissement privé (élimination des obstacles réglementaires et administratifs); et enfin à l'assistance aux investisseurs et aux jeunes entrepreneurs de la région pour les aider à accélérer la mise en place de leurs projets. Cette stratégie devrait être évaluée et ajustée d'une façon continue en fonction des résultats obtenus et des conditions réelles du terrain. La mise à niveau des infrastructures et des services publics des régions de l'intérieur, et l'amélioration rapide de leur connectivité physique et digitale permettrait de réduire les inégalités, d'améliorer les conditions de vie de la population tout en renforçant l'attractivité de ces régions et leur intégration aux marchés national et international.

Le processus d'urbanisation peut renforcer la productivité et le bien-être des citoyens

Le développement économique s'est toujours accompagné d'un processus d'urbanisation. Sa réussite repose sur des politiques adaptées en termes de transports, de logement et de planification spatiale. Le succès de l'urbanisation repose aussi sur une bonne gouvernance à l'échelle de la métropole et doit soutenir les partenariats entre les communes.

L'urbanisation est source de croissance économique car les villes sont globalement plus productives et innovantes que les zones rurales (OCDE, 2015e). Les personnes qui se déplacent vers les villes bénéficient généralement de salaires plus élevés et de services publics de meilleure qualité. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la productivité du travail et les salaires augmentent avec la taille des villes y compris lorsqu'on tient compte de certaines caractéristiques des travailleurs comme le niveau d'éducation. Les économies d'agglomération engendrées proviennent de la concentration des entreprises et des travailleurs dans un même lieu. Cela permet aux entreprises de bénéficier des avancées technologiques, de meilleures opportunités pour partager les intrants intermédiaires, d'avoir accès à un nombre important de travailleurs ayant des compétences multiples et d'avoir accès à un marché important qui leur permet d'exploiter les économies d'échelle (OCDE, 2014). La performance des villes peut aussi avoir des retombées positives sur les régions alentour dans un rayon estimé à 1 h de route environ (OCDE, 2015e).

En Tunisie, il serait important de soutenir le développement de pôles urbains qui serviraient de moteurs au développement des régions dans lesquelles ils se situent en

généralisant des économies d'agglomération. Le développement des infrastructures autour de ses pôles sera nécessaire pour leur connexion aux divers marchés et devrait faire l'objet de plans d'investissements publics prioritaires financés par l'État. L'amélioration des services publics (éducation, santé, etc.) et des institutions renforcerait leur attractivité et permettrait d'attirer du personnel qualifié. Selon une enquête de l'IACE auprès d'entreprises, 50 % des gouvernorats ne disposent pas d'un niveau assez élevé d'infrastructure et de cadre de vie pour attirer les investisseurs (IACE, 2016b).

Développer la connectivité des régions isolées

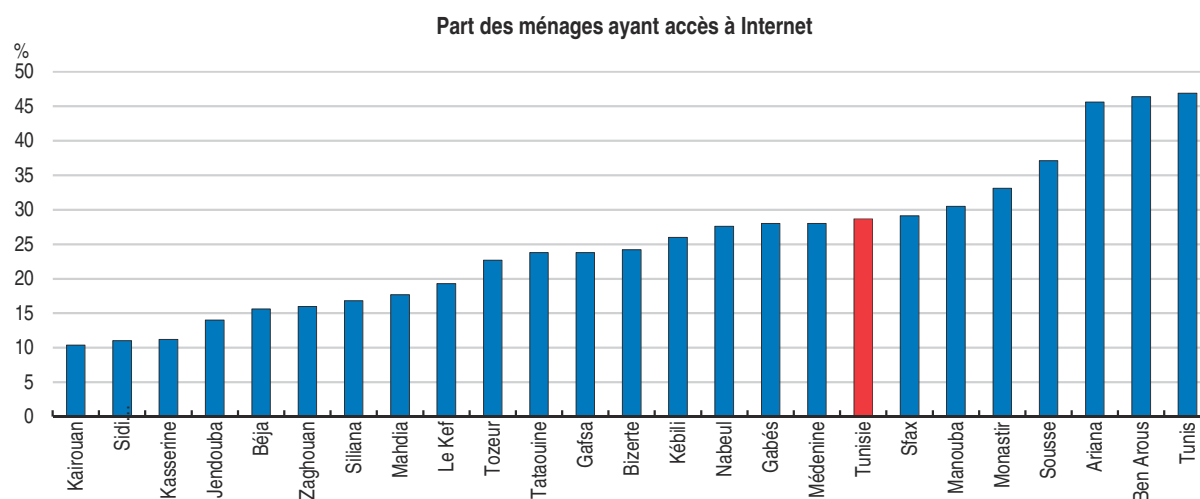
Il est important de développer la connectivité des régions reculées pour leur permettre d'élargir leurs marchés et de renforcer la mobilité des travailleurs des régions en déclin vers les régions plus dynamiques. Le Plan National de Développement 2016-2020 inclut un plan d'investissement public relativement important qui vise à renforcer la connexion entre les régions par le développement d'un maillage de routes. La qualité des infrastructures routières varie beaucoup entre les régions, le réseau routier dans les régions du sud et du centre-ouest étant peu modernisé et mal entretenu. Même si le développement des infrastructures routières à lui seul ne suffit pas à promouvoir la croissance des régions isolées, des infrastructures performantes sont un atout important pour les entreprises. Le développement de meilleures connexions routières et de routes secondaires peut jouer un rôle important dans la politique de développement régional. Le développement de routes dans les régions isolées renforce l'accessibilité des régions en réduisant le temps et les coûts de transport. Les entreprises peuvent ainsi réaliser des gains de productivité en améliorant la production et la distribution. Enfin les populations isolées auront un meilleur accès à l'emploi et aux services publics (OCDE, 2002). La poursuite du maillage des routes est donc essentielle pour améliorer la mobilité des travailleurs.

La mobilité peut aussi être renforcée par une politique du logement adaptée visant, par exemple, à promouvoir le marché locatif ou baisser les coûts lors de la transaction d'un bien. Alors qu'environ 60 % des ménages de Tunis sont propriétaires de leur logement, ils sont près de 80 % dans les communes du Gouvernorat de Gafsa et 75 % dans celle de Kasserine. Cela tend à montrer que le secteur locatif est bien moins développé dans ces 2 villes qu'à Tunis.

Améliorer la connectivité technologique (Internet) des travailleurs avec les zones d'emploi est aussi important pour bénéficier des effets d'entraînement et de diffusion. Par exemple, le nombre des ménages ayant accès à Internet varie énormément d'une région à l'autre. Alors qu'ils sont plus de 45 % à Tunis, Ben Arous et Ariana, ils ne sont que 10 % à Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine (graphique 2.21). Le déploiement de la connexion haut-débit sur l'ensemble du territoire est essentiel pour le développement régional.

La décentralisation pour favoriser le développement régional

Dans le cadre de la stratégie de développement régional, les autorités prévoient une plus grande décentralisation des responsabilités aux gouvernements élus aux niveaux régional et local (communal). Actuellement, les responsabilités des régions et des communes sont très limitées. Le conseil régional est notamment responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan régional de développement qui doit s'intégrer dans le cadre du plan national de développement économique et social, et de l'élaboration des plans d'aménagement du territoire hors des périmètres communaux et de l'examen du plan directeur d'urbanisme du gouvernorat. Le conseil municipal est notamment responsable du

Graphique 2.21. **Le nombre de ménages ayant accès à Internet varie selon les régions**

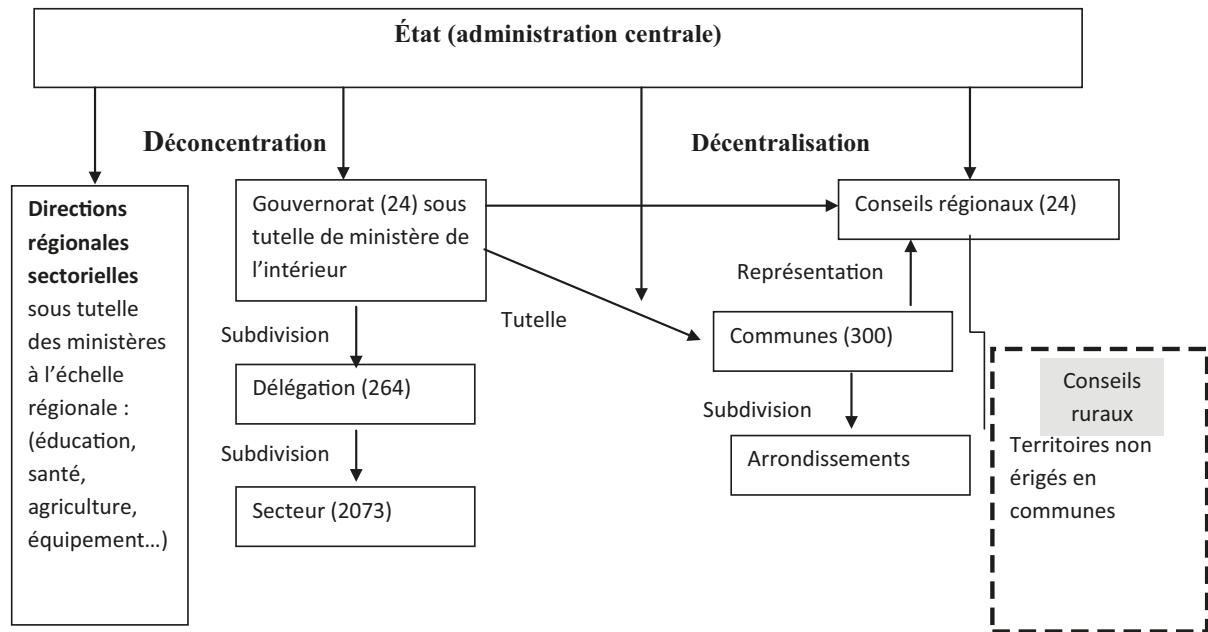
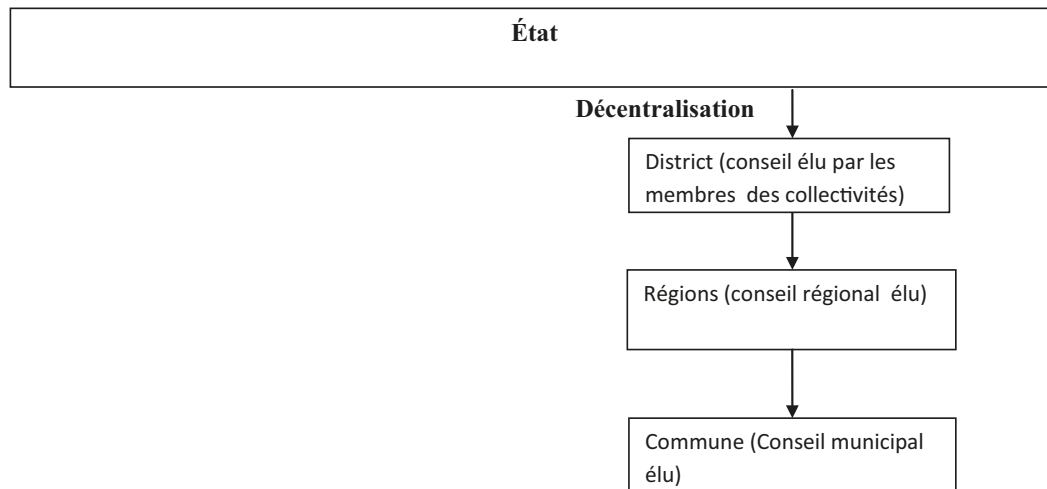
Source : INS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933695448>

budget communal et définit, dans la limite des ressources de la commune et des moyens mis à sa disposition, le programme d'équipement de la collectivité. Le projet de loi sur la décentralisation prévoit, outre le niveau national, trois niveaux de collectivités locales : la commune (ou municipalité) actuellement au nombre de 350 et couvrant l'ensemble du territoire national, la région au nombre de 24, et enfin le district qui couvre un certain nombre de régions. Le nombre de district n'est pas encore fixé. Il est prévu que le processus de décentralisation en matière de réallocation des responsabilités et de transfert des ressources soit progressif et graduel dans le temps pour permettre aux collectivités décentralisées de développer les capacités de gestion nécessaires à la prise en charge des nouvelles responsabilités (graphique 2.22).

Les budgets locaux ne représentent que 3.6 % du budget de l'État contre 10 % au Maroc et 20 % en Turquie (Banque Mondiale, 2015c). La fiscalité locale (prélevée au niveau de la municipalité) comprend, notamment, la taxe sur les immeubles bâtis, la taxe sur les terrains non bâtis, la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, la taxe hôtelière, la taxe sur les spectacles et les droits de licence sur les débits de boisson. Les collectivités communales sont confrontées à des difficultés de financement en raison de l'augmentation des effectifs des communes et de la masse salariale (doublement entre 2011 et 2015). Plus de 70 à 90 % des budgets des communes sont affectés aux salaires de sorte que les transferts du gouvernement central sont désormais utilisés pour couvrir les frais de fonctionnement des communes en lieu et place des investissements comme par le passé. De plus, le financement des collectivités locales a pâti de la baisse importante des taux de recouvrement des taxes locales, de la mauvaise gouvernance des affaires locales et d'un manque de contrôle de la qualité des dépenses.

Dans les pays de l'OCDE, les gouvernements locaux ont deux sources de revenus : les impôts qu'ils collectent et les transferts du gouvernement central, ces derniers ayant pour but la péréquation financière. En règle générale, les revenus devraient, dans la mesure du possible, couvrir les dépenses des entités locales. Les revenus ainsi générés renforcent l'autonomie des communes dans la détermination des niveaux de services publics communaux, la responsabilité des autorités locales vis-à-vis de leurs concitoyens, la

Graphique 2.22. **Organisation territoriale****A. Organisation actuelle****B. Projet de loi des collectivités locales**

Note : La déconcentration est définie comme le transfert de certaines attributions administratives du pouvoir central au plan local, au bénéfice d'un agent de l'État et la décentralisation comme la délégation de certaines attributions administratives du pouvoir central au plan local, au bénéfice d'agents élus par les citoyens.

Source : Auteurs et Turki et Verdeil, 2013.

mobilisation des ressources, la soutenabilité des dépenses (OECD/KIPF, 2016). Il n'est pas aisé de choisir les taxes qui doivent incomber aux régions. Une importante littérature suggère que les gouvernements locaux doivent prélever les impôts pour lesquels il existe un lien clair entre ce que les ménages et les entreprises paient et les services publics qu'ils

reçoivent (Oates et Schwab, 1988). Ainsi les impôts prélevés au niveau régional doivent être non-mobiles, non-redistributifs et non-cycliques (pour éviter que les gouvernements locaux ne mettent en œuvre des politiques budgétaires pro-cycliques). L'expérience des pays de l'OCDE suggère qu'avec une combinaison d'impôts sur la propriété, une part d'impôts sur le revenu des personnes physiques et dans certains cas d'impôts sur la consommation, à recettes égales, une augmentation de la part des impôts locaux pourrait aller de pair avec un système fiscal plus efficace et une réduction des transferts inter-gouvernementaux (OECD/KIPF, 2016). Ce cadre requiert une administration fiscale locale transparente qui n'est pas toujours le cas dans les pays émergents.

La décentralisation permet généralement une meilleure adéquation entre la fourniture des biens et services publics et les préférences des citoyens. Mais il convient de s'assurer que toutes les régions puissent bénéficier de cette décentralisation et en particulier les plus pauvres qui pourraient perdre en compétitivité en raison de différentes capacités institutionnelles (capacité financière et compétence de l'administration locale) et de différentes caractéristiques économiques (productivité, infrastructure, etc.) (Rodriguez-Posé et Gill, 2004). Une étude menée sur les pays de l'OCDE confirme que la décentralisation des impôts et des recettes a tendance, dans certaines conditions, à réduire les disparités régionales. Cette réduction provient de la responsabilité qu'ont les régions à récolter l'impôt et donc de leur capacité à engager les dépenses qui répondent le mieux aux besoins des citoyens (Bartolini et al., 2016).

Les autorités tunisiennes ont conscience des risques associés à la décentralisation comme le coût à court terme sur les finances publiques, le manque de capacités humaines et techniques au niveau local et les possibilités de développement de la corruption au niveau local comme on l'a observé dans de nombreux pays nouvellement engagés dans des expériences de décentralisation. D'un côté, la décentralisation peut réduire le champ de la corruption, les autorités locales devant rendre des comptes à leurs concitoyens, de l'autre, les opportunités peuvent être plus importantes et les obstacles moins nombreux en raison, par exemple, d'une plus faible gouvernance ou de contacts plus proches entre les autorités et le monde des affaires au niveau local (OECD, 2016). De ce fait, améliorer les contrôles financiers et administratifs des collectivités locales dans le cadre de la nouvelle loi en déterminant de manière claire et détaillée la forme, l'étendue et le détenteur du droit de contrôle, ainsi que les conséquences des mesures de contrôle administratif et juridictionnel devrait réduire les risques d'atteintes à l'intégrité (OCDE, 2017e).

Le projet de décentralisation n'en est qu'à ses débuts et devrait s'étendre sur 20 à 30 ans. Des élections locales doivent avoir lieu en 2018. La nouvelle politique de décentralisation devra être mise en œuvre de façon progressive en donnant aux régions et aux communes un niveau d'autonomie et des prérogatives claires et complémentaires (sans chevauchement) et des ressources financières et humaines adéquates. Ceci permettra aux autorités régionales et locales de mener à bien le développement économique et social de leur territoire, d'améliorer les conditions de vie de la population et de créer des opportunités économiques pour tous.

Encadré 2.2. **Résumé des recommandations pour stimuler la création d'emplois et le développement régional**

Recommandations principales

- Assurer l'adéquation entre les systèmes d'éducation, d'apprentissage et de formation, et les besoins des entreprises.
- Diversifier les sources de financement de la sécurité sociale.
- Favoriser le recrutement des femmes par des campagnes de sensibilisation sur les conséquences des choix éducatifs et de la formation sur les possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat, l'évolution de carrière et les salaires.
- Accélérer la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière.
- Moderniser les structures et institutions régionales pour mieux exploiter les opportunités d'investissement et accompagner les investisseurs dans les régions.

Recommandations pour promouvoir l'emploi et réduire les inégalités sur le marché du travail

- Accorder plus de poids aux négociations salariales au niveau des entreprises afin qu'elles puissent répondre de manière plus flexible à l'évolution de la conjoncture.
- S'assurer que les salaires augmentent avec la productivité.
- Améliorer le climat des affaires et simplifier les procédures réglementaires et administratives pour favoriser la création d'entreprises et l'emploi.
- Faciliter l'accès des familles à des services de garde d'enfant à moindre frais en soutenant l'offre de crèches publiques.
- Développer la formation initiale, et tout au long de leur vie active, des enseignants et promouvoir la modernisation et l'adaptation des programmes (curriculum) et des méthodes pédagogiques.
- Renforcer les dispositifs visant à impliquer les employeurs, et établir un équilibre entre les préférences des élèves et les besoins des employeurs, pour renforcer l'adéquation entre les besoins des entreprises et les formations.

Recommandations pour promouvoir l'inclusion financière

- Renforcer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises.
- Renforcer les capacités des agences de la Poste dans les régions.

Recommandations pour promouvoir le développement régional

- Considérer une nouvelle approche pour le développement des régions de l'intérieur basée sur l'exploitation des économies d'agglomération des grands centres urbains. Développer des centres urbains à partir de villes existantes.
- Mettre en œuvre un programme régional de mise à niveau de l'ensemble de l'infrastructure économique et sociale et d'amélioration de la connectivité digitale des régions de l'intérieur pour les mettre en relation directe avec les marchés national et internationaux et accroître leur attractivité.
- Continuer de privilégier les régions reculées en leur faisant bénéficier de moyens suffisants et de personnel qualifié pour fournir une éducation de qualité.
- Poursuivre le maillage des routes secondaires pour augmenter la mobilité des travailleurs.
- Moderniser la gouvernance des régions et des collectivités locales. Doter les régions de l'autonomie et des ressources nécessaires pour décider de leur stratégie de développement.
- Développer et exploiter les systèmes d'information économique et sociale pour asseoir les décisions de politique économique sur des informations crédibles.

Bibliographie

- Amara et Jemmali (2017), « On the decomposition of economic inequality: A methodology and an application to Tunisia », *Economic Research Forum, Working Paper* n° 1096, <http://erf.org.eg/wp-content/uploads/2017/05/1096.pdf>.
- Angel-Urdinola, Diego. F., Antonio Nucifora, et David Robalino (2015), « Labor Policy to Promote Good Jobs in Tunisia: Revisiting Labor Regulation », *Social Security, and Active Labor Market Programs, Directions in Development*, Washington, DC: World Bank.
- Atkinson, A. et F. Messy (2013), « Promoting Financial Inclusion through Financial Education: OECD/INFE Evidence, Policies and Practice », *Documents de travail du Département des affaires financières, des assurances et des pensions privées de l'OCDE*, n° 34, Éditions OCDE, Paris.
- Banque Africaine de Développement (2014), « Politique industrielle au service d'un développement territorial équilibré en Tunisie ».
- Banque mondiale (2014), « La révolution inachevée : Créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les tunisiens ».
- Banque mondiale (2015a), « Consolidation de la Politique de Protection Sociale et d'Emploi en Tunisie, Renforcer les Systèmes, Connecter l'emploi », *Note de Politique*, Décembre.
- Banque mondiale (2015b), « État des lieux, Inclusion financière en Tunisie, Populations à bas revenus et micro-entreprises ».
- Banque mondiale (2015c), « Note d'orientation sur le financement des collectivités locales ».
- Banque mondiale (2016), « Tunisia Poverty Assessment, 2015 ».
- Banque Mondiale et CAWTAR (2015), « Services financiers mobiles et inclusion financière en Tunisie ».
- Bargain, O. et Kwenda P. (2010), « The informal sector wage gap: New evidence using quantile estimations on panel data », *IZA discussion paper* n° 4286.
- Bartolini, D., S. Stossberg et H. Blöchliger (2016), « Fiscal Decentralisation and Regional Disparities », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1330, Éditions OCDE, Paris.
- Bauernschuster, S. et M. Schlotter (2015), « Public childcare and mothers' labour supply – evidence from two quasi-experiments », *Journal of Public Economics*, 123:1-16.
- Belkacem, L. et F. Mansouri (2013), *2012 GEM Tunisia: National Report*, Global Entrepreneurship Monitor, Sousse.
- Ben Chaâben (2017), « La rémunération des salariés 2010-2017 », *Notes et analyses de l'ITCEQ*, Document de travail n° 60.
- CRES (2016), « Protection sociale et économie informelle en Tunisie, Défis de la transition vers l'économie informelle », Centre de recherches et d'études sociales.
- Daghari, S. (2017), « Évolution du système éducatif tunisien », *Notes et analyses de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives*, n° 51.
- Daza, N. et L.F. Gamboa (2013), « Informal-formal wage gaps in Colombia », *ECINEQ Working Paper* n° 301.
- Deb, A. et M. Kubzansky (2012), « Bridging the Gap: The Business Case for Financial Capability », a report commissioned and funded by the Citi Foundation, Cambridge, Mass: Monitor, March.
- Dhaoui, I. (2015), « Efficacité du Système Éducatif Tunisien: Analyses et Perspectives », *Notes et Analyses de l'ITCEQ*, n° 29.
- Dickens, W. et K. Lang (1985), « A Test of the Dual labor Market Theory », *American Economic Review*, vol. 75, n° 4, pp.792-805.
- Ennaceur, M. (2000), « Les syndicats et la mondialisation: Le cas de la Tunisie », *documents de travail*, n° DP/120/2000, OIT, Genève.
- Hijzen, A. et B. Menyhert (2016), « Measuring labour market security and its implications for individual well-being », *Documents de travail du Département des de l'emploi, de la migration et des affaires sociales*, n° 175, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jm58qvzd6s4-en>.
- Hoeller, P., I. Jourard, M. Pisu et D. Bloch (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? Part 1. Mapping Income Inequality Across the OECD », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 924, Éditions OCDE, Paris.

- IACE (2016a), *Rapport National sur l'Emploi – 1^e partie du rapport*, Institut arabe des chefs d'Entreprises
- IACE (2016b), *Rapport sur l'attractivité régionale*, Institut arabe des chefs d'Entreprises.
- INS (2012), « Measuring poverty, inequalities and polarization in Tunisia 2000-2010 », Institut National de Statistiques.
- ITCEQ (2017), « Inclusion sociale en Tunisie : Les enjeux de l'emploi, de l'éducation et de la répartition des revenus », Institut Tunisien de la compétitivité et des études quantitatives.
- ITCEQ et OIT(2017), « La discrimination positive : Un principe constitutionnel à concrétiser pour la promotion de l'emploi décent dans les régions », Institut Tunisien de la Compétitivité et des études quantitatives et Organisation internationale du travail.
- Kriaa, M. (2012), « Le marché de l'emploi – État des lieux et perspectives », *Notes de synthèse, Initiative pour le développement économique et social (IDEES)*, Tunis.
- Ministère du développement régional (2011), « Une nouvelle vision du développement régional : Livre blanc ».
- Oates, W. et R. Schwab (1988), « Economic Competition among Jurisdictions: Efficiency-Enhancing or Distortion-Inducing? », *Journal of Public Economics*, vol. 35.
- OCDE(2002), « Investissements en infrastructures de transport et développement régional ».
- OCDE (2010), « Formation et emploi : relever le défi de la réussite », *Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011), *Divided We Stand, Why Inequality Keeps Rising*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), « Inégalités hommes-femmes : il est temps d'agir », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012b), « Starting Strong III: A Quality Toolbox for Early Childhood Education and Care », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012c), « Promoting Growth in All Regions », Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174634-en>.
- OCDE (2014), « OCDE Regional Outlook 2014: Regions and Cities: Where Policies and People Meet », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015a), « Tunisie : Un programme de réformes à l'appui de la compétitivité et de la croissance inclusive », *Séries Politiques meilleures*.
- OCDE (2015b), « Investir dans la jeunesse en Tunisie : Renforcer l'employabilité des jeunes pendant la transition vers une économie verte », Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264228290-fr>.
- OCDE (2015c), « In It Together: Why Less Inequality Benefits All », Éditions OCDE, Paris <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235120-en>.
- OCDE (2015d), « Universal Basic Skills: What Countries Stand to Gain », Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264234833-en>.
- OCDE (2015e), « The Metropolitan Century: Understanding Urbanisation and its Consequences », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2016), « Preventing corruption in public procurement ».
- OCDE (2017a), « Les jeunes dans la région MENA : Comment les faire participer ».
- OCDE (2017b), *Document de discussion sur l'engagement des jeunes dans la vie publique en Tunisie*.
- OCDE (2017c), « Women's Economic Empowerment in Selected MENA Countries: The Impact of Legal Frameworks in Algeria, Egypt, Jordan, Libya, Morocco and Tunisia », *Competitiveness and Private Sector Development*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279322-en>.
- OCDE (2017d), « Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017 », Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2017-fr.
- OCDE (2017e), « Un meilleur contrôle pour une meilleure gouvernance locale en Tunisie : le contrôle des finances publiques au niveau local », Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264265967-5-fr>.
- OCDE/KIPF (2016), « Fiscal Federalism 2016: Making Decentralisation Work », Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264254053-en>.
- PNUD (2017), « Étude stratégique sur l'économie social et solidaire en Tunisie », Programme des Nations Unies pour le développement.

- République Tunisienne (2015), « Plan stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, 2015-2025 ».
- République Tunisienne (2017), *Loi de l'investissement*.
- Rijkers et H. Arouri, C. Freund et A. Nucifora (2014), « Which Firms Create the Most Jobs in Developing Countries? Evidence from Tunisia », *Labour Economics*, 31(2014)84-102.
- Rodriguez-Posé, A. et N. Gill (2004), « Is there a Global Link Between Regional Disparities and Devolution? », *Environment and Planning A*, vol. 36, pp. 2097-2117.
- Schiffbauer, et al. (2015), « Jobs or Privileges: Unleashing the Employment Potential of the Middle East and North Africa », Washington, DC: World Bank, <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-0405-2>.
- Stampini, M. et A. Verdier-Chouchane (2011), « Labor market dynamics in Tunisia: The issue of youth unemployment », *Review of Middle East Economics and Finance*, vol. 7, n° 2, pp. 1-35.
- Thévenon, Olivier (2015), « Do “institutional complementarities” foster female labour force participation? » *Journal of Institutional Economics* 12:2, 471-497.
- Turki, S.Y. et E. Verdeil (2013), “La décentralisation en Tunisie” dans Harb M. and Atallah S. (éd.), 2014, *Local Governments and Public Goods: Assessing Decentralization Experiences in the Arab World*. Beirut, LCPS.
- World Bank (2017), « Doing Business 2017: Equal Opportunity for All » Washington, DC: World Bank, <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-0948-4>.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Études économiques de l'OCDE

TUNISIE

ÉVALUATION ÉCONOMIQUE

Les Études économiques de l'OCDE proposent des examens réguliers des économies des pays membres de l'OCDE et de certaines économies non membres. Pour les pays membres et quelques pays non membres, les examens suivent généralement un cycle de 2 ans, tandis que d'autres pays non membres font l'objet d'examens plus ponctuels. Chaque Étude économique présente une analyse complète des évolutions économiques observées et consacre plusieurs chapitres aux principaux enjeux économiques, ainsi que des recommandations pour y faire face.

La Tunisie a connu de fortes avancées économiques et sociales au cours des dernières décennies et, plus récemment, une transition démocratique réussie. Le processus de convergence s'est néanmoins ralenti, du fait de la faiblesse de l'investissement depuis le début des années 2000, alors que les inégalités régionales et sur le marché du travail ont persisté. Depuis 2011, les ratios de dette externe et publique au PIB ont fortement augmenté. Pour les remettre sur une trajectoire soutenable, des réformes structurelles susceptibles de soutenir la croissance et la compétitivité sont nécessaires. Afin de relancer l'investissement des entreprises, il faut réduire les contraintes réglementaires et administratives – notamment les nombreuses licences, autorisations d'exercice et autorisations administratives, les contraintes en matière de fixation des prix et les restrictions à la concurrence dans certains secteurs. Renforcer la compétitivité de la Tunisie dans les chaînes de valeurs mondiales par des mesures de facilitation des échanges et une plus grande efficacité des services logistiques est aussi essentiel. Favoriser la participation des femmes sur le marché du travail, adapter les formations aux besoins des employeurs et alléger les cotisations sociales pesant sur le travail salarié permettront la création d'emplois de qualité. Une nouvelle politique de développement régional, valorisant les atouts spécifiques de chaque région autour du développement de pôles urbains, est nécessaire.

THÈMES SPÉCIAUX : INVESTISSEMENT ; EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-tun-2018-fr.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

Volume 2018/6
Mars 2018

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions



INTERNATIONAL
EXCELLENCE
Awards 2017
IN PARTNERSHIP WITH THE PUBLISHERS ASSOCIATION



ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2018
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-20155-2
10 2018 06 2 P

